

Délibération au Conseil Municipal du lundi 23 janvier 2017

Passation d'avenants et attribution de marchés.

Passation d'avenants

Les détails relatifs aux avenants proposés à l'approbation du Conseil sont retracés dans l'annexe ci-jointe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

Passation d'avenants

approuve

la passation des avenants énumérés dans l'annexe jointe à la présente délibération ;

autorise

le Maire ou son représentant à signer et à exécuter les avenants et documents y relatifs.

**Adopté le 23 janvier 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 26 janvier 2017**

Annexe : avenants nécessitant un avis favorable de la Commission d'appel d'offres ou du Comité interne avant inscription en délibération (avenants de plus de 5% passés sur des marchés dont le montant est supérieur à 209 000 € HT)

Abbreviations utilisées :

CAO= Commission d'appels d'offres ; PF= Procédure formalisée ; MAPA= Marché à procédure adaptée.

DCPB= Direction de la Construction et du Patrimoine bâti ; DEPN= Direction des Espace Publics et Naturels ; DRL= Direction des Ressources Logistiques ; etc.

Type de procédure de passation	Direction porteur	Réf. Marché (n° Coriolis)	Objet marché initial	Montant marché initial en euros HT	Titulaire marché	Avenant n°	Montant avenant en euros HT	Total cumulé avenants en %	Nouveau montant du marché en euros HT	Date avis CAO ou Comité interne
MAP A	DCPB	2016/188	Travaux de construction d'un gymnase à Strasbourg-Robertsau	254 161,04	RIED ETANCHE S.A.S.	1	17 234	6,78	271 395,04	08/12/2016
<u>Objet de l'avenant au marché 2016/188:</u> le présent avenant a pour objet la fourniture et pose de 8 conduits de lumière pour toit plat suite au constat de déficit d'éclairage naturel. Il s'agit de disposer des tubes creux de manière verticale à travers la toiture. Ils sont équipés de part et d'autre d'une lentille translucide. La lumière y circule naturellement sans assistance électrique. En effet, l'actualisation des études d'éclairage réalisée en phase chantier a mis en évidence un déficit d'autonomie dans la salle « gymnase » en matière d'éclairage naturel. Il précise par ailleurs que la mise en place de conduits de lumière en toiture ne présentera pas d'inconvénients pour la pratique des sports nécessitant de diriger le regard vers le plafond. Cette évolution s'inscrit dans une démarche globale de recherche de meilleures conditions d'utilisation.										
PF	DCPB	V2010/1044	dac9040v Mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration, extension et mise en sécurité du groupe scolaire Ampère à Strasbourg Neudorf	938 845,50	URBANE KULTUR	3	7 000 (le montant du ou des avenants précédents s'élève à 42 850,52 € HT)	5,31	988 696,02	15/12/2016

<u>Objet de l'avenant au marché V2010/1044:</u> le présent avenant a pour objet l'extension de 6 mois de la mission CEM (détermination des coûts d'exploitation et de maintenance) pour un montant de 7 000 €HT. Elle permettra la justification des choix architecturaux et techniques par l'analyse du coût global de l'ouvrage en proposant éventuellement la mise en place d'un système de gestion.										
PF	DCPB	V2014/518	Mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction du nouveau théâtre du Maillon à Strasbourg- Wacken	2 747 890	LAN ARCHITECTURE	2	187 000 (le montant du ou des avenants précédents s'élève à 236 016€ HT)	15,39	3 170 906	15/12/2016
<u>Objet de l'avenant au marché V2014/518:</u> le présent avenant a pour objet de confier au maître d'œuvre la mission OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) qui n'était pas intégrée aux missions de la maîtrise d'œuvre lors du lancement de la procédure de concours, pour un montant de 187 000 €HT. Pour des raisons d'adaptation du projet aux demandes des utilisateurs, de complexité de l'ouvrage et de mise au point technique et financière, le projet a pris un important retard en phase d'études. Devant les nouveaux objectifs calendaires impératifs de livraison de l'opération, il apparaît nécessaire à la maîtrise d'ouvrage de confier la mission OPC à la maîtrise d'œuvre afin de garantir son efficacité en lien avec les cotraitants et les entreprises et d'assurer la livraison de l'ouvrage dans les temps de manière à ne pas impacter l'ensemble du planning de réalisation du quartier d'affaires du Wacken.										
PF	DCPB	V2014/744	Travaux d'aménagement et de construction d'une zone sportive et de loisirs sur l'Ile du Wacken à Strasbourg	1 647 501,34	COLAS/IDVE RDE	2	430,50 € (le montant du ou des avenants précédents s'élève à 94 907,50 € HT)	5,79	1 742 839,34	08/12/2016
<u>Objet de l'avenant au marché V2014/744:</u> Cet avenant porte sur le remplacement de 5m² de pelouse brûlés et le remplacement de parties détachables composant le but à 11 de football. Ces remplacements sont la conséquence de dégradations et vols intervenus après réception et mise en service.										

MAP A	DCPB	2015/968	Travaux de restructuration et d'extension de l'école élémentaire LOUVOIS à Strasbourg Lot 4 : démolitions, gros œuvre	1 106 640,77	SOTRAVEST	2	56 603,75 € (le montant du ou des avenants précédents s'élève à 3 870 € HT)	5,46	1 167 114,52	15/12/2016
<u>Objet de l'avenant au marché 2015/968:</u> cet avenant est la conséquence d'un aléa de chantier. Des sondages de sols complémentaires réalisés au démarrage des travaux ont montré la présence de matériaux évolutifs et de nombreux polluants dans le sous-sol, en concentration supérieure aux seuils tolérables pour de simples déblais tels que prévus au marché. Les déblais ont dû, dès lors, être évacués et traités via un OSPP établi en juin 2016 par le Maître de l'Ouvrage sur la base de quantités estimées pour un montant de 58 288,00 € HT. Après exécution des travaux et décompte des métrés réels évacués et traités, cet avenant représente un montant total de 56 603,75 € HT englobant : - les évacuations de terres polluées décomptées suivant les quantités réelles - un terrassement complémentaire et une surconsommation de béton au droit des puits de profondeur supérieure aux prévisions du marché.										
MAP A	DCPB	2015/961	Travaux de restructuration et d'extension de l'école élémentaire LOUVOIS à Strasbourg Lot 1 : terrassements, VRD, espaces verts	245 679,73	COLAS EST Agence de Strasbourg	1	26 210,37	10,67	271 890,10	15/12/2016
<u>Objet de l'avenant au marché 2015/961:</u> cet avenant est la conséquence d'un aléa de chantier. Des sondages de sols complémentaires réalisés au démarrage des travaux ont montré la présence de matériaux évolutifs et de nombreux polluants dans le sous-sol, en concentration supérieure aux seuils tolérables pour de simples déblais tels que prévus au marché. Les déblais ont dû, dès lors, être évacués et traités via un OSPP établi en juin 2016 par le Maître de l'Ouvrage sur la base de quantités estimées pour un montant de 20 744.51 € HT. Après exécution des travaux et décompte des métrés réels évacués et traités, cet avenant représente un montant total de 26 208.37 € HT englobant : - les terrassements généraux décomptés suivant les quantités réelles - l'assainissement de la cour 1 décompté suivant les quantités réelles										
AOO	Voies publiques	2014/264	3033V Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en lumière de la Cathédrale de Strasbourg	199 400	L'ACTE LUMIERE/IN GELUX/ATELIER JCBA/LOLLIER R/ESTAIR	1	18 070	9	217 470	15/12/2016

Objet de l'avenant au marché 2014/264 : l'avenant est justifié par les études supplémentaires dues aux imprévus techniques lors des phases ACT et DET :

- Phase ACT : 3 nuits d'essais de nuit des matériels ont permis de s'assurer de la qualité de la lumière émise.
- Phase DET :
 - contraintes sur site (conservation des emmarchements, présence des anciennes fondations ...),
 - intégration du matériel afin d'être invisible depuis la plateforme,
 - modifications apportées à l'édifice,
 - adaptation du positionnement des projecteurs en fonction des pierres existantes.

Point n° 1 Passation d'avenants et attribution de marchés



AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

ABRAHAM-Julia, LOOS-François, ROBERT-Jean-Emmanuel, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc

Communication au Conseil Municipal du lundi 23 janvier 2017

Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la présente communication vise à informer le Conseil des marchés attribués et notifiés en application de la délégation donnée à l'exécutif en matière de marchés publics par la délibération du 28 avril 2014.

Par ailleurs, au-delà des seuls marchés entrant dans le champ d'application de ladite délégation, la présente information englobe l'ensemble des marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT passés par la Ville de Strasbourg, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Pour mémoire, les marchés passés selon une procédure adaptée sont ceux dont le montant est inférieur à 209 000 € HT (fournitures et services) et à 5 225 000 € HT (travaux).

La présente communication porte, en l'espèce, sur les marchés dont la notification est intervenue entre le 2 novembre 2016 et le 30 novembre 2016.

**Communiqué le 23 janvier 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 26 janvier 2017**

Procédures formalisées, marchés passés selon une procédure adaptée de niveaux 3 et 4

(Le montant en euro HT prend en compte la durée totale du marché, périodes de reconductions comprises)

* Marchés ordinaires

N° marché	Objet du marché	Raison sociale	CP et Ville	Montant maximum € HT
20160981	16028V EXPOSITION "STRASBOURG, LABORATOIRE D'EUROPE - 1880 - 1930" RÉALISATION DE DOCUMENTS AUDIOVISUELS (FILMS, MONTAGES SONRES)	MOTION AGENCY/ INNERVISION	67000 STRASBOURG	80 000
20160922	DC6007VA TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE CONSOMMATION À MOINDRE RISQUE À STRASBOURG	DIPOL S.A.	67118 GEISPOLSHEIM -GARE	7 840
20160921	DC6512VA TRAVAUX POUR LA CRÉATION D'UNE EXTENSION, D'UN PRÉAU ET D'UN LOCAL CONCIERGE AVEC STOKAGE, CONTENEURS POUBELLE ET LOCAL STOCKAGE POUR UNE ASSOCIATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE LA CANARDIÈRE À STRASBOURG ELECTRICITÉ	EIE Electrification Industrielle de l'Est	67503 HAGUENAU CEDEX	56 000
20160917	DC6518VA TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DES CSC EVEIL SUR LES SITES MEINAU, NEUFELD ET HAUTEPIERRE	CRB CONSEIL REALISATION S BATIMENT	67370 SCHNERSHEIM	104 000
20160942	DC6519VA - TRAVAUX D'INSTALLATION DES SERVICES AU 38 ROUTE DE L'HÔPITAL À STRASBOURG CARRELAGE	SCE CARRELAGE	67100 STRASBOURG	11 717
20160944	DC6519VA - TRAVAUX D'INSTALLATION DES SERVICES AU 38 ROUTE DE L'HÔPITAL À STRASBOURG CHAUFFAGE - VENTILATION - CLIMATISATION	SANICHAUF S.A.S.	57402 SARREBOURG-CEDEX	288 200
20160941	DC6519VA - TRAVAUX D'INSTALLATION DES SERVICES AU 38 ROUTE DE L'HÔPITAL À STRASBOURG CLOISONS AMOVIBLES	CLESTRA HAUSERMAN Direction France Est	67400 ILLKIRCH	290 655,65
20160937	DC6519VA - TRAVAUX D'INSTALLATION DES SERVICES AU 38 ROUTE DE L'HÔPITAL À STRASBOURG ELECTRICITE - COURANT FORT ET FAIBLE	SCHORO ELECTRICITE	67116 REICHSTETT	415 000
20160940	DC6519VA - TRAVAUX D'INSTALLATION DES SERVICES AU 38 ROUTE DE L'HÔPITAL À STRASBOURG MENUISERIE INTERIEURE BOIS -MOBILIER	Menuiserie JUNG	67790 STEINBOURG	79 914
20160943	DC6519VA - TRAVAUX D'INSTALLATION DES SERVICES AU 38 ROUTE DE L'HÔPITAL À STRASBOURG PEINTURE INTERIEURE	ARMAVENI	67100 STRASBOURG	74 375,82
20160939	DC6519VA - TRAVAUX D'INSTALLATION DES SERVICES AU 38 ROUTE DE L'HÔPITAL À STRASBOURG PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS	WEREY STENGER Plâtre & Staff	67100 STRASBOURG	195 947,28

N° marché	Objet du marché	Raison sociale	CP et Ville	Montant maximum € HT
20160945	DC6519VA - TRAVAUX D'INSTALLATION DES SERVICES AU 38 ROUTE DE L'HÔPITAL À STRASBOURG PLOMBERIE - SANITAIRE - ASSAINISSEMENT	BEYER SAS	67170 BRUMATH	25 282 ,21
20160938	DC6519VA - TRAVAUX D'INSTALLATION DES SERVICES AU 38 ROUTE DE L'HÔPITAL À STRASBOURG SERRURERIE - MENUISERIE EXTERIEURE	Sté NORBA	67110 GUNDERSHOFF EN	63 623
20160905	DE6007GE MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES QUAIS SUD DE L'ILL À STRASBOURG	PETER ALFRED/TPFI	67007 STRASBOURG CEDEX	51 680
20160979	DEP6004V TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA MONTAGNE VERTE ET DE LA RUE DE LA PLAINE DES BOUCHERS À STRASBOURG-MONTAGNE VERTE TRAVAUX D'ESPACES VERTS	EST PAYSAGES D'ALSACE	67118 GEISPOLSHEIM	62 209,92

Marchés passés selon une procédure adaptée de niveaux 1 et 2

(Le montant en euro HT prend en compte la durée initiale du marché, périodes de reconductions non comprises)

Marchés ordinaires

N° marché	Objet	Titulaire	CP et Ville	Montant maximum € HT	Date de notification
2016/867	MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES	POWER ENERGY	67320 THAL DRULINGEN	24 900	18/11/2016
2016/926	AMO ZOO DE L'ORANGERIE	FOX CONSULTING	67500 HAGUENAU	16 450	09/11/2016
2016/946	TRVX DE CREATION LOCAL DE STOCKAGE ECOLE MAT. LEZAY MARNESIA STRASBOURG - LOT 1	ZENNA BATIMENT	68920 WINTZENHEIM	15 930,88	07/11/2016
2016/947	TRVX DE CREATION LOCAL DE STOCKAGE ECOLE MAT. LEZAY MARNESIA STRASBOURG - LOT 2	SOTRAVEST	67110 OBERBRONN	3 736,26	07/11/2016
2016/948	TRVX DE CREATION LOCAL DE STOCKAGE ECOLE MAT. LEZAY MARNESIA STRASBOURG - LOT 3	LES COUVREURS RHENANS DEP ETANCHEITE	67120 DUPPIGHEIM	5 002,7	07/11/2016
2016/949	TRVX DE CREATION LOCAL DE STOCKAGE ECOLE MAT. LEZAY MARNESIA STRASBOURG - LOT 8	THIERRY MULLER ESPACE VERT JARDINS RIETSCH	67118 GEISPOLSHEIM GARE	4 192,25	07/11/2016
2016/950	INST SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE AU TAPS SCALA	VINCI FACILITIES EST MAINTENANCE SERVICE	67450 MUNDOLSHEIM	6 850	07/11/2016
2016/951	SPECTACLE VIVANT "FREETIME" TAPS LAITERIE DU 6 AU 10 DÉCEMBRE 2016	LE MYTHE DE LA TAVERNE CHEZ MONSIEUR RAPHAEL PICARD	68000 COLMAR	15 200	07/11/2016
2016/952	TRVX DESAMIANTAGE DES CSC SITES EVEIL MEINAU NEUFELD HAUTEPIERRE - LOT 2	CARDEM DEMOLITION	67800 BISCHHEIM	10 273,35	07/11/2016
2016/953	TRVX DE CREATION LOCAL DE STOCKAGE ECOLE MAT. LEZAY MARNESIA STRASBOURG - LOT 4	ISO 3B	67100 STRASBOURG	5 892,25	07/11/2016
2016/954	TRVX DE CREATION LOCAL DE STOCKAGE ECOLE MAT. LEZAY MARNESIA STRASBOURG - LOT 6	MMINDTEC	67470 MOTHERN	6 609	07/11/2016

N° marché	Objet	Titulaire	CP et Ville	Montant maximum € HT	Date de notification
2016/959	STATISTIQUES DES VISITEURS DU MARCHE DE NOËL 2016	ORANGE APPLICATIONS FOR BUSINESS ZIRST	38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN	13 800	08/11/2016
2016/960	ACHAT DE MATERIEL VIDEO CONSTITUTION SALLE DE MONTAGE RESEAU MEDIATHEQUE VILLE	DEYA	67540 OSTWALD	7 897	08/11/2016
2016/961	ACHAT MUSIQUE ASSISTEE PAR ORDINATEUR MAO POUR LA SALLE DE FORMATION DU RESEAU MEDIATHEQUE VILLE	LA BS BEIST PRO BEFIRST PRO RIDEAUX DE SCENE	75013 PARIS	1 416,66	08/11/2016
2016/967	FOURN. TABLETTES ACTIONS EDUCATIVES	SCC	92000 NANTERRE	9 300,35	08/11/2016
2016/969	MISE EN PLACE DISPOSITIF PREVISIONNEL DE SECOURS "NOEL 2016"	ASS DEPART PROTECTION CIVILE BAS RHIN BOX E F	67100 STRASBOURG	21 568,06	09/11/2016
2016/970	SPECTACLE VIVANT "ECLATS D'OMBRE" TAPS SCALA DU 29/11 AU 4/12/2016	COMPAGNIE VILLATHEATRE	67200 STRASBOURG	22 800	09/11/2016
2016/972	PARTICIPATION ORGANISATION DU FORUM MONDIAL DE LA DEMOCRATIE 2016 A STRASBOURG	M PUBLICITE	75013 PARIS 13	80 000	10/11/2016
2016/975	FOURN. D'UNE CARAVANE PMR	CARAVAN 67	67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	4 500	15/11/2016
2016/976	CONCEPTION GRAPHIQUE DU CATALOGUE MBA ITALIENS ET ESPAGNOLS	LANCRENON ANAIS	75116 PARIS	7 656	16/11/2016
2016/978	MISSION ETUDE FISCALE RENOUVELLEMENT DSP RELATIVE AU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE	CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE	67083 STRASBOURG	4 000	17/11/2016
2016/980	IMPRESSION DE SACS EN TISSU	FRANCE TERRE D'HISTOIRES COMMUNICATION FTH COMMUNICATION	64200 BIARRITZ	5 900	18/11/2016
2016/982	FOURN DE CHASUBLES	RAPIDPLAQUES	67720 WEYERSHEIM	5 828	22/11/2016
2016/983	SPECTACLE VIVANT INTITULE "BOBOK" DU 04/04 AU 07/04/2017	ARTENREEL 1	67000 STRASBOURG	6 080	22/11/2016
2016/984	SPECTACLE VIVANT INTITULE "DON KARLOS" DU 14/03 AU 18/03/17	EPIK HOTEL	67000 STRASBOURG	22 800	22/11/2016

N° marché	Objet	Titulaire	CP et Ville	Montant maximum € HT	Date de notification
2016/986	SPECTACLE VIVANT INTITULE "LE CHIEN, LA NUIT, ET LE COUTEAU" DU 31/01 AU 04/02/2017	MUNSTRUM THEATRE	68260 KINGERSHEIM	14 500	22/11/2016
2016/987	SPECTACLE VIVANT INTITULE "MADAME BOVARY" DU 24/01 AU 27/01/2017	ATELIER THEATRE ACTUEL	75009 PARIS 9	20 300	22/11/2016
2016/988	SPECTACLE VIVANT INTITULE "PLAY LOUD" DU 11/01 AU 13/01/2017	MAVRA	55200 COMMERCEY	13 233,26	22/11/2016
2016/989	SPECTACLE VIVANT INTITULE "SERMONS JOYEUX" DU 18/01 AU 21/01/2017	ANGES NUS	67000 STRASBOURG	12 160	22/11/2016
2016/990	ACQUISITION D'UN GIFORAMA : BORNE PHOTO ANIMÉE	COLLECTIF NOUVELLE CUISINE	67000 STRASBOURG	8 650	23/11/2016
2016/991	LOCATION DE CHAPITEAUX EQUIPEMENTS ANNEXES BESOINS SERVICE EVENEMENTS VDS POUR "STRASBOURG CAPITALE DE NOËL 2016"	ESPACE COUVERT	67116 REICHSTETT	24 900	24/11/2016
2016/992	FOURN. DE BREDELE	HANSS BOULANGERIE PATISserie	67000 STRASBOURG	9 350	24/11/2016
2016/993	FOURN. BALLOTINS DE CHOCOLATS	DE NEUVILLE MARCHE AU CHOCOLAT DE NEUVILLE	77186 NOISIEL	10 400	24/11/2016
2016/997	COMMUNICATION AUTOUR DU 5EME - 6EME FORUM MONDIAL DEMOCRATIE	REYMANN	67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	78 000	29/11/2016
2016/999	INST VISUELS BACKLIGHT ET RUBANS LEDS AU DOS DES CHALETS DE LA CATHEDRALE	KERN JEAN JK DECO	67100 STRASBOURG	9 850	29/11/2016

Délibération au Conseil Municipal du lundi 23 janvier 2017

Représentation de la Ville de Strasbourg au sein de divers organismes.

Le Conseil municipal est appelé à désigner ses représentant(es) pour siéger au sein des instances suivantes :

- Le maillon (rectification d'une erreur matérielle dans la délibération d'octobre 2016)
1 titulaire
- Commission consultative de suivi de la charte sur les antennes de téléphonie mobile
(en remplacement de M. GERNET de son poste de titulaire)
1 titulaire – 1 suppléant.
- Conseil d'école élémentaire du Conseil des XV, 2^{ème} cycle : rue de Douai :
1 titulaire
- Conseil d'école élémentaire du Conseil des XV, 3 cycle, rue de Wallonie :
(suite à la scission de l'école élémentaire des XV)
1 titulaire

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
désigne*

ses représentants-es au sein des organismes ci-dessous :

- *Le Maillon : 1 titulaire : Mme Camille GANGLOFF*
- *Commission consultative de suivi de la charte sur les antennes de téléphonie mobile
1 titulaire : Mme Chantal CUTAJAR
1 suppléant : Mme Christel KOHLER*

- *Conseil d'école élémentaire du Conseil des XV, 2^{ème} cycle : rue de Douai :*
1 titulaire : Mme Elisabeth RAMEL

- *Conseil d'école élémentaire du Conseil des XV, 3 cycle, rue de Wallonie :*
1 titulaire : Mme Caroline BARRIERE

**Adopté le 23 janvier 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 26 janvier 2017**

Délibération au Conseil Municipal du lundi 23 janvier 2017

Conclusion d'accords - cadres relatifs à l'acquisition de diverses prestations et fournitures éventuellement reconductibles et approbation de deux groupements de commandes.

La Direction des ressources logistiques regroupe les activités et services supports logistiques (gestion des locaux, des équipements et diverses prestations). Elle met à disposition des services les moyens matériels nécessaires à la réalisation de leurs missions.

En application des articles 25, 66 à 68, 78 et 80 du décret du 25 mars 2016, les marchés ou les accords - cadres à conclure seront passés selon la procédure de l'appel d'offres.

Les accords-cadres envisagés fixeront toutes les stipulations contractuelles et seront exécutés au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées à l'article 80 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ces marchés et accords - cadres s'étendront sur une période qui ne pourra excéder quatre années (marchés annuels reconductibles trois fois)

Par ailleurs, il pourra être envisagé le recours à l'UGAP dans le cadre de la convention de partenariat permettant à l'Eurométropole de Strasbourg de bénéficier d'un tarif préférentiel. Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatives aux Centrales d'achat, ce recours pourra être mis en œuvre pour l'acquisition de diverses prestations et fournitures figurant à son catalogue.

La conclusion et la signature des marchés et des accords - cadres sont conditionnées par le vote des crédits correspondants.

Pour certains accords - cadres le recours au groupement de commandes sous la coordination de l'Eurométropole de Strasbourg a pour double objectif :

- l'allègement des formalités de frais de gestion administrative liées au lancement et au traitement d'une seule procédure,
- la réalisation d'économies d'échelle.

1. Groupement de commandes pour l'achat de fuel domestique

L'Eurométropole devant renouveler le marché de fourniture de fuel domestique elle a proposé à toutes les communes membres ainsi qu'au Conseil Départemental du Bas-Rhin de s'associer dans un groupement de commandes spécifique.

Ces accords - cadres seront lancés sous forme d'appels d'offre conformément aux articles 25, 66 à 68, 78 et 80 du décret du 25 mars 2016. Ils fixeront toutes les stipulations contractuelles et seront exécutés au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées à l'article 80 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ainsi, ce groupement de commandes sous la coordination de l'Eurométropole associera la ville de Strasbourg, les communes d'Oberschaeffolsheim, Osthoffen et Wolfisheim ainsi que le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

Collectivités	Objet	Quantité annuelle (en litre)	
		mini	maxi
Eurométropole de Strasbourg	Fourniture de fioul domestique	sans	sans
Ville de Strasbourg	Fourniture de fioul domestique	sans	sans
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Fourniture de fioul domestique	sans	sans
Oberschaeffolsheim	Fourniture de fioul domestique	sans	sans
Osthoffen	Fourniture de fioul domestique	sans	sans
Wolfisheim	Fourniture de fioul domestique	sans	sans

2. Groupement de commande pour diverses fournitures et prestations

Les services de l'Eurométropole, de la ville de Strasbourg et de la Fondation de l'Œuvre Notre Dame sont pour leur part amenés à faire appel à des entreprises externes pour l'acquisition de diverses prestations et fournitures. L'ensemble de ces besoins étant de nature identique pour l'Eurométropole, la ville de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre Dame, il a été convenu d'arrêter les bases d'un montage commun. Il s'inscrit également dans la logique d'un groupement de commandes.

Ces accords - cadres seront lancés sous forme d'appels d'offre conformément aux articles 25, 66 à 68, 78 et 80 du décret du 25 mars 2016 78. Ils fixeront toutes les stipulations contractuelles et seront exécutés au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées à l'article 80 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ils pourront s'exécuter sur une période de 4 années maximum, la première période valant de la date de leur notification au 31 décembre de l'année de notification (reconductible 3 fois).

Collectivités	Objet	Montant en € HT annuel	Montant en € HT annuel
		Mini	Maxi
Eurométropole de Strasbourg	Marché de petit matériel électrique	52 500	210 000
Ville de Strasbourg	Marché de petit matériel électrique	25 000	100 000
OND	Marché de petit matériel électrique	650	2 600
Eurométropole de Strasbourg	Fournitures de bureau respectueuses de l'environnement	20 000	150 000
Ville de Strasbourg	Fournitures de bureau respectueuses de l'environnement	10 000	90 000
Eurométropole de Strasbourg	Fourniture de papiers spéciaux pour traceurs	5 000	150 000
OND	Fourniture de papiers spéciaux pour traceurs	1 350	2 050
Eurométropole de Strasbourg	Fourniture de cartons	5 000	150 000
Ville de Strasbourg	Fourniture de cartons	5 000	150 000
Eurométropole de Strasbourg e	Prestations de déménagement	1 000	250 000
Ville de Strasbourg	Prestations de déménagement	1 000	250 000

Accords-cadres de maintenance de véhicules et équipements :

Ces accords - cadres seront lancés sous forme d'appels d'offre conformément aux articles 25, 66 à 68, 78 et 80 du décret du 25 mars 2016 78 et 80 du décret du 25 mars 2016. Ils fixeront toutes les stipulations contractuelles et seront exécutés au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées à l'article 80 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ils pourront s'exécuter sur une période de 4 années maximum, la première période valant de la date de leur notification au 31 décembre de l'année de notification (reconductible 3 fois).

Ces prestations feront l'objet de lots conformément à l'article 32 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et à l'article 12 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Collectivités	Objet	Montant en € HT annuel	Montant en € HT annuel
		Mini	Maxi

Eurométropole de Strasbourg	Lot 1 : Maintenance des véhicules légers et de véhicules utilitaires de marque CITROEN	sans	22 000
Ville de Strasbourg	Lot 1 : Maintenance des véhicules légers et de véhicules utilitaires de marque CITROEN	sans	22 000
Eurométropole de Strasbourg	Lot 2 : Maintenance des véhicules légers et de véhicules utilitaires de marque FIAT	sans	22 000
Ville de Strasbourg	Lot 2 : Maintenance des véhicules légers et de véhicules utilitaires de marque FIAT	sans	22 000
Eurométropole de Strasbourg	Lot 3 : Maintenance des véhicules légers et de véhicules utilitaires de marque FORD	sans	15 000
Ville de Strasbourg	Lot 3 : Maintenance des véhicules légers et de véhicules utilitaires de marque FORD	sans	15 000
Eurométropole de Strasbourg	Lot 4 : Maintenance des véhicules légers et de véhicules utilitaires de marque PEUGEOT	sans	22 000
Ville de Strasbourg	Lot 4 : Maintenance des véhicules légers et de véhicules utilitaires de marque PEUGEOT	sans	22 000
Eurométropole de Strasbourg	Lot 5 : Maintenance des véhicules légers et de véhicules utilitaires de marque RENAULT	sans	22 000
Ville de Strasbourg	Lot 5 : Maintenance des véhicules légers et de véhicules utilitaires de marque RENAULT	sans	22 000
Eurométropole de Strasbourg	Lot 6 : Maintenance de boîtes de vitesse de toutes marques (hors boîtes de marque Allison et boîtes automatiques de marque ZF)	sans	15 000
Ville de Strasbourg	Lot 6 : Maintenance de boîtes de vitesse de toutes marques (hors boîtes de marque Allison et boîtes automatiques de marque ZF)	sans	15 000
Eurométropole de Strasbourg	Lot 7 : Maintenance de caissons multibennes, ampliroll et tout type de bennes de travaux publics	sans	25 000
Ville de Strasbourg	Lot 7 : Maintenance de caissons multibennes, ampliroll et tout type de bennes de travaux publics	sans	10 000
Eurométropole de Strasbourg	Lot 9 : Maintenance des véhicules utilitaires et poids lourds de marque IVECO	sans	10 000
Ville de Strasbourg	Lot 9 : Maintenance des véhicules utilitaires et poids lourds de marque IVECO	sans	5 000

Eurométropole de Strasbourg	Lot 10 : Maintenance des véhicules utilitaires et poids lourds de marque MERCEDES	sans	30 000
Ville de Strasbourg	Lot 10 : Maintenance des véhicules utilitaires et poids lourds de marque MERCEDES	sans	5 000
Eurométropole de Strasbourg	Lot 11 : Maintenance des véhicules utilitaires et poids lourds de marque RENAULT TRUCKS	sans	40 000
Ville de Strasbourg	Lot 11 : Maintenance des véhicules utilitaires et poids lourds de marque RENAULT TRUCKS	sans	5 000
Eurométropole de Strasbourg	Lot 12 : Maintenance des véhicules poids lourds de marque MAN	sans	10 000
Ville de Strasbourg	Lot 12 : Maintenance des véhicules poids lourds de marque MAN	sans	5 000
Eurométropole de Strasbourg	Lot 13 : Maintenance des véhicules poids lourds de marque VOLVO	sans	5 000
Ville de Strasbourg	Lot 13 : Maintenance des véhicules poids lourds de marque VOLVO	sans	10 000
Eurométropole de Strasbourg	Lot 14 : Maintenance de boîtes de vitesse de marque ALLISON	sans	40 000
Ville de Strasbourg	Lot 14 : Maintenance de boîtes de vitesse de marque ALLISON	sans	20 000
Eurométropole de Strasbourg	Lot 15 : Maintenance de boîtes de vitesse automatiques de marque ZF	sans	20 000
Ville de Strasbourg	Lot 15 : Maintenance de boîtes de vitesse automatiques de marque ZF	sans	20 000

3. Marchés d'acquisition de prestations et de diverses fournitures techniques pour la Ville de Strasbourg

Marchés de prestations de nettoyage :

Ces marchés seront lancés sous forme d'appels d'offre conformément aux articles 25, articles 25, 66 à 68 du décret du 25 mars 2016. Ils pourront s'exécuter sur une période de 3 années maximum, la première période valant de la date de leur notification jusqu'au 31 décembre 2017 reconductible 2 fois.

Collectivité	Objet	Montant forfaitaire Annuel en € HT
Ville de Strasbourg	Prestations de nettoyage des locaux du CMS Robertsau	17 000
Ville de Strasbourg	Prestations de nettoyage des locaux de la Cité de la Musique et de la Danse	107 000

Ville de Strasbourg	Prestations de nettoyage des locaux des ateliers de l'Opéra	30 000
---------------------	---	--------

Marchés de prestations de nettoyage des locaux du théâtre :

Ces marchés seront lancés sous forme d'appels d'offre conformément aux articles 25, 66 à 68, 78 et 80 du décret du 25 mars 2016. Ils pourront s'exécuter sur une période de 2 années maximum, la première période allant de la date de leur notification jusqu'au 31 décembre 2018 reconductible 1 fois.

Les prestations envisagées sont à prix mixtes (forfaitaires et unitaires)

Collectivité	Objet	Montant forfaitaire annuel en € HT
Ville de Strasbourg	Prestations de nettoyage de la vitrerie du grenier d'abondance	7 500

Collectivité	Objet	Montant en € HT annuel	Montant en € HT annuel
		Mini	Maxi
Ville de Strasbourg	Prestations de nettoyage des locaux du théâtre pendant les représentations	7 000	18 000

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

sous réserve de disponibilité des crédits la conclusion de marchés ci-après éventuellement reconductibles,

1. Groupement de commande pour l'achat de fuel domestique

Collectivités	Objet	Quantité annuelle (en litres)	
		Mini	Maxi
Eurométropole de Strasbourg	Fourniture de fioul domestique	sans	sans

<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Fourniture de fioul domestique</i>	<i>sans</i>	<i>sans</i>
<i>Conseil Départemental du Bas-Rhin</i>	<i>Fourniture de fioul domestique</i>	<i>sans</i>	<i>sans</i>
<i>Oberschaeffolsheim</i>	<i>Fourniture de fioul domestique</i>	<i>sans</i>	<i>sans</i>
<i>Osthoffen</i>	<i>Fourniture de fioul domestique</i>	<i>sans</i>	<i>sans</i>
<i>Wolfisheim</i>	<i>Fourniture de fioul domestique</i>	<i>sans</i>	<i>sans</i>

2. Groupement de commande pour diverses fournitures et prestations

Collectivités	Objet	Montant en € HT annuel	Montant en € HT annuel
		Mini	Maxi
<i>Eurométropole de Strasbourg</i>	<i>Marché de petit matériel électrique</i>	<i>52 500</i>	<i>210 000</i>
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Marché de petit matériel électrique</i>	<i>25 000</i>	<i>100 000</i>
<i>OND</i>	<i>Marché de petit matériel électrique</i>	<i>650</i>	<i>2 600</i>
<i>Eurométropole de Strasbourg</i>	<i>Fournitures de bureau respectueuses de l'environnement</i>	<i>20 000</i>	<i>150 000</i>
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Fournitures de bureau respectueuses de l'environnement</i>	<i>10 000</i>	<i>90 000</i>
<i>Eurométropole de Strasbourg</i>	<i>Fourniture de papiers spéciaux pour traceurs</i>	<i>5 000</i>	<i>150 000</i>
<i>OND</i>	<i>Fourniture de papiers spéciaux pour traceurs</i>	<i>1 350</i>	<i>2 050</i>
<i>Eurométropole de Strasbourg</i>	<i>Fourniture de cartons</i>	<i>5 000</i>	<i>150 000</i>
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Fourniture de cartons</i>	<i>5 000</i>	<i>150 000</i>
<i>Eurométropole de Strasbourg</i>	<i>Prestations de déménagement</i>	<i>1 000</i>	<i>250 000</i>
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Prestations de déménagement</i>	<i>1 000</i>	<i>250 000</i>

Collectivités	Objet	Montant en € HT annuel	Montant en € HT annuel
		Mini	Maxi

<i>Eurométropole de Strasbourg</i>	<i>Lot 1 : Maintenance des véhicules légers et de véhicules utilitaires de marque CITROEN</i>	<i>sans</i>	<i>22 000</i>
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Lot 1 : Maintenance des véhicules légers et de véhicules utilitaires de marque CITROEN</i>	<i>sans</i>	<i>22 000</i>
<i>Eurométropole de Strasbourg</i>	<i>Lot 2 : Maintenance des véhicules légers et de véhicules utilitaires de marque FIAT</i>	<i>sans</i>	<i>22 000</i>
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Lot 2 : Maintenance des véhicules légers et de véhicules utilitaires de marque FIAT</i>	<i>sans</i>	<i>22 000</i>
<i>Eurométropole</i>	<i>Lot 3 : Maintenance des véhicules légers et de véhicules utilitaires de marque FORD</i>	<i>sans</i>	<i>15 000</i>
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Lot 3 : Maintenance des véhicules légers et de véhicules utilitaires de marque FORD</i>	<i>sans</i>	<i>15 000</i>
<i>Eurométropole de Strasbourg</i>	<i>Lot 4 : Maintenance des véhicules légers et de véhicules utilitaires de marque PEUGEOT</i>	<i>sans</i>	<i>22 000</i>
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Lot 4 : Maintenance des véhicules légers et de véhicules utilitaires de marque PEUGEOT</i>	<i>sans</i>	<i>22 000</i>
<i>Eurométropole de Strasbourg</i>	<i>Lot 5 : Maintenance des véhicules légers et de véhicules utilitaires de marque RENAULT</i>	<i>sans</i>	<i>22 000</i>
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Lot 5 : Maintenance des véhicules légers et de véhicules utilitaires de marque RENAULT</i>	<i>sans</i>	<i>22 000</i>
<i>Eurométropole de Strasbourg</i>	<i>Lot 6 : Maintenance de boîtes de vitesse de toutes marques (hors boîtes de marque Allison et boîtes automatiques de marque ZF)</i>	<i>sans</i>	<i>15 000</i>
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Lot 6 : Maintenance de boîtes de vitesse de toutes marques (hors boîtes de marque Allison et boîtes automatiques de marque ZF)</i>	<i>sans</i>	<i>15 000</i>
<i>Eurométropole de Strasbourg</i>	<i>Lot 7 : Maintenance de caissons multibennes, ampliroll et tout type de bennes de travaux publics</i>	<i>sans</i>	<i>25 000</i>
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Lot 7 : Maintenance de caissons multibennes, ampliroll et tout type de bennes de travaux publics</i>	<i>sans</i>	<i>10 000</i>
<i>Eurométropole de Strasbourg</i>	<i>Lot 9 : Maintenance des véhicules utilitaires et poids lourds de marque IVECO</i>	<i>sans</i>	<i>10 000</i>

<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Lot 9 : Maintenance des véhicules utilitaires et poids lourds de marque IVECO</i>	<i>sans</i>	<i>5 000</i>
<i>Eurométropole de Strasbourg</i>	<i>Lot 10 : Maintenance des véhicules utilitaires et poids lourds de marque MERCEDES</i>	<i>sans</i>	<i>30 000</i>
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Lot 10 : Maintenance des véhicules utilitaires et poids lourds de marque MERCEDES</i>	<i>sans</i>	<i>5 000</i>
<i>Eurométropole de Strasbourg</i>	<i>Lot 11 : Maintenance des véhicules utilitaires et poids lourds de marque RENAULT TRUCKS</i>	<i>sans</i>	<i>40 000</i>
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Lot 11 : Maintenance des véhicules utilitaires et poids lourds de marque RENAULT TRUCKS</i>	<i>sans</i>	<i>5 000</i>
<i>Eurométropole de Strasbourg</i>	<i>Lot 12 : Maintenance des véhicules poids lourds de marque MAN</i>	<i>sans</i>	<i>10 000</i>
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Lot 12 : Maintenance des véhicules poids lourds de marque MAN</i>	<i>sans</i>	<i>5 000</i>
<i>Eurométropole de Strasbourg</i>	<i>Lot 13 : Maintenance des véhicules poids lourds de marque VOLVO</i>	<i>sans</i>	<i>5 000</i>
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Lot 13 : Maintenance des véhicules poids lourds de marque VOLVO</i>	<i>sans</i>	<i>10 000</i>
<i>Eurométropole de Strasbourg</i>	<i>Lot 14 : Maintenance de boîtes de vitesse de marque ALLISON</i>	<i>sans</i>	<i>40 000</i>
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Lot 14 : Maintenance de boîtes de vitesse de marque ALLISON</i>	<i>sans</i>	<i>20 000</i>
<i>Eurométropole de Strasbourg</i>	<i>Lot 15 : Maintenance de boîtes de vitesse automatiques de marque ZF</i>	<i>sans</i>	<i>20 000</i>
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Lot 15 : Maintenance de boîtes de vitesse automatiques de marque ZF</i>	<i>sans</i>	<i>20 000</i>

3. Marchés d'acquisition de prestations pour la Ville de Strasbourg

Collectivité	Objet	Montant forfaitaire Annuel en € HT
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Prestations de nettoyage des locaux du CMS Robertsau</i>	<i>17 000</i>
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Prestations de nettoyage des locaux de la Cité de la Musique et de la Danse</i>	<i>107 000</i>
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Prestations de nettoyage des locaux des ateliers de l'Opéra</i>	<i>30 000</i>

<i>Collectivité</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant forfaitaire Annuel en€ HT</i>
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Prestations de nettoyage de la vitrerie du grenier d'abondance</i>	<i>7 500</i>

<i>Collectivité</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant en € HT annuel</i>	<i>Montant en € HT annuel</i>
		<i>Mini</i>	<i>Maxi</i>
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>Prestations de nettoyage des locaux du théâtre pendant les représentations</i>	<i>7 000</i>	<i>18 000</i>

- *la conclusion de la convention de groupement de commandes entre la ville de Strasbourg, les communes d'Oberschaeffolsheim, Osthoffen, Wolfisheim, et le Conseil Départemental du Bas-Rhin, et l'Eurométropole de Strasbourg cette dernière assurant la mission de coordinateur*
- *la conclusion de la convention de groupement de commandes entre la ville de Strasbourg, la Fondation de l'Œuvre Notre Dame, et l'Eurométropole de Strasbourg cette dernière assurant la mission de coordinateur*

décide

l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2017 et suivants sur les lignes concernées ;

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e :

- *à lancer les consultations des marchés ou des accords- cadres concernant la ville de Strasbourg ;*
- *à signer la convention de groupement de commandes ci-jointe en annexe avec l'Eurométropole de Strasbourg, les communes d'Oberschaeffolsheim, Osthoffen, Wolfisheim, et le Conseil Départemental du Bas-Rhin ;*
- *à signer la convention de groupement de commandes ci-jointe en annexe avec l'Eurométropole de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre Dame ;*
- *à exécuter les marchés ou des accords- cadres résultant du groupement de commandes et concernant la ville de Strasbourg ;*

- *en sa qualité d'administrateur de la Fondation de l'Œuvre Notre Dame à signer la convention de groupement de commandes jointe en annexe avec les collectivités membres du groupement ;*
- *à exécuter les marchés résultant du groupement de commandes et concernant la Fondation de l'Œuvre Notre Dame.*

**Adopté le 23 janvier 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 26 janvier 2017**

Convention constitutive de groupement de commandes entre
l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Strasbourg,
les Communes de
Oberschaeffolsheim, Osthoffen ,Wolfisheim
et le Département du Bas-Rhin,

Art. 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux
marchés publics

Vu les articles 28 et 101 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics relatif à la coordination et aux groupements de commandes,

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

il est constitué :

Entre

L'Eurométropole de Strasbourg, représentée par Monsieur Robert HERRMANN,

Président agissant en application d'une délibération du Conseil de Communauté du 5 mai 2014 et de la Commission permanente de l'Eurométropole de Strasbourg du 27 janvier 2017

Et

La Ville de Strasbourg, représentée par Monsieur Roland RIES, Maire agissant en application d'une délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2014 et du 23 janvier 2017

Et

Le Département du Bas-Rhin représenté par M.Frédéric BIERRY

Et

La Commune d'Oberschaeffolsheim représentée par M.Eddie ERB

Et

La Commune d'Osthoffen représentée par M.Antoine SCHALL

Et

La Commune de Wolfisheim représentée par M.Eric AMIET

un groupement de commandes pour la fournitures de fuel domestique.

SOMMAIRE

Préambule.....	
Article 1 : Constitution du groupement.....	
Article 2 : Objet du groupement.....	
Article 3 : Organes du groupement	
Article 4 : Droits et obligations du coordonnateur	Erreur ! Signet non défini.
Article 5 : Responsabilité	Erreur ! Signet non défini.
Article 6 : Fin du groupement	
Article 7 : Règlement des différends entre les parties.....	

Préambule

L'Eurométropole de Strasbourg devant renouveler le marché de fourniture de fuel domestique elle a proposé à toutes les Communes membres ainsi qu'au Département du Bas-Rhin de s'associer dans un groupement de commandes spécifique.

Ainsi, ce groupement de commandes sous la coordination de l'Eurométropole associera la ville de Strasbourg, les communes d'Oberschaeffolsheim, Osthoffen et Wolfisheim ainsi que le Département du Bas-Rhin.

Ce groupement de commandes associant les six collectivités a pour double objectif :

- un allègement des formalités et des frais de gestion administrative liés au lancement et au traitement d'une seule procédure ;
- des économies d'échelle.

L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 encadre les dispositions relatives au groupement de commandes.

Les six partenaires ont décidé de choisir la formule du groupement de commandes la plus médiane, préservant en phase d'exécution l'autonomie de gestion des adhérents. Ainsi, le coordonnateur met en œuvre la procédure de passation, signe et notifie le marché. Par la suite chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne s'assure de sa bonne exécution.

Il est ainsi apparu opportun, d'un point de vue économique et fonctionnel de se référer à cette formule.

Article 1 : Constitution du groupement

Il est constitué entre l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Strasbourg, les Communes d'Oberschaeffolsheim, Osthoffen et Wolfisheim et le Département du Bas-Rhin un groupement de commandes régi par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et la présente convention.

Article 2 : Objet du groupement

Le groupement de commandes ci-après désigné « le groupement » a pour objet la passation de marchés publics pour la fourniture de fuel domestique.

L'acquisition de cette fourniture s'effectuera sur la base d'accords - cadres à prix unitaire.

Il sera lancé sous la forme d'un appel d'offres ouvert selon l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Les accords-cadres envisagés fixeront toutes les stipulations contractuelles et seront exécutés au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées à l'article 80 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Par ailleurs, il pourra être envisagé le recours à l'UGAP dans le cadre de la convention de partenariat permettant à l'Eurométropole de Strasbourg de bénéficier d'un tarif préférentiel. Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatives aux Centrales d'achat ce recours pourra être mis en œuvre pour l'acquisition de cette fourniture figurant à son catalogue et présentant des tarifs compétitifs.

La durée des marchés est fixée à une année éventuellement reconductible 3 fois sans que la durée totale des marchés ne puisse excéder 4 années.

Collectivités	Objet	Quantité annuelle (en litres)	
		Mini	Maxi
Eurométropole	Fourniture de fioul domestique	sans	sans
Ville de Strasbourg	Fourniture de fioul domestique	sans	sans
Oberschaeffolsheim	Fourniture de fioul domestique	sans	sans
Osthoffen	Fourniture de fioul domestique	sans	sans
Wolfisheim	Fourniture de fioul domestique	sans	sans
Département du Bas-Rhin	Fourniture de fioul domestique	sans	sans

Article 3 : Organes du groupement

Les membres du groupement, la Ville de Strasbourg, les Communes d'Oberschaeffolsheim, Osthoffen, Wolfisheim, le Département du Bas-Rhin et l'Eurométropole de Strasbourg ont convenu de désigner cette dernière en qualité de coordonnateur en vue de préparer, de passer, de signer et de notifier les accords-cadres issus de la consultation.

La commission d'appels d'offres de l'Eurométropole de Strasbourg agissant en qualité de coordonnateur du groupement, est désignée pour attribuer les accords-cadres. Elle est composée conformément aux dispositions du Code général des collectivités locales applicables au coordonnateur.

Article 4 : Droits et obligations du coordonnateur

De manière générale, le coordonnateur est chargé de la gestion de la procédure de passation des marchés (ou des accords-cadres) au nom des membres du groupement.

Il transmet les marchés (ou les accords-cadres) aux autorités de contrôle. Il tient à la disposition de la Ville de Strasbourg, des Communes d'Oberschaeffolsheim, Osthoffen et Wolfisheim et du Département du Bas-Rhin, les informations relatives au déroulement de la procédure de passation. Le coordonnateur se charge notamment :

- de centraliser les besoins des membres du groupement sur la base d'une définition préalable établie par ses soins de façon concertée ;
- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation ;

- d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les membres ;
- d'assurer l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant (publication de l'avis d'appel public à la concurrence et d'attribution, envoi ou mise à disposition des dossiers de consultation des entreprises, réception des offres, analyse des offres, rapport de présentation, convocation et réunion de la commission d'appels d'offres..) ;
- de communiquer, le cas échéant, à l'adhérent les documents nécessaires à l'exécution de son marché (ou de son accord- cadre) pour ce qui le concerne ;
- de signer et de notifier les marchés (ou les accords- cadres) ;
- de gérer tout incident de procédure, et notamment d'informer les candidats du rejet et des motifs afférents, de leur candidature ou de leur offre en application des textes relatifs aux marchés publics ;
- de transmettre et de s'assurer de la transmission des pièces exigibles aux autorités de contrôle.

Le coordonnateur s'engage à tenir étroitement informés la Ville de Strasbourg, les Communes d'Oberschaeffolsheim, Osthoffen et Wolfisheim et le Département du Bas-Rhin sur les conditions de déroulement de la procédure de dévolution du marché ou des accords- cadres, et en particulier à informer l'adhérent de tout dysfonctionnement constaté.

Article 5 : Responsabilité

En cas de faute grave commise par le coordonnateur ou de mauvaise exécution de sa mission de son fait exclusif, la Ville de Strasbourg, les Communes d'Oberschaeffolsheim, Osthoffen, Wolfisheim et le Département du Bas-Rhin, pourront demander réparation de leur préjudice au juge administratif.

Inversement, le coordonnateur, l'Eurométropole de Strasbourg pourra demander réparation dans les mêmes conditions en cas de faute grave commise par la Ville de Strasbourg ou les Communes d'Oberschaeffolsheim, Osthoffen, Wolfisheim ou le Département du Bas-Rhin au regard des obligations qui incombent à ces dernières.

Article 6 : Fin du groupement

La présente convention, et corrélativement la mission du coordonnateur prennent fin suite à la notification des marchés (ou des accords-cadres).

La présente convention peut être résiliée en cas de problème d'exécution, de dépassements excessifs du montant des marchés par rapport aux budgets prévisionnels, ou de retard important dans la réalisation de la dévolution des marchés (ou des accords-cadres).

Article 7 : Règlement des différends entre les parties

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

La présente convention a été établie en 5 exemplaires originaux.

Fait à Strasbourg, le

Le Président l’Eurométropole

Le Maire de Strasbourg

Robert HERRMANN

Roland RIES

Le Président du Conseil
Départemental du Bas-Rhin

Frédéric BIERRY

La commune d’Oberschaeffolsheim
représentée par

Eddie ERB

La commune de Wolfisheim
représentée par

La commune d’Osthoffen
représentée par

Eric AMIET

Antoine SCHALL

Convention constitutive de groupement de commandes entre
l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Strasbourg,
la Fondation de l'Œuvre Notre Dame.

Art. 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux
marchés publics

Vu les articles 28 et 101 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics relatif à la coordination et aux groupements de commandes,

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

il est constitué :

Entre

L'Eurométropole de Strasbourg, représentée par Monsieur Robert HERRMANN,
Président agissant en application d'une délibération du Conseil de Communauté du 5 mai 2014
et de la Commission permanente de l'Eurométropole de Strasbourg du 27 janvier 2017.

Et

La Ville de Strasbourg, représentée par Monsieur Roland RIES, Maire agissant en application
d'une délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2014 et du 23 janvier 2017.

Et

la Fondation de l'Œuvre Notre Dame représentée par Monsieur Roland RIES, administrateur
agissant en application de l'article 2 de l'arrêté consulaire du 3 frimaire an XII et la
délibération du 23 janvier 2017.

un groupement de commandes pour l'acquisition de diverses prestations et fournitures
techniques

Préambule.....	
Article 1 : Constitution du groupement.....	
Article 2 : Objet du groupement.....	
Article 3 : Organes du groupement	
Article 4 : Droits et obligations du coordonnateur	
Article 5 : Responsabilité	
Article 6 : Fin du groupement	
Article 7 : Règlement des différends entre les parties.....	

Les services de l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre Dame ont recours de façon récurrente, dans le cadre de leurs missions à l'acquisition de prestations et de fournitures techniques.

L'ensemble des besoins exprimé par les trois entités est identique, c'est pourquoi il a été convenu d'arrêter les bases d'un montage commun. Il s'inscrit dans la logique du groupement de commandes associant les trois collectivités sous la coordination de l'Eurométropole de Strasbourg et a pour double objectif :

- un allègement des formalités et des frais de gestion administrative liés au lancement et au traitement d'une seule procédure ;
- des économies d'échelle.

L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 encadre les dispositions relatives au groupement de commandes.

Les trois partenaires ont décidé de choisir la formule du groupement de commandes la plus médiane, préservant en phase d'exécution l'autonomie de gestion des adhérents. Ainsi, le coordonnateur met en œuvre la procédure de passation, signe et notifie le marché. Par la suite chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne s'assure de sa bonne exécution.

Il est ainsi apparu opportun, d'un point de vue économique et fonctionnel de se référer à cette formule.

Article 1 : Constitution du groupement

Il est constitué entre l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Strasbourg, et la Fondation de l'Œuvre Notre Dame un groupement de commandes régi par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et la présente convention.

Article 2 : Objet du groupement

Le groupement de commandes ci-après désigné « le groupement » a pour objet la passation de marchés publics pour l'acquisition de prestations et de diverses fournitures techniques.

Ces acquisitions s'effectueront sur la base d'accords - cadres à prix unitaire.

Il sera lancé sous la forme d'un appel d'offres ouvert selon l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Les accords-cadres envisagés fixeront toutes les stipulations contractuelles et seront exécutés au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées à l'article 80 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Par ailleurs, il pourra être envisagé le recours à l'UGAP dans le cadre de la convention de partenariat permettant à l'Eurométropole de Strasbourg de bénéficier d'un tarif préférentiel. Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatives aux Centrales d'achat, ce recours pourra être mis en œuvre pour l'acquisition de prestations et fournitures figurant à son catalogue et présentant des tarifs compétitifs.

La durée des marchés est fixée à une année éventuellement reconductible 3 fois sans que la durée totale des marchés ne puisse excéder 4 années.

Collectivités	Objet	Montant en € HT annuel	Montant en € HT annuel
		Minimum	Maximum
Eurométropole de Strasbourg	Marché de petit matériel électrique	52 500,-	210 000,-
Ville de Strasbourg	Marché de petit matériel électrique	25 000,-	100 000,-
OND	Marché de petit matériel électrique	650,-	2 600,-
Eurométropole de Strasbourg	Fournitures de bureau respectueuses de l'environnement	20 000,-	150 000,-
Ville de Strasbourg	Fournitures de bureau respectueuses de l'environnement	10 000,-	90 000,-
Eurométropole de Strasbourg	Fourniture de papiers spéciaux pour traceurs	5 000,-	150 000,-
OND	Fourniture de papiers spéciaux pour traceurs	1 350,-	2 050,-
Eurométropole de Strasbourg	Fourniture de cartons	5 000,-	150 000,-
Ville de Strasbourg	Fourniture de cartons	5 000,-	150 000,-
Eurométropole de Strasbourg	Prestations de déménagement	1 000,-	250 000,-
Ville de Strasbourg	Prestations de déménagement	1 000,-	250 000,-

Collectivités	Objet	Montant en € HT annuel	Montant en € HT annuel
		Minimum	Maximum
Eurométropole de Strasbourg	Lot 1 : Maintenance des véhicules légers et de véhicules utilitaires de marque CITROEN	sans	22 000,-
Ville de Strasbourg	Lot 1 : Maintenance des véhicules légers et de véhicules utilitaires de marque CITROEN	sans	22 000,-

Eurométropole de Strasbourg	Lot 2 : Maintenance des véhicules légers et de véhicules utilitaires de marque FIAT	sans	22 000,-
Ville de Strasbourg	Lot 2 : Maintenance des véhicules légers et de véhicules utilitaires de marque FIAT	sans	22 000,-
Eurométropole de Strasbourg	Lot 3 : Maintenance des véhicules légers et de véhicules utilitaires de marque FORD	sans	15 000,-
Ville de Strasbourg	Lot 3 : Maintenance des véhicules légers et de véhicules utilitaires de marque FORD	sans	15 000,-
Eurométropole de Strasbourg	Lot 4 : Maintenance des véhicules légers et de véhicules utilitaires de marque PEUGEOT	sans	22 000,-
Ville de Strasbourg	Lot 4 : Maintenance des véhicules légers et de véhicules utilitaires de marque PEUGEOT	sans	22 000,-
Eurométropole de Strasbourg	Lot 5 : Maintenance des véhicules légers et de véhicules utilitaires de marque RENAULT	sans	22 000,-
Ville de Strasbourg	Lot 5 : Maintenance des véhicules légers et de véhicules utilitaires de marque RENAULT	sans	22 000,-
Eurométropole de Strasbourg	Lot 6 : Maintenance de boîtes de vitesse de toutes marques (<i>hors boîtes de marque Allison et boîtes automatiques de marque ZF</i>)	sans	15 000,-
Ville de Strasbourg	Lot 6 : Maintenance de boîtes de vitesse de toutes marques (<i>hors boîtes de marque Allison et boîtes automatiques de marque ZF</i>)	sans	15 000,-
Eurométropole de Strasbourg	Lot 7 : Maintenance de caissons multibennes, ampliroll et tout type de bennes de travaux publics	sans	25 000,-
Ville de Strasbourg	Lot 7 : Maintenance de caissons multibennes, ampliroll et tout type de bennes de travaux publics	sans	10 000,-
Eurométropole de Strasbourg	Lot 9 : Maintenance des véhicules utilitaires et poids lourds de marque IVECO	sans	10 000,-
Ville de Strasbourg	Lot 9 : Maintenance des véhicules utilitaires et poids lourds de marque IVECO	sans	5 000,-
Eurométropole de Strasbourg	Lot 10 : Maintenance des véhicules utilitaires et poids lourds de marque MERCEDES	sans	30 000,-
Ville de Strasbourg	Lot 10 : Maintenance des véhicules utilitaires et poids lourds de marque MERCEDES	sans	5 000,-
Eurométropole de Strasbourg	Lot 11 : Maintenance des véhicules utilitaires et poids lourds de marque RENAULT TRUCKS	sans	40 000,-
Ville de Strasbourg	Lot 11 : Maintenance des véhicules utilitaires et poids lourds de marque RENAULT TRUCKS	sans	5 000,-
Eurométropole de Strasbourg	Lot 12 : Maintenance des véhicules poids lourds de marque MAN	sans	10 000,-

Ville de Strasbourg	Lot 12 : Maintenance des véhicules poids lourds de marque MAN	sans	5 000,-
Eurométropole de Strasbourg	Lot 13 : Maintenance des véhicules poids lourds de marque VOLVO	sans	5 000,-
Ville de Strasbourg	Lot 13 : Maintenance des véhicules poids lourds de marque VOLVO	sans	10 000,-
Eurométropole de Strasbourg	Lot 14 : Maintenance de boîtes de vitesse de marque ALLISON	sans	40 000,-
Ville de Strasbourg	Lot 14 : Maintenance de boîtes de vitesse de marque ALLISON	sans	20 000,-
Eurométropole de Strasbourg	Lot 15 : Maintenance de boîtes de vitesse automatiques de marque ZF	sans	20 000,-
Ville de Strasbourg	Lot 15 : Maintenance de boîtes de vitesse automatiques de marque ZF	sans	20 000,-

Article 3 : Organes du groupement

Les membres du groupement, la Ville de Strasbourg, la Fondation de l'Œuvre Notre Dame, l'Eurométropole de Strasbourg, ont convenu de désigner cette dernière en qualité de coordonnateur en vue de préparer, de passer, de signer et de notifier les accords-cadres issus de la consultation.

La commission d'appels d'offres de l'Eurométropole de Strasbourg agissant en qualité de coordonnateur du groupement, est désignée pour attribuer les accords cadres. Elle est composée conformément aux dispositions du Code général des collectivités locales applicables au coordonnateur.

Article 4 : Droits et obligations du coordonnateur

De manière générale, le coordonnateur est chargé de la gestion de la procédure de passation des marchés (ou des accords-cadres) au nom des membres du groupement.

Il transmet les marchés (ou des accords-cadres) aux autorités de contrôle. Il tient à la disposition de la Ville de Strasbourg, et de la Fondation de l'Œuvre Notre Dame, les informations relatives au déroulement de la procédure de passation. Le coordonnateur se charge notamment :

- de centraliser les besoins des membres du groupement sur la base d'une définition préalable établie par ses soins de façon concertée ;
- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation ;
- d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les membres ;
- d'assurer l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant (publication de l'avis d'appel public à la concurrence et d'attribution, envoi ou mise à disposition des dossiers de consultation des entreprises, réception des offres, analyse des offres, rapport de présentation, convocation et réunion de la commission d'appels d'offres..) ;
- de communiquer, le cas échéant, à l'adhérent les documents nécessaires à l'exécution de ses marchés (ou de son accord- cadre) pour ce qui le concerne
- de signer et de notifier les marchés (ou les accords- cadres)

- de gérer tout incident de procédure, et notamment d'informer les candidats du rejet et des motifs afférents, de leur candidature ou de leur offre en application des textes relatifs aux marchés publics ;
- de transmettre et de s'assurer de la transmission des pièces exigibles aux autorités de contrôle.

Le coordonnateur s'engage à tenir étroitement informé la Ville de Strasbourg, la Fondation de l'Œuvre Notre Dame, sur les conditions de déroulement de la procédure de dévolution du marché ou des accords- cadres, et en particulier à informer l'adhérent de tout dysfonctionnement constaté.

Article 5 : Responsabilité

En cas de faute grave commise par le coordonnateur ou de mauvaise exécution de sa mission de son fait exclusif, la Ville de Strasbourg et l'Œuvre Notre Dame pourront demander réparation de leur préjudice au juge administratif.

Inversement, le coordonnateur, l'Eurométropole de Strasbourg pourra demander réparation dans les mêmes conditions en cas de faute grave commise par la Ville de Strasbourg ou la Fondation de l'Œuvre Notre Dame au regard des obligations qui incombent à ces dernières.

Article 6 : Fin du groupement

La présente convention, et corrélativement la mission du coordonnateur prennent fin suite à la notification des marchés (ou des accords-cadres).

La présente convention peut être résiliée en cas de problème d'exécution, de dépassements excessifs du montant des marchés par rapport aux budgets prévisionnels, ou de retard important dans la réalisation de la dévolution des marchés (ou des accords-cadres).

Article 7 : Règlement des différends entre les parties

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

La présente convention a été établie en 3 exemplaires originaux.

Fait à Strasbourg, le

Le Président l'Eurométropole

Le Maire de Strasbourg

Robert HERRMANN

Roland RIES

L'Administrateur de l'OND

Roland RIES

Délibération au Conseil Municipal du lundi 23 janvier 2017

Avis sur les emplois Ville.

Les emplois relevant des compétences de la Ville de Strasbourg sont créés par la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole et la charge est répartie entre les deux collectivités selon la convention du 3 mars 1972.

L'avis préalable du Conseil municipal est sollicité quant à la transformation d'emplois de la Ville par la prochaine Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole.

Présentées en annexe, ces transformations d'emplois créés précédemment sont rendues nécessaires lorsque les missions et/ou la configuration de l'emploi sont modifiées (*changement d'intitulé, de la nature des fonctions, et/ou de la fourchette de grades*).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil,
vu l'article L5211-57 du Code général des collectivités territoriales,
vu la Convention du 3 mars 1972 entre la CUS et la Ville de Strasbourg,
sur proposition de la Commission Plénière,
après en avoir délibéré,
approuve*

les transformations d'emplois présentées en annexe.

**Adopté le 23 janvier 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif**

Le 26 janvier 2017

**Annexe à la délibération du Conseil municipal du 23 janvier 2017 relative à la transformation d'emplois permanents créés
précédemment**

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Transformations suite à réorganisations présentées en CT							
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Stratégie et gestion du stationnement	1 responsable du département Gestion des résidants	Encadrer et animer le département. Coordonner et contrôler l'activité. Veiller à la qualité du service rendu. Assurer le suivi financier. Gérer les contentieux. Participer aux réflexions et projets.	Temps complet	Rédacteur	Rédacteur principal de 2ème classe à 1ère classe	Modification de l'intitulé, la nature des fonctions et de la fourchette de grades (avant responsable de la boutique des résidants calibré de rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe) suite au CT du 01/12/16.
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Stratégie et gestion du stationnement	1 responsable du département Stratégie du stationnement	Encadrer et animer le département. Contribuer à la réflexion sur la politique globale de stationnement. Piloter et suivre les DSP. Participer aux réflexions et projets.	Temps complet	Attaché ou ingénieur	Attaché à attaché principal Ingénieur à ingénieur principal	Modification de l'intitulé et la nature des fonctions (avant contrôleur de gestion) suite au CT du 01/12/16.
Transformations avec incidence financière à la hausse							
Direction des Solidarités et de la santé	Promotion de la santé de la personne	1 médecin de protection maternelle et infantile	Mettre en œuvre la politique départementale en faveur de la famille et de l'enfant. Conduire directement des actions sur le territoire afin de promouvoir le bien-être physique, psychologique et social des futurs mères, parents et jeunes enfants.	Temps complet	Médecin	Médecin de 2ème classe à hors classe	Modification de la fourchette de grades (avant calibré de médecin de 2ème classe à 1ère classe).
Direction de la Population, des élections et des cultes	Accueil de la population	1 chef de service	Manager le service. Assurer son organisation sur différents sites. Assurer une veille réglementaire.	Temps complet	Attaché ou administrateur	Attaché principal à administrateur hors classe	Modification de la fourchette de grades (avant calibré d'attaché principal à administrateur hors classe et ingénieur principal à ingénieur en chef hors classe).

Délibération au Conseil Municipal du lundi 23 janvier 2017

Projets sur l'espace public : Programme 2017 : Paysage et Eclairage Public. Poursuite des études et réalisation des travaux.

Le programme 2017 paysage et éclairage public a été établi après une phase d'instruction avec les adjoints de quartier concernés de la Ville de Strasbourg, pour une enveloppe de 4,9M€ :

- une première étape, présentée en Conseil Municipal du 24 octobre 2016, a autorisé le lancement des études.
- une seconde étape, objet de la présente délibération, permet la poursuite des études et la réalisation des travaux.

Les opérations prévues en 2017 et pilotées par la Direction Mobilité, Espaces Publics et Naturels sont mentionnées dans les listes jointes en annexe, qui détaillent les différents projets :

- Annexe 1 : projets paysage et éclairage public
- Annexe 2 : projets renouvellement urbain-ANRU

Les projets sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage Ville de Strasbourg et la maîtrise d'œuvre est assurée soit en interne par les services métropolitains avec éventuellement une assistance à maîtrise d'ouvrage, soit en externe par des bureaux d'études privés.

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur janvier 2017.

A noter que les reliquats de crédits d'études pourront, en cas de besoin, et pour une même opération, être affectés aux travaux.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission Plénière
après en avoir délibéré
approuve*

- *la poursuite des études et la réalisation des travaux des opérations prévues en 2017 telles que mentionnées :*
 - *en annexe 1 : projets paysage et éclairage public*
 - *en annexe 2 : projets renouvellement urbain – ANRU*

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e :

- *à mettre en concurrence les prestations de maîtrise d'œuvre, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les travaux ainsi que les prestations de coordination "santé sécurité" conformément au code des marchés publics et à signer les marchés y afférents ;*
- *à signer toutes les conventions ou documents d'urbanisme (demande de déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir...) qui pourraient être nécessaires à la réalisation de ces projets ;*
- *à organiser ou à solliciter l'organisation par les services de l'Etat des procédures nécessaires au déroulement des enquêtes préalables et à l'obtention des autorisations administratives ou d'utilité publique ;*
- *à solliciter les différents partenaires et à signer tous documents en application des procédures administratives et environnementales réglementaires ;*
- *à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, Etat, Région, Département, ou autres organismes publics ou privés) ;*

décide

d'imputer les dépenses sur les crédits d'investissement 2017 et suivants du budget général de la Ville de Strasbourg inscrits sous CRB PE10.

**Adopté le 23 janvier 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 26 janvier 2017**

ANNEXE 1 : LISTE DES PROJETS PAYSAGE & ECLAIRAGE

BOURSE ESPLANE KRUTENAU

Opération	2015BOU4477ATR	BOURSE ESPLANE KRUTENAU	Suite Etudes & Travaux	1
Site projet	RUE DU JURA (parvis Ecole Louvois)			
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Parvis	Fin
Mt Total Prévisionnel	250 000 €	MOE	Externe	AMO non
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
				TTC
				Total délibéré Ville :
				225 000 €

CENTRE

Opération	2015CEN4550BT2	CENTRE	Suite Etudes & Travaux	2
Site projet	RUE DES JUIFS / PARCHEMIN			
Tronçon/Tranche	2/3	Début	Complet	Fin
Mt Total Prévisionnel	190 000 €	MOE	Externe	AMO non
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
				TTC
				Total délibéré Ville :
				65 000 €

Opération	2015CEN4505BT2	CENTRE	Suite Etudes & Travaux	3
Site projet	ABORDS DU TRIBUNAL			
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin
Mt Total Prévisionnel	200 000 €	MOE	Externe	AMO non
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
				TTC
				Total délibéré Ville :
				180 000 €

Opération	2015CEN4549ATR	CENTRE	Suite Etudes & Travaux	4
Site projet	SQUARE MATHIAS MERIAN			
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin
Mt Total Prévisionnel	265 000 €	MOE	Externe	AMO non
Paysage & Eclairage	Etat patrimoine	Square	Réaménagement complet	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
				TTC
				Total délibéré Ville :
				238 500 €

CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES

Opération	2012CRO3746ATR	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES	Suite Etudes & Travaux	5
Site projet	PROMENADE DES ARTS ET SPORTS			
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Route de Mittelhausgergen	Fin
Mt Total Prévisionnel	110 000 €	MOE	Externe	AMO non
Paysage & Eclairage	Création	Promenades & parvis	1° Aménagement	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
				TTC
				Total délibéré Ville :
				99 000 €

Opération	2006CRO2224ATR	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES	Suite Etudes & Travaux	6
Site projet	ROUTE D'OVERHAUSBERGEN : accompagnement projet immobilier Cronenbourg			
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue Jacob	Fin
Mt Total Prévisionnel	170 000 €	MOE	Externe	AMO non
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
				TTC
				Total délibéré Ville :
				153 000 €

Opération	2004CRO1486ATR	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES	Suite Etudes & Travaux	7
Site projet	RUE GRIMLING			
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Route d'Overhausbergen	Fin
Mt Total Prévisionnel	50 000 €	MOE	Externe	AMO non
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
				TTC
				Total délibéré Ville :
				45 000 €

Opération	2006CRO2318bt2	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES	Suite Etudes & Travaux	8
Site projet	RUE DU MARCHÉ GARE			
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin
Mt Total Prévisionnel	225 000 €	MOE	Interne	AMO non
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
				TTC
				Total délibéré Ville :
				75 000 €

Opération	2016CRO4574ATR	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES	Suite Etudes & Travaux	9
Site projet	ROUTE DE MITTELHAUSBERGEN accompagnement école Gustave Doré			
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue de Willgotheim	Fin
Mt Total Prévisionnel	400 000 €	MOE	Externe	AMO non
Paysage & Eclairage	Etat patrimoine	Parvis	Réaménagement complet	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
				TTC
				Total délibéré Ville :
				360 000 €

GARE KLEBER

Opération	2016GAR4581ATR	GARE KLEBER				Suite Etudes & Travaux			10	
Site projet	ILLUMINATION DE L'EGLISE SAINT - THOMAS									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Eglise		Fin	Eglise				
Mt Total Prévisionnel	300 000 €		MOE	Externe			AMO	non		
									TTC	
Paysage & Eclairage	Illumination		Mise en valeur		Pose		Trx en profondeur	Type marché	Mapa	240 000 €
									Total délibéré Ville :	240 000 €

Opération	2016GAR4700ATR	GARE KLEBER				Etudes & Travaux			11	
Site projet	AIRE DE JEU RUE DE ROTHAU									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	35 000 €		MOE	Externe			AMO	non		
									TTC	
Paysage & Eclairage	Création		Aire de jeux		1° Aménagement		Trx en profondeur	Type marché	Mapa	35 000 €
									Total délibéré Ville :	35 000 €

Opération	2014GAR4148bt2	GARE KLEBER				Suite Etudes & Travaux			12	
Site projet	PASSERELLE ECLUSE A : secteur de la Petite France									
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet		Fin	complet				
Mt Total Prévisionnel	650 000 €		MOE	Externe			AMO	non		
									TTC	
Paysage & Eclairage	Etat patrimoine		Passerelle		Réhabilitation		Trx en profondeur	Type marché	Mapa	50 000 €
							Total délibéré Ville :		50 000 €	

KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE

Opération	2011KOE3596BT1	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU	Suite Etudes & Travaux	13			
Site projet	RUE MICHEL ANGE						
Tronçon/Tranche	1/5	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	450 000 €	MOE	Externe	AMO	non		
					TTC		
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	55 000 €
Total délibéré Ville :							55 000 €

Opération	2016KOE4628ATR	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU	Suite Etudes & Travaux	14			
Site projet	PARC NATUREL URBAIN : chemin de la Holtzmatt						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Parc	Fin	Parc		
Mt Total Prévisionnel	250 000 €	MOE	Externe	AMO	non		
					TTC		
Paysage & Eclairage	Coordination autre projet	Espaces verts&réseaux	Réaménagement complet	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	225 000 €
Total délibéré Ville :							225 000 €

Opération	2009KOE3276BT2	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU	Suite Etudes & Travaux	15			
Site projet	SECTEUR RUES DE GRESSWILLER / DE GLIESBERG						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	380 000 €	MOE	Externe	AMO	non		
					TTC		
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	150 000 €
Total délibéré Ville :							150 000 €

Opération	2015KOE4387BT2	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU	Suite Etudes & Travaux	16			
Site projet	RUE DES PEAUSSERIES (éco quartier Lingolsheim)						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Roue de Schirmeck	Fin	Eco quartier (Lingolsheim)		
Mt Total Prévisionnel	90 000 €	MOE	Interne	AMO	non		
					TTC		
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	40 000 €
Total délibéré Ville :							40 000 €

MEINAU PLAINE DES BOUCHERS

Opération	2015MEI4482ATR	MEINAU PLAINE DES BOUCHERS				Suite Etudes & Travaux			17		
Site projet	RUES DE POITOU / GASCOGNE										
Tronçon/Tranche	1/2	Début	Rue de la Canardière			Fin	Rue Gascogne				
Mt Total Prévisionnel	180 000 €		MOE	Externe			AMO	non			
									TTC		
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Réseau & candélabre		Remplacement		Trx en profondeur		Type marché	Mapa	72 000 €
									Total délibéré Ville :		72 000 €

Opération	2013MEI3874BT3	MEINAU PLAINE DES BOUCHERS				Suite Etudes & Travaux			18		
Site projet	AMENAGEMENT SECTEUR RUES DES SARCELLES / BERGERONNETTES / COURLIS....										
Tronçon/Tranche	3/7	Début	Complet			Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	150 000 €		MOE	Externe			AMO	non			
									TTC		
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Réseau & candélabre		Remplacement		Trx en profondeur		Type marché	Mapa	50 000 €
									Total délibéré Ville :		50 000 €

Opération	2013MEI3889BT2	MEINAU PLAINE DES BOUCHERS	Suite Etudes & Travaux	19
Site projet	RUE STAEDEL			
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin
Mt Total Prévisionnel	200 000 €	MOE	Interne	AMO non
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
				80 000 €
				Total délibéré Ville :
				80 000 €

NEUDORF PORT DU RHIN

Opération	2004NDF1674BT1	NEUDORF PORT DU RHIN	Suite Etudes & Travaux	20
Site projet	PLACE HENRI WILL / ALLEE DE L'ORPHELINAT			
Tronçon/Tranche	1/4	Début	Complet	Fin
Mt Total Prévisionnel	1 080 000 €	MOE	Externe	AMO non
Paysage & Eclairage	Etat patrimoine	Place	Réaménagement complet	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
				172 000 €
				Total délibéré Ville :
				172 000 €

Opération	2016NDF4622ATR	NEUDORF PORT DU RHIN	Suite Etudes & Travaux	21
Site projet	RUE COULAUX			
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin
Mt Total Prévisionnel	600 000 €	MOE	Externe	AMO non
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
				540 000 €
				Total délibéré Ville :
				540 000 €

Opération	2016NDF4623ATR	NEUDORF PORT DU RHIN	Suite Etudes & Travaux	22
Site projet	AMENAGEMENT EN COMPLEMENT D'UN PROJET IMMOBILIER SUR LE SITE DE L'ANCIENNE SPA			
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin
Mt Total Prévisionnel	300 000 €	MOE	Externe	AMO non
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
				270 000 €
				Total délibéré Ville :
				270 000 €

Opération	2016NDF4624ATR	NEUDORF PORT DU RHIN	Suite Etudes & Travaux	23
Site projet	AIRES DE JEUX (Place de Wattwiller, Grand Couronné,...)			
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé	Fin
Mt Total Prévisionnel	150 000 €	MOE	Externe	AMO non
Paysage & Eclairage	Création	Aires de jeux	1° Aménagement	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
				100 000 €
				Total délibéré Ville :
				100 000 €

Opération	2015NDF4390BT2	NEUDORF PORT DU RHIN	Suite Etudes & Travaux	24
Site projet	RUE DE SOULTZ			
Tronçon/Tranche	2/4	Début	Complet	Fin
Mt Total Prévisionnel	350 000 €	MOE	Externe	AMO non
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
				100 000 €
				Total délibéré Ville :
				100 000 €

Opération	2013NDF3925BT2	NEUDORF PORT DU RHIN	Suite Etudes & Travaux	25
Site projet	RUES DES BOULEAUX / CLIMONT			
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin
Mt Total Prévisionnel	60 000 €	MOE	Externe	AMO non
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
				50 000 €
				Total délibéré Ville :
				50 000 €

Opération	2015NDF4520BT2	NEUDORF PORT DU RHIN	Suite Etudes & Travaux	26
Site projet	J2R : aire de jeux			
Tronçon/Tranche	2/4	Début	Complet	Fin
Mt Total Prévisionnel	620 000 €	MOE	Externe	AMO non
Paysage & Eclairage	Etat patrimoine	Aires de jeux	Réhabilitation	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
				70 000 €
				Total délibéré Ville :
				70 000 €

Opération	2015NDF4397ATR	NEUDORF PORT DU RHIN	Suite Etudes & Travaux	27
Site projet	PASSERELLE DU ZIEGELWASSER 7			
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin
Mt Total Prévisionnel	45 000 €	MOE	Externe	AMO non
Paysage & Eclairage	Etat patrimoine	Passerelle	Réhabilitation	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
				40 000 €
				Total délibéré Ville :
				40 000 €

Opération	2016NDF4701ATR	NEUDORF PORT DU RHIN	Etudes & Travaux	28
Site projet	SECTEUR EST ESPACE MALRAUX			
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin
Mt Total Prévisionnel	330 000 €	MOE	Externe	AMO non
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Réaménagement	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
				330 000 €
				Total délibéré Ville :
				330 000 €

NEUHOF STOCKFELD GANZAU

Opération	2015NHF4480ATR	NEUHOF STOCKFELD GANZAU	Suite Etudes & Travaux	28
Site projet	RUE SCHENGEN			
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin
Mt Total Prévisionnel	60 000 €	MOE	Interne	AMO non
				TTC
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
Total délibéré Ville :				57 000 €
Opération	2008NHF2649ATR	NEUHOF STOCKFELD GANZAU	Suite Etudes & Travaux	29
Site projet	ABORDS DES RUES LUCIUS / GREYTER			
Tronçon/Tranche	1/1	Début	N°10 rue Lucius	Fin
Mt Total Prévisionnel	30 000 €	MOE	Externe	AMO non
				TTC
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
Total délibéré Ville :				27 000 €
Opération	2016NHF4620ATR	NEUHOF STOCKFELD GANZAU	Suite Etudes & Travaux	30
Site projet	PLAINE MERMOZ / RUE SCHACH / JARDINS FAMILIAUX MARSCHALLHOF			
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin
Mt Total Prévisionnel	367 000 €	MOE	Externe	AMO non
				TTC
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
Total délibéré Ville :				330 300 €
Opération	2005NHF2011BT1	NEUHOF STOCKFELD GANZAU	Suite Etudes & Travaux	31
Site projet	RUE RICHSHOFFER			
Tronçon/Tranche	1/2	Début	Complet	Fin
Mt Total Prévisionnel	160 000 €	MOE	Externe	AMO non
				TTC
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
Total délibéré Ville :				64 000 €
Opération	2010NHF3572BT3	NEUHOF STOCKFELD GANZAU	Suite Etudes & Travaux	32
Site projet	LIAISON MARSCHALLHOF / SCHACH			
Tronçon/Tranche	3/3	Début	Rue Marschallhof	Fin
Mt Total Prévisionnel	55 000 €	MOE	Externe	AMO non
				TTC
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
Total délibéré Ville :				35 000 €

ORANGERIE CONSEIL DES XV

Opération	2007ORA2577ATR	ORANGERIE CONSEIL DES XV	Suite Etudes & Travaux	33
Site projet	BOULEVARD PAUL DEROULEDE			
Tronçon/Tranche	1/2	Début	Complet	Fin
Mt Total Prévisionnel	80 000 €	MOE	Externe	AMO non
				TTC
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
Total délibéré Ville :				32 000 €
Opération	2013ORA3984ATR	ORANGERIE CONSEIL DES XV	Suite Etudes & Travaux	34
Site projet	RUE STOEBER			
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin
Mt Total Prévisionnel	60 000 €	MOE	Externe	AMO non
				TTC
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Renforcement	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
Total délibéré Ville :				54 000 €
Opération	2010ORA3582ATR	ORANGERIE CONSEIL DES XV	Suite Etudes & Travaux	35
Site projet	RUE DE LIEGE			
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin
Mt Total Prévisionnel	40 000 €	MOE	Externe	AMO non
				TTC
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
Total délibéré Ville :				36 000 €
Opération	2013ORA4066BT2	ORANGERIE CONSEIL DES XV	Suite Etudes & Travaux	36
Site projet	RUES HERDER / TWINGER			
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin
Mt Total Prévisionnel	130 000 €	MOE	Interne	AMO non
				TTC
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien	Réseau & candélabre	Remplacement	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
Total délibéré Ville :				70 000 €

ROBERTSAU WACKEN

Opération	2004ROB1586ATR	ROBERTSAU WACKEN				Suite Etudes & Travaux		37		
Site projet	RUE HECHNER									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue de la Thur		Fin	Impasse Nord				
Mt Total Prévisionnel	100 000 €		MOE	Externe		AMO	non			
								TTC		
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Réseau & candélabre		Remplacement		Trx en profondeur	Type marché	Mapa	90 000 €
								Total délibéré Ville :		90 000 €
Opération	2016ROB4636ATR	ROBERTSAU WACKEN				Suite Etudes & Travaux		38		
Site projet	PARC LIEU D'EUROPE									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Parc		Fin	Parc				
Mt Total Prévisionnel	720 000 €		MOE	Externe		AMO	non			
								TTC		
Paysage & Eclairage	Etat patrimoine		Parc		Réaménagement complet		Trx en profondeur	Type marché	Mapa	648 000 €
								Total délibéré Ville :		648 000 €
Opération	2009ROB2943ATR	ROBERTSAU WACKEN				Suite Etudes & Travaux		39		
Site projet	RUE DE L'ILL Réfection couche de roulement y compris Ouvrage d'Art									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Pont Phario		Fin	Route de la Wantzenau				
Mt Total Prévisionnel	30 000 €		MOE	Externe		AMO	non			
								TTC		
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Réseau & candélabre		Remplacement		Trx en profondeur	Type marché	Mapa	30 000 €
								Total délibéré Ville :		30 000 €
Opération	2004ROB1566BT3	ROBERTSAU WACKEN				Suite Etudes & Travaux		40		
Site projet	ACCOMPAGNEMENT CONSULAT DE TURQUIE : QUAI JACOUTOT (chemin Goeb à Carpe Haute) / RUES TOREAU / CARPE HAUTE									
Tronçon/Tranche	3/3	Début	Allée Kastner		Fin	Quai Jacoutot				
Mt Total Prévisionnel	500 000 €		MOE	Externe		AMO	non			
								TTC		
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Réseau & candélabre		Remplacement		Trx en profondeur	Type marché	Mapa	100 000 €
							Total délibéré Ville :		100 000 €	

PLUSIEURS SECTEURS

Opération	2016EMS4626ATR	PLUSIEURS SECTEURS				Suite Etudes & Travaux		39
Site projet	VILLE NOURRICIERE : jardins familiaux, partagés, potagers urbain collectifs							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé		Fin	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	200 000 €		MOE	Interne		AMO	non	
								TTC
Paysage & Eclairage	Création		Jardins Participatifs	1° Aménagement		Trx en profondeur	Type marché	Mapa
Total délibéré Ville :								190 000 €
Opération	2016EMS4627ATR	PLUSIEURS SECTEURS				Suite Etudes & Travaux		40
Site projet	NATURE EN VILLE							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé		Fin	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	100 000 €		MOE	Interne		AMO	non	
								TTC
Paysage & Eclairage	Création		Espaces verts&réseaux	1° Aménagement		Trx en profondeur	Type marché	Mapa
Total délibéré Ville :								95 000 €
Opération	2006EMS2099BT2	PLUSIEURS SECTEURS				Suite Etudes & Travaux		41
Site projet	QUAIS SUD							
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet		Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	720 000 €		MOE	Externe		AMO	non	
								TTC
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Réseau & candélabre	Remplacement		Trx en profondeur	Type marché	Mapa
Total délibéré Ville :								510 000 €
Opération	2016EMS4694AET	PLUSIEURS SECTEURS				Suite Etudes & Travaux		42
Site projet	REALISATION D'ETUDES PRE-OPERATIONNELLES (opportunité/faibilité)							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé		Fin	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	50 000 €		MOE	Externe		AMO	non	
								TTC
Paysage & Eclairage	Amélioration qualité		Jardins Participatifs	1° Aménagement		Trx en profondeur	Type marché	Mapa
Total délibéré Ville :								50 000 €
Opération	2016EMS4695ATR	PLUSIEURS SECTEURS				Etudes & Travaux		43
Site projet	SECURISATION DU PARLEMENT EUROPEEN							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	60 000 €		MOE	Interne		AMO	non	
								TTC
Paysage & Eclairage	Coordination autre projet		Réseau & candélabre	Réaménagement		Trx en profondeur	Type marché	Mapa
Total délibéré Ville :								60 000 €

Opération	2016EMS4696ATR	PLUSIEURS SECTEURS				Etudes & Travaux		44		
Site projet	STREET WORK OUT									
Trançon/Tranche	1/1	Début	Localisé		Fin	Localisé				
Mt Total Prévisionnel	100 000 €		MOE	Interne		AMO	non			
								TTC		
Paysage & Eclairage	Amélioration qualité		Cheminements		1° Aménagement		Trx en profondeur	Type marché	Mapa	100 000 €
								Total délibéré Ville :		100 000 €

Opération	2016EMS4632ATR	PLUSIEURS SECTEURS				Suite Etudes & Travaux		45		
Site projet	BOUCLES SPORTIVES VITA BOUCLES STRASBOURG									
Trançon/Tranche	1/1	Début	Localisé		Fin	Localisé				
Mt Total Prévisionnel	30 000 €		MOE	Interne		AMO	non			
								TTC		
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Réseau & candélabre		Remplacement		Trx en profondeur	Type marché	Mapa	30 000 €
								Total délibéré Ville :		30 000 €

ANNEXE 2 : LISTE DES PROJETS PAYSAGE & ECLAIRAGE

CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES

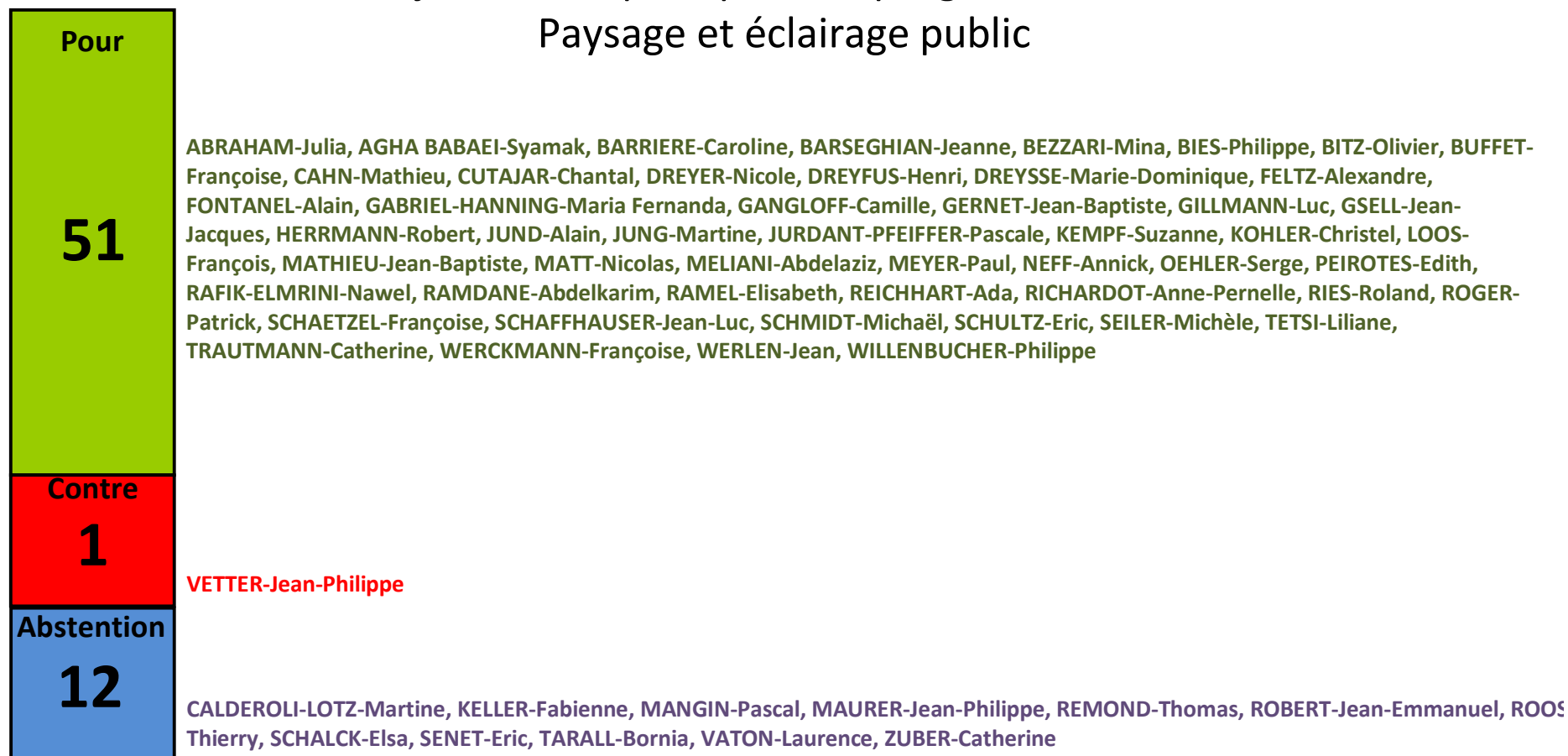
Opération	2013CRO3863BT3	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES			Suite Etudes & Travaux			1
Site projet	SECTEUR PLACES DU MAILLON / ANDRE MAUROIS / LIAISON AVEC MAILLE BRIGITTE (accompagnement LOCUSEM)							
Tronçon/Tranche	3/3	Début	Place	Fin	Place			
Mt Total Prévisionnel	235 000 €		MOE	Externe		Fin	Place	
							AMO	non
								TTC
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Réseau & candélabre		Remplacement		Trx en profondeur	Type marché
							Mapa	15 000 €
							Total délibéré Ville :	
							15 000 €	

NEUHOF STOCKFELD GANZAU

Opération	2016NHF4572ATR	NEUHOF STOCKFELD GANZAU			Suite Etudes & Travaux			2
Site projet	SECTEUR EDOUARD PINOT / ROLAND GARROS							
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	50 000 €		MOE	Externe			AMO	non
								TTC
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Réseau & candélabre		Remplacement		Trx en profondeur	Type marché
							Mapa	45 000 €
							Total délibéré Ville :	45 000 €

Point n° 6

Projets sur l'espace public – programme 2017 : Paysage et éclairage public



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2016

Point n°6

Point n° 6 Projets sur l'espace public – programme 2017 Paysage et éclairage public

Résultats du vote

Pour : 51

Contre : 1

Abstention : 12

Observations (ne modifiant pas le résultat des votes)

M. VETTER signale son erreur (appui sur la touche 2 au lieu de la touche 3)

Délibération au Conseil Municipal du lundi 23 janvier 2017

Projets sur l'espace public :

- Programme 2017 : Transport, Voirie signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement,**
- Poursuite des études et réalisation des travaux,**
- Avis du conseil municipal - Art L5211-57 du CGCT.**

Conformément à l'article L5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales (renforcement et simplification de la coopération intercommunale), il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la délibération métropolitaine concernant la poursuite des études et la réalisation des travaux pour les projets sur l'espace public du programme 2017 à Strasbourg et relatif aux domaines de compétence : transport, voirie et équipements (signalisation statique et dynamique), ouvrages d'art, eau et assainissement.

Les opérations sont mentionnées dans les listes jointes en annexe qui détaillent les différents projets d'études et de travaux :

Annexe 1 : projets pour la Ville de Strasbourg,

Annexe 2 : projets renouvellement urbain-ANRU

Les projets travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg et la maîtrise d'œuvre est assurée soit en interne par les services métropolitains, avec éventuellement une assistance à maîtrise d'ouvrage, soit en externe par des bureaux d'études privés.

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur janvier 2017.

A noter que les reliquats de crédits d'études pourront, en cas de besoin, et pour une même opération, être affectés aux travaux.

Il est précisé que la présente délibération n'inclut pas les opérations d'entretien significatif (gros entretien) dont la programmation est arrêtée début 2017, ni les travaux d'entretien courant ou les interventions d'urgence ponctuelles liées à la mise en sécurité qui sont réalisées tout au long de l'année.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
vu l'article L5211-57 du Code général des collectivités territoriales
sur proposition de la Commission Plénière
après en avoir délibéré
émet*

un avis favorable à la poursuite des études et la réalisation des travaux du programme 2017 concernant les projets métropolitains sur l'Espace Public pour la Ville de Strasbourg et relatifs aux domaines de compétence : projets transport, voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement (annexe 1) et projets renouvellement urbain – ANRU (annexe 2)

**Adopté le 23 janvier 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 26 janvier 2017**

ANNEXE 1 : LISTE DES PROJETS STRASBOURG

BOURSE ESPLANADE KRUTENAU

Opération	2007BOU2581BT2	BOURSE ESPLANADE KRUTENAU				Suite Etudes & Travaux			1
Site projet	RUES DE LUCERNE / BIENNE								
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet		Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	310 000 €		MOE	Externe				AMO	non
									TTC
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Pose		Trx tranchée ouverte		Type marché	Mapa	70 000 €
					Total délibéré EMS :				70 000 €

CENTRE

Opération	2015CEN4550BT2	CENTRE				Suite Etudes & Travaux				2		
Site projet	RUE DES JUIFS / PARCHEMIN											
Tronçon/Tranche	2/3	Début	Complet	Fin	Complet							
Mt Total Prévisionnel	930 000 €			MOE	Externe		Tableau		T1	AMO	non	TTC
voirie & équipements	fonctionnement modifié		Voie desserte		Réaménagement complet			Trx en profondeur		Type marché	Mapa	263 000 €
							Total délibéré EMS :				263 000 €	

Opération	2015CEN4505BT2			CENTRE			Suite Etudes & Travaux			3		
Site projet	ABORDS DU TRIBUNAL											
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet				Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	1 630 000 €		MOE	Externe		Tableau		T3	AMO	non		
										TTC		
voirie & équipements	Etat d'entretien		Place/Placette/Parvis		Réaménagement complet			Trx en profondeur		Type marché	Mapa	1 240 000 €
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements		Pose			Trx tranchée ouverte		Type marché	Mapa	285 000 €
								Total délibéré EMS :			1 525 000 €	

Opération	2016CEN4653ATR	CENTRE				Suite Etudes & Travaux				4
Site projet	RUES FRIESE / TRAVAIL									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	200 000 €		MOE	Interne		AMO			non	
										TTC
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements		Pose		Trx tranchée ouverte		Type marché	Mapa
							Total délibéré EMS :			190 000 €

Opération	2016CEN4683ATR	CENTRE				Suite Etudes & Travaux			5		
Site projet	RUE DE SEBASTOPOL										
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	200 000 €		MOE	Externe		AMO			non		
									TTC		
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement		Réhabilitation		Trx sans tranchée		Type marché	Mapa	180 000 €
							Total délibéré EMS :			180 000 €	

CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES

Opération	2004CRO1486ATR		CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES			Suite Etudes & Travaux			6		
Site projet	RUE GRIMLING										
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Route d'Oberhausbergen			Fin	Rue des Coquelicots				
Mt Total Prévisionnel	170 000 €		MOE	Externe		Tableau		T1	AMO	non	
										TTC	
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie distribution		Réaménagement complet		Trx en profondeur		Type marché	Mapa	108 000 €
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements		Pose		Trx tranchée ouverte		Type marché	Mapa	47 500 €
							Total délibéré EMS :			155 500 €	

Opération	2006CRO2224ATR	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES				Suite Etudes & Travaux			7	
Site projet	ROUTE D'OBERHAUSBERGEN : accompagnement projet immobilier Kronenbourg									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue Jacob			Fin	Pont SnCF			
Mt Total Prévisionnel	700 000 €		MOE	Externe		Tableau		T3	AMO	non
										TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie structurante		Réaménagement complet		Trx en profondeur		Type marché	Mapa
						Total délibéré EMS :				630 000 €

Opération	2012CRO3746ATR	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES				Suite Etudes & Travaux			8		
Site projet	PROMENADE DES ARTS ET SPORTS										
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Route de Mittelhausgergen		Fin	Route d'Oberhausbergen					
Mt Total Prévisionnel	230 000 €		MOE	Externe		Tableau		T1	AMO	non	
											TTC
voirie & équipements	Création		Voie douce		1° Aménagement		Trx en profondeur		Type marché	Mapa	207 000 €
							Total délibéré EMS :				207 000 €

Opération	2016CRO4619ATR	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES			Suite Etudes & Travaux			9		
Site projet	ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITES : Rues Charles Péguy / Edmond Rostand / Paul Eluard									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue Jean Giraudoux			Fin	Rue Jean Monnet			
Mt Total Prévisionnel	203 000 €		MOE	Interne			AMO	non		
								TTC		
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie structurante		Réfection		Trx en surface	Type marché	Mapa	193 000 €
								Total délibéré EMS :		193 000 €

Opération	2016CRO4660ATR	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES			Suite Etudes & Travaux			10
Site projet	RUE DE HURTIGHEIM							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Route d'Oberhausbergen		Fin	Rue Saint-Antoine		
Mt Total Prévisionnel	150 000 €		MOE	Interne		AMO	non	
								TTC
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements		Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
						Total délibéré EMS :		
						142 500 €		
						142 500 €		

GARE KLEBER

Opération	2015GAR4474ATR	GARE KLEBER			Suite Etudes & Travaux			11		
Site projet	RUE STENGER BACHMANN									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	complet					
Mt Total Prévisionnel	106 000 €		MOE	Interne	Tableau	T1	AMO	non		
								TTC		
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte		Réfection		Trx en faible profondeur	Type marché	Mapa	15 200 €
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements		Pose		Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	84 500 €
							Total délibéré EMS :		99 700 €	

Opération	2016GAR4643ATR	GARE KLEBER			Suite Etudes & Travaux			12		
Site projet	QUAI MATHISS / RUES BENJAMIN KUGLER / HUMANN									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	90 000 €		MOE	Interne		AMO		non		
								TTC		
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements		Pose		Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	85 500 €
						Total délibéré EMS :				85 500 €

Opération	2016GAR4661ATR	GARE KLEBER			Suite Etudes & Travaux			13
Site projet	QUAI SAINT JEAN							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	140 000 €		MOE	Externe		AMO		non
								TTC
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement		Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
						Total délibéré EMS :		
						136 000 €		136 000 €

KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE

Opération	2011KOE3596BT1	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU			Suite Etudes & Travaux			14
Site projet	RUE MICHEL ANGE							
Tronçon/Tranche	1/5	Début	Complet		Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	1 670 000 €		MOE	Externe		Tableau	T1	AMO non
								TTC
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements		Remplacement		Trx tranchée ouverte	Type marché Mapa 123 500 €
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement		Réhabilitation		Trx sans tranchée	Type marché Mapa 333 000 €
						Total délibéré EMS :		456 500 €

Opération	2016KOE4628ATR	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU			Suite Etudes & Travaux			15
Site projet	PARC NATUREL URBAIN : chemin de la Holtzmatt							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Parc		Fin	Parc		
Mt Total Prévisionnel	758 500 €		MOE	Externe			AMO	non
								TTC
voirie & équipements	Coordination autre projet		Voie liaison		Réaménagement		Trx en profondeur	Type marché
							Mapa	682 650 €
							Total délibéré EMS :	682 650 €

Opération	2015KOE4387BT2	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU			Suite Etudes & Travaux			16			
Site projet	RUE DES PEAUSSERIES (éco quartier Lingolsheim)										
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Roue de Schirmeck		Fin	Eco quartier (Lingolsheim)					
Mt Total Prévisionnel	415 000 €		MOE	Interne		Tableau	T3	AMO	non		
									TTC		
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte		Réaménagement		Trx en profondeur		Type marché	Mapa	100 000 €
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement				Trx tranchée ouverte		Type marché	Mapa	80 000 €
							Total délibéré EMS :				180 000 €

Opération	2009KOE3276BT2	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU			Suite Etudes & Travaux			17			
Site projet	SECTEUR RUES DE GRESSWILLER / DE GLIESBERG										
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet			Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	755 000 €		MOE	Externe		Tableau		T1	AMO	non	
										TTC	
voirie & équipements	Amélioration qualité		Voie desserte		Réaménagement		Trx en profondeur		Type marché	Mapa	100 000 €
							Total délibéré EMS :				100 000 €

Opération	2016KOE4646ATR	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU			Suite Etudes & Travaux			18		
Site projet	RUES DE BALBRONN / DE DANGOLSHEIM									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	470 000 €		MOE	Externe		AMO	non			
								TTC		
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements		Pose		Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	423 000 €
								Total délibéré EMS :		423 000 €

Opération	2016KOE4650ATR	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU			Suite Etudes & Travaux			19		
Site projet	RUES DE DACHSTEIN / ERGERSHEIM									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	170 000 €		MOE	Interne		AMO	non			
								TTC		
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements		Pose		Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	161 500 €
								Total délibéré EMS :		161 500 €

Opération	2016KOE4680ATR	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU			Suite Etudes & Travaux			20		
Site projet	SECTEUR RUES VELASQUEZ / SCHONGAUER,									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	890 000 €		MOE	Externe		AMO	non			
								TTC		
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement		Réhabilitation		Trx sans tranchée	Type marché	Mapa	801 000 €
								Total délibéré EMS :		801 000 €

MEINAU PLAINE DES BOUCHERS

Opération	2015MEI4482ATR	MEINAU PLAINE DES BOUCHERS				Suite Etudes & Travaux			21		
Site projet	RUES DE POITOU / GASCogne										
Tronçon/Tranche	1/2	Début	Rue de la Canardière			Fin	Rue Gascogne				
Mt Total Prévisionnel	480 000 €		MOE	Externe		Tableau		T1	AMO non		
									TTC		
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte		Réaménagement		Trx en profondeur		Type marché	Mapa	32 000 €
									Total délibéré EMS :		32 000 €

Opération	2013MEI3874BT3	MEINAU PLAINE DES BOUCHERS				Suite Etudes & Travaux			22		
Site projet	AMENAGEMENT SECTEUR RUES DES SARCELLES / BERGERONNETTES / COURLIS....										
Tronçon/Tranche	3/7	Début	Complet			Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	1 630 000 €		MOE	Externe		Tableau		T1	AMO non		
									TTC		
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie distribution		Réaménagement		Trx en profondeur		Type marché	Mapa	220 000 €
									Total délibéré EMS :		220 000 €

NEUDORF PORT DU RHIN

Opération	2015NDF4390BT2	NEUDORF PORT DU RHIN			Suite Etudes & Travaux			1		
Site projet	RUE DE SOULTZ									
Tronçon/Tranche	2/4	Début	Complet	Fin			Complet			
Mt Total Prévisionnel	1 450 000 €		MOE	Externe		Tableau		T1	AMO	non
									TTC	
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte		Réaménagement		Trx en profondeur		Type marché	Mapa
									Total délibéré EMS :	
									540 000 €	

Opération	2016NDF4621ATR	NEUDORF PORT DU RHIN			Etudes & Travaux			23		
Site projet	TRAVERSEE PIETONNE AVENUE DU RHIN / ZAC DANUBE									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Avenue du Rhin		Fin		ZAC Danube			
Mt Total Prévisionnel	65 000 €		MOE	Interne		AMO		non		
									TTC	
voirie & équipements	Sécurité		Traversée piétonne		Réaménagement		Trx en profondeur		Type marché	Mapa
									58 500 €	
									Total délibéré EMS :	
									58 500 €	

Opération	2016NDF4622ATR	NEUDORF PORT DU RHIN			Suite Etudes & Travaux			24		
Site projet	RUE COULAUX									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin			Complet			
Mt Total Prévisionnel	780 000 €		MOE	Externe		AMO		non		
									TTC	
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte		Réaménagement		Trx en profondeur		Type marché	Mapa
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements		Pose		Trx tranchée ouverte		Type marché	Mapa
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement		Pose		Trx tranchée ouverte		Type marché	Mapa
									Total délibéré EMS :	
									716 000 €	

Opération	2016NDF4623ATR	NEUDORF PORT DU RHIN			Suite Etudes & Travaux			25		
Site projet	AMENAGEMENT EN COMPLEMENT D'UN PROJET IMMOBILIER SUR LE SITE DE L'ANCIENNE SPA									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin			Complet			
Mt Total Prévisionnel	600 000 €		MOE	Externe		AMO		non		
									TTC	
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte		Réaménagement		Trx en profondeur		Type marché	Mapa
									Total délibéré EMS :	
									540 000 €	

Opération	2013NDF3925BT2	NEUDORF PORT DU RHIN			Suite Etudes & Travaux			26		
Site projet	RUES DES BOULEAUX / CLIMONT									
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	180 000 €	MOE	Externe	Tableau	T1	AMO	non			
								TTC		
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte		Réaménagement		Trx en profondeur	Type marché	Mapa	30 000 €
								Total délibéré EMS :		30 000 €
Opération	2016NDF4701ATR	NEUDORF PORT DU RHIN			Etudes & Travaux			27		
Site projet	SECTEUR EST ESPACE MALRAUX									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	1 680 000 €	MOE	Externe	AMO	non					
								TTC		
voirie & équipements	Etat d'entretien		Place/Placette/Parvis		Réaménagement		Trx en profondeur	Type marché	Mapa	1 680 000 €
								Total délibéré EMS :		1 680 000 €
Opération	2011NDF3671BT2	NEUDORF PORT DU RHIN			Suite Etudes & Travaux			27		
Site projet	RUE DU PEAGE									
Tronçon/Tranche	2/4	Début	Complet	Fin	complet					
Mt Total Prévisionnel	22 468 200 €	MOE	Externe	AMO	non					
								TTC		
voirie & équipements	Liaison et Equipements		Voie liaison		Réaménagement		Trx en profondeur	Type marché	Mapa	720 000 €
								Total délibéré EMS :		720 000 €
Opération	2008NDF2666BT3	NEUDORF PORT DU RHIN			Suite Etudes & Travaux			28		
Site projet	PONT D'ANVERS									
Tronçon/Tranche	3/3	Début	Complet	Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	3 200 000 €	MOE	Externe	AMO	non					
								TTC		
voirie & équipements	Etat d'entretien		Pont		Réhabilitation		Trx en profondeur	Type marché	Mapa	1 765 000 €
								Total délibéré EMS :		1 765 000 €
Opération	2016NDF4637ATR	NEUDORF PORT DU RHIN			Suite Etudes & Travaux			29		
Site projet	RUE DU HAVRE									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	900 000 €	MOE	Externe	AMO	non					
								TTC		
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements		Tubage		Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	810 000 €
								Total délibéré EMS :		810 000 €
Opération	2007NDF3132ATR	NEUDORF PORT DU RHIN			Suite Etudes & Travaux			30		
Site projet	RUES DE GERSTHEIM / ANCIENNE DIGUE									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	150 000 €	MOE	Externe	AMO	non					
								TTC		
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements		Pose		Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	135 000 €
								Total délibéré EMS :		135 000 €
Opération	2016NDF4666ATR	NEUDORF PORT DU RHIN			Suite Etudes & Travaux			31		
Site projet	RUES D'ALGER / DUNKERQUE									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	220 000 €	MOE	Interne	AMO	non					
								TTC		
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements		Pose		Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	209 000 €
								Total délibéré EMS :		209 000 €
Opération	2016NDF4670BT2	NEUDORF PORT DU RHIN			Suite Etudes & Travaux			32		
Site projet	RUE DU BASSIN DE L'INDUSTRIE									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	1 150 000 €	MOE	Interne	AMO	non					
								TTC		
Assainissement	Nouvel équipement		Collecteur/Branchement		Pose		Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	510 000 €
								Total délibéré EMS :		510 000 €
Opération	2016NDF4686ATR	NEUDORF PORT DU RHIN			Suite Etudes & Travaux			33		
Site projet	RUES DE L'EPERVIER / HERON									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	150 000 €	MOE	Externe	AMO	non					
								TTC		
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement		Réhabilitation		Trx sans tranchée	Type marché	Mapa	135 000 €
								Total délibéré EMS :		135 000 €

NEUHOF STOCKFELD GANZAU

Opération	2008NHF2649ATR		NEUHOF STOCKFELD GANZAU			Suite Etudes & Travaux			34	
Site projet	ABORDS DES RUES LUCIUS / GREYTER									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	N°10 rue Lucius			Fin	Rue Greyter			
Mt Total Prévisionnel	185 000 €		MOE	Externe		Tableau		T1	AMO	non
										TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte		Réaménagement		Trx en profondeur		Type marché	Mapa
Eau	Extension		Conduite/Branchements		Pose		Trx tranchée ouverte		Type marché	Mapa
							Total délégué EMS :			169 500 €

Opération	2015NHF4480ATR	NEUHOF STOCKFELD GANZAU			Suite Etudes & Travaux			35		
Site projet	RUE SCHENGEN									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	190 000 €		MOE	Interne	Tableau	T3	AMO	non		
									TTC	
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte		Réaménagement		Trx en profondeur		Type marché	Mapa
									180 500 €	
Total délibéré EMS :									180 500 €	
Opération	2005NHF2011BT1	NEUHOF STOCKFELD GANZAU			Suite Etudes & Travaux			36		
Site projet	RUE RICHSHOFFER									
Tronçon/Tranche	1/2	Début	Complet	Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	520 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO	non		
									TTC	
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte		Réaménagement		Trx en profondeur		Type marché	Mapa
Eau	Extension		Conduite/Branchements		Pose		Trx tranchée ouverte		Type marché	Mapa
									252 000 €	
Total délibéré EMS :									336 500 €	
Opération	2016NHF4620ATR	NEUHOF STOCKFELD GANZAU			Suite Etudes & Travaux			37		
Site projet	PLAINE MERMOZ / RUE SCHACH / JARDINS FAMILIAUX MARSCHALLHOF									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	185 000 €		MOE	Externe	Tableau	AMO	non			
									TTC	
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte		Réaménagement		Trx en profondeur		Type marché	Mapa
									166 500 €	
Total délibéré EMS :									166 500 €	
Opération	2010NHF3572BT3	NEUHOF STOCKFELD GANZAU			Suite Etudes & Travaux			38		
Site projet	LIAISON MARSCHALLHOF / SCHACH									
Tronçon/Tranche	3/3	Début	Rue Marschallhof	Fin	Rue Schach					
Mt Total Prévisionnel	365 000 €		MOE	Externe	Tableau	T3	AMO	non		
									TTC	
voirie & équipements	Création		Piste Cyclable		1° Aménagement		Trx en profondeur		Type marché	Mapa
									120 000 €	
Total délibéré EMS :									120 000 €	
Opération	2016NHF4655ATR	NEUHOF STOCKFELD GANZAU			Suite Etudes & Travaux			39		
Site projet	RUE DE LA LISIERE / AVENUE DU BOIS									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	180 000 €		MOE	Interne	Tableau	AMO	non			
									TTC	
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements		Pose		Trx tranchée ouverte		Type marché	Mapa
									171 000 €	
Total délibéré EMS :									171 000 €	

ORANGERIE CONSEIL DES XV

Opération	2007ORA2577ATR	ORANGERIE CONSEIL DES XV			Suite Etudes & Travaux			40				
Site projet	BOULEVARD PAUL DEROLEUDE											
Trançon/Tranche	1/2	Début	Complet			Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	355 000 €			MOE	Externe		Tableau		T1	AMO	non	
											TTC	
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie distribution		Réaménagement			Trx en profondeur		Type marché	Mapa	130 000 €
											Total délibéré EMS :	130 000 €
Opération	2013ORA3984ATR	ORANGERIE CONSEIL DES XV			Suite Etudes & Travaux			41				
Site projet	RUE STOEBER											
Trançon/Tranche	1/1	Début	Complet			Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	270 000 €			MOE	Externe		Tableau		T1	AMO	non	
											TTC	
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie distribution		Réaménagement			Trx en profondeur		Type marché	Mapa	243 000 €
											Total délibéré EMS :	243 000 €
Opération	2010ORA3582ATR	ORANGERIE CONSEIL DES XV			Suite Etudes & Travaux			42				
Site projet	RUE DE LIEGE											
Trançon/Tranche	1/1	Début	Complet			Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	320 000 €			MOE	Externe		Tableau		T1	AMO	non	
											TTC	
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie distribution		Réaménagement			Trx en profondeur		Type marché	Mapa	180 000 €
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements		Remplacement			Trx tranchée ouverte		Type marché	Mapa	109 000 €
											Total délibéré EMS :	289 000 €
Opération	2013ORA4066BT2	ORANGERIE CONSEIL DES XV			Suite Etudes & Travaux			43				
Site projet	RUES HERDER / TWINGER											
Trançon/Tranche	2/2	Début	Complet			Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	330 000 €			MOE	Interne		Tableau		T1	AMO	non	
											TTC	
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte		Réfection			Trx en surface		Type marché	Mapa	160 000 €
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements		Pose			Trx tranchée ouverte		Type marché	Mapa	133 000 €
											Total délibéré EMS :	293 000 €
Opération	2015CEN4531BT2	ORANGERIE CONSEIL DES XV			Suite Etudes & Travaux			6				
Site projet	AVENUE DE LA FORET NOIRE											
Trançon/Tranche	2/2	Début	Complet			Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	410 000 €			MOE	Interne					AMO	non	
											TTC	
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements		Pose			Trx tranchée ouverte		Type marché	Mapa	269 500 €
											Total délibéré EMS :	269 500 €

ROBERTSAU WACKEN

Opération	2004ROB1586ATR	ROBERTSAU WACKEN				Suite Etudes & Travaux		44
Site projet	RUE HECHNER							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue de la Thur		Fin	Impasse Nord		
Mt Total Prévisionnel	200 000 €		MOE	Externe		Tableau	T1	AMO non
								TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte		Réaménagement		Trx en profondeur	Type marché Mapa
Total délibéré EMS :								180 000 €

Opération	2009ROB2943ATR	ROBERTSAU WACKEN				Suite Etudes & Travaux		45
Site projet	RUE DE L'ILL Réfection couche de roulement y compris Ouvrage d'Art							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Pont Phario		Fin	Route de la Wantzenau		
Mt Total Prévisionnel	1 040 000 €		MOE	Externe		Tableau	T1	AMO non
								TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie structurante		Réfection		Trx en surface	Type marché Mapa
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements		Pose		Trx tranchée ouverte	Type marché Mapa
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement		Réhabilitation		Trx sans tranchée	Type marché Mapa
Total délibéré EMS :								966 500 €

Opération	2004ROB1566BT3	ROBERTSAU WACKEN				Suite Etudes & Travaux		46
Site projet	ACCOMPAGNEMENT CONSULAT DE TURQUIE : QUAI JACOUTOT (chemin Goeb à Carpe Haute) / RUES TOREAU / CARPE HAUTE							
Tronçon/Tranche	3/3	Début	Allée Kastner		Fin	Quai Jacoutot		
Mt Total Prévisionnel	2 160 000 €		MOE	Externe		Tableau	T3	AMO non
								TTC
voirie & équipements	Coordination autre projet		Voie desserte		Réaménagement complet		Trx en profondeur	Type marché Mapa
Total délibéré EMS :								850 000 €

Opération	2014ROB4259BT2	ROBERTSAU WACKEN				Suite Etudes & Travaux		47
Site projet	ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT AU SECTEUR WACKEN							
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Localisé		Fin	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	6 000 000 €		MOE	Externe			AMO	non
								TTC
voirie & équipements	Fonctionnement modifié		Voie desserte		Réaménagement partiel		Trx en profondeur	Type marché Mapa
Total délibéré EMS :								4 000 000 €

Opération	2016ROB4658ATR	ROBERTSAU WACKEN				Suite Etudes & Travaux		48
Site projet	RUE DE L'ABBE WETTERLE							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	310 000 €		MOE	Interne			AMO	non
								TTC
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements		Pose		Trx tranchée ouverte	Type marché Mapa
Total délibéré EMS :								300 000 €

Opération	2016ROB4662ATR	ROBERTSAU WACKEN				Suite Etudes & Travaux		49
Site projet	RUES FELIX / JACQUES ET VICTOR							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	430 000 €		MOE	Externe			AMO	non
								TTC
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements		Pose		Trx tranchée ouverte	Type marché Mapa
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement		Pose		Trx tranchée ouverte	Type marché Mapa
Total délibéré EMS :								387 000 €

Opération	2016ROB4682ATR	ROBERTSAU WACKEN				Suite Etudes & Travaux		50
Site projet	RUE PIERRE DE COUBERTIN							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	130 000 €		MOE	Externe			AMO	non
								TTC
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement		Réhabilitation		Trx sans tranchée	Type marché Mapa
Total délibéré EMS :								117 000 €

Opération	2015ROB4557BT2	ROBERTSAU WACKEN				Suite Etudes & Travaux		51
Site projet	RUE DE LA THUR							
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet		Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	350 000 €		MOE	Interne			AMO	non
								TTC
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement		Pose		Trx tranchée ouverte	Type marché Mapa
Total délibéré EMS :								140 000 €

PLUSIEURS SECTEURS

Opération	2016EMS4586ATR	PLUSIEURS SECTEURS				Suite Etudes & Travaux			52	
Site projet	MISE EN ACCESSIBILITE DES QUARTIERS									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé			Fin	Localisé			
Mt Total Prévisionnel	273 500 €		MOE	Externe		Tableau		T1	AMO	non
										TTC
voirie & équipements	fonctionnement modifié		Trottoir		Réaménagement		Trx en faible profondeur		Type marché	Mapa
							Total délibéré EMS :			246 150 €

Opération	2016EMS4630ATR	PLUSIEURS SECTEURS			Suite Etudes & Travaux			53		
Site projet	MISE AUX NORMES DES ARRETS DE BUS									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé		Fin	Localisé				
Mt Total Prévisionnel	200 000 €		MOE	Externe			AMO	non		
								TTC		
voirie & équipements	Sécurité		Arrêt bus		1° Aménagement		Trx en faible profondeur	Type marché	Mapa	
								Total délibéré EMS :		
								150 000 €		
Opération	2016EMS4631ATR	PLUSIEURS SECTEURS			Suite Etudes & Travaux			54		
Site projet	AMELIORATION DE LA VITESSE COMMERCIALE DES BUS ET RESTRUCTURATION DU RESEAU BUS									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé		Fin	Localisé				
Mt Total Prévisionnel	1 000 000 €		MOE	Externe			AMO	non		
								TTC		
voirie & équipements	Amélioration qualité		Voie/Arrêt de bus		Réaménagement		Trx en profondeur	Type marché	Mapa	
								Total délibéré EMS :		
								950 000 €		
Opération	2006EMS2099BT2	PLUSIEURS SECTEURS			Suite Etudes & Travaux			55		
Site projet	QUAIS SUD									
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet		Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	2 410 000 €		MOE	Externe		Tableau	T3	AMO	non	
								TTC		
voirie & équipements	Amélioration qualité		Voie liaison		Réaménagement partiel		Trx en faible profondeur	Type marché	Mapa	
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements		Réhabilitation continue		Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	
								Total délibéré EMS :		
								2 210 000 €		
Opération	2016EMS4693AET	PLUSIEURS SECTEURS			Etudes			56		
Site projet	REALISATION D'ETUDES PRE-OPERATIONNELLES (opportunité/faibilité)									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé		Fin	Localisé				
Mt Total Prévisionnel	150 000 €		MOE	Externe			AMO	non		
								TTC		
voirie & équipements	Amélioration qualité		Voie distribution		Réaménagement		Trx en profondeur	Type marché	Mapa	
								Total délibéré EMS :		
								150 000 €		
Opération	2016EMS4695ATR	PLUSIEURS SECTEURS			Etudes & Travaux			57		
Site projet	SECURISATION DU PARLEMENT EUROPEEN									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	350 000 €		MOE	Interne			AMO	non		
								TTC		
voirie & équipements	Coordination autre projet		Voie desserte		Réaménagement partiel		Trx en profondeur	Type marché	Mapa	
								Total délibéré EMS :		
								350 000 €		
Opération	2015EMS4549BT2	PLUSIEURS SECTEURS			Suite Etudes & Travaux			58		
Site projet	TRAVAUX DE SIGNALISATION DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DU STATIONNEMENT PAYANT									
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Localisé		Fin	Localisé				
Mt Total Prévisionnel	170 000 €		MOE	Externe			AMO	non		
								TTC		
voirie & équipements	Fonctionnement modifié		Stationnement		Réaménagement		Trx en surface	Type marché	Mapa	
								Total délibéré EMS :		
								20 000 €		

ANNEXE 2 : LISTE DES PROJETS RENOUVELLEMENT URBAIN

CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES

Opération	2016CRO4697ATR	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES			Etudes & Travaux			1			
Site projet	SECTEUR RUES FRESNEL / LAVOISIER (pose de conteneurs enterrés)										
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	60 000 €		MOE	Externe		Tableau	T6	AMO	non		
									TTC		
voirie & équipements	Fonctionnement modifié		Voie desserte		Réaménagement		Trx en profondeur		Type marché	Mapa	60 000 €
							Total délibéré EMS :			60 000 €	

NEUHOF STOCKFELD GANZAU

Opération	2016NHF4572ATR	NEUHOF STOCKFELD GANZAU				Suite Etudes & Travaux				2	
Site projet	SECTEUR EDOUARD PINOT / ROLAND GARROS										
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet				Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	300 000 €		MOE	Externe		Tableau		T7	AMO	non	
											TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte		Réaménagement		Trx en profondeur		Type marché	Mapa	270 000 €
							Total délibéré EMS :			270 000 €	

Délibération au Conseil Municipal du lundi 23 janvier 2017

Construction de la nouvelle restauration scolaire du groupe scolaire Schluthfeld - désignations.

Le groupe scolaire Schluthfeld a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal le 21 novembre 2016 visant à permettre la mise aux normes, la rénovation et l'accueil de classes supplémentaires dans l'établissement.

Cette rénovation s'accompagne de la libération des locaux actuellement occupés par la restauration scolaire et la salle d'évolution de l'école élémentaire.

La présente délibération vise la création de ces locaux sur le site actuellement occupé par les immeubles 45, rue de Saint Dié, 47, rue de Saint Dié et 14, rue du Ban de Sapt. Le transfert de propriété de ces bâtiments appartenant actuellement à l'Eurométropole de Strasbourg, ainsi que les actes en découlant feront l'objet d'une délibération particulière soumise aux conseils municipal et de l'Eurométropole.

Le principe consiste à aménager en rez-de-chaussée du nouveau bâtiment le restaurant scolaire et ses locaux annexes, surmonté de la salle d'évolution.

L'aménagement intégrera à la fois les contraintes du futur PPRI et celles du PLU qui visent à proposer un aménagement respectueux du cœur d'îlot.

Les travaux à entreprendre satisferont à la réglementation thermique 2012.

Programme des travaux

Création d'un restaurant scolaire et de ses locaux annexes permettant d'accueillir 98 places de repas maternelle et 112 places de repas élémentaire.

Création d'une salle d'évolution de 200m² et de ses locaux annexes

Création du bureau du responsable périscolaire de site et du responsable territorial de site dont le bureau, actuellement situé dans le périmètre de l'école, nécessite d'être relocalisé.

La restauration sera aménagée afin de permettre un service en contenants inertes réutilisables.

La surface dans œuvre (SDO) de ces ouvrages est de 1200m².

Coût des travaux

L'estimation du coût global d'opération s'établit à 4,3 M€TTC valeur janvier 2017 et se décline comme suit :

Travaux de construction	2950 K€TTC
Dépollution	120K€TTC
Aménagements extérieurs	130 K€TTC
Honoraires (maîtrise d'œuvre, contrôleur technique, coordination sécurité et protection de la santé, C.S.S.I, etc.)	500 K€TTC
Divers (tolérance études et travaux, publications, concours de maîtrise d'œuvre, diagnostics et sondages, branchements, etc.)	555K€TTC
Mobilier intérieur	45 K€TTC

Calendrier

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

Concours de maîtrise d'œuvre	Octobre 2016 à juin 2017
Etudes de maîtrise d'œuvre	Juillet 2017 à juillet 2018
Appel d'offres travaux	Septembre 2018 à décembre 2018
Travaux	Janvier 2019 à juillet 2020

Le maître d'œuvre sera sélectionné suite à un concours de maîtrise d'œuvre, tel que défini à l'article 8 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

La prime maximum allouée aux candidats sélectionnés pour remettre un projet avec maquette est fixée à 17 500 € TTC conformément à l'article 90-III du décret du 25 mars 2016.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

l'opération de construction du restaurant scolaire et de la salle polyvalente du groupe scolaire Schluthfeld pour un montant de 4 300 000 € TTC conformément au programme ci-avant exposé ;

décide

d'imputer les dépenses d'investissement de 4 300 000 € TTC des travaux de construction du restaurant scolaire et de la salle polyvalente du groupe scolaire Schluthfeld sur la ligne AP0202 programme 1170 ;

désigne

conformément aux articles 88 et 89 du décret du 25 mars 2016, les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres composant le jury de maîtrise d'œuvre :

Titulaires :

Mme Françoise BUFFET
Mme Nicole DREYER
M. Philippe WILLENBUCHER
Mme Françoise WERCKMANN
Mme Fabienne KELLER

Suppléants :

Mme Anne-Pernelle RICHARDOT
M. Luc GILLMANN
Mme Suzanne KEMPF
Mme Jeanne BARSEGHIAN
M. Jean Philippe MAURER

Les membres non élus du jury seront désignés par arrêté de la Président du jury conformément à l'article 89 du décret susvisé.

La prime maximum allouée aux candidats sélectionnés pour remettre un projet avec maquette est fixée à 17.500 € TTC conformément à l'article 90-III du décret du 25 mars 2016.

autorise

le Maire ou son représentant :

- à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux et de fournitures, conformément à la réglementation des Marchés Publics et à signer et exécuter tous les actes en résultant ;
- à signer les dossiers de demande de permis de démolir et de construire,
- à solliciter auprès du Département du Bas-Rhin, de la Région Grand Est, et des autres financeurs les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

**Adopté le 23 janvier 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

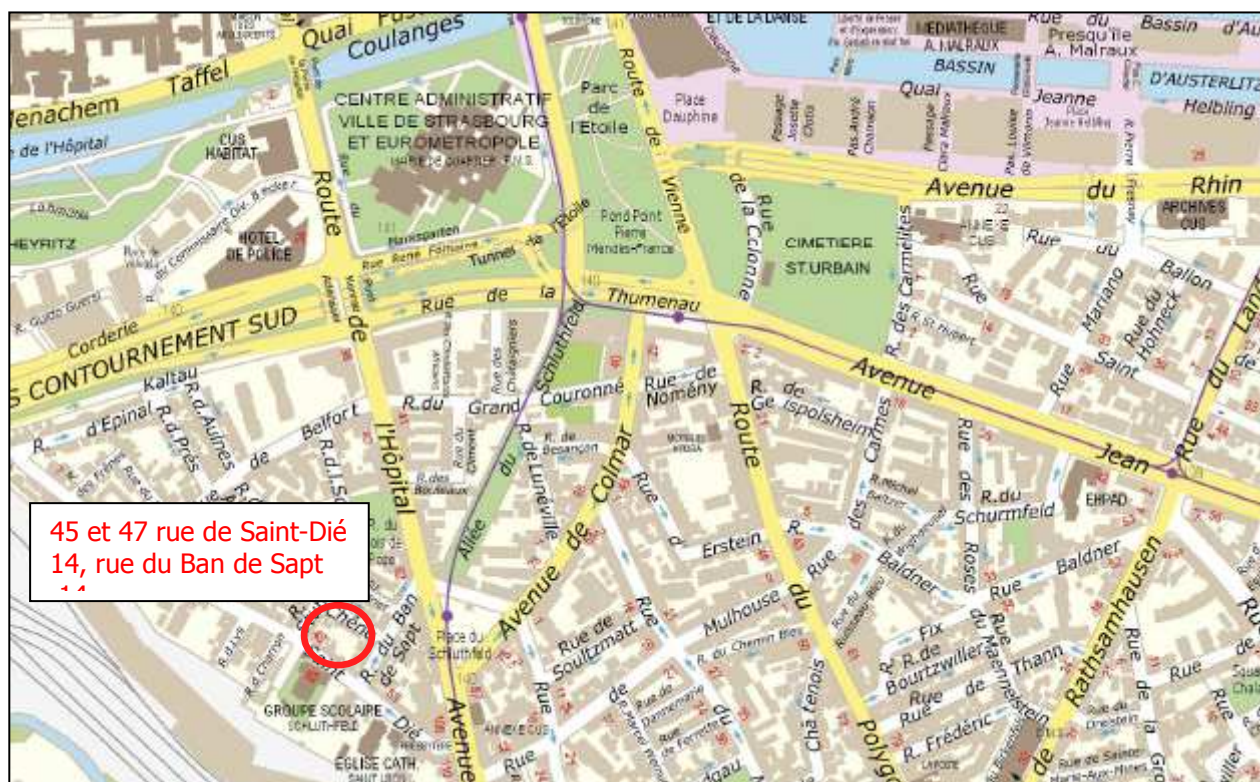
**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif**

Le 26 janvier 2017

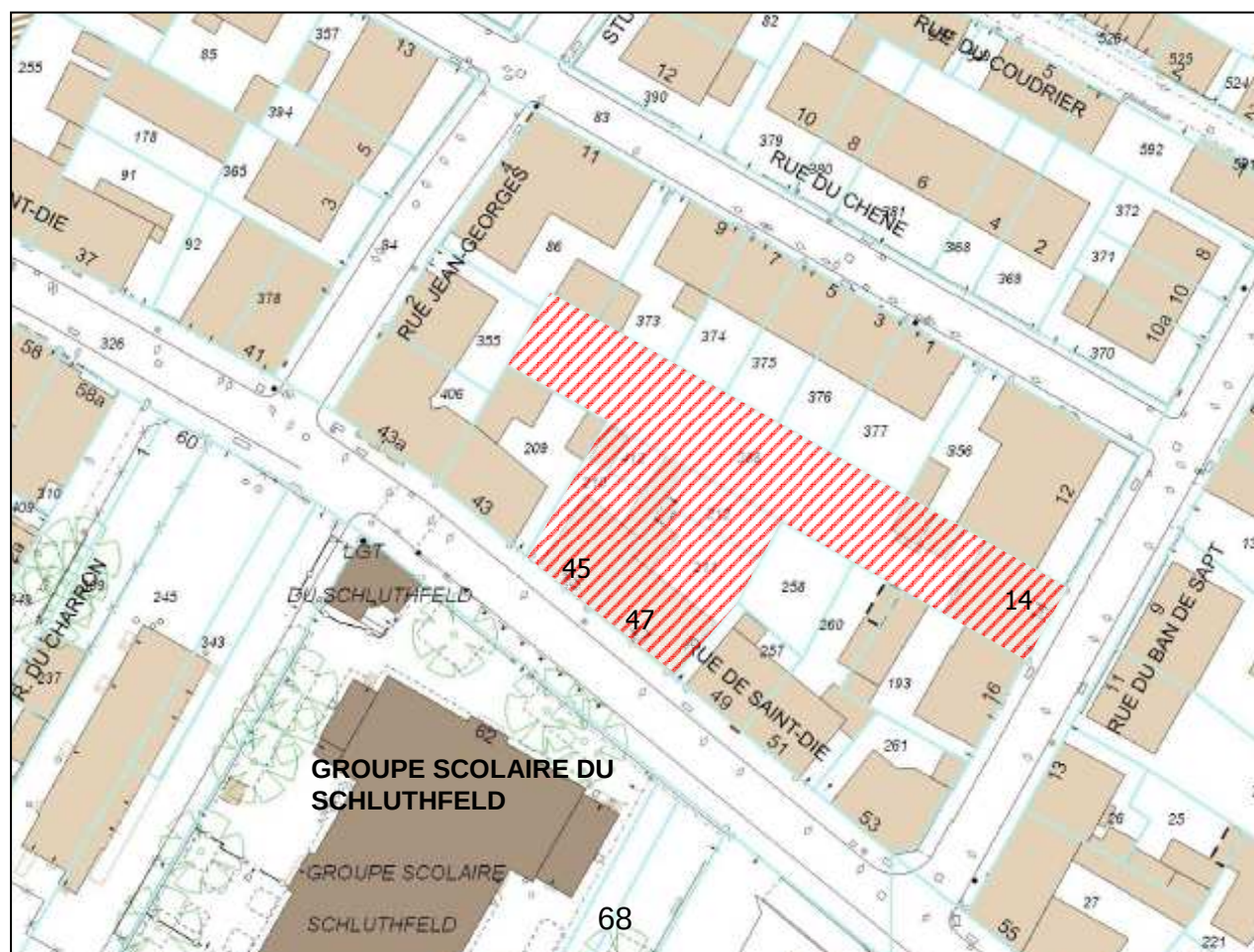
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE RESTAURATION SCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE SCHLUTHFELD

Rue de Saint Dié - STRASBOURG

PLAN DE SITUATION Echelle 1 / 10 000

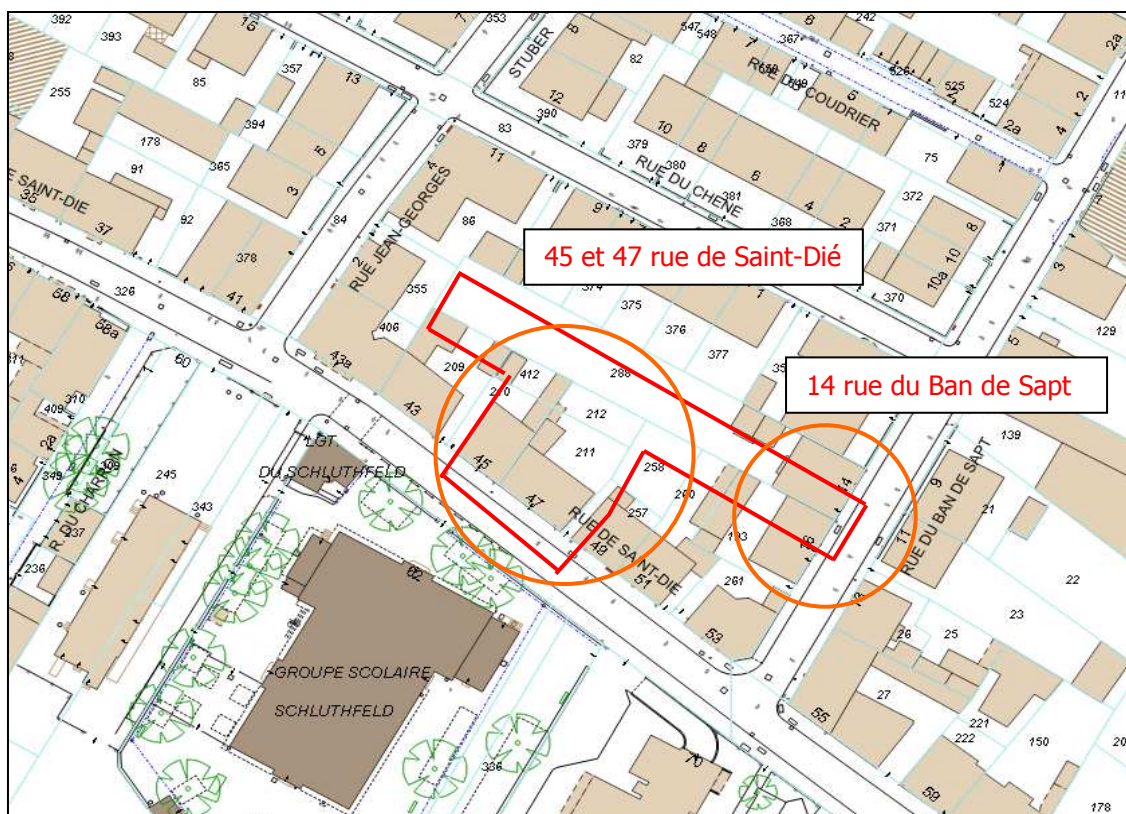


PLAN DE LA PARCELLE Echelle 1 / 1 000



CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE RESTAURATION SCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE SCHLUTHFELD

IMMEUBLES A DECONSTRUIRE



Immeuble 14 rue du Ban de Sapt



Immeubles 45 et 47 rue de Saint Dié



Délibération au Conseil Municipal du lundi 23 janvier 2017

Programmation des travaux pour 2017 portant sur le patrimoine bâti du domaine privé de la Ville de Strasbourg et de certains immeubles administrés par la Ville aux termes des legs ainsi que de la Fondation Ungemach.

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres, la S.A.E.M.L. Habitation Moderne est titulaire des marchés de gestion locative et du mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux, des propriétés immobilières bâties relevant du domaine privé de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg depuis le 1^{er} avril 2016, pour une durée de 4 ans et 9 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Ce patrimoine est constitué pour la Ville de Strasbourg de 266 immeubles pour 693 lots et représente en termes de recettes (loyers et charges locatives) 7,9 millions d'euros annuel.

Aux termes du mandat de maîtrise d'ouvrage du 5 avril 2016, conclu en exécution de la délibération du Conseil municipal du 20 novembre 2015, Habitation Moderne effectue, pour le compte de la Ville de Strasbourg et de certains immeubles administrés par la Ville aux termes de legs ainsi que de la Fondation Ungemach, un programme pluriannuel de travaux d'investissement destinés à maintenir en bon état et à valoriser les immeubles de ces patrimoines.

Le cahier des clauses techniques particulières annexé au marché prévoit qu'Habitation Moderne effectue les travaux au vu d'une programmation validée par la Ville sur la base d'un diagnostic technique du patrimoine réalisé par le prestataire.

Les travaux sont répartis en 3 grandes catégories suivantes, et la phasage tient compte de leur degré d'urgence :

- mise aux normes : sécurité, accessibilité,
- amélioration patrimoniale : clos couverts, technique, chauffage,
- amélioration fonctionnelle : réaménagement, réhabilitation.

Pour l'année 2017, seront donc pris en compte les travaux urgents relatifs à la sécurité des sites et à la protection des locataires ainsi que des travaux concernant des immeubles qui peuvent être valorisés, et dont le rendement en termes de revenus locatifs est garanti.

Pour mémoire, l'enveloppe financière globale attribuée pour la durée du mandat de maîtrise d'ouvrage, soit pour les années 2016 à 2020 (du 1^{er} avril 2016 au 31 décembre 2020) a été fixée à 11,875 millions d'euros pour la Ville et les autres immeubles résultant de legs au profit de la Ville, se répartissant de la manière suivante :

- 7 125 000 € pour le patrimoine de la Ville,
- 3 800 000 € pour la Fondation Ungemach,
- 950 000 € pour les autres Fondations et legs.

Préalablement à la programmation 2017, il convient de déprogrammer des travaux initialement prévus en 2016 pour un montant global de 93 400 €, à savoir :

Immeuble	Travaux déprogrammer	Année de programmation	Montant des études et/ou montant des travaux TTC
10a, rue du 22 novembre T6 - 111,85 m ²	Réhabilitation du logement	2016	4 300 € - Etudes 45 000 € - Travaux
32, rue du 22 novembre T4 - 63,70 m ²	Réhabilitation du logement	2016	4 100 € - Etudes 40 000 € - Travaux

La présente délibération vaut pour le mandataire approbation de la programmation des travaux d'investissements pour l'année 2017 et affectation de l'enveloppe financière prévisionnelle correspondante.

Dans le respect de l'enveloppe globale susvisée et des priorités d'intervention sur le patrimoine, cette programmation est la suivante :

I. Immeubles propriétés de la ville de Strasbourg :

		Programmation 2017		Ultérieur
Immeuble	Nature des travaux	Etudes (€ TTC)	Travaux (€ TTC)	Etudes et Travaux (€ TTC)
Annexe du Rectorat de Strasbourg – 4 083 m² - Loyer annuel hors charge 484 836 €				
18 rue de Bouxwiller	Réhabilitation toiture terrasse, réhabilitation toiture et chiens assis, cheminées, gouttières, chéneaux, descentes EP, remplacement ascenseur	50 000 €	550 000 €	Etudes 80 000 € Travaux 860 000 €
Immeuble composé de 37 lots dont 30 occupés et 7 vacants pour raison de non-conformité sécurité Loyer annuel hors charge 319 044 € - 3 134 m²				
9, place Kléber	Réhabilitation menuiseries extérieures	34 000 €		Etudes 50 000 € Travaux 566 000 €
26 immeubles situés rue du 22 novembre et 2 immeubles situés rue de Francs Bourgeois.				

Immeubles rue du 22 novembre et rue des Francs Bourgeois	Mise aux normes électricité et rénovation des communs, remplacement boîtes aux lettres, réhabilitation escaliers, peinture mur plafond sol, platine de rue, porte palière, révision des toitures, remise en état des chéneaux et des corniches en grès	30 000 €		Etudes 40 000 € Travaux 1 080 000 €
6 immeubles situés 9,10 et 10a, rue du 22 novembre ainsi que 21,23 et 27 Grand'Rue.				
Immeubles rue du 22 novembre et Grand'Rue	Réalisation de relevés des réseaux fluides	70 000 €		Etudes 170 000 €
Maison à la Robertsau - occupé par un exploitant agricole – Loyer annuel de 5 100 €				
9, chemin Goeb	Réfection assainissement et mise aux normes électricité		20 000 €	
Maison des Syndicats -16 lots				
1, rue Sédillot	Remplacement des fenêtres au Rez-de-chaussée	5 000 €	45 000 €	
Ensemble du patrimoine	Petites réhabilitations, travaux non programmables et imprévus		220 000€	

Pour les immeubles, propriété de la Ville de Strasbourg, il est proposé d'approuver la mise en place au profit du mandataire, d'une enveloppe financière de 1 024 000 € TTC.

II . Immeubles des Fondations et legs administrés par la Ville

		Programmation 2017		Ultérieur
Immeuble	Nature des travaux	Etudes (€ TTC)	Travaux (€ TTC)	Etudes et Travaux (€ TTC)
Pavillons de la Cité Ungemach Le parc comprend 139 pavillons au total dont 13 pavillons actuellement vacants. Le loyer annuel de l'ensemble des pavillons occupés (126 pavillons) s'élève à : 930 108 €.				
Pavillons de la Cité Ungemach	Réhabilitation de pavillons	75 000 €	600 000 €	Etudes - 40 000 € Travaux - 1 150 000 €

	Réhabilitation des gouttières et descente d'EP, vérification toiture-couverture, réparation cheminée	30 000 €		Etudes - 30 000 € Travaux - 800 000 €
	Petites réhabilitations, travaux non programmables et imprévus	-	80 000 €	Travaux - 240 000 €
Fondation Henri-Louis Immeuble composé de 8 logements dont 6 logements occupés et de 2 logements vacants – Loyer annuel hors charges : 22 490 €				
61a, rue de Saint-Dié	Ravalement de façade, réhabilitation des parties communes, mise aux normes électrique des logements	30 000 €	270 000 €	
61a, rue de Saint-Dié	Réhabilitation complète d'un logement		45 000 €	
Autres Fondations et legs	Petites réhabilitations, travaux non programmables et imprévus		100 000 €	

Pour les immeubles des Fondations et legs administrés par la Ville, il est proposé d'approuver la mise en place au profit du mandataire d'une enveloppe financière de 1 230 000 € TTC.

L'enveloppe financière totale nécessaire au mandataire pour effectuer les études et les travaux devant être réalisés en 2017 s'élève en conséquence à 2 254 000 €.

La programmation des travaux pour les pavillons de la Cité Ungemach (139 au total) a vocation à réduire la consommation énergétique de chaque pavillon par les actions suivantes :

- rectifier les installations de chauffage
- réguler le chauffage
- ventiler correctement les pavillons
- procéder à l'installation de points froids
- calfeutrer les courants d'air

En 2016, 9 maisons de la Cité Ungemach ont été complètement réhabilitées (mise aux normes électriques, création d'une VMC, isolation des combles, isolation des murs, isolation des faux plafonds, réhabilitation de la salle de bains, réhabilitation de la cuisine, revêtements de sols et peintures).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
Vu le mandat de maîtrise d'ouvrage du 5 avril 2016
confié à la S.A.E.M.L. Habitation Moderne
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

- *la déprogrammation d'études et de travaux sur certains immeubles au titre de l'année 2016 désignés dans l'exposé des motifs ci-dessus à hauteur d'un montant total de 93 400 € TTC.*
- *pour l'année 2017, la programmation des travaux d'investissements sur les immeubles du patrimoine bâti du domaine privé de la Ville et sur les immeubles des Fondations et legs administrés par la Ville désignés ci-après :*

Immeubles propriété de la ville de Strasbourg

Immeuble 18 rue de Bouxwiller

Réhabilitation toiture terrasse non accessible, réhabilitation toiture et chiens assis, cheminées, gouttières, chéneaux, descentes EP, remplacement ascenseur

Etudes : 50 000 € TTC ; Travaux 550 000 € TTC

Immeuble 9 place Kléber

Réhabilitation menuiseries extérieures

Etudes : 34 000 € TTC

Immeubles rue du 22 Novembre

Réalisation de relevés des réseaux fluides

Etudes : 30 000 € TTC

Immeubles rue du 22 Novembre et rue des Francs Bourgeois

Mise aux normes électricité, remplacement boîtes aux lettres, réhabilitation escaliers, peinture mur plafond sol, platine de rue, porte palière, révision des toitures, remise en état des chéneaux et des corniches en grès

Etudes : 70 000 € TTC

Immeuble 9, chemin Goeb

Réfection assainissement et mise aux normes électricité

Travaux : 20 000 TTC

Immeuble 1, rue Sédillot

Remplacement des fenêtres du Rez-de-chaussée

Etudes : 5 000 TTC

Travaux : 45 000 TTC

Ensemble du patrimoine

Enveloppe pour travaux urgents et imprévus 220 000 € TTC

Total général pour les immeubles propriété de la Ville de Strasbourg : 1 024 000 €

Immeubles des Fondations et legs administrés par la Ville de Strasbourg

Fondation Ungemach

Réhabilitation des pavillons

Etudes : 75 000 € TTC ; Travaux : 600 000 € TTC

Réhabilitation des gouttières et descente d'EP, vérification toiture-couverture, réparation

Etudes : 30 000 € TTC

Enveloppe pour travaux urgents et imprévus 80 000 € TTC

Total Fondation Ungemach : 785 000 TTC

Autres Fondations

Fondation Henri – Louis- 61a, rue de Saint Dié

Ravalement de façade, réhabilitation des parties communes, mise aux normes électrique des logements

Etudes : 30 000 € TTC ; Travaux : 270 000 € TTC

Réhabilitation complète d'un logement

Travaux : 45 000 € TTC

Autres Fondations :

Enveloppe pour travaux urgents et imprévus 100 000 € TTC

Total général pour les immeubles des Fondations et legs administrés par la ville de Strasbourg hors Cité Ungemach : 445 000 € TTC

Total général immeubles propriété de la ville de Strasbourg et immeubles des Fondations et legs administrés par la ville de Strasbourg : 1 230 000 € TTC

décide

- *L'imputation de la dépense de 1 024 000 € TTC sur l'AP 2016 N°0194 — Programme 1139 — Service CP71 du budget de la Ville.*
- *L'imputation de la dépense de 785 000 € TTC au titre de la Fondation Ungemach sur l'AP 2016 N°194 — Programme 1140 — Service HP06 du budget de la Fondation*
- *L'imputation de la dépense de 345 000 € TTC au titre de la Fondation Henri- Louis sur l'AP 2016 N°194 — Programme 1140 — Service HP06 du budget de la Fondation.*
- *L'imputation de la dépense de 100 000 € TTC au titre des Fondations sur l'AP 2016 N°194 — Programme 1140 — Service HP06 du budget de la Fondation.*

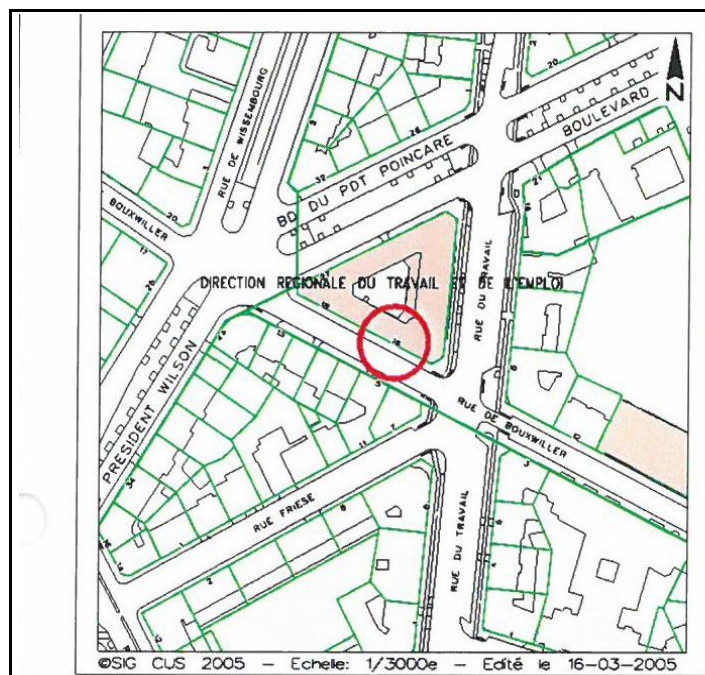
**Adopté le 23 janvier 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif**

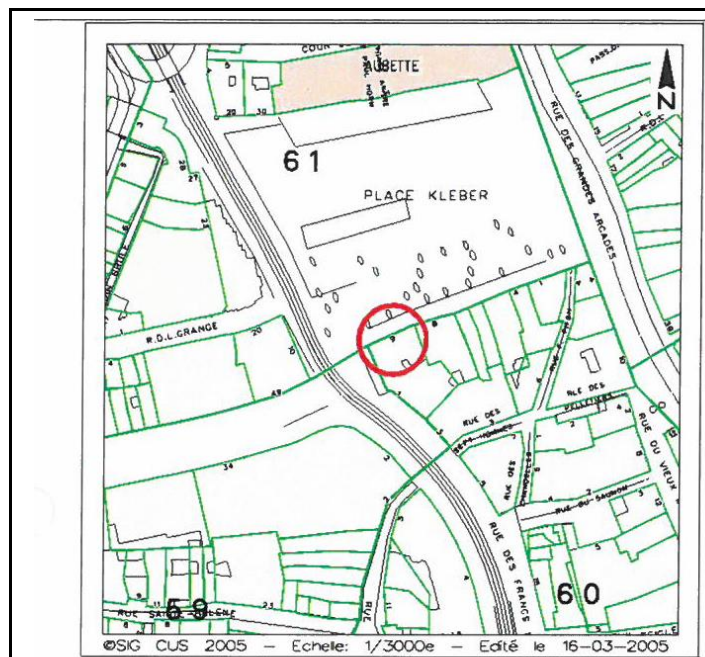
Le 26 janvier 2017

ANNEXE DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL 23/01/2017

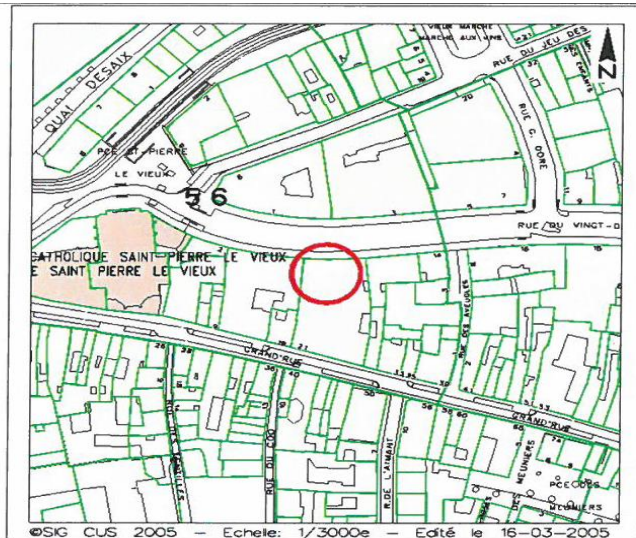
SITE : 18, RUE DE BOUXWILLER STRASBOURG CENTRE



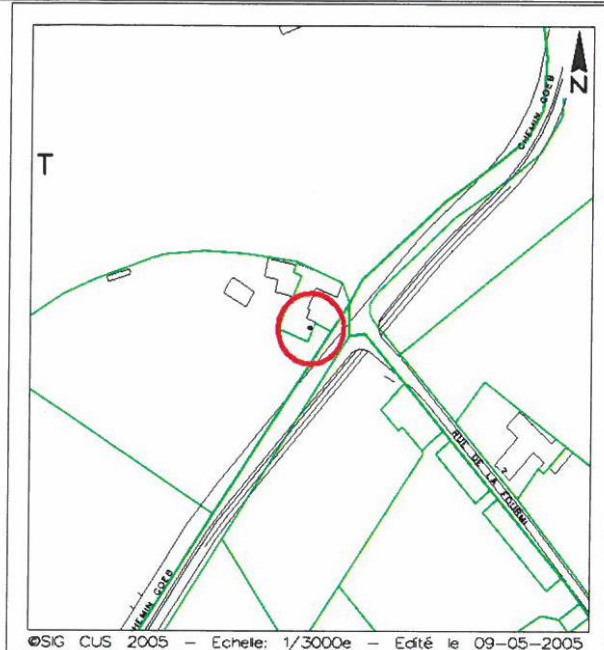
SITE : 9, PLACE KLEBBER STRASBOURG CENTRE



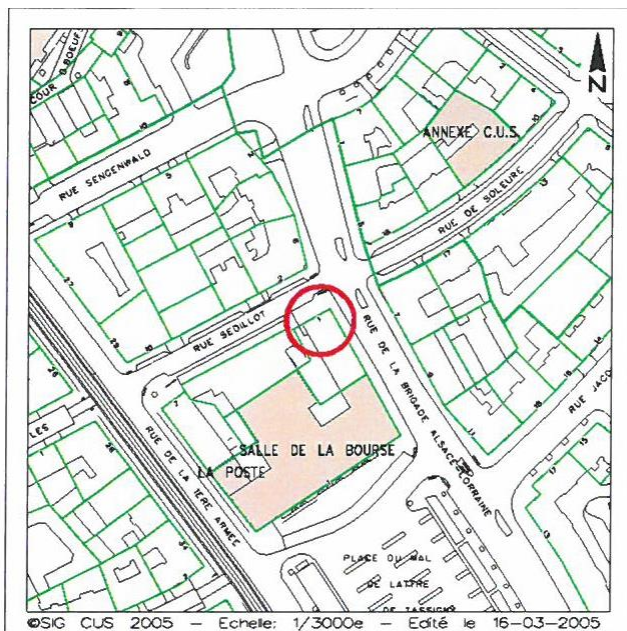
**SITE : IMMEUBLES RUE DU 22 NOVEMBRE / RUE DES FRANCS BOURGEOIS
STRASBOURG CENTRE**



SITE : 9, CHEMIN GOEB STRASBOURG ROBERTSAU



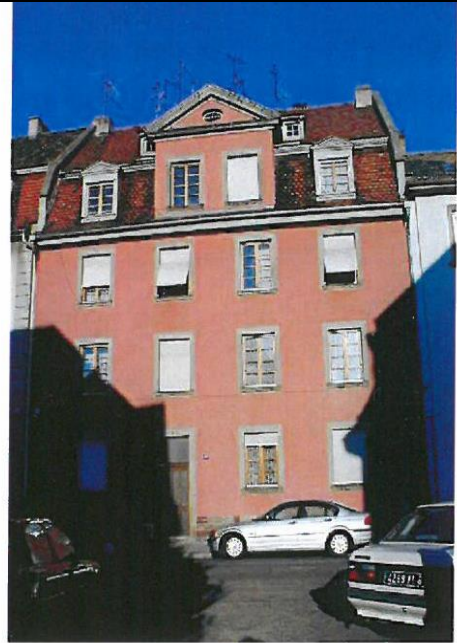
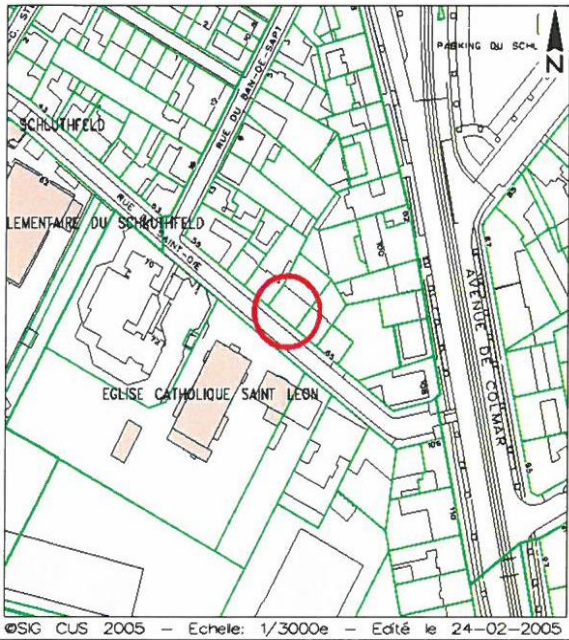
SITE : MAISON DES SYNDICATS 1, RUE SEDILLOT STRASBOURG BOURSE



SITE : PAVILLONS CITE UNGEMACH STRASBOURG WACKEN



SITE : 61A, RUE DE SAINT DIE STRASBOURG NEUDORF



Délibération au Conseil Municipal du lundi 23 janvier 2017

16 rue du 22 Novembre - Vente d'une mansarde.

La ville de Strasbourg est propriétaire de lots de copropriété dans l'immeuble sis, 16 rue du 22 novembre.

Dans un immeuble de 1912 assez bien conservé, une mansarde d'une surface de 5,72 m², est située au dernier étage, à proximité d'un appartement ayant fait l'objet d'une consultation et dont le Conseil municipal a acté la mise en vente par délibération du 26 septembre 2016 au profit de M. Vincent BARBIER et de Mme Claire DALY.

Le bien est classé en zone UAB1 au PLUi de la ville de Strasbourg.

L'immeuble est grevé d'une mention au Livre Foncier indiquant que le couloir-vestibule, la cage d'escalier avec ses vitraux, l'ascenseur, sa cabine et ses équipements techniques d'origine, sont inscrits au titre des monuments historiques en application de l'arrêté préfectoral n° 2009/159 du 14 décembre 2009.

La ville de Strasbourg est propriétaire de plusieurs lots au sein de cet immeuble et notamment des rez-de-chaussée commerciaux.

La copropriété est dans un état d'entretien moyen.

Dans le cadre de leur offre sur l'appartement au 6^{ème} étage M. BARBIER et Mme DALY n'ont pas fait d'offre d'acquisition sur la mansarde. Cette dernière n'a d'ailleurs fait l'objet d'aucune offre indépendante dans le cadre de la consultation.

Dès lors, ils souhaitent aujourd'hui acquérir ledit lot de copropriété. Cette mansarde a été estimée par le service de France Domaines à 4 000 €.

Par conséquent, il est proposé au Conseil d'approuver la vente de cette mansarde de 5,72 m² à M. BARBIER et Mme DALY, au prix de 4 000 € hors droits et taxes éventuellement dus par l'acquéreur.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*le Conseil
vu l'avis de France Domaine
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

*la vente du lot n° 37 (mansarde) de la copropriété sise 16 rue du 22 Novembre cadastrée:
Commune de Strasbourg :*

*Section 58 n°138/19 de 5,18 ares, rue du 22 Novembre n°16,
Commune de Strasbourg :*

*Section 58 n°138/19 de 5,18 ares, lot 37 pour 24,00 / 10 000,
ainsi que les tantièmes des parties communes y afférents,
propriété de la Ville de Strasbourg,*

*au profit de Monsieur Vincent BARBIER et Madame Claire DALY ou toute autre personne
morale qui s'y substituerait ;*

*moyennant le prix de 4 000 € (quatre mille euros) hors droits et taxes éventuellement dus
par l'acquéreur,*

décide

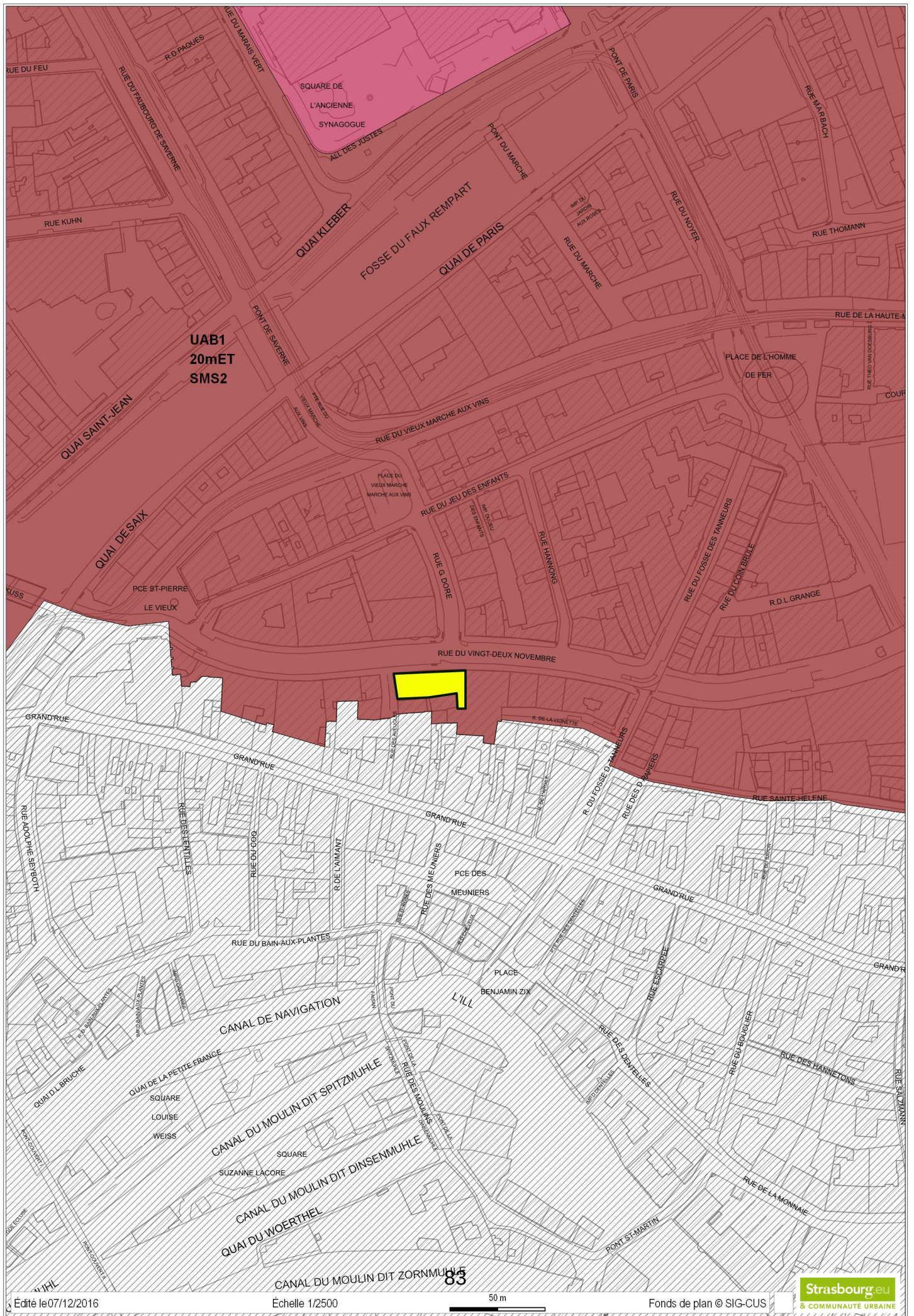
*l'imputation de la recette de 4 000 € sur la ligne budgétaire de la Ville de Strasbourg
fonction 820, nature 775, service AD03B ;*

autorise

*le Maire ou son-sa représentant-e à signer tous les actes et documents concourant à
l'exécution de la présente délibération.*

**Adopté le 23 janvier 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 26 janvier 2017**



**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA REGION ALSACE - CHAMPAGNE-ARDENNE -
LORRAINE ET DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**



Pôle Gestion Publique
France Domaine Bas-Rhin
4 Place de la République
CS 51022
67070 STRASBOURG cedex

**CONTROLE DES OPERATIONS
IMMOBILIERES**

**AVIS DU DOMAINE
(valeur vénale)**

Décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié
Articles L 1211-1 et L 1211-2 du Code Général de la
Propriété des personnes Publiques

Pour nous joindre

Affaire suivie par : Patrick GOGUELY

Téléphone : 03 88 10 35 00

Courriel : patrick.goguely@dgfp.finances.gouv.fr

Avis n° 2016 - 816

ENQUETEUR : Patrick GOGUELY

Cession amiable

- 1 **Service consultant**: Ville de Strasbourg. Affaire suivie par **M. Julien Etienne**
- 2 **Date de la consultation** : 20/06/2015 reçue le 24/06/2015. Renseignements complémentaires reçus le 12/08/2016, suite à une demande du service formulée par mail le 29/06/2016
- 3 **Opération soumise au contrôle** : vente de différents lots de copropriété situés dans un immeuble de rapport à usage mixte sis 16, rue du 22 novembre à Strasbourg.
- 4 **Propriétaire présumé** : Ville de Strasbourg
- 5 **Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération** :

Commune de STRASBOURG- CENTRE

Références cadastrales :

Section	n°	Lieudit	contenance (en are)
58	138/019	16, rue du 22 novembre	5,18
TOTAL			5,18

Descriptif sommaire

Dans un immeuble de 1912

- **un appartement** de type VI (lot 21) situé au 6^{ème} étage, constitué de six pièces principales (un grand séjour donnant sur deux balcons et cinq chambres), d'une cuisine, d'une salle de bains avec lavabo et baignoire ainsi que d'un wc séparé, le tout distribué de part et d'autre d'un couloir central. *Surface Habitable* (source cadastrale) : 121 m².
- **deux mansardes** de 6 et 7 m² (lot 36 et 37), attenantes à l'appartement.
- **un appartement** de type VII (lot 19) situé au 5^{ème} étage, composé de cinq chambres, un grand séjour de 37 m², une cuisine, une salle de bain avec baignoire et douche, WC séparés. *Surface Habitable* (source cadastrale) : 173 m².
- **une cave** de 9 m² (lot 50)

VILLE DE STRASBOURG

Service Politique immobilière et Foncière

1, parc de l'Etoile

67076 STRASBOURG Cedex

6. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers

Au POS en vigueur de STRASBOURG, la parcelle d'assise du bâtiment est située en zone CEN UA5 (hauteur maximale des constructions : 20 mètres).

Les appartements sont situés au cœur de la ville, à proximité du tram et des commerces. L'ascenseur ainsi que les vitraux de la cage d'escalier sont protégés par la législation des monuments historiques.

Appartement du 6^{ème} étage

Les fenêtres et portes-fenêtres situées côté rue sont en bois simple vitrage, celles côté cour sont en PVC double vitrage. Chauffage collectif, radiateurs métal équipés de vannes thermostatiques et de répartiteurs de chaleur. La peinture du plafond est écaillée à certains endroits. Canalisations apparentes aux murs de certaines pièces et au plafond du couloir.

L'état général des parties privatives correspond à celui d'un appartement n'ayant pas subi de travaux d'amélioration ou d'entretien au cours des vingt dernières années.

Appartement du 5^{ème} étage

Celui ci dispose de deux balcons, un pour le séjour donnant sur la rue, le second à la cuisine donnant sur la cour. Les balcons sont en bon état avec rambarde en fer forgé. Les fenêtres sont toutes en bois simple vitrage, et celles donnant sur la rue du 22 novembre sont très dégradées : absence de joint, traces d'humidité à l'intérieur, dégradation importante du bois. Les encadrements de fenêtres sont en gré. Existence d'un cagibi sur le balcon de la cuisine. Présence de nombreux placards intégrés dans les couloirs. Le tableau électrique semble avoir une vingtaine d'années alors que les interrupteurs et prises semblent beaucoup plus anciens.

7. Etat locatif : vacant.

DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

Compte tenu des caractéristiques propres des biens à évaluer à évaluer ainsi que des éléments d'information recueillis sur le marché local, la valeur vénale actuelle des lots de copropriété considérés peut être fixée comme suit :

Appartement du 5^{ème} étage : 491 500 € HT.

Cave en sous-sol : 2 500 € HT

Appartement du 6^{ème} étage : 342 000 € HT

Les 2 mansardes : 8 000 € HT

Nota :

La présente évaluation ne tient pas compte des éventuels travaux à réaliser découlant des conclusions des différents diagnostics techniques (plomb, amiante ..)

Elle est par ailleurs donnée en fonction des constats opérés lors de la visite des locaux réalisée en 2014. D'après les renseignements communiqués par le consultant, l'immeuble pas subi de détériorations ou d'amélioration depuis cette date.

8. Observations particulières

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Elle est donnée pour une durée maximale d'un an.

A Strasbourg, le 21/08/2016

Pour l'administrateur général,
directeur régional des finances publiques d'Alsace -
Champagne-Ardenne - Lorraine
et du département du Bas-Rhin

Jean-Yves MAY

Directeur
du pôle Gestion Publique

Délibération au Conseil Municipal du lundi 23 janvier 2017

Subvention annuelle de fonctionnement à l'Office de tourisme de Strasbourg et sa région.

Conformément à l'article L 133-3 du code du tourisme, l'Office de tourisme de Strasbourg et sa région (OTSR) :

- assure l'accueil et l'information des touristes dans un souci permanent de qualité et d'adaptation aux évolutions de la demande et des technologies ;
- est responsable de la promotion touristique de la destination Strasbourg à l'échelle nationale et internationale en œuvrant à la conservation des clientèles déjà conquises et en développant des actions et produits pour capter de nouvelles clientèles ;
- effectue une mise en valeur optimale des atouts du territoire offerts aux différents segments de clientèle (patrimoine, culture, shopping, loisirs, évènementiels...) ;
- contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local ;
- participe à la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique initiée et portée par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que par les partenaires institutionnels ;

Bilan de l'activité 2015 de l'OTSR¹ :

Accueil & information :

- environ 488 000 visiteurs accueillis sur les 3 bureaux d'accueil soit une baisse de fréquentation globale de -8% par rapport à 2014 après une hausse de +6% entre 2013 et 2014 ;
- 636 300 visiteurs (+13% / 2014) sur le site internet <http://www.otstrasbourg.fr> ouvert en janvier 2014 ;
- forte érosion du nombre de réservations d'hébergement via Euraccueil dispositif d'accueil et réservation à destination des parlementaires européens (4 590 réservation en 2015 contre 10 930 en 2014 soit -58%).

Animation :

- hausse de 3,6% des visites guidées pour groupes soit 3 507 groupes accueillis (dont 39% de Français et 36 % d'Allemands) ;
- hausse 7% par rapport à 2014 des visites-conférences avec 11 108 individuels accueillis. Les visites par audio-guides sont quasi stables depuis 2012 avec environ 6 000 utilisateurs par an ;

¹ le bilan d'activité 2016 sera disponible en juin 2017

- baisse importante des Strasbourg Pass adulte et enfant (-24%) soit 29 253 pass vendus contre 38 617 en 2014 ;
- hausse de 2% du nombre d'adhérents à l'association (713 adhérents en 2015 contre 698 en 2014) ;

Promotion :

- participation à des salons, workshops, et évènementiels sélectionnés en fonction de la qualité de l'organisation, de la fréquentation et de l'adéquation avec les marchés-cibles identifiés : Japon, Chine, Italie, Royaume-Uni, Autriche, Russie, Etats-Unis et opérations multimarchés ;
- 97 accueils presse (contre 81 en 2014 et 67 en 2013), accueil de 116 journalistes de chaînes TV, radios, journaux et magazines, sites internet et blogs couvrant 22 pays.

Edition :

- l'OTSR édite et réactualise plus d'une vingtaine de documents touristiques et promotionnels pour offrir à tous les publics des informations précises et fiables. La plupart sont disponibles en plusieurs langues.

L'année 2015 a également été marquée par :

- la troisième édition de Strasbourg mon Amour dont les chiffres de fréquentation (20 000 participants sur 10 jours), les retombées médiatiques nationales et internationales, ainsi que la mobilisation des acteurs économiques locaux (une quarantaine de manifestations proposées) ont été confortés lors de l'édition 2016.
- le classement préfectoral de l'OTSR en office de tourisme de catégorie 1, suite à une réforme nationale. Il s'agit de la catégorie la plus élevée (anciennement 4 étoiles) tenant à la fourniture de services supplémentaires et aux actions développées pour garantir un accueil de qualité aux clientèles touristiques.

Subvention de fonctionnement de la Ville de Strasbourg à l'OTSR pour l'année 2017 :

La feuille de route Strasbourg Eco 2030 identifie le tourisme comme une industrie à part entière, vecteur de rayonnement et créatrice de richesse. Strasbourg souhaite demeurer une destination phare du tourisme national et européen et entend faire face à la concurrence des autres grandes destinations urbaines.

La nouvelle convention d'objectifs 2016 – 2018 établie entre la Ville, l'Eurométropole et l'OTSR renforce la cohérence des actions de l'association avec cette politique ambitieuse de développement économique.

Les années 2015 et 2016 marquent une forte diminution des ressources de l'association (baisse de subventions et du chiffre d'affaires). Un intense programme de réduction des dépenses a été engagé faisant diminuer le budget de l'association de 9% soit de 3 739 400 € en 2014 à 3 402 000 € en 2017.

L'un des principaux éléments constitutifs de l'année 2017 est le réaménagement complet du bureau d'accueil Place de la Cathédrale (350 000 €) et la mise en œuvre de la stratégie numérique de l'association élaborée en novembre 2016.

Dans le cadre de ces contraintes budgétaires, la Ville de Strasbourg souhaite confirmer son soutien à l'association dans la réalisation de ses missions d'intérêt général.

Aussi, en cohérence avec l'article 3 de la convention d'objectifs 2016 – 2018 évoquée précédemment, le montant de la subvention de fonctionnement soumis au vote du Conseil municipal est identique à 2016 soit 510 000 €.

Cette subvention représente 15% du budget prévisionnel 2017 de l'association (contre 14.6% au BP 2016). Le BP 2017 de l'association, d'un montant de 3 402 000 €, est en baisse de 2.5% par rapport à 2016 dont le montant s'élevait à 3 455 000 €.

Les participations financières sollicitées auprès des autres partenaires institutionnels sont les suivantes :

- Eurométropole de Strasbourg : 1 467 000 € dont 100 000 € pour l'opération Strasbourg mon amour,
- Région Grand Est: 15 000 € sur l'opération Strasbourg mon amour,
- CCI : 20 000 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 510 000 € à l'Office de tourisme de Strasbourg et sa région pour l'exercice 2017,

décide

d'imputer la dépense inscrite sur la ligne DU04 dont le disponible budgétaire s'élève à 510 000 €. Elle sera versée en deux fois : 50 % à la signature de la convention financière 2017, le solde lors du 2^{ème} semestre 2017,

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté le 23 janvier 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 26 janvier 2017**

Attributions des subventions

dénomination de l'organisme	Nature de la sollicitation	Montant total sollicité	Montant total octroyé	Montant alloué N-1 (2016)
Office du Tourisme de Strasbourg et de sa Région (OTSR)	Fonctionnement	510 000 €	510 000 €	510 000 €

Point n° 11 Subvention annuelle de fonctionnement à l'Office de tourisme de Strasbourg et sa région

Pour
60
Contre
0
Abstention
0

ABRAHAM-Julia, AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, LOOS-François, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROT-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHALCK-Elsa, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

Délibération au Conseil Municipal du lundi 23 janvier 2017

Avance remboursable sans intérêts accordée à l'Association fédérative générale des étudiants de Strasbourg/AFGES-les étudiants-es d'Alsace : refonte des modalités de remboursement.

L'avance remboursable sans intérêts de 35 000 € consentie à l'AFGES par délibération en date du 15 décembre 2014 et prorogée d'un an par délibération du 14 décembre 2015 avait pour objet de permettre à l'association de poursuivre ses activités au service de la cause étudiante dans un contexte financier fragile marqué par des négociations difficiles avec le CNOUS et le CROUS quant à son avenir.

Depuis lors et au regard de la décision du CROUS de prendre en régie la gestion du restaurant universitaire Gallia -effective depuis mai 2016-, l'AFGES est en pleine reconstruction autour d'un projet structurant adossé à diverses actions : AGORAé espace d'échanges et de solidarité, cafétéria sociale et solidaire, clinique juridique, maison de l'entrepreneuriat étudiant, citoyenneté... En parallèle, les relations avec le CNOUS et le CROUS sont en voie de normalisation et la situation financière de l'association commence à se stabiliser. Les collectivités ont joué un rôle décisif de médiation en vue de restaurer un climat apaisé et serein, garant d'une cohabitation harmonieuse et complémentaire au service de la vie étudiante du site.

Afin de consolider ce contexte favorable et assoir la pérennité économique de l'AFGES, il vous est proposé -à la demande de l'association- de reformuler les modalités et le rythme de remboursement de l'avance remboursable par son échelonnement sur une période quinquennale.

A cet égard, la mobilisation conjointe de l'Eurométropole de Strasbourg et de la Région Grand Est traduit, une fois encore, leur engagement résolu en faveur d'une structure nonagéniaire dévouée à la cause étudiante et acteur incontournable de la vie universitaire du territoire.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil

*sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
décide*

- *d'accorder à l'Association fédérative générale des étudiants de Strasbourg/AFGES-les étudiant-e-s d'Alsace une nouvelle modalité de reversement de l'avance remboursable sans intérêts de 35 000 € en cinq annuités égales de 7 000 € chacune pour la période 2017 à 2021 marquant le solde*
- *de formaliser ce dispositif par un avenant n° 2 à la convention financière en cours, avenant ayant pour objet unique de modifier l'article 3 « Remboursement de l'avance » désormais ainsi rédigé : « L'AFGES remboursera de façon échelonnée le montant de l'avance de 35 000 € en cinq versements de 7 000 € par an sur la période couvrant les années 2017 à 2021 (solde). »*

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant.

**Adopté le 23 janvier 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 26 janvier 2017**

AVENANT N° 2

**à la convention financière du 22 décembre 2014
relative à une avance remboursable au bénéfice
de l'AFGES/Les étudiant-e-s d'Alsace**

Entre :

- la Ville de Strasbourg, représentée par son Maire, Monsieur Roland RIES, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal du 23 janvier 2017 d'une part, et
- l'Association fédérative générale des étudiants de Strasbourg/AFGES-Les étudiant-e-s d'Alsace, association de droit local dont le siège est à Strasbourg, 1 place de l'Université, représentée par son Président en exercice, Monsieur Bastien BARBERIO d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

PREAMBULE

L'avance remboursable sans intérêts de 35 000 € consentie à l'AFGES par délibération en date du 15 décembre 2014 et prorogée d'un an par délibération du 14 décembre 2015 avait pour objet de permettre à l'association de poursuivre ses activités au service de la cause étudiante dans un contexte financier fragile marqué par des négociations difficiles avec le CNOUS et le CROUS quant à son avenir.

Depuis lors et au regard de la décision du CROUS de prendre en régie la gestion du restaurant universitaire Gallia -effective depuis mai 2016-, l'AFGES est en pleine reconstruction autour d'un projet structurant et sa situation financière se stabilise progressivement.

Dans ce contexte et dans un souci de facilitation et consolidation partagé avec la Région Grand Est, la redéfinition des modalités et du rythme de remboursement s'avère opportune.

.../...

Article 1^{er} :

L'AFGES remboursera de façon échelonnée le montant de l'avance de 35 000 € en cinq versements de 7 000 € par an sur la période couvrant les années 2017 à 2021 (solde).

Article 2 :

Tous les autres termes de la convention restent inchangés.

Fait à Strasbourg, le

Pour la Ville de Strasbourg

Le Maire

Roland RIES

Pour l'association

Le Président

Bastien BARBERIO

Délibération au Conseil Municipal du lundi 23 janvier 2017

Attribution de subventions dans le cadre des relations européennes et internationales.

Cette délibération porte sur le soutien de la Ville aux associations strasbourgeoises qui œuvrent en faveur du rayonnement européen et international de Strasbourg. D'un montant total de 9 900 €, cette subvention vise à conforter le positionnement de Strasbourg en tant que capitale européenne de la démocratie et des droits de l'Homme.

Pôle Europe

Université de Strasbourg	4 000 €
---------------------------------	----------------

Le concours « René Cassin » est une compétition internationale de droit qui réunit chaque année des étudiants issus de différents pays européens autour d'un concours de plaidoirie en langue française organisé par l'Université de Strasbourg en partenariat avec la Cour européenne des droits de l'Homme et la Fondation René Cassin. La 32^{ème} édition se tiendra du 22 au 24 mars 2017.

A partir d'un cas pratique fictif qui portera cette année sur le thème de la protection de la santé, une trentaine d'équipes universitaires rédigera des mémoires en défense ou en requête. Les meilleurs travaux, sélectionnés par un conseil scientifique, permettront aux équipes retenues de venir à Strasbourg pour plaider à la Cour européenne des droits de l'Homme devant des jurys composés d'universitaires, d'avocats et des membres de la Cour européenne des droits de l'Homme et du Conseil de l'Europe. En 2016, l'équipe de l'Université de la Réunion a remporté la finale sur le thème des conflits armés.

Ce concours témoigne de la place privilégiée dont bénéficie Strasbourg en matière de droits de l'Homme et s'inscrit parfaitement dans les orientations stratégiques européennes et internationales de la collectivité.

Le soutien de la ville de Strasbourg permet aux organisateurs de prendre en charge une partie des frais de déplacement et de séjour des jeunes Européens.

Pôle coopération décentralisée et jumelages

Association Ma Lucarne	1 400 €
-------------------------------	----------------

Hervé Roesch, jeune documentariste strasbourgeois membre de l'association Ma Lucarne, a réalisé le film *Cahos* en 2015. Produit par la société strasbourgeoise Ana films en co-production avec Vosges télévision et avec le soutien de l'Eurométropole de Strasbourg, ce film traite de la déforestation et de la relance de la production de café en Haïti. Il a été sélectionné par plusieurs festivals en France (Terra Festival, festival camera des champs, Festival international du film de Groix...) et a obtenu le prix du meilleur documentaire au *Miami independant film festival*. Hervé Roesch est invité fin février prochain par le festival haïtien Cinécolo à présenter son film dans plusieurs villes d'Haïti et notamment à Jacmel, ville partenaire de Strasbourg. Ce tout jeune festival a été créé en 2015 afin de sensibiliser les Haïtiens aux menaces écologiques et proposer, via le 7ème art, des alternatives durables. A cette occasion, des débats rassemblant des acteurs locaux (agronomes, associations luttant contre la déforestation, jacméliens) seront proposés de même que deux ateliers, organisés en partenariat avec le Ciné Institute, seule école de cinéma du pays, en direction d'un public jeune (un autour de la réalisation documentaire et le second autour de la prise d'images vidéo). Le soutien proposé par la ville de Strasbourg permettra la prise en charge des frais de déplacement du réalisateur.

Association les 2 Ailes - 4L Trophy, raid automobile humanitaire	1 500 €
---	----------------

Chaque année, plus de 2000 étudiants effectuent un raid humanitaire dans le désert marocain à bord de la mythique Renault 4L. Ce projet humanitaire se déroule sous la forme d'un rallye et durant 10 jours, les étudiants parcourent plus de 6000 km pour rejoindre Marrakech. Le but de ce périple est toutefois avant tout de favoriser l'éducation dans les régions les plus démunies du Maroc, ainsi chaque équipage emporte dans son véhicule des fournitures scolaires, du matériel sportif et des denrées non périssables pour les enfants. Les dons en argent permettent par ailleurs de financer la réalisation de projets durables tels que la construction d'écoles. Deux étudiantes de l'Ecole de Management de Strasbourg relèveront le challenge cette année du 16 au 26 février prochain. Ce projet bénéficiera directement à notre ville partenaire marocaine, Fès. En effet, une partie des dons sera attribuée au centre Awaldi de cette ville qui accueille et scolarise des enfants des rues.

Haute école des arts du Rhin	3 000 €
-------------------------------------	----------------

Développement d'un échange entre la HEAR et la Staatliche Hochschule für Musik und Darstellende Kunst (HMDK) de Stuttgart, autour d'un projet intitulé « Marionnettistes et Scénographes : une rencontre d'auteurs ». L'objectif de l'échange est de produire 8 spectacles courts réalisés à part égale par 8 étudiants scénographes de la HEAR et 8 étudiants de l'atelier de marionnette de la HMDK. Les spectacles travaillés durant l'année scolaire 2016-2017 sont destinés à être présentés dans le circuit de diffusion professionnel durant la saison 2017-2018

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

Pour le Pôle Europe

- *le versement d'une subvention de 4 000 € à l'Université de Strasbourg*

Pour le Pôle coopération décentralisée et jumelages

- *le versement d'une subvention de 1 400 € à l'association Ma Lucarne*
- *le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association les 2 Ailes*
- *le versement d'une subvention de 3 000 € à la Haute école des arts du Rhin*

décide

- *d'imputer la dépense de 4 000 € du Pôle Europe sur les crédits de l'exercice 2017 sous la fonction 041, nature 6574, programme 8051, activité AD06B dont le disponible avant le présent conseil est de 267 000 €*
- *d'imputer la dépense de 2 900 € du Pôle coopération décentralisée et jumelages sur les crédits de l'exercice 2017 sous la fonction 041, nature 6574, programme 8052, activité AD06C dont le disponible avant le présent conseil est de 137 000 €*
- *d'imputer la dépense de 3 000 € du Pôle coopération décentralisée et jumelages sur les crédits de l'exercice 2017 sous la fonction 041, nature 6574, programme 8054, activité AD06D dont le disponible avant le présent conseil est de 45 000 €*

autorise

le Maire ou son représentant à signer les arrêtés d'attribution y afférents.

**Adopté le 23 janvier 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 26 janvier 2017**

Attribution de subventions dans le cadre des relations européennes et internationales
Conseil Municipal de janvier 2017

Dénomination de l'association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant octroyé	Montant alloué pour l'année n-1
Université de Strasbourg Faculté de droit	32ème édition du concours européen des droits de l'Homme René Cassin, du 22 au 24 mars 2017	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Association Ma Lucarne	Projections documentaire et workshops à Jacmel (Haïti)	1 400 €	1 400	-
Association Les 2 Ailes	Raid humanitaire au Maroc	1 500 €	1 500 €	-
Haute école des arts du Rhin	Réalisation de 8 spectacles de marionnettes entre la HEAR et la Staatliche Kunsthalle de Stuttgart	3.360€	3 000 €	-

Point n° 13 Attribution de subventions dans le cadre des relations européennes et internationales



ABRAHAM-Julia, AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, LOOS-François, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHALCK-Elsa, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

Délibération au Conseil Municipal du lundi 23 janvier 2017

Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Il est proposé d'attribuer pour un montant total de 54 000 € les subventions suivantes :

Association de la Fondation Etudiante pour la Ville – AFEV	25 000 €
Organisation de l'intervention solidaire d'étudiants dans les quartiers prioritaires.	

Arachnima Art et Echange	20 000 €
Participation aux frais d'organisation de la déambulation carnavalesque, le 26 février 2017.	

Cercle d'Echecs de Strasbourg	5 000 €
Organisation de séances de simultanées publiques pendant la saison 2017.	

Les Amis de Marcel Rudloff	3 000 €
Participation aux frais d'organisation de la remise du prix de la Tolérance 2017.	

Association Vent d'Est	1 000 €
Championnat d'Europe de Mah-Jong, du 15 au 16 juillet 2017 au Pavillon Joséphine.	

Centre LGBTI Strasbourg –Alsace	40 000 €
Subvention de fonctionnement destinée à pérenniser, améliorer toutes les offres déjà proposées en matière d'accueil, d'écoute, d'accompagnement, d'orientation et en développer de nouvelles.	

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

<i>Association de la Fondation Etudiante pour la Ville – AFEV</i>	<i>25 000 €</i>
<i>Arachnima Art et Echange</i>	<i>20 000 €</i>
<i>Cercle d'Echecs de Strasbourg</i>	<i>5 000 €</i>
<i>Les Amis de Marcel Rudloff</i>	<i>3 000 €</i>
<i>Association Vent d'Est</i>	<i>1 000 €</i>

le crédit nécessaire pour le mandatement de ces subventions, soit 54 000 € est disponible sur le compte : "fonction : 33, nature : 6574, programme 8038, activité : PC02B" dont le disponible avant le présent Conseil est de 793 300 € ;

<i>Centre LGBTI Strasbourg –Alsace</i>	<i>40 000 €</i>
--	-----------------

le crédit nécessaire pour le mandatement de cette subvention, soit 40 000 € est disponible sur le compte : "fonction : 40, nature : 6574, programme 8031, activité : DL09A" dont le disponible avant le présent Conseil est de 43 667 € ;

autorise

le Maire ou son représentant à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

**Adopté le 23 janvier 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 26 janvier 2017**

Dénomination de l'association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant proposé	Montant alloué pour l'année n-1
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE - AFEV	Organisation de l'intervention solidaire d'étudiants dans les quartiers prioritaires.	25 000 €	25 000 €	
ARACHNIMA	Parade déambulatoire 2017	20 000 €	20 000 €	
CERCLE D'ECHECS DE STRASBOURG	Simultanées saison 2017	5 000 €	5 000 €	5 000 €
LES AMIS DE MARCEL RUDLOFF	Prix de la tolérance 2017	3 000 €	3 000 €	3 000 €
VENT D'EST	Tournoi de Mah-Jong, du 15 au 16/07/2017	1 000 €	1 000 €	
CENTRE LGBTI STRASBOURG - ALSACE	Subvention de fonctionnement	40 000 €	40 000 €	40 000 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2017

Point n° 14 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg

Pour
58
Contre
0
Abstention
0

ABRAHAM-Julia, AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, LOOS-François, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHALCK-Elsa, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2016

Point n° 14 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg

(Complément)

Centre LGBTI Strasbourg – Alsace : Adopté

Avec :

Contre : 2 voix (Mme Abraham ; M. Schaffhauser)

Communication au Conseil Municipal du lundi 23 janvier 2017

Bilan de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires par la ville de Strasbourg.

Les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en œuvre à la rentrée 2014 par la ville de Strasbourg, en :

- optant pour la demi-journée du mercredi matin (de 8h30 à 11h30) et une harmonisation des horaires (8h30/12h et 14h/15h45) ;
- organisant des activités éducatives nouvelles, pour faire de l'obligation de mise en œuvre de la réforme une opportunité d'épanouissement pour les enfants. Elles sont proposées aux élèves des écoles élémentaires, à raison d'une fois par semaine, 1h30, après la sortie de l'école à 15h45.

Une évaluation détaillée de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a été produite en 2015.

L'évaluation portait sur 3 volets :

- les services aux familles : analyse des taux d'inscriptions et de fréquentation,
- la mise en place des activités éducatives : taux d'inscription et de fréquentation, nombre d'ateliers et qualification des intervenants,
- la réforme en elle-même :
 - o 816 familles interrogées, plus de 1 000 enfants interrogés sur leur niveau de fatigue et de leur satisfaction à l'égard des services périscolaires,
 - o l'avis des intervenants sur la nouvelle organisation des ateliers et leur avis sur le vécu des enfants dans les ateliers,
 - o la cohérence des actions éducatives au cours de la journée de l'enfant,
 - o le coût de la réforme pour la ville de Strasbourg.

Aujourd'hui un bilan peut être fait concernant les services aux familles, les ateliers éducatifs, la cohérence organisationnelle et les coûts des ateliers éducatifs. Par ailleurs une évaluation du Projet éducatif de territoire est programmée d'ici le mois de mai 2017.

1- Les services aux familles

L'accueil en chiffres

Le nombre des **inscriptions et la fréquentation** dans les accueils périscolaires maternels matin, soir et mercredi midi en élémentaire **ne cessent d'augmenter**. Ainsi, l'accueil maternel du matin accueille désormais 1 265 enfants (juin 2016) contre 667 avant la réforme (juin 2014). Bien que moindre, l'augmentation de la fréquentation en accueil maternel du soir est significative avec 2 715 enfants en moyenne en juin 2016 contre 2 023 en juin 2014 (+34%).

De la même façon, la fréquentation du service de **restauration scolaire poursuit son évolution à la hausse** (10 267 repas en moyenne en juin 2016).

Les accueils de loisirs maternels ont retrouvé leur niveau d'inscription et de fréquentation d'avant 2014. En effet, après une baisse de 13% pour l'année 2014/2015, 578 enfants étaient présents en juin 2016 (cf. détail en annexe).

Enfin, les accueils périscolaires associatifs en élémentaire augmentent également mais de manière mesurée.

Une amélioration de la qualité des accueils périscolaires

Le taux d'encadrement des accueils périscolaires de la ville n'a pas subi de modifications ces dernières années. Il demeure, pour la pause méridienne, de 1 adulte pour 15 enfants en maternelle et 1 adulte pour 20 enfants en élémentaire. En accueil maternel le matin et le soir, il est de 1 adulte pour 20 enfants et de 1 pour 15 dans les ateliers éducatifs en élémentaire.

En 2013, **125 animateurs sont passés d'un statut de vacataire à celui d'agent de la fonction publique territoriale** et ont été formés pour accompagner le temps de la pause méridienne. Ils bénéficient par ailleurs, chaque année du **plan de formation de la collectivité**.

Une démarche complémentaire d'accompagnement a été initiée en faveur des vacataires à la recherche d'un emploi afin de leur permettre de construire et sécuriser un parcours d'insertion.

Enfin, l'élaboration d'un **projet pédagogique** et la mise en place d'un **animateur référent** dans chaque accueil périscolaire maternel ont très clairement contribué à en améliorer la qualité.

2- La mise en place des activités éducatives

Le marché périscolaire des activités éducatives a été renouvelé en septembre 2016. Le nombre de structures partenaires est actuellement de 114, ainsi que 60 intervenants individuels.

Le nombre d'acteurs associatifs par domaine est à peu près équivalent : on dénombre 40 structures artistiques, 35 clubs sportifs et 33 d'entre eux sont des centres socio-culturels, des ludothèques, des fédérations d'éducation populaire, ou des associations multi-activités. Six associations portent des activités de nature scientifique ou de sensibilisation à l'environnement.

70% des associations partenaires ont un marché annuel (prévisionnel 2016-2017) inférieur à 10 000 €, 20% ont un marché supérieur à 10 000 € et pour 10 % il est supérieur à 20 000 €. Ces associations sont très variées : elles représentent une grande diversité de statuts et de tailles de structures du centre socio-culturel à l'auto-entrepreneur.

Il convient de souligner la participation depuis de nombreuses années d'institutions culturelles strasbourgeoises comme le CEAAC, La Chambre et Simultania.

Enfin, le Service éducatif des Musées de la ville (Direction de la Culture) accueille directement au sein des différents musées 11 groupes d'enfants dans l'année. Le Service Vie sportive quant à lui (Direction des Sports) anime dans les écoles 17 ateliers par semaine.

Concernant les intervenants individuels, la grande majorité d'entre eux sont des artistes intervenants, généralement des plasticiens.

La Ville a mis en exergue **deux nouveaux éléments** dans son appel à candidature. Ces items sont communs à l'ensemble des ateliers quel que soit la thématique ou la discipline (fil rouge conducteur) :

- chaque intervenant doit porter les **valeurs du vivre ensemble** dans son intervention, de par sa posture et les contenus (lutte contre les discriminations, égalité fille-garçon, favoriser l'esprit critique, le respect et l'écoute) et le **développement d'ateliers d'éducation à la citoyenneté** (éducation aux médias, atelier philo, foot citoyen ...),
- il doit y avoir une concordance d'objectifs entre les ateliers périscolaires et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture de l'Education nationale (les parcours culturel, sportif, environnement et citoyenneté mis en place dans les écoles).

Sur 14 780 enfants scolarisés en école élémentaire (14 377 en 2015), 9 969 enfants sont inscrits dans les ateliers (9 666 en 2015), soit 67 % des enfants scolarisés. Le taux d'inscrits est variable d'un territoire à l'autre mais il reste globalement stable depuis la mise en œuvre de la réforme.

Pour les 760 ateliers proposés par semaine, le taux d'encadrement s'établit à 15 enfants maximum par groupe (13 en moyenne) et les intervenants sont tous qualifiés (Brevet sportif ou diplôme STAPS pour les ateliers d'éducation physique, master ou diplôme d'école d'art - DNSEP en grande majorité - pour les artistes dont le dossier a obtenu un avis favorable de la Direction régionale des affaires culturelles, BAFA ou un diplôme spécifique - par exemple diététicien, ludothécaire, maître d'échecs, licence de philosophie - pour les ateliers dits ludiques).

La répartition thématique des ateliers se décline comme suit : 36 % pour les activités culturelles, 26 % pour le ludique (activités socioculturelles, éducation à la citoyenneté), 29 % pour le sport et 9 % pour les activités autour de l'environnement et les sciences.

Aux ateliers, s'ajoutent également des projets menés à l'échelle de la Ville :

- en partenariat avec les musées de Strasbourg :
 - le millénaire des fondations de la Cathédrale en mai 2015 : 50 artistes ont animé un atelier de pratique artistique (12 enfants par atelier) sur différents thèmes inspirés par la Cathédrale. L'exposition organisée au Hall des Chars a accueilli 1 450 scolaires et les familles le week-end.
 - Passions partagées : 150 enfants de tous les quartiers de la Ville réalisent au 1^{er} trimestre 2016-2017, un travail photographique dans les différents musées de la Ville avec un photographe. Les pics up réalisés au cours des ateliers

périscolaires (photomontage) seront présentés dans le cadre d'une restitution festive au MAMCS en présence des enfants et parents.

- le concert participatif avec la Maîtrise de l'Opéra : 110 enfants de 5 écoles participent à un atelier périscolaire de chant avec une cheffe de chœur de la Maîtrise de l'Opéra. Ces enfants chanteront au PMC le 28 janvier en tant que choristes à part entière.

Des ateliers éducatifs ont été programmés en lien avec les projets d'écoles, soit traitant de sujets communs ou portant des actions communes, quelques exemples :

- dans le cadre du PEAC¹, les enseignants de l'école de la Roberstau ont choisi de privilégier en temps scolaire les arts plastiques. Aussi, en concertation avec l'équipe périscolaire (et en groupe éducatif local (GEL)), il a été décidé de proposer des ateliers axés sur la découverte du spectacle vivant (chant et théâtre) de manière à offrir aux enfants des approches artistiques les plus variées possibles.
- l'école Schwilgué est dotée d'un jardin pédagogique (aménagé par la ville). Deux enseignants ont orienté leur travail sur les insectes (construction d'un hôtel à insectes) et le recyclage (compost) pendant que les intervenants périscolaires se concentrent sur les plantations et l'animation d'atelier cuisine.
- à l'école Martin Schongauer, une classe de CM2 a abordé en classe avec son enseignante, la lutte contre les discriminations et les préjugés. Ce travail a conduit à choisir des personnalités emblématiques de la lutte contre les discriminations. A partir de ce choix, six tableaux ont été réalisés par les enfants accompagnés par une plasticienne en temps périscolaire et sont exposés dans l'école.
- le projet « Justice dans la cité » : à l'occasion des travaux de rénovation du Palais de justice, la question de la place de la justice dans la cité et dans le quartier a été posée. Deux classes des écoles Saint-Jean et Schoepflin, avec l'appui des Francas d'Alsace ont abordé le sujet des droits des enfants en temps scolaire. Simultanément, en ateliers périscolaires, deux artistes ont traité ces sujets sous forme plastique (réalisation d'une fresque murale à Schoepflin et d'expositions itinérantes dans le quartier).
- à Hautepierre, le partenariat s'est développé avec le Théâtre de Hautepierre : des ateliers de spectacle vivant (conte, théâtre, chant ...) ont été programmés dans les cinq écoles de Hautepierre et ont abouti à des représentations sur la scène du théâtre pour des scolaires et pour les familles. La thématique des ateliers était la rencontre, et l'ouverture au monde faisant sens avec les projets d'école sur la citoyenneté ou l'acquisition langagière.
- à l'école Marguerite Perey : création d'un jardin sensoriel. Cet espace de nature a été défini comme un lieu d'expression, de découverte, de stimulation et d'éveil pour les enfants : les enseignants s'occupent du potager, des plantes et de l'hôtel à insectes, les animateurs et les intervenants périscolaires le font vivre de manière complémentaire :

construction d'une cabane en bois, création de jeux sensoriels, mise en scène par l'atelier poterie, exposition de photographies.

Enfin, les transitions entre les différents temps des enfants ont été travaillées et organisées très finement, école par école, lors de la mise en place de la réforme avec les enseignants (absents / présents / repérages visuels / transmission d'information ...).

Sur l'ensemble des sites, l'organisation des ateliers (jours, espaces utilisés, fiches d'inscription) fait l'objet d'un travail partagé avec les écoles (afin de prendre en compte les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) et les ELCO (Enseignements en Langue et Culture d'Origine)) et les partenaires associatifs (interventions dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité et Accueil de Loisirs Sans Hébergement) pour harmoniser les plannings et éviter de multiples propositions les mêmes soirs et les doubles inscriptions.

La communication a été développée afin de rendre l'offre la plus lisible possible pour les parents mais ce sujet reste un objectif de travail récurrent dans les Groupes éducatifs locaux.

3- La cohérence des actions éducatives au cours de la journée de l'enfant

La gouvernance du projet éducatif local toujours en évolution

Les instances territoriales d'animation du projet éducatif local (PEL) se sont mises en place en septembre 2013. Ces groupes éducatifs locaux (GEL) ont montré tout leur intérêt pour la préparation de la réforme des rythmes. Certains se sont cependant essouffés depuis : les parents d'élèves sont parfois difficiles à mobiliser sur des enjeux éducatifs, qui plus est, à l'échelle d'un quartier et, un certain nombre de directions d'école peinent à trouver du sens à cet espace de parole, de dialogue et d'élaboration d'actions.

Afin de mieux s'appuyer sur les dispositifs existants comme le Contrat de Ville, le Schéma départemental d'accompagnement des parents, Comité Local d'Accompagnement à la Scolarité ou le Programme de réussite éducative, les GEL et les ATP (Ateliers de partenaires) vont être regroupés afin de déboucher sur une **instance unique de partenariat sur le soutien à la parentalité et à l'éducation dans les quartiers**.

Une cohérence renforcée à l'échelle des écoles

Le bienfondé des binômes Responsable périscolaire de site et Directeur d'école n'est plus à démontrer, il facilite à l'évidence le fonctionnement des sites en régulant d'une part les difficultés au quotidien et d'autre part, en promouvant une véritable continuité éducative à travers des actions communes.

En outre, un **projet de site** a été élaboré durant l'année 2016 sur chaque école. Il recense tous les acteurs qui officient dans l'école sur tous les temps de l'enfant, leurs objectifs éducatifs et pédagogiques et définit un à deux axes de travail en commun. Il permet aux acteurs éducatifs de mieux se connaître et de travailler ensemble autour d'objectifs communs.

Une professionnalisation accrue des intervenants

En 2014, 125 animateurs ont été déprécarisés, ils ont, depuis octobre 2016, tous obtenus leur BAFA. Leur **professionnalisation** se poursuit au moyen d'un **plan de formation adapté**.

Depuis deux ans, les enseignants, les ATSEM des classes accueillant des enfants de moins de trois ans et des professionnels de la petite enfance bénéficient de formations communes articulées autour d'une conférence et d'un atelier par trimestre portant sur de nombreux sujets, tels les apports des neurosciences, l'aménagement de l'espace, le rôle du langage...

En septembre 2016, **quatre sessions de formation** ont été organisées en faveur de tous les intervenants associatifs et individuels en vue de les sensibiliser sur les thèmes de **l'égalité des genres et la prévention de la radicalisation violente**.

Le premier thème a reposé sur une intervention présentée par une doctorante en études de genre et en sociologie qui travaille la question des discriminations dans le champ des pratiques professionnelles, en particulier celles de l'éducation, et qui réalise actuellement une étude comparative de l'école en France et au Québec.

Le deuxième thème a permis de présenter les concepts et les dispositions prises par la collectivité en matière de prévention de la radicalisation violente.

150 personnes (intervenants en ateliers) ont participé à ces conférences sur leur temps personnel.

4- Le coût de la réforme

Hors les dépenses en ressources humaines (notamment liées à l'activité de programmation et organisation des ateliers éducatifs mais aussi à l'ouverture de nouveaux accueils périscolaire le matin, le soir et le mercredi midi consécutivement à la réforme des rythmes)), le coût global des ateliers (rémunération des intervenants, matériel et transport le cas échéant) s'élève à 1,4 M€ pour une participation de l'Etat, au travers du fonds de soutien de 1,1 M€.

5- Les mesures prises par l'Education nationale en matière d'évaluation

En 2016, trois rapports sont parus fournissant des éléments d'évaluation sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs.

Le rapport de Mme Françoise Cartron, vice-présidente du Sénat, sénatrice de Gironde intitulé « **Une réforme dans le rythme : vers une nouvelle étape qualitative** », (mai 2016), met très clairement en exergue la qualité des nouvelles activités éducatives et un nombre toujours plus important de bénéficiaires. Si des disparités existaient avant la réforme, elles se réduisent dès lors que les acteurs construisent ensemble un projet éducatif de territoire autour d'objectifs communs. Les élus, les parents et les enfants manifestent une grande satisfaction à l'égard de ces activités.

Les instances locales de concertation entre acteurs éducatifs contribuent à une montée en compétences collective, à une production de réflexions éducatives et pédagogiques qui débouchent sur des réajustements en matière de prise en compte de la fatigue de l'enfant durant la journée et de contenu éducatif (pause méridienne adaptée, ateliers repensés pour éviter l'essoufflement, la répétition et la surconsommation).

La réforme a conduit à une consolidation d'emplois dans le domaine de l'animation et de la coordination en augmentant le volume horaire de travail. La professionnalisation des animateurs quant à elle se poursuit et s'intensifie.

Le rapport de M. Georges Fotinos, Docteur en Géographie, Ancien Inspecteur d'Académie chargé de mission d'Inspection générale et M. François Testu, Chrono-psychologue,

Professeur émérite des Universités, intitulé « **Les impacts de l'aménagement du temps scolaire sur le climat des écoles et des rythmes de vie des enfants d'Arras. Une réponse locale à une interrogation nationale** » (juin 2016), souligne que l'aménagement du temps scolaire a des effets positifs sur l'organisation pédagogique de l'école, le climat scolaire dans les écoles, les apprentissages des élèves et le développement personnel des élèves.

Ces effets sont particulièrement notables dans l'éducation prioritaire. Les incidents et conflits entre enfants sont à la baisse. L'autonomie, la prise de responsabilité et l'affirmation de soi des élèves s'accroissent.

Les relations entre professionnels se sont également améliorées. En revanche, des marges de progrès sont encore à attendre dans la relation parents-enseignants.

La formation et la valorisation des bonnes pratiques constituent ainsi un levier utile à renforcer.

Enfin, l'étude sur les rythmes de vie des enfants démontre que l'aménagement du temps scolaire et périscolaire est adapté aux besoins et rythmes de l'enfant dans la mesure où il a des effets positifs sur les niveaux et variations journalières de la vigilance, en particulier pour les enfants en REP.

Le rapport de l'AMF (Association des Maires de France), intitulé « **3 ans après, quel bilan des NAP** », en juin 2016, démontre que le coût de cette réforme est porté à la fois par les collectivités et les familles malgré le fonds de soutien pour les activités périscolaires. Les nouvelles activités éducatives majoritairement gratuites bénéficient à 62% des enfants (maternelles 53% / élémentaires 72%). La coopération entre les acteurs locaux de l'éducation (école, associations, parents d'élèves, élus) s'est améliorée grâce à l'élaboration du projet éducatif de territoire (PEDT).

Néanmoins, les élus locaux mettent en avant plusieurs motifs d'insatisfaction vis-à-vis des modalités de mise en œuvre de la réforme : la réforme est tout d'abord jugée inadaptée aux classes de maternelles en matière de prise en compte du rythme de l'enfant ; la réforme a augmenté le temps de présence des enfants en collectivité, également facteur de fatigabilité.

Des difficultés demeurent encore dans la déclaration des temps périscolaires en Accueil de Loisir sans hébergement (ALSH), le recrutement, la formation des animateurs et le redéploiement des activités du mercredi matin des associations.

Il reste désormais au Ministère de l'Education nationale d'évaluer les effets de la réforme sur les apprentissages scolaires.

6- Les enjeux

La mise en œuvre de la réforme des nouveaux rythmes éducatifs a de toute évidence contribué à améliorer la coopération des acteurs locaux de l'éducation (école, collectivité, parents, associations). Aussi, convient-il désormais de prioriser l'organisation de temps de travail collaboratifs entre acteurs éducatifs pour aborder ensemble des enjeux éducatifs structurants. Cela passe par l'institutionnalisation de réunions entre ATSEM et enseignants ; responsable périscolaire de site et directeur d'école ou encore l'organisation de formation conjointe Ville / Education nationale à l'instar de la formation des ATSEM et enseignants pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans.

Enfin, l'évaluation programmée du PEL en mai 2017, nous permettra de démontrer en quoi le PEL a favorisé la co-éducation (c'est-à-dire le partenariat entre co-éducateurs) et

la continuité éducative (c'est à la dire la cohérence éducative) sur le territoire de la ville de Strasbourg.

**Communiqué le 23 janvier 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 26 janvier 2017**

	Fréquentation pour l'année 2013 / 2014 Chiffres pour juin 2014				Fréquentation pour l'année 2014 / 2015 Chiffres pour avril 2015				Fréquentation pour l'année 2015 / 2016 Chiffres pour juin 2016			
	Nombre d'enfants		Evolution en valeur absolue	Evolution en pourcentage	Nombre d'enfants		Evolution en valeur absolue	Evolution en pourcentage	Nombre d'enfants		Evolution en valeur absolue	Evolution en pourcentage
Accueil municipal maternel	Matin	667			Matin	1 061	394	60%	Matin	1 265	204	19,20%
	Soir	2 023			Soir	2 481	458	22,70%	Soir	2 719	238	9,60%
Accueil du mercredi midi de 11h30 à 12h15 en élémentaire		673				673				681	8	1,10%
Restauration scolaire		9 259				9 625	366	3,95%		10 267	642	6,67%
Accueil de loisirs maternel		559				494	-65	-13%		578	84	17%

Délibération au Conseil Municipal du lundi 23 janvier 2017

Présentation des actions de la ville de Strasbourg pour les droits des femmes et l'égalité de genre.

Le Maire a intégré dans les politiques qu'il souhaite voir mener, celle de l'égalité entre les femmes et les hommes. Dimension fondamentale qui impose un travail sur les représentations de genre, la lutte contre les stéréotypes sexistes et la promotion des droits existants.

Le Conseil municipal du 7 décembre 2009 a autorisé le Maire à signer la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, ce qui a été réalisé le 18 janvier 2010. L'adhésion à la Charte affirme l'engagement politique à mener une réelle politique en faveur de développement durable au sens de l'UNESCO : « l'égalité des genres est un objectif et une condition préalable au développement durable ».

Cette signature est assortie, contractuellement, d'un engagement à rédiger et mettre en œuvre un plan d'action, outil opérationnel qui s'appuie sur des objectifs ambitieux, réalistes et mesurables dans les 2 ans suivant la signature.

Le premier plan a été rendu public le 8 mars 2012 et a couvert la période 2012-2016. Il s'articulait autour de trois grands objectifs :

- favoriser une politique volontariste en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration municipale,
- irriguer la Ville d'une culture de l'égalité,
- soutenir, encourager et favoriser les initiatives locales et les politiques publiques en faveur des droits et pour l'égalité.

Ces trois objectifs spécifiques ont en effet été jugés nécessaires à la construction du socle incontournable pour la promotion d'une politique municipale en faveur des droits des femmes et de l'égalité de genre. Sur les 37 actions prévues, 36 ont été engagées et se poursuivent. La complexité de mise en œuvre explique le non engagement de la 37^{ème} fiche (inclure un critère d'égalité dans les choix des offres de marché public).

Toutes ces actions signent et rendent visibles aujourd'hui l'engagement important de la Ville tant en interne qu'auprès des habitants et des habitantes de la localité, comme auprès d'autres villes françaises et des organismes nationaux (Haut conseil à l'égalité entre les

femmes et les hommes, Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment).

Cet acte volontariste de la Ville n'aurait pas été rendu possible sans un partage avec l'Eurométropole de Strasbourg pour les actions concernant en particulier les ressources humaines au sein de l'Administration.

Le deuxième plan 2017-2020 :

Le bilan qui a pu être dressé des actions entreprises entre 2012 et 2016 permet de proposer un plan qui viendra en suite du précédent et couvrira la période 2017-2020. Nous proposons un maintien à l'identique tant de son organisation (3 objectifs) que des fiches qui le composent pour permettre la poursuite des actions déjà engagées et l'inscription de quelques actions nouvelles qui appuieront encore davantage l'engagement de la collectivité et qui concernent particulièrement la :

- politique culturelle : donner ou redonner leur juste place aux femmes dans les actions culturelles : valoriser les porteuses de projet ou auteures, adapter les offres aux publics féminins.
- politique économique : l'objectif sera de participer à la réduction de la précarité des femmes.
- politique du sport : viser l'équilibre dans les activités et associations sportives.
- politique de l'urbanisme : mieux considérer la réalité des situations des conflits femmes- hommes dans l'espace public et inclure la prise en compte des problématiques liées au genre dans les actions et projets d'aménagement.
- politique de sécurité : lutter contre le système prostitueur et sa déclinaison locale par un diagnostic fin de la situation locale et transfrontalière, mettre en place des outils de connaissance des violences vécues dans la rue pour adapter des mesures correctives.
- politique sociale : améliorer les dispositifs d'accompagnement des femmes victimes de violences dans la sphère privée ou publique.

Ces objectifs s'inscrivent dans une approche transversale qui intègre la dimension de genre dans les politiques publiques municipales que nous menons. Elles visent à prendre en considération les effets des décisions politiques à partir de la question de l'incidence sur chacun des deux sexes.

En conformité avec l'art L. 2311-1-2 de la Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes¹ et l'art 1er du décret du 24 juin 2015², la présente délibération propose de prendre acte de :

- la présentation de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire au travers des fiches de présentation jointes,
- les actions engagées en matière d'égalité dans la commune, les politiques qu'elle mène via son plan municipal d'actions 2017-2020,
- le rapport de situation comparée de l'égalité professionnelle au sein de l'administration de l'Eurométropole de Strasbourg.

¹ Dans les communes de plus de 20 000 habitants-es, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

² le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente respectivement au conseil municipal ou au conseil communautaire un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire. ».

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
vu l'article L 2541-21 du Code Général des Collectivités Territoriales
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
prend acte*

*de la présentation du rapport de situation de l'égalité entre les femmes et les hommes sur
la ville de Strasbourg.*

**Communiqué le 23 janvier 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 26 janvier 2017**



**PLAN D'ACTION DE LA VILLE DE STRASBOURG POUR
LES DROITS DES FEMMES
ET L'EGALITE DE GENRE**

2017 à 2020



Sommaire

EDITORIAL

CONTEXTE	9
----------------	---

CHARTRE EUROPEENNE POUR L'EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE.....	10
---	----

STRASBOURG POURSUIT SON ENGAGEMENT DANS LA PROMOTION DES DROITS DES FEMMES ET L'ÉGALITÉ DE GENRE.....	13
--	----

OBJECTIF 1 :

Garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'administration	15
--	-----------

Le contexte général

Le contexte local

Les actions engagées dans le bilan d'actions 2012/2016

Les axes sur lesquels les efforts de la collectivité seront spécialement portés durant la période 2017-2020 :

- Former les acteurs-trices RH à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Généraliser la culture de l'égalité femmes - hommes au sein de l'administration
- Mettre en place un lieu d'écoute pour les agentes en difficulté
- Déroutement de carrière, les avancements, la promotion
- Mettre à jour la base des postes pour permettre une observation de la mixité des emplois : bilan genré de chaque mobilité

OBJECTIF 2 :

Irriguer la Ville d'une culture de l'égalité 33

Le contexte général

Le contexte local

Les actions engagées dans le bilan d'actions 2012/2016

Les axes sur lesquels les efforts de la collectivité seront spécialement portés durant la période 2017-2020 :

- Irriguer la Ville par le débat
- Organiser une campagne d'information au regard des débats actuels sur la promulgation de la loi contre le système prostitutionnel
- Les violences symboliques envers les femmes dans l'espace public : la recherche d'équilibre dans les dénominations des rues se doit d'être poursuivie

OBJECTIF 3 :

Soutenir, encourager et favoriser les initiatives locales et les politiques publiques en faveur des droits des femmes et pour l'égalité 45

Le contexte général

Le contexte local

Les actions engagées dans le bilan d'actions 2012/2016

Les axes sur lesquels les efforts de la collectivité seront spécialement portés durant la période 2017-2020 :

- Politique culturelle
- Politique économique
- Politique du sport
- Politique de l'urbanisme
- Politique de sécurité
- Politique sociale



Editorial

Les droits des femmes et l'égalité de genre constituent un enjeu majeur de notre politique municipale. En 2012, nous avons ainsi adopté un premier « plan d'action municipal pour les droits des femmes et l'égalité de genre » élaboré en étroite coopération avec les associations locales. Fort du succès rencontré par les nombreuses actions concrètes réalisées mais conscient du chemin restant encore à parcourir, nous avons décidé, avec Françoise BEY, mon adjointe, de proposer un deuxième plan d'action couvrant la période de 2017 à 2020. Il s'agit d'informer et de sensibiliser toujours plus les Strasbourgeoises et les Strasbourgeois, mais également de continuer à planifier des actions sur le long terme.

Ce nouveau plan s'inscrit donc dans le parfait prolongement du travail accompli précédemment mais contient également des engagements nouveaux affirmant encore davantage la détermination et la politique volontariste de notre collectivité. Que ce soit en matière de politiques culturelle, économique, sportive, urbanistique, sécuritaire et sociale, de très nombreux champs d'actions sont désormais couverts s'inscrivant dans une approche transversale qui intègre la dimension de genre dans la grande majorité de nos politiques publiques municipales.

Nous poursuivrons également les actions déjà engagées en interne afin d'améliorer la qualité du service public de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg autour de trois grandes priorités : mieux répondre aux attentes des usagers-ères et citoyens-nes en matière d'accès au service public; relever le défi de la nécessaire maîtrise des coûts et garantir aux agents-es un environnement professionnel équitable. Nous maintiendrons par ailleurs notre soutien à toutes celles et ceux qui portent localement des initiatives à destination des femmes. Projets associatifs ou institutionnels, là encore les politiques municipales intégreront davantage la question de l'égalité.

Nous sommes en effet convaincus que Strasbourg, capitale européenne de la démocratie et des droits de l'Homme et siège de nombreuses institutions européennes, est particulièrement à même de montrer la voie pour traduire dans les faits l'égalité entre les femmes et les hommes.

La volonté politique renouvelée, ajoutée au dynamisme des associations strasbourgeoises et à la vigilance des services municipaux, nous permettent ainsi d'envisager l'avenir de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, avec toujours plus de confiance et de détermination.

Roland RIES
Maire de Strasbourg

Contexte

L'égalité entre les femmes et les hommes représente un enjeu démocratique essentiel dans lequel les municipalités peuvent jouer un rôle déterminant.

Lieu stratégique d'élaboration et de mise en œuvre des politiques d'égalité, proche des citoyens et citoyennes pour lesquelles elles ont à mener des missions de service public, elles peuvent influencer et participer à la transformation des rapports entre les femmes et les hommes et agir sur la place qu'occupe chacun-e pour contribuer à l'égalité.

Convaincue du rôle qu'elle est à même de jouer, la ville de Strasbourg s'est engagée depuis 2008 dans une politique d'égalité entre les femmes et les hommes et a souhaité formaliser son engagement pour l'inscrire comme l'un des principes transversaux de la politique municipale. Pour ce faire, Roland RIES, Maire de Strasbourg, a inscrit le 10 janvier 2010, la Ville au rang des signataires de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale du conseil des communes et régions d'Europe.

Cette signature a permis de retenir parmi les 6 grands principes et les 9 axes fondamentaux dont la charte promeut la déclinaison, ceux pour lesquels la collectivité a souhaité porter ses efforts prioritaires.

Compte tenu de ses orientations politiques et de ses compétences, la Ville a fait le choix de s'attacher à 3 objectifs principaux:

- 1. Garantir l'égalité professionnelle des femmes et des hommes au sein de l'administration métropolitaine.**
- 2. Irriguer la Ville d'une culture de l'égalité.**
- 3. Soutenir, encourager et favoriser des initiatives locales et les politiques publiques en faveur des droits des femmes et pour l'égalité.**

Ils ont été déclinés dans le plan municipal d'action 2012/2014 pour les droits des femmes et l'égalité tel que défini dans la charte. Ce plan fixe les ressources nécessaires afin de rendre effective la charte. Organisé autour de 36 fiches actions sur lesquelles les directions et services de la collectivité ont travaillé en lien avec la Mission droits des femmes et égalité de genre, co responsable de leur suivi.

Au terme de la durée convenue pour le 1^{er} plan d'action, après un bilan des avancées et des points particuliers sur lesquels il y a lieu de porter l'accent, il convient de proposer les axes à maintenir, modifier ou appuyer dans un nouveau plan dont la concrétisation est proposée de 2017 à 2020.

La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

La charte du Conseil des Communes et Régions d'Europe a vocation à formaliser et accompagner l'engagement des collectivités qui œuvrent en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle pose comme principes fédérateurs entre les signataires de s'impliquer pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes et de traduire cette implication par une démarche globale traduite dans un plan d'action concret et réaliste. Signer la charte européenne est un engagement à reconnaître six grands principes à décliner selon neuf grands axes.

Six grands principes

1. L'égalité des femmes et des hommes constitue un droit fondamental

Ce droit doit être mis en œuvre par les exécutifs locaux et régionaux dans tous les domaines où s'exercent leurs responsabilités, ce qui inclut leur obligation d'éliminer toutes les formes de discrimination, qu'elles soient directes ou indirectes.

2. Afin d'assurer l'égalité des femmes et des hommes, les discriminations multiples et les obstacles doivent être pris en compte

Les discriminations multiples et les préjugés, outre ceux concernant le sexe, fondés sur la race, la couleur, les origines ethniques et sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou le statut économique social doivent être pris en compte pour traiter de l'égalité des femmes et des hommes.

3. La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est un préalable de la société démocratique

Le droit à l'égalité des femmes et des hommes requiert que les autorités locales et régionales

prennent toutes les mesures et adoptent toutes les stratégies appropriées pour promouvoir une représentation et une participation équilibrées des femmes et des hommes dans toutes les sphères de la prise de décision.

4. L'élimination des stéréotypes sexués est indispensable pour l'instauration de l'égalité des femmes et des hommes

Les autorités locales et régionales doivent promouvoir l'élimination des stéréotypes et des obstacles sur lesquels se fondent les inégalités du statut et de la condition des femmes, et qui conduisent à l'évaluation inégale des rôles des femmes et des hommes en matière politique.

5. Intégrer la dimension du genre dans toutes les activités des collectivités locales et régionales est nécessaire pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes

La dimension du genre doit être prise en compte dans l'élaboration des politiques, des méthodes et des instruments qui affectent la vie quotidienne de la population locale - par exemple au moyen des techniques de l'intégration du genre dans toutes les politiques et de la prise en considération du genre dans l'élaboration et l'analyse des budgets. À cette fin, l'expérience de la vie locale des femmes, y compris leurs conditions d'existence et de travail, doivent être analysées et prises en compte.

6. Des plans d'action et des programmes adéquatement financés sont des outils nécessaires pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes

Les exécutifs locaux et régionaux doivent élaborer des plans d'action et des programmes, avec les moyens et les ressources, tant financiers qu'humains, nécessaires à leur mise en œuvre.

**CCRE : Conseil des Communes et Régions d'Europe, www.ccre.org*

Neuf grands axes

L'engagement dans une démarche globale et concrète en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes impose d'intégrer la question de l'égalité dans un ensemble de thématiques liées aux compétences du signataire. La charte définit les grands axes vers lesquels le signataire doit tendre :

1. La responsabilité démocratique

Reconnaître l'importance de la mise en place d'une société égalitaire au sein de laquelle les femmes et les hommes peuvent s'épanouir et promouvoir cette égalité.

2. Le rôle politique

S'engager publiquement à prendre toute mesure appropriée pour défendre et soutenir activement la représentation et la participation équilibrée femmes-hommes dans la prise de décision politique, la gouvernance et la vie publique que la promotion de l'égalité des femmes et des hommes dans le traitement des dossiers au delà des structures politiques communales.

Participer à la lutte et la prévention des préjugés, pratiques, utilisation d'expressions verbales et d'images fondés sur l'idée de la supériorité ou de l'infériorité de l'un ou de l'autre sexe.

Reconnaître l'égalité, l'impartialité et la justice dans le traitement des dossiers des femmes et des hommes.

3. Le cadre général pour l'égalité

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de compétences du signataire, lutter contre toutes formes de discriminations basées sur la race, l'origine sociale ou ethnique, la langue, les croyances, les opinions politiques, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, au delà de l'égalité entre femmes et hommes et soumettre les politiques, procédures et pratiques du signataire à une analyse sexuée.

4. Le rôle employeur

Intégrer le droit à l'égalité des femmes et des hommes dans la politique du personnel du signataire.

5. La fourniture de biens et de services

Appliquer le principe de l'égalité entre hommes et femmes aux prestations, biens et services, fournis en externe.

6. Le rôle de prestataire de service

Promouvoir et veiller à l'intégration de l'égalité des femmes et des hommes dans tous les domaines de l'offre de service (éducation, formation continue, soins aux proches,...) ou de prestations (accueil de la petite enfance, structure d'hébergement, activités culturelles sportives et de loisirs,...).

Reconnaître le droit à la sécurité et à la liberté de mouvement pour tous et toutes.

7. Planning et développement durable

Prendre en compte le principe d'égalité comme dimension fondamentale de l'ensemble de la planification ou du développement des stratégies liée au développement durable du territoire, aux politiques d'aménagement urbain, de transport, de développement économique,...

8. Le rôle de régulation

Prendre en compte les besoins, intérêt et conditions spécifiques des femmes et des hommes dans la régulation des activités sur le territoire du signataire.

9. Jumelage et coopération :

Intégrer l'égalité entre les femmes et des hommes dans ses activités de jumelage et de coopération décentralisée.

Charte consultable sur le site de l'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe : <http://www.afccre.org/fr/dossiers-thematiques/egalite-femmes-hommes>

Compte tenu de ses orientations politiques et de ses compétences, la ville de Strasbourg est en mesure de décliner certains axes de la charte. Elle a fait le choix de privilégier certains axes.

Pour les objectifs :

- Garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'administration : Axes 3 et 4
- Irriguer la Ville d'une culture de l'égalité : Axes 1, 2, 5 et 6
- Soutenir, encourager et favoriser des initiatives locales et les politiques publiques : Axes 1, 2 et 6



Strasbourg poursuit son engagement dans la promotion des droits des femmes et l'égalité de genre

Convaincue du rôle qu'elle est à même de jouer, la ville de Strasbourg s'est engagée depuis 2008 dans une politique d'égalité entre les femmes et les hommes et a souhaité formaliser son engagement pour l'inscrire comme l'un des principes transversaux de la politique municipale. Pour ce faire, Roland RIES, Maire de Strasbourg, a inscrit le 10 janvier 2010, la Ville au rang des signataires de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale du conseil des communes et régions d'Europe. Cette signature a permis de retenir parmi les 6 grands principes et les 9 axes fondamentaux dont la charte promeut la déclinaison, ceux pour lesquels la collectivité a souhaité porter ses efforts prioritaires.

Compte tenu de ses orientations politiques et de ses compétences, la Ville a fait le choix de s'attacher à 3 objectifs principaux qui ont été déclinés dans le plan municipal d'action 2012/2016 pour les droits des femmes et l'égalité tel que défini dans la charte. Ce plan fixe les ressources nécessaires afin de rendre effective la charte. Organisé autour de 36 fiches actions sur lesquelles les directions et services de la collectivité ont travaillé en lien avec la Mission droits des femmes et égalité de genre, co responsable de leur suivi.

Au terme de la durée convenue pour le 1er plan d'action, après un bilan des avancées et des points particuliers sur lesquels il y a lieu de porter l'accent, il convient de proposer les axes à maintenir, modifier ou appuyer dans un nouveau plan dont la concrétisation est proposée de 2017 à 2020.

Strasbourg met en œuvre son deuxième plan d'action

Ce plan d'action a pour vocation de continuer à faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes, dans le cadre des compétences qui sont celles de la Ville et pour lesquels elle dispose de leviers d'action, en cohérence et en continuité avec les actions menées de 2012 à 2016. Comme le premier plan, il est susceptible de traverser les actions de chacun des pôles de l'administration de la Ville.

Chacun des trois objectifs qui le composent, se réfère aux axes de la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes :

- 1. Garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'administration :** Axes 3 et 4.
- 2. Irriguer la Ville d'une culture de l'égalité :** Axes 1,2,5, et 6.
- 3. Soutenir, encourager et favoriser les initiatives locales et les politiques publiques en faveur des droits des femmes et pour l'égalité :** Axes 1,2 et 6.

L'ensemble des élus-es concernés-es par les axes de la charte portent les enjeux et objectifs ici développés ainsi que leur suivi.

OBJECTIF 1

**Garantir l'égalité professionnelle
entre les femmes et les hommes au
sein de l'administration**



OBJECTIF 1

Garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'administration

Le contexte général

Le statut général des fonctionnaires impose le respect du principe d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment par l'article 6 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant sur les droits et obligations des fonctionnaires qui précise qu'« aucune distinction directe ou indirecte ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leur sexe ».

Cependant, en dépit de ces mesures favorables à l'égalité professionnelle femmes-hommes dans la fonction publique, des inégalités demeurent. Si les femmes représentent 61 % des effectifs de la fonction publique territoriale et 60 % des cadres, au 31 décembre 2014, elles n'étaient que 34.6 % dans des emplois d'encadrement supérieur et de direction¹.

Les constats sont nets :

- la répartition des femmes au sein des métiers de la fonction publique reflète encore une représentation traditionnelle du rôle de la femme dans le monde du travail,
- les femmes sont encore sous représentées dans les emplois de direction et d'encadrement supérieur,
- les écarts de rémunération au désavantage des femmes perdurent, notamment aux fonctions les plus élevées,
- le déroulement de carrière des femmes est moins linéaire que celui des hommes et influe sur le niveau des pensions de retraite.

Le contexte local

Les administrations de l'Eurométropole et celles de la ville de Strasbourg sont regroupées, depuis 1972, en une seule administration. Deuxième employeur du département, l'Eurométropole de Strasbourg² comptait au 31 décembre 2015, 8 267 agents-es dont 6918 agents-es permanents. Les femmes représentent 50,61 % de l'effectif global permanent (soit 3 501 femmes et 3 417 hommes) et selon les catégories hiérarchiques (sans considération des agents-es hors filières, membres de l'orchestre) :

- 53.25 % des cadres de catégorie A,
- 63.95 % des cadres de catégorie B,
- 45.69 % des cadres de catégorie C.

La répartition par filière et par genre des agents-es permanents-es indique que :

- les filières les plus féminisées sont les suivantes : sociale 94,53 %, administrative 78,56%, animation 74,17 %,
- les filières les plus masculinisées sont les suivantes : technique 75,45%, sécurité 71.77%, sportive 68.53%.

Les femmes représentent par ailleurs 91.60 % des agents-es à temps partiel (Source : rapport de situation comparée Eurométropole de Strasbourg 2015).

¹ Comprend les emplois de directrice ou directeur général des services ou directeur, de directeur adjoint général des services ou directeur adjoint, de directeur général des services techniques et de directeur des services techniques.
Source : chiffres clés 2014/ ministère de la décentralisation et de la fonction publique

² Communauté Urbaine de Strasbourg jusqu'en 2012

Les actions engagées dans le bilan d'actions 2012/2016

La Ville s'est engagée à intervenir de manière forte pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes¹ et peut compter sur l'appui de l'Eurométropole de Strasbourg, gestionnaire des ressources humaines des deux collectivités réunies, avec laquelle elle partage cet engagement. Il leur faut considérer voire interroger la politique interne de gestion des ressources humaines (recrutement, formation, avancement, promotion professionnelle), d'intervenir sur la mixité des métiers au sein de ses services². Toutes deux souhaitent que l'ensemble des actions obéissent, ici aussi, au principe de non discrimination liée au genre.

Cette première étape visait à mieux connaître la situation en interne par la mise en place d'outils (inclusion d'indicateurs genrés dès 2010, rédaction d'un rapport de situation comparée dès 2012 avant même l'obligation légale de 2013) et par la création d'un comité de pilotage et de suivi de la situation interne : présidé par l' élu en charge des ressources humaines et composé de l' élue en charge des droits des femmes et de l'égalité de genre, des représentants-es de la Direction générale et des cadres directement impliqués-es dans les questions de ressources humaines et sur la thématique spécifique de l'égalité.

Si le travail autour de la situation interne et de l'égalité professionnelle a été important, il l'a été particulièrement autour des questions liées à l'existence et la persistance d'un plafond de verre. Sur ce point spécifique, des préconisations ont été validées ayant pour objet d'intégrer les femmes dans les fonctions de directions (faire prendre conscience de la situation, créer les conditions d'un changement durable, créer les conditions pour recruter des femmes au poste de cadres dirigeants, identifier les potentiels féminins et accompagner les femmes dans leur souhait d'évolutions de carrière).

Ce dispositif de lutte contre le plafond de verre a été complété d'actions autour d'une prise de conscience et d'une meilleure prise en compte de l'égalité dans les actes quotidiens portés par la collectivité : actions de lutte contre les stéréotypes de genre (suppression des appellations « Mademoiselle » dans les formulaires, féminisation des noms de métiers et des textes rédigés par l'administration, ...).

Par ailleurs, depuis 2015, la direction des ressources humaines a intégré dans les missions d'un chargé d'études prospectives celle d'assurer le rôle de référent-e égalité professionnelle de la DRH (suivi des actions réalisées, analyse du rapport de situation comparée).

Il est aujourd'hui convenu de poursuivre les actions déjà engagées et d'intervenir également de manière complémentaire sur les questions de sexisme au travail afin de couvrir de manière plus large les champs dans lesquels peuvent se fonder les inégalités professionnelles.

¹ **Egalité professionnelle** : L'article 1er de la Constitution de 1958 prévoit ainsi, en son 2e alinéa, que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. ». Ce principe a été rappelé par la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires en son article 6 bis. Un protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les trois versants de la fonction publique a été signé le 8 mars 2013. Le principe même de l'égalité professionnelle découle du principe de l'égalité de traitement qui prohibe toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'état de santé ou handicap, les opinions syndicales, l'appartenance syndicale

² **Mixité des métiers** : consiste à ce que toute personne puisse accéder à n'importe quel métier et/ou à n'importe quel niveau de responsabilité :

- sur la seule base de son aptitude à occuper le poste considéré,
- indépendamment du fait qu'elle soit femme ou homme.

Le bilan que nous pouvons dresser de l'axe 1 du plan d'action 2012/2016 est le suivant :

Les questions d'égalité entre les femmes et les hommes sont désormais ouvertement prises en charge par l'administration et font partie du débat interne :

- une Mission est identifiée dans l'organigramme,
- un dispositif a été initié pour lutter sur le plafond de verre,
- le bilan social s'enrichit de données « genrées »,
- un rapport de situation comparée est rédigé chaque année depuis 2012,
- des règles ont été posées pour mieux prendre en compte l'égalité de genre dans les écrits de l'administration et dans la communication institutionnelle,
- l'implication de la direction des ressources humaines est signée notamment par l'inclusion d'un axe égalité professionnelle dans les missions du poste de chargé d'études prospectives nouvellement créé,
- la progression du nombre de directrices (5 sur 15 soit 1/3 des Directeurs-trices),
- la progression du nombre de cheffes de services (54 sur 113 soit 48% des chefs-fes de service)¹

Nos propres efforts ont d'ailleurs été confortés par la loi Sauvadet et ses dispositions concernant les nominations de cadres dirigeants² et la rédaction d'un rapport de situation comparée.

Les tableaux qui suivent dressent le bilan de chacune des fiches de l'objectif 1 du plan d'action 2012-2016.

¹ Organigramme au 6.9.2016

² Organigramme au 6.9.2016

Actions	Objectifs	Bilan du plan d'action 2012/2016
1.1. Dresser un état des lieux	Faire évoluer les indicateurs de genre dans le bilan social Poursuivre et développer les données genrées ainsi que leur analyse, Assurer un large partage de ces informations Informers sur la situation et les avancées	<u>depuis 2010</u> : inclusion de 22 nouveaux indicateurs genrés dans le bilan social <u>2012</u> : élaboration d'un diagnostic sur les discriminations dans le processus de gestion des RH <u>depuis 2012</u> : rédaction d'un rapport de situation comparée Action à poursuivre : compléter les indicateurs genres, affiner le rapport de situation comparée
1.2 Mettre en place les moyens de suivre les évolutions	Donner un cadre structuré et des moyens d'action à la démarche d'égalité professionnelle femmes-hommes et l'inscrire de façon pérenne dans la GRH de l'Eurométropole de Strasbourg avec notamment un-e référent-e au sein de la DRH et un-e référent-e par direction (cf services ressources des directions)	<u>depuis 2012</u> : mise en place d'un comité de pilotage de la situation interne constitué d'élus-es et des membres de la DG, directeurs-trices, chef-fes de service, chargé-e de mission directement concernés-es. Réunie 2 à 3 fois par an. <u>2015</u> : création d'un poste de chargé-e d'études prospectives incluant un axe égalité femmes-hommes (DRH) Action à poursuivre
1.3 Veiller à la non-discrimination des femmes dans le recrutement	S'assurer d'un processus de recrutement non discriminant à l'égard des femmes pour l'ensemble des postes ouverts	<u>2013</u> : formation des Responsables emploi <u>2014</u> : rédaction et diffusion d'un guide et vadémécum des bonnes pratiques Action à poursuivre : renouveler la formation pour les nouveaux/les arrivés-es
1.4 Veiller à l'égalité de traitement des femmes dans les propositions et les promotions de carrière	Permettre aux femmes, quelque soit leur filière ou leur catégorie d'emploi, de progresser dans leur carrière notamment par l'analyse des éléments constituant des freins; inclure ce point dans les études sur le plan de restructuration interne	<u>2014</u> : diagnostic engagé sur les promotions et propositions de promotions : tendance globale à l'évolution par concours/examen pour les femmes, et par voie de promotion pour les hommes Action à poursuivre : affiner le diagnostic
1.5 Conserver l'égal accès des femmes et des hommes à la formation	Garantir un égal accès des femmes à la formation et promouvoir des formations favorisant la carrière des femmes et l'égalité professionnelle	<u>depuis 2013</u> : inclusion d'indicateurs genrés dans le bilan annuel de formation, prise en compte des éléments sexués relatifs aux demandes et départs en formation Action à poursuivre : affiner le bilan, adapter les formations le cas échéant
1.6 Accompagner la mobilité interne des femmes	Repérer les potentiels d'évolution et accompagner les agents-es repérés-es. Permettre aux femmes, quelque soit leur filière ou leur catégorie d'emploi, de progresser dans leur carrière	<u>2013</u> : mise en place de présentation de postes dans le cadre du dispositif de lutte contre le plafond de verre Action à poursuivre : étendre le principe, s'appuyer et analyser les entretiens professionnels annuels
1.7 Briser le plafond de verre	Aboutir à un organigramme général plus représentatif de la mixité de l'encadrement et plus en cohérence avec la politique d'égalité femmes- hommes de l'Eurométropole de Strasbourg en aidant notamment les femmes ayant du potentiel à accéder aux postes de cadres dirigeants	<u>2013</u> : rédaction et adoption de préconisations de lutte contre le plafond de verre Mise en place d'un groupe de travail interne Action à poursuivre : mise en application de l'ensemble des préconisations et duplication de certaines pour d'autres catégories d'agentes

Actions	Objectifs	Bilan du plan d'action 2012/2016
1.8 Briser la cage de verre	Faciliter la mobilité interne des agentes en ouvrant l'ensemble des possibles et sans se limiter aux métiers traditionnellement féminins en profitant notamment des évolutions du service public. Inclure cette prise en compte dans le projet de redéploiement en cours	<u>2010</u>: réalisation d'une exposition sur les métiers au sein de l'Eurométropole de Strasbourg et engagé: <u>2013</u>: formation des référents-es emploi, modification des appels à candidatures <u>2014</u>: formation spécifique pour les professionnels-les en charge de la communication interne et externe de l'Eurométropole de Strasbourg Action prioritaire plan 2017-2020
1.9 Recueillir l'expression sur l'égalité entre les femmes et les hommes et organiser la réponse aux difficultés exprimées	Mettre en place un espace d'écoute des agentes en difficulté	Conception d'une campagne d'information sur le harcèlement et le sexisme ordinaire avec information des points de repères dans l'administration (dont point écoute) Action prioritaire plan 2017-2020
1.10 Traduire le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les formulaires administratifs	Supprimer toute information non indispensable pour la bonne gestion d'un dossier administratif	Mise en place effective du changement des formulaires à chaque réimpression Action à poursuivre : mettre en place une veille pour assurer le maintien de cet axe
1.11 Proscrire les stéréotypes sexués dans les documents administratifs	Veiller à la bonne place des femmes dans les écrits	Edition et diffusion d'un guide de la féminisation des écrits Action à poursuivre: assurer et mettre en place une veille
1.12 Proscrire les stéréotypes sexués dans les documents de communication institutionnelle	Veiller à la bonne place des femmes dans les écrits	<u>2014</u> : mise en place d'une formation des agents-es en charge de la communication interne et externes : 45 agents-es formés-es Action à poursuivre : formation des nouveaux et nouvelles agents-es de la direction

Actions	Attente	Bilan du plan d'action 2012/2016
1.13 Définir une charte de la réunion	Veiller à une meilleure articulation des temps professionnels et privés et s'engager à mieux organiser les périodes collectives de travail	Action portée par la Mission des temps et services innovants Mise en place effective en 2013
1.14 Etudier les conditions de mise en place du télétravail	Contribuer à améliorer les conditions de travail des agents-es et répondre aux attentes d'autonomie	Action portée par la Mission des temps et services innovants Mise en place effective en 2014 à titre expérimental (phase 1), extension de l'expérimentation en 2016 avec 100 nouveaux agents-es (phase 2) : 145 télétravailleurs-euses en août 2016.
1.15: Faire évoluer les temps de travail coupés en horaires continus	Améliorer les conditions de travail des agents-es	Action engagée et portée par la Mission des temps et services innovants Mise en place effective en 2013, extension en projet notamment auprès des agents-es d'entretien
1.16 Développer des offres de service pour le personnel	Participer à une meilleure harmonisation des temps en simplifiant certains actes de la vie quotidienne	Action portée par la Mission des temps et services innovants.

Les axes sur lesquels les efforts de la collectivité seront spécialement portés durant la période 2017-2020

En prenant appui sur ce premier bilan, les orientations proposées pour le plan 2017-2020 s'inscrivent dans une perspective plus ambitieuse pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de notre administration.

Des avancées réelles ont été constatées mais elles demeurent insuffisantes :

- des pans entiers de l'effectif féminin ne sont pas concernés par les préconisations de lutte contre le plafond de verre,
- les inégalités perdurent qu'il convient d'analyser pour les comprendre et les contrôler (cf. la moyenne des salaires nets féminins est globalement moins élevée que les salaires masculins),
- la situation des femmes au travail reste marquée par une ségrégation professionnelle par secteur et par poste qu'elle soit horizontale (« paroi de verre ») ou verticale (« plancher collant », « plafond de verre »), qui repose largement sur des stéréotypes. Cette ségrégation induit des inégalités de rémunération qui résistent à l'arsenal juridique visant à l'application du principe : « A travail de valeur égale, salaire égal ».

A ces points, s'ajoute l'impact du temps de travail qui creuse encore ces écarts⁷ : temps partiel, carrières plus courtes ou discontinues, favorisent le phénomène du « plancher collant » caractérisé par un avancement plus lent. Si nous souhaitons modifier cet état de fait, il est important de travailler de manière concomitante sur plusieurs axes.

1. Connaître pour agir

La réalisation de l'égalité professionnelle ne peut faire l'économie d'un travail sur la culture visant d'une part, à déconstruire les stéréotypes de genre, d'autre part à mettre fin aux comportements, voire aux violences sexistes.

Ce travail a été engagé par la formation notamment des chargés-es de communication sur les représentations des agents-es de l'administration dans les magazines et l'ensemble des supports de communication de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg (anciennement Communauté urbaine). Il devra se poursuivre et s'amplifier par la mise en place d'actions particulières durant la durée du présent plan.

- **Former les acteurs-trices RH à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (fiche 1)**
- **Généraliser la culture de l'égalité femmes-hommes au sein de l'administration (fiche 2)**
- **Recueillir l'expression sur l'égalité entre les femmes et les hommes et organiser la réponse aux difficultés exprimées (Mettre en place un espace d'écoute pour les agentes en difficulté) (fiche 3)**

⁷ Sources : Enquête emploi 2012/conseil d'analyse économique :

2. L'égalité tout au long de la carrière

- Le déroulement de carrière, les avancements, la promotion (lutter contre le plancher collant) (fiche 4)

3. Développer la mixité des emplois

L'inventaire des métiers présents à l'Eurométropole montre une répartition sexuée encore marquée par des stéréotypes, avec l'absence totale des hommes dans certains métiers (care, secrétariat) et des femmes dans d'autres (certains métiers techniques). Une approche plus ouverte peut aider au reclassement des agents-es.

- Observer et favoriser les mobilités (fiche 5)

Proposer une offre de services aux agents-es est considérée comme également prioritaire et fera l'objet d'un projet porté par la Mission des temps et services innovants.

Fiches prioritaires du deuxième plan d'action

Actions	Attente	Résultats
Fiche 1 Former les acteurs-trices RH à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	Développer la compétence personnelle de chacun-e des agents-es en charge de la gestion et du développement des ressources humaines.	Organiser des actions de formation régulières des RRH et RE.
Fiche 2 Généraliser la culture de l'égalité femmes- hommes au sein de l'administration	Inscrire la problématique égalitaire femmes-hommes dans la culture de base de chaque manager de l'Eurométropole Prévenir les risques d'inégalités, de sexisme, de harcèlement sexuel ou sexiste.	Organiser des actions d'informations de déconstruction des stéréotypes de genre, mettre en place les conditions d'accès à cette information au travers d'un plan de formation adapté.
Fiche 3 Recueillir l'expression sur l'égalité entre les femmes et les hommes et organiser la réponse aux difficultés exprimées	Mettre en place un espace d'écoute des agentes en difficulté.	Conception d'une campagne d'information sur le harcèlement et le sexisme ordinaire avec information des points de repères dans l'administration (dont point écoute).
Fiche 4 Lutter contre le plancher collant	Permettre une égale progression de carrière pour les femmes et les hommes.	Mettre en place les moyens de recueil et d'analyse des données sur les avancements, promotions, ... comparés entre les femmes et les hommes. Mettre en place les mesures correctives.
Fiche 5 Observer et favoriser les mobilités	Faciliter la mobilité interne des agentes en ouvrant l'ensemble des possibles et sans se limiter aux métiers traditionnellement féminins en profitant notamment des évolutions du service public, inclure cette prise en compte dans le projet redéploiement en cours.	Mettre à jour les base des postes pour favoriser l'observation de la mixité des métiers, - réitérer la formation des RE des directions, - inclure cet axe dans le processus d'amélioration du service public.

FICHE 1**FORMER LES ACTEURS-TRICES RH A L'EGALITE PROFESSIONNELLE
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES****1. CONTEXTE**

Bien que l'égalité de droits et de statut soit garantie par la loi, des inégalités de fait peuvent encore être constatées, tant dans les carrières, le déroulement des parcours professionnels et les promotions, qu'en matière de rémunérations. Nous avons engagé dès 2010 un travail en interne sur ces points et avons pu mettre en place progressivement des actions de sensibilisation et de formation visant à prévenir les discriminations et stéréotypes dans ce domaine. Le principe de ces actions a été inscrit comme nécessaire dans le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, signé le 8 mars 2013 par l'ensemble des employeurs publics et des organisations syndicales. Il s'agit à présent de conforter notre engagement et de continuer de le décliner au sein de la collectivité en s'appuyant sur l'implication de toutes et tous les agents-es.

2. OBJECTIFS DE L'ACTION

- Développer la compétence individuelle de chaque acteur -trice.
- Instaurer une culture commune et partagée au sein de l'administration.

3. DESCRIPTION DE L'ACTION

Compte tenu de leur rôle clé dans la gestion et le développement des ressources humaines de l'administration, les acteurs-trices RH (responsables emploi, RRH de direction ou de service, chefs-fes de service ressources) sont tout désignés-es pour porter en interne la dynamique égalitaire et permettre son déploiement dans l'ensemble des directions et services. Ils/elles doivent être soutenus-es dans ce rôle par une formation visant à leur permettre d'acquérir la compétence nécessaire, sur les plans théorique (connaissance de la problématique) et pratique (possibilités d'agir).

L'action recherche autant à développer la compétence individuelle de chaque acteur que l'instauration sur la question d'une culture commune et partagée au sein de l'administration.

L'action consiste à :

- définir le public concerné et prévoir un budget aux plans de formation,
- élaborer un cahier des charges prévoyant :
 - sur le fond : l'acquisition des connaissances de base sur l'égalité professionnelle femmes-hommes : éléments constitutifs, écarts persistants, mécanismes qui conduisent aux inégalités, principaux stéréotypes à l'œuvre, sexisme au travail, moyens d'agir, juridiques ou autres, etc ;
 - sur la forme : d'une part, des modules en petits groupes pour faciliter l'appropriation de la problématique et, d'autre part, des regroupements sous forme de conférences pour favoriser le partage d'une culture commune (ouvrir éventuellement ces séquences collectives à d'autres publics, comme les managers).
- organiser la formation en faisant notamment appel à des formateurs-trices avec des références avérées dans le domaine.

Cette action devra être généralisée à toutes celles et tous ceux qui sont impliqués-es dans la gestion des ressources humaines et devra être systématisée dans le plan de formation.

OBJECTIF 1 :

Garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'administration

4. RESULTATS ATTENDUS

Les acteurs-trices formés-es devront avoir acquis une bonne connaissance des mécanismes qui conduisent aux inégalités entre les femmes et les hommes dans le monde du travail ainsi que des actions permettant de les contrer.

Ils/elles devront être en mesure de :

- développer dans leur entité de travail, leurs propres observations et analyses,
- de proposer ou de piloter en cas d'inégalités constatées, la mise en œuvre des actions correctrices,
- de diffuser dans leur entité de travail la culture égalitaire acquise et de faire connaître les actions mises en œuvre au sein de la collectivité,
- de devenir eux-mêmes force de proposition pour la dynamique collective de développement de l'égalité professionnelle.

5. INDICATEURS DE RESULTATS

- Mise en place d'au moins une formation par an
- Implication, en tant que de besoin, de ce public dans les autres actions du plan.

Le/la chargé-e d'études au sein de la DRH, en charge du suivi de l'égalité professionnelle permettra par ailleurs de suivre les évolutions de la situation interne.

6. CALENDRIER

2017 pour les acteurs et actrices en place – à poursuivre pour les agents-es nouvellement recrutés-es sur les emplois considérés : responsables emploi, RRH de direction ou de service, chefs-fes de service ressources.

7. RESSOURCES A MOBILISER

Direction des ressources humaines / Département formation
Budget formation
Mission Droits des femmes et égalité de genre

8. CONDUITE DU PROJET

Direction des ressources humaines

FICHE 2**GENERALISER LA CULTURE DE L'EGALITE FEMMES - HOMMES
AU SEIN DE L'ADMINISTRATION****1. CONTEXTE**

La Loi sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique inclue trois axes majeurs :

- une évaluation précise des écarts de rémunération effective et la définition de stratégies pour établir un plan d'action afin de les supprimer,
- une évolution des mentalités et des comportements de tous (employeurs, cadres, responsables RH, représentants du personnel et ensemble des agents-es) afin de lutter contre les stéréotypes et contre les discriminations qui en découlent,
- un meilleur accompagnement des parcours professionnels des femmes au sein de la fonction publique, en mettant l'accent sur les principales étapes du parcours professionnel. Pour que cette politique puisse produire ses effets, il est nécessaire de mettre en place des actions de sensibilisation à la prévention des discriminations et à la prévention des stéréotypes relatifs à l'égalité professionnelle.

Par l'application de cette loi, il s'agira de mettre l'administration en conformité avec le droit en matière d'égalité femmes -hommes

2. OBJECTIFS DE L'ACTION

- Sensibiliser les agents-es et en particulier les cadres en situation de management, déconstruire les stéréotypes de genre par la formation, et l'information (communication interne, conférences).
- Inscire la problématique égalitaire femmes/hommes dans la culture de base de chaque manager de l'Eurométropole de Strasbourg pour qu'il/elle en devienne également porteur-se.
- Permettre à chaque agent-e ou cadre en situation de management de prévenir dans l'entité dont il/elle est responsable, les risques d'inégalités, de sexisme, voire de harcèlement sexuel et lui faire en prendre conscience autant que connaître les moyens à sa disposition.

3. DESCRIPTION DE L'ACTION

L'administration de l'Eurométropole de Strasbourg met en place l'Ecole du management et un ensemble de formations pour accompagner les managers dans leurs responsabilités managériales.

Cette action doit intégrer une sensibilisation systématique de ce public à la démarche égalitaire femmes/hommes et ce dès l'entrée dans la fonction.

Dans cette perspective, il y a lieu :

- d'organiser des actions d'information pour déconstruire les stéréotypes de genre : conférences, action de communication en interne,
- de prévoir un budget chaque année pour cette action,
- d'élaborer un cahier des charges visant à donner le cadre théorique général (non-essentialiste) et mettant un accent sur les risques spécifiques auxquels les managers sont exposés par leur fonction,
- d'expérimenter cette sensibilisation auprès d'un premier groupe de managers,
- de la généraliser après ajustements,
- de travailler avec les organismes de formation de la fonction publique (CNFPT) pour une inclusion de cet axe dans les formations de prise de fonction.

OBJECTIF 1 :

Garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'administration

4. RESULTATS ATTENDUS

A la fin du présent plan d'action, chaque agent-e ou cadre en situation de manager d'une/des équipes aura bénéficié de cette sensibilisation

5. INDICATEURS DE RESULTATS

- Nombre de managers sensibilisés-es/nombre de managers
- Nombre de formations mises en place
- Nombre de formations suivies

6. RESSOURCES A MOBILISER

DRH / EFI – département formation et la responsable de la Mission droits des femmes et égalité de genre

7. CONDUITE DU PROJET

Référent-e DFEG à la DRH

FICHE 3**RECUEILLIR L'EXPRESSION SUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET ORGANISER LA REPONSE AUX DIFFICULTES EXPRIMEES****1. CONTEXTE**

Depuis la création de la Mission droits des femmes et égalité de genre, la responsable de la mission a été régulièrement sollicitée par des femmes de l'administration éprouvant la nécessité de parler et d'être écoutées à propos de situations vécues comme sexistes, qui n'étaient pas sans conséquences sur leur vie professionnelle et/ou familiale. Ces démarches spontanées ont montré le besoin d'un espace où la parole sur le sexisme pouvait se libérer et bénéficier d'une écoute bienveillante, sans jugement et sans déni à priori. Cette action a été initiée dans le cadre de l'objectif 1 du plan d'action 2012-2016.

La formalisation de cet espace fera l'objet d'une information large sur les questions de souffrance liée au sexisme voire de harcèlement au travail.

L'installation de cet espace d'écoute permettra de mieux cerner et qualifier les actes dans ce domaine au sein de la collectivité. Il participera à l'analyse des causes et des dispositifs et modalités de suivi et d'accompagnement.

La question du sexisme ordinaire au travail voire pour certaines, du harcèlement est celle qui traverse toute les interpellations reçues par la responsable de la mission.

La méconnaissance des modes d'expression de ce sexisme et des dispositifs internes de prise en charge et d'accompagnement sont à questionner pour permettre une meilleure prise en compte et une réaction adaptée par les femmes elles mêmes.

2. OBJECTIFS DE L'ACTION

- Permettre l'émergence de la parole autour de situations individuelles professionnelles et/ou personnelles vécues ou ressenties comme sexistes, et portée par celles qui les subissent et en souffrent.
- Mieux cerner et qualifier les actes de sexisme au sein de la collectivité.
- Mettre en place les conditions d'une meilleure connaissance par les agents-es des modes d'expression du sexisme et pour les agentes des dispositifs de prise en charge.
- Analyser les causes, les dispositifs internes et les modalités de suivi et d'accompagnement.

3. DESCRIPTION DE L'ACTION

A partir du premier socle d'expériences, l'action consiste à mettre en place un espace d'écoute s'organisant autour de 4 principes :

- une écoute professionnelle par une personne formée, la responsable de la Mission Droits des femmes et égalité de genre,
- un lieu identifié, hors du cadre professionnel de la personne reçue,
- des horaires d'ouverture libres, à convenir au cas par cas,
- une confidentialité assurée, afin de préserver et garantir la liberté de parole.

Par ailleurs, l'écoute peut donner lieu à une orientation ou à une proposition d'accompagnement mais en aucun cas, cet accompagnement ne sera effectué par la mission droits des femmes et égalité de genre.

OBJECTIF 1 :

Garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'administration

Un comité de suivi devra être instauré pour garantir le fondement éthique et professionnel du dispositif, assurer un suivi et valider les évolutions nécessaires. Il analysera régulièrement les situations (anonymisées) de sexisme exposées et définira, le cas échéant, les suites à donner et/ou les nouvelles mesures à prendre.

Il établira un bilan semestriel de l'action, ainsi qu'un bilan annuel qui sera transmis aux partenaires sociaux.

S'agissant d'une innovation, il est prévu une phase expérimentale de 6 mois avant de donner à l'action son cadre définitif.

En complément, et de manière concomitante à l'officialisation de cet espace, une information large sera faite et réitérée sur le sexisme et le harcèlement au travail au travers une action de communication en interne et une conférence sur le sujet.

4. RESULTATS ATTENDUS

- Un meilleur soutien des femmes en butte à des situations de sexisme dans le cadre de leur travail.
- Une meilleure connaissance du sexisme au travail dans l'administration de l'Eurométropole de Strasbourg.
- Une amélioration et augmentation des modes de détection des situations graves et d'intervention.

5. INDICATEURS DE RESULTATS

- Nombre d'accueils réalisés par l'espace d'écoute
- Nombre de mesures prises par rapport aux types de situations évoquées

6. CALENDRIER

- Phase expérimentale : mars 2016
- Lancement définitif après bilan : décembre 2016

7. RESSOURCES A MOBILISER

Direction de la DRH (service juridique)
Communication interne

8. CONDUITE DU PROJET

Mission droits des femmes et égalité de genre

FICHE 4

LUTTER CONTRE LE PLANCHER COLLANT

1. CONTEXTE

L'observation des déroulements de carrière montre un affaiblissement de la représentation des femmes aux sommets, même dans des filières où elles sont majoritaires à la base, comme la filière administrative : il s'agit du plafond de verre. En parallèle, une force antagoniste semble contraindre les femmes à rester à des niveaux les moins élevés de la hiérarchie professionnelle : il s'agit du plancher collant.

Ainsi, les femmes se trouvent concentrées dans certains secteurs, métiers et postes («ségrégation horizontale») et dans une branche d'activité ou un secteur donné, elles sont sous-représentées dans les postes de direction bien rémunérés et surreprésentées dans les emplois à faible rémunération et dans certains contrats de travail – intérim, CDD, temps partiel - («ségrégation verticale»). Les raisons de ce phénomène de plancher collant, sont difficiles à analyser : effet des interruptions de carrière (maternité, congé parental) ? Promotions plus difficiles pour les femmes dans certaines filières ? Ou pour les agentes à temps partiel considérées comme moins mobilisées professionnellement ?

Ce travail complétera le dispositif de lutte contre le plancher collant, validé en 2013.

2. OBJECTIFS DE L'ACTION

- Permettre aux femmes, quelque soit leur filière ou leur catégorie d'emploi, de progresser dans leur carrière.
- Mettre fin au phénomène du plancher collant là où il existe.

3. DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à :

- analyser le phénomène en mettant un focus sur certaines carrières : C technique, A administratif, (autre ? filière sécurité par exemple),
- à affiner les données sur les promotions en publiant chaque année une liste « genrée » des promouvables, pas uniquement des promus-es,
- étudier les effets des interruptions de carrière (pourrait faire l'objet d'un stage universitaire) et mettre en place un suivi des congés de plus d'un an,
- mettre en place les mesures correctrices suite à ces analyses.

4. RESULTATS ATTENDUS

Réduction du phénomène de plancher collant

5. INDICATEURS DE RESULTATS

- Augmentation de la mobilité des femmes.
- Augmentation de la représentativité des femmes dans chacune des strates de la hiérarchie

6. RESSOURCES A MOBILISER

Direction des ressources humaines (ARH et EFI)

7. CONDUITE DU PROJET

Référent DFEG à la DRH

FICHE 5

OBSERVER ET FAVORISER LES MOBILITES

1. CONTEXTE

Le contexte d'évolution du service public local (externalisation d'activités, réduction d'effectif) crée des besoins en termes de mobilité, qui s'ajoutent aux mobilités souhaitées le cas échéant par les agentes. Une réflexion axée uniquement sur les métiers traditionnellement assignés aux femmes risque de limiter les possibilités et de faire obstacle au mouvement. Il en est de même pour les agents à qui on ne proposerait que des activités traditionnellement assignées aux hommes. Le projet interne visant à l'amélioration du service public local inclut un axe d'accompagnement des agents-es sur les métiers à fort redéploiement et devra permettre de modifier les parcours professionnels des agentes. L'action requiert un engagement moteur du management.

2. OBJECTIFS DE L'ACTION

- Faciliter la mobilité interne des agentes en ouvrant l'ensemble des possibles et sans se limiter aux métiers traditionnellement féminins.

3. DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira de recruter, reclasser sans stéréotypes pour une ouverture des emplois à toutes et tous:

- identifier des métiers en tension dans des métiers dits « masculins » ou « féminins » pour chercher des agents-es de l'autre sexe,
- pointer quelques métiers fortement masculins ou fortement féminins et fixer des objectifs de changement (pour les hommes, les métiers du care, pour les femmes les métiers techniques),
- mettre en place un bilan « genré » de chaque recrutement – en faire un bilan pour une observation suivie,
- travailler avec la cellule de reclassement – effectuer un bilan « genré » de chaque reclassement,
- faire bouger les représentations sur les métiers,
- outre une collaboration à mettre en place avec l'Education nationale et les organismes de formations pour agir dès les orientations scolaires, il conviendra de valoriser les parcours atypiques dans nos outils de communication interne.

Ce travail sera donc lié directement à l'établissement d'un bilan genré des mobilités et à la mise à jour de la base des postes.

4. RESULTATS ATTENDUS

- Ouverture aux femmes des métiers préemptés majoritairement par les hommes et inversement
- Réalisation de mobilités exemptes de stéréotypes de genre.

5. INDICATEURS DE RESULTATS

Nombre de mobilités de ce type

6. RESSOURCES A MOBILISER

Direction des ressources humaines (EFI et chargé-e d'étude référent-e égalité)
Le management

7. CONDUITE DU PROJET

Direction des ressources humaines

OBJECTIF 2

**Irriguer la Ville d'une
culture de l'égalité**



OBJECTIF 2

Irriguer la Ville d'une culture de l'égalité

Contexte général

La situation reste inégalitaire entre les femmes et les hommes dans leur place et rôle tenus, dans toutes les sphères de la vie politique, associative, professionnelle, scolaire.

Elle est liée à la persistance de représentations et stéréotypes de sexe enracinés et entretenus par l'éducation aussi bien scolaire que familiale, la culture, la communication qui conditionnent les activités, les tâches et les responsabilités de chaque sexe.

En particulier, la domination masculine est notamment induite par une présence plus forte et plus valorisante des hommes dans l'espace public et la communication. Cette inégalité conforte les stéréotypes de genre et justifie implicitement les inégalités.

Le contexte local

La Ville offre à tous les publics, à tous les âges de la vie, des services publics de solidarité. Ils ont pour mission la reconnaissance des droits et l'épanouissement des habitants-es. Ils donnent aux professionnels-les l'occasion de rencontrer les habitants-es dans leur vie quotidienne. Ces situations mettent en lumière les difficultés vécues par les femmes : statut de cheffe de famille, faiblesse des revenus, activités professionnelles non choisies ou dévalorisées, difficultés de garde et d'éducation de leur enfant, carences d'accès à des activités culturelles ou sportives.

Ces difficultés constituent autant de freins à l'autonomie et à l'épanouissement dans des relations affectives, familiales, sociales, associatives et citoyennes.

De plus, les publics expriment leur difficulté à accéder à une information centralisée et de qualité, indispensable pour inclure dans leur quotidien personnel ou professionnel, les pratiques recommandées pour promouvoir l'égalité de genre.

Agir pour une égalité entre toutes et tous impose de faire comprendre, accepter et appliquer les droits et intervenir pour une modification des comportements, des représentations et des stéréotypes tant auprès des professionnels-les que des citoyens-nes, tant des enfants que des adultes.

Il s'agit aujourd'hui de continuer à diffuser une culture de l'égalité, engagé dans le 1^{er} plan d'action, par des actions de sensibilisation et par la mise à disposition d'outils documentaires et méthodologiques.

Les actions engagées dans le plan 2012/2016

Les axes inscrits dans cet objectif décliné dans le 1^{er} plan d'action ont tous été travaillés et ont tous eu des résultats positifs :

- L'irrigation d'une culture de l'égalité : elle a plusieurs formes d'expression qui permettent de démultiplier les thèmes abordés et connaissent chacune un succès croissant: conférences sur des sujets d'actualités (moyenne de 80 personnes par conférence), colloque annuel sur les violences faites aux femmes (300 inscrits-es en 2010, 1 058 en 2015), newsletter mensuelle sur des points d'agenda et d'information synthétique de points divers (3 000 destinataires), actions autour de la journée du 8 mars (moyenne de 400 personnes).

- L'information sur les violences faites aux femmes : elle s'est déclinée par une campagne de communication autour du thème « le corps de la femme n'est pas à vendre ». Elle a fait l'objet d'une reprise par de nombreuses villes françaises et a été présentée à l'assemblée nationale dans le cadre de la préparation de la loi contre le système prostitutionnel.
- La création du centre de ressources dédié : il est effectif depuis mars 2012 au sein de la médiathèque Olympe de Gouges et permet de répondre aux interrogations du public à titre individuel (augmentation du nombre des prêts d'ouvrages sur la thématique genre, fréquentation des animations et actions de sensibilisation sur la thématique du genre par des groupes d'enfants et d'adultes). Ce lieu est à présent bien repéré par le public et par les associations féministes qui l'alimentent en informations diverses les concernant. Il est également devenu l'un des lieux privilégiés de déroulement des actions d'information mises en place par la mission droits des femmes et égalité de genre (moyenne de 4 conférences annuelles par exemple, lieu régulier de rencontre de la commission plénière égalité femme - homme).
- La documentation sur les questions de genre : un partenariat avec la délégation aux droits des femmes et à l'égalité de la Drome a permis de mutualiser la conception et la diffusion d'un ouvrage de référence pour le choix des ouvrages pour les enfants (1000 destinataires : établissements d'accueil de la petite enfance, établissements scolaires du 1^{er} degré).
- La dénomination de rues : depuis l'adoption du 1^{er} plan la participation de l'Elue en charge des droits des femmes et de l'égalité de genre à la commission de dénomination des rues et la proposition systématique de noms de femmes ou féministes pour chaque choix a modifié l'odonymie à Strasbourg.

Actions		Objectifs	Bilan du plan d'action 2012/2016
2.1 Irriguer la Ville par le débat	Participer aux journées fortes annuelles et organiser des actions de sensibilisation et d'information (colloque, débats, ..) Organiser un colloque annuel de formation, au moins 4 débats dans l'année, rencontre/action sur chacun des territoires		dès 2010 : 741 personnes concernées / 4 conférences / 1 colloque 2012 : 1096 personnes concernées (1 conférence, soirée du 8 mars, actions du 25 novembre, 1 colloque) 2013 : 2 191 personnes 2014: 2 402 personnes 2015: 2 267 personnes Action à poursuivre
2.2 Lutter pour l'abolition du système prostitutionnel	Organiser une campagne de communication pour l'abolition du système prostitueur Programmation d'une campagne d'affichage, et actions auprès de 6 CSC par an		2011: conception, financement et réalisation par la Ville et s'est déclinée en une campagne de communication en partenariat avec le mouvement du Nid. Impact important auprès des collectivités territoriales et engagement d'actions similaires ou proches sur la base de l'engagement et de l'exemple strasbourgeois Action prioritaire à poursuivre : Reconduction d'une campagne
2.3 Créer un centre de ressources dédié au genre	Création d'un centre de référence sur la thématique du genre		ouverture du centre dédié en mars 2012 après formation des bibliothécaires Action à poursuivre
2.4 Documenter sur les questions de genre	Constituer un groupe référent de professionnel-les - faire la promotion des outils pédagogiques		Information de toute l'équipe de la médiathèque et formation équipe ressources, rédaction d'un catalogue annuel d'ouvrages de référence sur le genre, 2013: diffusion d'une brochure ouvrages jeunesse à destination des professionnels et parents édition d'un catalogue d'aide au choix : 1 000 exemplaires diffusés Action à poursuivre : convenir et mettre en place les modalités de diffusion du catalogue annuel d'ouvrage de référence
2.5 Augmenter le nombre de rues au nom de femmes	Instituer la parité dans les propositions de dénominations Nommer autant de femmes que d'hommes à chaque commission de dénomination		Participation de la mission à la commission de dénomination de rues depuis 2012, proposition systématique de noms de femmes pour chacune des dénominations (31 rues avec dénomination féminine depuis 2009), élaboration d'un plan de ville virtuel (application Strasmap 2010) dénomination : femmes: 2005-2008: 11% des nouvelles dénominations femmes 2009-2013: 42% femmes 2014-2015 : 32% correspondant à 58 rues dénommées de noms de femmes entre 2009 et 2015 (contre 6 entre 2005 et 2008) Action à poursuivre

Les axes sur lesquels les efforts de la collectivité seront spécialement portés durant la période 2017-2020

Compte tenu de ces avancées, il s'agira dans ce plan de poursuivre et accentuer les engagements à irriguer la Ville d'une culture de l'égalité par l'information du public sur :

- Irriguer la Ville par le débat (fiche 1)
- Informer sur les violences liées au sexe et à la traite des êtres humains (fiche 2)
- Augmenter la présence symbolique des femmes dans l'espace public (fiche 3)

Fiches prioritaires du deuxième plan d'action

Actions	Objectifs	Résultats
Fiche 1 Irriguer la Ville par le débat	Mettre en place des outils et moments d'information	Poursuite des actions déjà mises en place
Fiche 2 Informier sur les violences liées au sexe et à la traite des êtres humains	Lutter pour l'abolition du système prostitutionnel	Reconduction d'une campagne d'information grand public
Fiche 3 Augmenter la présence symbolique des femmes dans l'espace public	Instituer la parité dans les propositions de dénominations Nommer autant de femmes que d'hommes à chaque commission de dénomination	Participation de la mission à la commission de dénomination de rues depuis 2012 et proposition systématique de noms de femmes pour chacune des dénominations à l'étude. Action prioritaire à poursuivre

**FICHE 1 :
IRRIGUER LA VILLE PAR LE DEBAT****1. CONTEXTE**

Les moments forts et repérés de la mobilisation autour des questions de droits des femmes que sont le 8 mars (journée internationale de lutte pour les droits des femmes) et le 25 novembre (journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes) sont l'occasion de la mise en place d'actions spécifiques et de moments d'information de diverses formes sur les quartiers. Le choix est fait de participer aux actions organisées à l'occasion de ces deux temps forts et de multiplier d'autres formes et moments d'information : conférence, diffusion d'information, autre à définir.

Le choix des actions ainsi que les thèmes abordés est partagé avec les membres de la commission plénière égalité femmes – hommes pilotée par la Ville, au titre de leur expertise de terrain comme engagé depuis 2010. La fréquentation de ces moments permet d'attester d'un bon choix fait et d'une nécessité de poursuite.

2. OBJECTIFS DE L'ACTION

- Mettre en place les conditions nécessaires à une ré-interrogation régulière des questions d'actualité en lien avec les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Participer à l'entretien d'un socle de connaissances commun avec les associations locales œuvrant auprès des femmes.

3. DESCRIPTION DE L'ACTION

Il est proposé de poursuivre la mise en place de multiples occasions de débats publics et d'information/formation comme engagé depuis 2009. Cette implication se déclinera sous plusieurs formes :

- pilotage de la commission plénière égalité femmes-hommes,
- conception et diffusion d'une newsletter mensuelle,
- organisation de débats à l'initiative de la Ville,
- organisation d'un colloque annuel de formation,
- organisation ou participation à des événements locaux portés par les associations féministes locales,
- soutien technique et financier des actions associatives organisatrices d'actions sur les quartiers,
- coordination et communication globale des actions locales autour des journées du 8 mars et 25 novembre.

4. RESULTATS ATTENDUS

- Edition mensuelle d'une newsletter,
- Création et gestion d'une page Facebook
- Édition du programme des actions du 8 mars et du 25 novembre,
- Organisation d'au moins 4 moments de débats dans l'année,
- Organisation d'un colloque annuel de formation.

OBJECTIF 2 :

Irriguer la Ville d'une culture de l'égalité

5. INDICATEURS DE RESULTATS

- Fréquentation : nombre et statut des participants-es
- Intérêt des participants-es
- Participation des partenaires
- Nombre d'inscrits-es au colloque

6. CALENDRIER :

Engagé depuis 2009

7. RESSOURCES A MOBILISER

Direction de la communication/Direction des ressources humaines/Associations locales

8. CONDUITE DU PROJET

Mission droits des femmes et égalité de genre

FICHE 2**MENER UNE CAMPAGNE D'INFORMATION SUR LE SYSTEME PROSTITUTIONNEL****1. CONTEXTE**

Les débats autour de la loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées ont rendu lisibles les différences d'opinions sur la question de la prostitution et la difficulté pour certains-es de considérer la prostitution comme une violence faite aux femmes. Il convient de l'expliquer à nouveau et encore au regard de la loi adoptée le 6 avril 2016 pour mieux la comprendre et l'admettre.

En 2011, la réalisation d'une campagne de communication sur le thème : « la femme n'est pas à vendre » abordait la thématique de la prostitution. Elle a permis d'aborder la question auprès de groupes lors d'actions d'information et de sensibilisation par le Mouvement du Nid, partenaire de cette campagne.

Elle a permis de formaliser l'engagement de la Ville contre le système prostitutionnel dont la présentation a été faite à l'assemblée nationale en 2011, en amont du projet de modification législative. Elle a suscité des actions de même type dans d'autres villes qui ont souhaité reprendre ou s'inspirer de cette action dans leur propre contexte. Si la première campagne a eu pour seuls porteurs la Ville et le Mouvement du Nid, le partenariat devra s'ouvrir aux autres associations féministes locales afin de permettre la création d'un outil commun d'information que chacun-e pourra s'approprier et qui signera un possible consensus sur ces questions à Strasbourg.

2. OBJECTIFS DE L'ACTION

- Sensibiliser et informer le public sur la prostitution et le système prostitutionnel.
- Mobiliser un partenariat associatif autour des actions de sensibilisation et de formation des publics.
- Créer un outil d'information commun aux associations féministes.

3. DESCRIPTION DE L'ACTION

- Conception et réalisation d'une campagne.

4. RESULTATS ATTENDUS

- Programmation d'au moins deux semaines d'affichage.
- Programmation d'au moins deux actions spécifiques par associations partenaires.

5. INDICATEURS DE RESULTATS

- Mise en place effective.
- Nombre d'actions d'accompagnement mises en place.
- Analyse des retombées médiatiques.

6. CALENDRIER

Mise en place en juin 2017

7. RESSOURCES A MOBILISER

Direction de la communication – associations féministes locales

8. CONDUITE DU PROJET

Mission droits des femmes et égalité de genre

FICHE 3**TENDRE A L'EQUILIBRE DANS LES DENOMINATIONS DE RUES****1. CONTEXTE**

Les femmes sont aussi nombreuses dans la société que les hommes, pourtant elles sont moins visibles dans l'espace public. L'une des manières pour une ville de leur donner leur place et de respecter le principe démocratique de l'égalité, est de dénommer rues et espaces publics de noms de femmes. Jusqu'alors à Strasbourg, ce sont pour la plupart des épouses, filles d'hommes célèbres, femmes religieuses qui ont été valorisées alors que nombre de scientifiques, d'écrivaines, de militantes, de femmes politiques, d'artistes et de résistantes méritent d'être reconnues.

La Ville a souhaité dès 2009 inverser la tendance pour se diriger vers plus d'égalité et s'est engagée à attribuer plus de noms de femmes aux rues et espaces. La commission de dénomination des rues a intégré cet objectif dans ses décisions et dans sa composition même en intégrant l'Elue en charge des droits des femmes.

2. OBJECTIFS DE L'ACTION

- Honorer et donner leur juste place dans l'espace public aux femmes et aux féministes qui ont fait l'Histoire.
- Faire sortir de l'ombre ces personnalités injustement ignorées de notre histoire collective.
- Participer à la déconstruction des représentations relatives à la place des femmes et des hommes dans la cité et dans la société.

3. DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira de :

- poursuivre les engagements de rééquilibrage de la présence des femmes dans la symbolique de l'espace public tel qu'engagé en 2009 : proposition d'un nom de femmes pour chaque dénomination étudiée par la commission,
- alimenter le plan virtuel des nominations de rues de noms de femmes tel qu'engagé en 2013 (application Stras Map),
- de solliciter les propositions des agents-es et des habitants-es via un appel à propositions.

4. RESULTATS ATTENDUS

Nommer autant de femmes et de féministes que d'hommes dans l'année

5. INDICATEUR DE RESULTAT

Nombre de rues dénommées par année et par sexe

6. CALENDRIER

Engagée depuis 2010

7. RESSOURCES A MOBILISER

Direction de la culture ; commission de dénomination de rues ; direction de l'urbanisme, direction de la communication, mission droits des femmes et égalité de genre.

8. CONDUITE DU PROJET

Direction de la culture- mission droits des femmes et égalité de genre.

OBJECTIF 3

Soutenir, encourager et favoriser les initiatives locales et les politiques publiques en faveur des droits des femmes et pour l'égalité



OBJECTIF 3

Soutenir, encourager et favoriser les initiatives locales et les politiques publiques en faveur des droits des femmes et pour l'égalité

Le contexte général

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes nécessite une approche transversale qui intègre la dimension du genre dans l'ensemble des politiques publiques portées au sein de la collectivité.

Le contexte local

Au vu de ses compétences, la Ville dispose de nombreux leviers d'action, soit en maîtrise d'ouvrage, soit par le biais d'incitations ou des partenariats. Par ailleurs, la Ville s'est engagée dans des formes nouvelles de démocratie locale fondées sur la participation et l'expression de chacun-e pour permettre une citoyenneté plus active. Des instances sont mises en place et permettent débat, concertation et échange pour améliorer le mieux vivre ensemble : CRE (Conseil des Résidents Étrangers), conseils de quartiers, conseils citoyens (quartiers prioritaires de la politique de la Ville), conseil des jeunes, ATP (Ateliers Territoriaux de Partenaires). La question de l'égalité peut y être abordée et discutée. En complément de ces instances, une commission de travail « égalité femmes - hommes » a été créée en 2009.

Les actions engagées dans le plan 2012/2016

L'inclusion des questions d'égalité dans les politiques municipales a été engagée au travers de chacune des actions prévues dans le 1^{er} plan, à des degrés divers. Le bilan de chacune est proposé plus loin. Il est choisi de les poursuivre de la même manière.

La décision de ce maintien à l'identique est conforté par le travail engagé avec les membres de la commission plénière égalité femme – homme mise en place par la Ville. Cet échange régulier entre les acteurs et actrices intervenant dans le champ de la prévention, de l'information sur les questions d'égalité, l'accueil et l'accompagnement des femmes en difficulté est l'occasion de partager des constats et des pistes sur lesquelles il est important de réfléchir et intervenir. La commission permet de renforcer la synergie locale sur ces questions et a, par ailleurs, permis l'émergence de projets communs et de projets inter associations. C'est en son sein qu'est née l'idée d'une action collective chaque 8 mars depuis 2010, d'un colloque annuel sur les questions de violences faites aux femmes depuis 2010, d'une action d'information du public sur la réalité et le combat collectif sur le même thème (violences faites aux femmes) chaque 25 de chaque mois depuis 2016. Ces points ont été engagés dans le 1^{er} plan d'action et seront évidemment poursuivis.

Actions	Objectifs	Bilan du plan d'action 2012/2016
3.1 Soutenir les projets spécifiques à destination des femmes	Signer des conventions d'objectifs et financières avec les associations Signature de deux conventions /an	Signature de conventions d'objectifs et financières avec trois associations : 3 conventions signées depuis 2011 dont 2 en cours de renouvellement Action à poursuivre : convention à prévoir pour d'autres associations
3.2 Proposer un lieu de débat pour les professionnels-les et les associations	Animer la commission plénière	Mise en place d'une commission égalité femmes -hommes (9 invités en 2009- 45 membres en 2015), élaboration d'actions communes depuis 2010 Action à poursuivre: redynamisation de la commission
3.3 Intégrer au sein des ATP la question de l'égalité et accompagner de manière adaptée les projets à destination des femmes	Participation de la mission aux réunions, inclusion de la thématique dans les actions des ATP	3 ATP spécifiques organisés sur les territoires, projet de mise en place sur d'autres secteurs géographiques, Action à poursuivre : en cours : renforcement des liens avec les directions de proximité
3.4 Intégrer au sein du Conseil des résidents étrangers (CRE) une réflexion autour des questions d'égalité entre les femmes et les hommes	Apporter un appui technique sur les questions d'égalité au CRE, organiser une réunion annuelle au moins	Liens réguliers avec le CRE: participation à la commission plénière égalité femme- homme, échanges réguliers pour la mise en place d'actions spécifiques, mise en place d'un groupe de travail égalité au sein du CRE en 2016 Action à poursuivre: renforcement du lien avec le CRE et notamment le groupe égalité
3.5 Soutenir et valoriser les actions sociales collectives destinées aux femmes	Intégrer les actions organisées par la direction des solidarités et de la santé dans les axes et programme généraux pour l'égalité	Participation du service à la commission plénière égalité, depuis 2012/3, organisation d'actions sur les territoires en lien avec la Mission depuis 2014 Action à poursuivre: renforcement des liens avec le service
3.6 Interroger et revoir la place des pères et des mères dans la politique de la petite enfance au sein des structures et dans les instances de concertation (politique éducative)	Accompagner les changements de comportements et réduire les stéréotypes pour modifier la place laissée aux pères dans les structures	Engagé : modifier les pratiques des accueillants-es pour étendre la place laissée aux pères dans les structures; en lien avec l'axe de formation des agents-es et autres intervenants-es Action à poursuivre
3.7 Participer à la lutte contre les stéréotypes (politique éducative)	Favoriser la prise de conscience et l'intégration de la dimension du genre par les accueillants-es, former les équipes, montage d'un projet autour de l'égalité dans au moins une structure	Formation des équipes d'accueil et d'encadrement des enfants, (70 agents-es formés-es en 2013); mise en suspens compte tenu de restructuration interne Action à poursuivre: plan de formation spécifique pour les structures de la petite enfance en cours d'élaboration pour 2016
3.8 Inclure la question de l'égalité dans l'ensemble des démarches et activités auprès des enfants (politique éducative)	Inciter à la présentation de projets liés à l'égalité dans l'appel à projets éducatifs dans les accueils périscolaires et méridiens, formation des professionnels-les à l'égalité, à l'évaluation des prestataires et au suivi et déroulement des actions	Formation des équipes d'accueil et d'encadrement des enfants, Action à poursuivre: plan de formation spécifique pour les structures de la petite enfance en cours d'élaboration pour 2016

Actions	Objectifs	Bilan du plan d'action 2012/2016
3.9 Améliorer l'accès aux activités sportives	Ouvrir l'accès des femmes aux activités physiques, augmenter le nombre de femmes participant à des activités physiques	Modification des propositions d'activités en lien avec les modes de vie des femmes: <u>2012</u> : création de créneaux pour familles monoparentales - octobre 2013: ouverture d'activités en créneaux méridiens: 80 inscrites. Action prioritaire: finaliser l'engagement de la Ville et de ses partenaires associatifs dans une charte du sport au féminin
3.10 Intégrer la question de l'accès des femmes dans la conception des équipements sportifs	Ouvrir l'accès des femmes aux activités physiques, augmenter le nombre de femmes participant à des activités physiques	Travail engagé dans le cadre des projets de construction et réhabilitation des gymnases: aménagements de lieux, réduction de la suprématie des équipes masculines sur les créneaux d'occupation: 1ère application dans le cadre de la construction d'un gymnase en 2014 Action à poursuivre <u>2013</u> : année du sport au féminin, campagne de communication, accueil de 4 grands événements sportifs féminins (match de football, championnat du monde de hockey sur glace, internationaux de tennis), <u>2014</u> : modification des critères d'attribution de subvention: meilleure prise en compte des actions vers les femmes de plus de 12 ans. Campagne de communication grand public «sport au féminin, l'autre moitié du sport» et déclinée sur l'année. Inclusion d'article sur la thématique dans le magazine municipal Financement du dispositif femmes en grand danger (dispositif de télé protection) <u>2011</u> : 10 téléphones d'urgence - <u>2013</u> : 20 téléphones d'urgence <u>2015</u> : action devenue nationale Action prioritaire: augmenter les actions à destination des femmes victimes et mieux connaître la réalité de leur situation
3.11 Soutenir les équipes sportives féminines	Assurer le maintien ou le développement d'équipes féminines Modification de la communication municipale sur les sports féminins	
3.12 Prévenir et accompagner les situations de femmes en grand danger (politique de citoyenneté et de sécurité)	Mener des actions au sein du CISPD : téléphone portable, bracelet électronique	
3.13 Inclure la question des femmes dans la rue dans les dispositifs d'hébergement (politique du logement)	Améliorer les conditions, nombre et forme des hébergements, augmenter le nombre des places d'hébergement	Participation au financement du dispositif local d'hébergement: augmentation subventions // difficultés financières des associations : Regain, SOS femmes solidarité Action à poursuivre: poursuivre l'amélioration des conditions de vie des femmes notamment celles dans la rue
3.14 Soutenir les acteurs gestionnaires de lieux d'accueil spécifiques (politique du logement)	Permettre la création de lieux dédiés	Soutien financier à deux projets nouveaux <u>2013</u> : participation au financement du centre départemental d'accueil des femmes victimes de violence. <u>2014</u> : ouverture d'une maison relais pour femmes en très grande difficulté. Action à poursuivre
3.15 Inclure une clause d'égalité dans les critères de choix des offres (politique d'achat public)	Modifier les conditions d'accès aux marchés publics	Cette action est inscrite dans le cadre de la loi du 4 mars 2014, « loi sur l'égalité entre les femmes et les hommes » et devient une obligation légale

Les axes sur lesquels les efforts de la collectivité seront spécialement portés durant la période 2017-2020 :

Le présent plan d'action propose que toutes les actions engagées soient poursuivies. D'autres seront mises en place des domaines nouveaux qui n'ont pas encore ou pourraient prendre davantage en compte l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il s'agira de continuer à intervenir sur les diverses politiques municipales, éducation, social, prévention et lutte contre la délinquance comme nous nous y sommes engagés depuis 2010 et de mettre une focale particulière sur les actions suivantes :

- **Politique culturelle** : donner ou redonner leur juste place aux femmes dans les actions culturelles : valoriser les porteuses de projet ou auteures, adapter les offres aux publics féminins (**fiche 1**)
- **Politique économique** : l'objectif sera de participer à la réduction de la précarité des femmes (**fiche 2**).
- **Politique du sport** : viser l'équilibre dans les activités et associations sportives (**fiche 3**)
- **Politique de l'urbanisme** : mieux considérer la réalité des situations des conflits femmes-hommes dans l'espace public et inclure la prise en compte des problématiques liées au genre dans les actions et projets d'aménagement (**fiche 4**)
- **Politique de sécurité** : lutter contre le système prostitueur et sa déclinaison locale par un diagnostic fin de la situation locale et transfrontalière, mettre en place des outils de connaissance des violences vécues dans la rue pour adapter des mesures correctives. (**Fiche 5**)
- **Politique sociale** : améliorer les dispositifs d'accompagnement des femmes victimes de violences dans la sphère privée ou publique (**fiche 6**)

Par ailleurs, la signature du Contrat de ville de l'Eurométropole de Strasbourg, le 10 juillet 2015, permet de veiller à l'inclusion sur les territoires d'actions de l'objectif d'« égalité entre les femmes et les hommes », ⁸tel que souhaité dans les orientations de la politique de la Ville (13 quartiers de la localité sont concernés, soit près d'1/4 de la population). Le plan municipal d'action pour les droits des femmes et l'égalité de genre intégrera l'incitation au montage d'actions et leur suivi notamment dans le cadre des programmes transversaux définis dans le contrat de ville de l'Eurométropole de Strasbourg signé le 10 juillet 2015. L'égalité femmes-hommes forme en effet, avec la jeunesse et la lutte contre les discriminations, l'une des trois priorités transversales obligatoires à prendre en compte dans la conception des contrats de ville.

⁸Programme 3 / axe transversal lié à la convention thématique « développement éducatif et culturel »/ programme du Contrat de ville

Fiches prioritaires du deuxième plan d'action

Actions	Objectifs	Résultats
Fiche 1 Faciliter l'accès des femmes à tous les domaines de la culture	Faciliter l'accès des femmes à tous les postes du domaine de la culture	Création d'un « vivier » d'expertes, d'autrices, de réalisatrices.... Représentation équilibrée des femmes dans les institutions culturelles soutenues par la collectivité. Augmentation des femmes des différents territoires aux activités culturelles.
Fiche 2 Soutenir et accompagner les projets professionnels des femmes	Réduire la précarité des femmes par l'accès à l'insertion professionnelle ou au maintien dans l'activité professionnelle	Reprise ou engagement dans un projet professionnel par les femmes : intégration d'un parcours de retours à l'emploi
Fiche 3 Viser l'équilibre entre les femmes et les hommes dans les pratiques et associations sportives	Ouvrir l'accès des femmes aux activités physiques, augmenter le nombre de femmes participant à des activités physiques	Action prioritaire: finaliser l'engagement de la ville et de ses partenaires associatifs dans une charte du sport au féminin
Fiche 4 Inclure les principes d'égalité dans les projets d'aménagement urbain	Créer des espaces répondant davantage aux besoins de tous les usagers. Mettre en place des process dans les projets d'aménagement permettant la prise en compte du genre.	Expérimenter l'organisation d'au moins un espace public plus ouvert aux femmes Expérimenter au moins une offre de logement plus appropriés aux besoins des femmes actives, mères de famille : espaces collaboratifs, sécurisation des espaces communs
Fiche 5 Simplifier les modalités de prise en charge des femmes victimes de violence	Sécuriser l'accompagnement des victimes de violences en évitant les ruptures administratives et institutionnelles	Adaptation des processus d'accueil des femmes victimes Amélioration des prises en charge des victimes
Fiche 6 Maintenir et améliorer les dispositifs de prévention des violences contre les femmes	Améliorer les dispositifs de prévention des violences subies par les femmes	Action prioritaire: augmenter les actions à destination des femmes victimes et mieux connaître la réalité de leur situation

OBJECTIF 2 :

Soutenir, encourager et favoriser les initiatives locales et les politiques publiques en faveur des droits des femmes et pour l'égalité

FICHE 1

FACILITER L'ACCES DES FEMMES AUX METIERS ET A L'OFFRE CULTURELLE

1. CONTEXTE

La question de l'égalité dans la culture peut se traduire en termes d'accès aux responsabilités, aux moyens de production et de diffusion pour les artistes, de lutte contre les stéréotypes qui entraînent de grandes disparités de présence des femmes dans certains métiers. Elle peut aussi concerner de la même manière l'accès des femmes à la programmation (pour les autrices, réalisatrices et interprètes notamment) ou aux scènes culturelles. L'implication accrue et la visibilité des femmes dans chacun des domaines de la culture pourront permettre aux femmes de mieux se retrouver au titre de spectatrices.

2. OBJECTIF DE L'ACTION

- Faciliter l'accès des femmes à tous les postes du domaine de la culture

3. DESCRIPTION DE L'ACTION

Il serait judicieux de veiller à un équilibre entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la culture notamment en matière de programmation ou soutien de spectacles écrits, joués ou produits par des femmes que par des hommes, de participation égalitaire au sein des jurys, comité de sélection ou autres dans lesquels les hommes sont aujourd'hui majoritairement présents.

Il conviendra également de veiller à mettre en place des actions d'incitation des femmes à intégrer les lieux culturels : accompagnement vers les structures culturelles, adaptation si besoin des programmes pour une mise en lumière d'auteures et femmes impliquées,

4. RESULTATS ATTENDUS

- Création d'un « vivier » d'expertes, d'autrices, de réalisatrices....
- Représentation équilibrée des femmes dans les institutions culturelles soutenues par la collectivité.
- Augmentation des femmes des différents territoires aux activités culturelles.

5. INDICATEURS DE RESULTAT

- Mise en application effective.

6. RESSOURCES A MOBILISER

Etablissements culturels, intervenants-es de la culture (quelque soit leur métier)

7. CONDUITE DU PROJET

Direction de la culture

OBJECTIF 2 :

Soutenir, encourager et favoriser les initiatives locales et les politiques publiques en faveur des droits des femmes et pour l'égalité

FICHE 2

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES PROJETS PROFESSIONNELS DES FEMMES

1. CONTEXTE

La crise ne se limite pas à priver certains d'emploi. Elle en contraint d'autres, les femmes essentiellement, à se rabattre sur des emplois de mauvaise qualité, lesquels se développent parce qu'ils améliorent la flexibilité, comme le souhaitent nombre d'employeurs. La crise paupérise une partie des salariés (salariées, surtout) en dégradant la qualité des emplois qui se créent ou subsistent. Confrontés aux difficultés économiques, les femmes sont contraintes au temps partiel, principalement chez les jeunes dans des emplois de service qui, conjugués au féminin, sont souvent synonymes de pauvreté.

2. OBJECTIF DE L'ACTION

- Réduire la précarité des femmes par l'accès à l'insertion professionnelle ou au maintien dans l'activité professionnelle.

3. DESCRIPTION DE L'ACTION

Il est proposé de mettre en place les conditions nécessaires à l'accompagnement de projet d'insertion professionnelle des femmes et au soutien des projets innovants portés par des femmes :

- Information sur l'existant : concevoir et éditer un document complet de l'intervention des collectivités Ville et Eurométropole de Strasbourg en matière d'insertion professionnelle des femmes : lecture alors possible d'un panel large d'actions reconnues et soutenues, qui fonctionnent bien, sont cohérentes mais sans lecture globale possible actuellement,
- mise en place et soutien de réseaux de femmes salariées,
- soutien de l'entrepreneuriat au féminin, soutien d'actions de mentorat,
- mise en place ou partenariat à des actions de formation ou aide à la reprise d'emploi, notamment au sein de l'Eurométropole de Strasbourg :
 - accompagner les femmes dans les postes, les recrutements et les prises de fonction,
 - participer aux axes de déprécarisation ou de réduction des effectifs par la mise à disposition d'expertise d'accompagnement vers le changement de postes.

4. RESULTATS ATTENDUS

- Reprise ou engagement dans un projet professionnel par les femmes : intégration d'un parcours de retours à l'emploi

5. INDICATEURS DE RESULTAT

- Nombre de personnes accompagnées
- Nombre et types de projets portés par des femmes
- Evaluation annuelle des projets et des parcours des femmes

6. RESSOURCES A MOBILISER

Direction de développement économique et de l'attractivité /Direction des solidarités et de la santé, service insertion

7. CONDUITE DU PROJET

DSS insertion

OBJECTIF 2 :

Soutenir, encourager et favoriser les initiatives locales et les politiques publiques en faveur des droits des femmes et pour l'égalité

FICHE 3

VISER L'EQUILIBRE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES PRATIQUES ET ASSOCIATIONS SPORTIVES

1. CONTEXTE

Les inégalités et les discriminations entre les sexes perdurent à tous les niveaux de la pratique sportive : accès à la pratique et aux diverses disciplines sportives, place dans le sport de haut niveau, accès aux postes de responsabilités, invisibilité ou présence conditionnelle dans les médias. Le domaine du sport est lui aussi vecteur de représentations sexuées renforçant la « masculinité », la « féminité » et les rapports sociaux entre les sexes. Sport et éducation physique sont des occasions d'apprentissage de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes. La condition essentielle de ce changement de mentalité est liée à une implication à tous les niveaux de gestion, d'éducation et d'accompagnement des activités et pratiques.

2. OBJECTIF DE L'ACTION

- Viser l'équilibre de traitement des femmes et des hommes dans les pratiques et associations sportives

3. DESCRIPTION DE L'ACTION

Il est proposé de :

- renforcer le partenariat avec les associations déjà engagées à promouvoir l'égalité,
- susciter un partenariat avec celles et ceux qui n'y sont pas encore engagées,
- formaliser les engagements ou la volonté d'engagement par une charte du sport au féminin, rédigée en cohérence avec les axes de la politique municipale de l'égalité.

Il sera proposé d'inclure une focale particulière sur la situation au sein des associations elles-mêmes : nombre, place et fonction des femmes. Cette action est amenée à se compléter de séquences d'information et de sensibilisation des acteurs et actrices des associations.

4. RESULTATS ATTENDUS

- Modification du nombre et statut des femmes dans les organisations des associations et dans les activités proposées

5. INDICATEURS DE RESULTAT

- Nombre d'associations signataires
- Mise en place effective de la charte

6. RESSOURCES A MOBILISER :

Direction des sports, office des sports, associations sportives

7. CONDUITE DU PROJET

Direction des sports

Mission droits des femmes et égalité de genre

OBJECTIF 2 :

Soutenir, encourager et favoriser les initiatives locales et les politiques publiques en faveur des droits des femmes et pour l'égalité

FICHE 4 INCLURE LE PRINCIPE D'EGALITE DANS LES PROJETS D'AMENAGEMENT URBAIN

1. CONTEXTE

L'espace urbain (espace public) et l'espace privé (logement) sont de fait organisés autour de la dualité femme – homme : l'usage des espaces est de fait lié à l'usage par l'un ou l'autre sexe : espace privé réservé aux femmes, espace public plus favorable aux usages des hommes.

L'analyse par le prisme du genre des effets induits par ces organisations permet la mise en lumière du renforcement des stéréotypes sexués, des usages discriminants des espaces, des stratégies d'évitement en réponse aux violences réelles ou craintes, du renforcement des attitudes et comportements des femmes et des hommes. Il est proposé d'inclure dans les projets d'urbanisme et d'aménagement une focale sur l'égalité.

Plusieurs étapes seront nécessaires :

- formation des urbanistes et maître d'ouvrage de planification urbaine et en charge d'aménagement urbain,
- organisation de groupes de travail incluant des experts-es d'usage pour inclure le principe de l'égalité dès la conception puis dans la mise en œuvre du projet.

2. OBJECTIFS DE L'ACTION

- Créer des espaces répondant davantage aux besoins de tous les usagers.
- Mettre en place des process dans les projets d'aménagement permettant la prise en compte du genre.

3. RESULTATS ATTENDUS :

- Expérimenter l'organisation d'au moins un espace public plus ouvert aux femmes
- Expérimenter au moins une offre de logement plus appropriés aux besoins des femmes actives, mères de famille : espaces collaboratifs, sécurisation des espaces communs

4. INDICATEURS DE RESULTAT

Mise en place effective

5. RESSOURCES A MOBILISER

Direction Urbanisme et territoire / Direction des ressources humaines / Mission droits des femmes et égalité de genre

6. CONDUITE DU PROJET

Direction urbanisme et territoires
Mission droits des femmes et égalité de genre

OBJECTIF 2 :

Soutenir, encourager et favoriser les initiatives locales et les politiques publiques en faveur des droits des femmes et pour l'égalité

FICHE 5

SIMPLIFIER LES MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

1. CONTEXTE

Le parcours que les femmes victimes de violences sont obligées de suivre pour faire reconnaître leur situation est particulièrement difficile : rencontre de professionnels-les de différents secteurs d'intervention (police, médecine, social, justice), renouvellement de déclarations d'informations, déplacements vers différents lieux. Cette complexité est souvent insurmontable pour qui est déjà dans une situation de souffrance et peut expliquer l'abandon des procédures engagées ou à engager, au risque du maintien dans la situation de souffrance initiale. Ce parcours est rendu difficile par l'éloignement géographique des services potentiellement concernés (médecine, police, social,...). Cette action rejoint les préconisations du rapport remis au gouvernement en novembre 2014.

2. OBJECTIFS DE L'ACTION

- Sécuriser l'accompagnement des victimes de violences en évitant les ruptures administratives et institutionnelles.
- Participer à améliorer les conditions d'accueil des femmes victimes de violences.
- Soulager les victimes.
- Simplifier les modalités de leur prise en charge.
- Améliorer les conditions de partenariat entre les différents services impliqués selon la situation et la demande des femmes concernées.

3. DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira de simplifier les parcours des femmes victimes par l'organisation en un lieu unique des modalités de recueil des démarches d'évaluation, de déclaration des faits et d'engagement éventuel de procédure judiciaire à l'encontre du ou des auteurs.

4. RESULTATS ATTENDUS

- Adaptation des processus d'accueil des femmes victimes
- Amélioration des prises en charge des victimes

5. INDICATEURS DE RESULTAT

- Nombre de femmes reçues
- Evaluation qualitative de retours des femmes et des services concernés
- Organisation des liens entre services et associations

6. RESSOURCES A MOBILISER

Police, justice, services hospitaliers (service de soins et de médecine légale, services sociaux, services d'aide aux victimes)

7. CONDUITE DU PROJET

CISPD prévention urbaine

OBJECTIF 2 :

Soutenir, encourager et favoriser les initiatives locales et les politiques publiques en faveur des droits des femmes et pour l'égalité

FICHE 6

MAINTENIR ET AMELIORER LES DISPOSITIFS DE PREVENTION DES VIOLENCES SUBIES PAR LES FEMMES

1. CONTEXTE

La lutte contre les violences faites aux femmes doit reposer sur une connaissance partagée de ce phénomène et sur une évaluation des réponses qui y sont apportées. Il faut rendre davantage visible l'ampleur des violences, leurs mécanismes et le parcours des victimes pour dégager des pistes d'action utiles à la construction d'une politique publique efficace. L'objectivation des violences faites aux femmes est en outre une phase nécessaire pour faire reculer la tolérance de la société à leur égard et pour mieux estimer les dispositifs qu'il conviendrait de mettre en place pour les prévenir.

Cette action pourra trouver sa place dans le travail engagé au sein du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) et impliquera, outre un partenariat avec les institutions de police, un engagement de la collectivité au travers des agents-es de la police municipale et de stationnement en charge du relevé des infractions et parfois victimes eux/ elles mêmes de faits de violences dans l'exercice de leur fonction.

2. OBJECTIF DE L'ACTION

Améliorer les dispositifs de prévention des violences subies par les femmes.

3. DESCRIPTION DE L'ACTION

Affiner la connaissance des modes d'expression des violences faites aux femmes ne peut être possible sans l'étude fine des modalités et contenus des plaintes, signalements par main courante, relevés d'incidents. Il s'agira d'étudier les critères de recueil des données ainsi que la géolocalisation des violences et d'apporter si nécessaire des mesures correctrices. Une formation des professionnels-les en charge de l'accueil des victimes et du relevé des constats est à prévoir.

4. RESULTATS ATTENDUS

- Mieux connaître la situation réelle des faits dont les femmes sont victimes.
- Modifier les critères de recueil des paroles des femmes dans le processus de signalement, main courante ou dépôt de plaintes.
- Apporter des mesures correctives si nécessaires.

5. INDICATEURS DE RESULTAT

- Nombre de professionnels-les formés-es
- Nombre de critères modifiés

6. RESSOURCES A MOBILISER

Police nationale et municipale, gendarmerie

7. CONDUITE DU PROJET

Délégation prévention sécurité et sports – service prévention

Liste des membres de la commission plénière égalité femmes – hommes au 1er janvier 2016

Les associations

ASTU (Actions citoyennes interculturelles)
CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)
CDOF (Centre Départemental des Organisations Féminines)
La Cimade
Femmes d'ici et d'ailleurs
Femmes Progrès
Home protestant / Femmes de parole
La Lune
Le Planning Familial
Les effrontées 67
Mouvement du Nid
Osez le féminisme 67 !
Plurielles
Regain
SOS Femmes Solidarité
SOS aide aux habitants
Union Européenne Féminine
Viaduc 67

Les centres socio-culturels

Centre socio-culturel Camille Claus
Centre socio-culturel de l'Elsau
Centre socio-culturel le Galet
Centre socio-culturel de la montagne verte
Centre socio-culturel Victor Schoelcher

Les services de la ville de Strasbourg

Conseil des Résidents-es Etrangers-ères
Médiathèque Olympe de Gouges
Direction des solidarités et de la santé
Mission lutte contre les discriminations
Mission droits des femmes et égalité de genre

3919

Plateforme d'appel en cas de violence conjugale, de mutilation, de mariage forcé,
d'agression sexuelle, de viol ou de violence au travail
Accessible de 8h à 22h et les jours fériés de 10h à 22h

Rapport annuel de situation comparée

Égalité professionnelle femme-homme



Année 2015

1. Conditions générales d'emploi	3
1.1 Effectifs	3
1.1.1 Effectifs physiques des titulaires et non-titulaires par catégorie hiérarchique, par filière et pour les non-titulaires par type de contrat	3
1.1.2 Âge moyen et médian par statut, par filière et par catégorie hiérarchique	6
1.2 Durée et organisation du travail	7
1.2.1 Répartition des effectifs selon la durée du travail : temps complet, temps partiel, temps non complet	7
1.2.2 Répartition des effectifs selon l'organisation du travail : travail de nuit, horaires variables, travail atypique dont travail le dimanche	7
1.3 Comptes épargne-temps	11
1.3.1 Nombre d'agents ayant ouvert un CET en 2015 ; nombre de jours épargnés ; nombre de jours utilisés	11
1.4 Embauches et départs (agents permanents)	11
1.4.1 Répartition des agents recrutés selon le statut par motif de recrutement et par catégorie hiérarchique	11
1.4.2 Part d'embauche de travailleurs handicapés	11
1.4.3 Répartition des départs par catégorie hiérarchique et selon le statut par motif : retraite, démission, fin de contrat de travail à durée déterminée, inaptitude définitive, décès	11
1.4.4 Effectif d'agents titulaires dont la pension est entrée en paiement au cours de l'année 2015 ; âge moyen d'entrée en paiement de la pension (catégories sédentaires et actives)	12
1.5 Positionnement	12
1.5.1 Répartition des effectifs des emplois supérieurs et dirigeants	12
1.5.2 Flux annuels de nominations aux emplois supérieurs et dirigeants (loi du 12 mars 2012)	12
1.6 Promotions	12
1.6.1 Nbre d'agents ayant bénéficié d'un avancement de grade par catégorie	12
1.6.2 Répartition des agents ayant bénéficié d'une promotion interne par catégorie	13
2. Rémunérations	13
2.1. Rémunérations nettes mensuelles moyennes par statut, par catégorie hiérarchique ; rémunérations par décile	13
2.2. Part du régime indemnitaire dans la rémunération globale par catégorie hiérarchique	14
3. Formation	14
3.1 Nombre de jours de formations statutaires (suite à concours ou changement de cadre d'emploi), formations professionnelles par catégorie hiérarchique	14
3.2 Nombre d'agents bénéficiant de congés de formations professionnelles et formations suite à concours interne ou changement de cadre d'emploi	14
4. Conditions de travail	15
4.1 Nombre d'accidents de travail au cours de l'année 2015 ; nombre de maladies professionnelles ; nombre d'allocations temporaires pour invalidité (ATI)	15
5. Congés	15
5.1 Congé de paternité et d'accueil de l'enfant par catégorie hiérarchique : nombre d'agents ayant pris 11 jours de congés	15
5.2 Nombre d'agents ayant des congés d'une durée égale ou supérieure à six mois : congé parental, adoption et autres congés liés à la famille, mise en disponibilité par motif (accompagnement personnes en fin de vie ou en situation de dépendance, convenance personnelle)	15
5.2.1 Nombre d'agents ayant des congés d'une durée égale ou supérieure à six mois : pour congé parental et autres congés liés à la famille (art 24)	15
5.2.2 Nombre d'agents comptant au moins une absence pour motif familial sur l'année 2015	16
6. Organisation du temps de travail	16
6.1 Organisation	16
6.1.1 Nombre de chartes du temps	16
6.2 Temps partiel	16
6.2.1 Nombre d'agents à temps plein bénéficiant d'un travail à temps partiel à leur demande par catégorie hiérarchique	16
6.2.2 Nombre d'agents à temps partiel bénéficiant d'un travail à temps plein à leur demande par catégorie hiérarchique	16

1. Conditions générales d'emploi

1.1 Effectifs

1.1.1 Effectifs physiques des titulaires et non-titulaires par catégorie hiérarchique, par filière et pour les non-titulaires par type de contrat

NB : Les non titulaires sont classés par type de contrat selon la typologie Eurométropole de Strasbourg puis selon l'Article 3 de la Loi du 26 janvier 84, modifié par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012-art. 41(V) qui encadre les contractuels.

🔗 *Table des correspondances :*

Article 3-1	Article 3-2	Article 3-3, 1°	Article 3-3, 2°	Autres non titulaires (articles 38, 38 bis, 47, 136 ...)
Remplaçants	Affectés sur un poste vacant	Pas de cadre d'emploi existant	Catégorie A selon les fonctions ou pour besoins de service	
CONTRACT REMPLAC. TITULAIRE	CONTRACT SU POSTE VACANT	CONTRACT ABS CADRE D'EMPLOI CONTRACT ABS CADRE D'EMPLOI CDI CONTRACT FORFAITAIRE CONTRACT ORCHESTRE TR CONTRACT ORCHESTRE CDD CONTRACT ORCHESTRE CDI	CONTRACT BESOIN DE SERVICE CONTRACT C.D.I.	CONTRACT ART 38

Abréviations :

BDS = besoin de service

ABS = absence

Contract = contractuels

Rempl. = remplaçant

Tit. = titulaire

Forfait. = forfaitaire

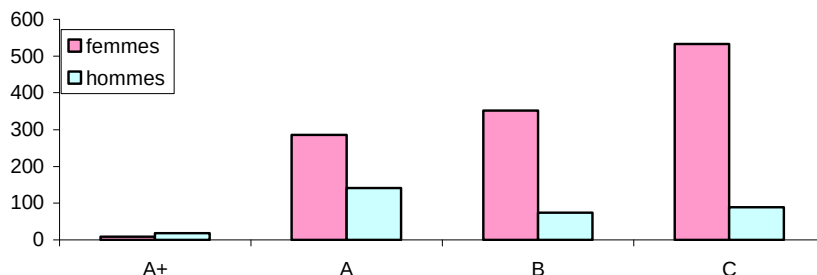
🔗 *Détail des grades, par filière, constituant la catégorie A+*

Filière administrative	Filière Technique	Filière culturelle	Filière Sanitaire et sociale
Administrateur hors classe	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	Conservateur en chef de bibliothèque	Médecin hors classe
Administrateur	Ingénieur en chef de classe normale	Conservateur de bibliothèque	Médecin 1 ^{ère} cl
		Conservateur en chef de patrimoine	Médecin 2 ^e cl
		Conservateur de patrimoine	
		Directeur 1 ^{ère} cat. Etab. Art*	

*a considéré comme A+, même si son grade ne figure pas dans la liste généralement retenue, sa mission le porte à ce niveau

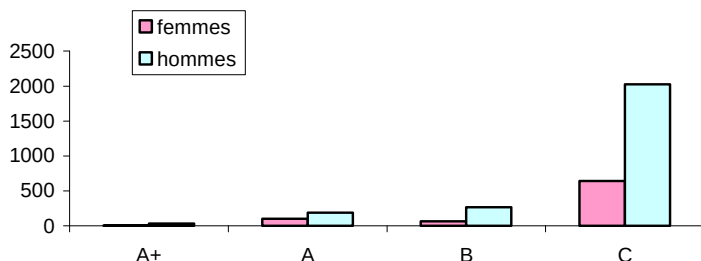
1.1.1.1 Filière administrative – en nombre d'agents

	Titulaire		Non Titulaire par type de contrat									
	femmes	hommes	femmes					hommes				
			abs. Cadre empl. CDI	BDS	CDI	rempl tit.	poste vacant		BDS	CDI	rempl tit.	poste vacant
			cat A selon les fonct° ou pour BDS		rempl tit.	poste vacant	Total	cat A selon les fonct° ou pour BDS		rempl tit.	poste vacant	Total
			pas de cadre d'emploi exis.									
A+	7	10		1	1		2	1	7			8
A	216	110	1	31	22	8	70	14	11	2	4	31
B	328	70			4	13	24			4		4
C	518	87				15	15			2		2
Total	1069	277	1	32	27	36	111	15	18	8	4	45



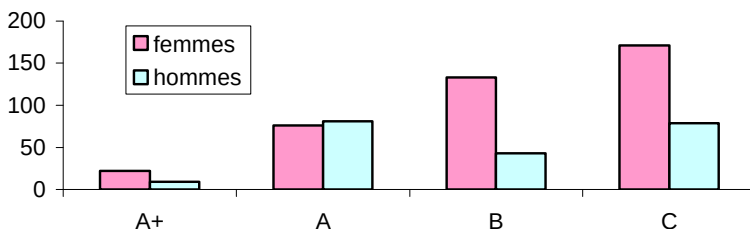
1.1.1.2 Filière technique - en nombre d'agents

	Titulaire		Non Titulaire par type de contrat											
	femmes	hommes	femmes						hommes					
			BDS	CDI	rempl tit.	poste vacant		abs. Cadre empl. CDI	BDS	CDI	rempl tit.	poste vacant		
			cat A selon les fonct° ou pour BDS		rempl tit.	poste vacant	Total	pas de cadre d'emploi existant	cat A selon les fonct° ou pour BDS		rempl tit.	poste vacant	Total	
A+	5	30		1			1			7			7	
A	81	156	9	12		1	22		13	17		2	32	
B	57	245		1	3	6	10	1		6	1	13	21	
C	622	2001			20	1	21			4	21		25	
Total	765	2432	9	14	23	8	54	1	13	34	22	15	85	



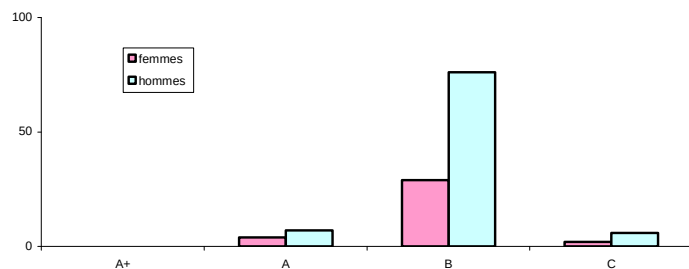
1.1.1.3 Filière culturelle - en nombre d'agents

	Titulaire		Non Titulaire par type de contrat											
	femmes	hommes	femmes						hommes					
			Art 38	BDS	CDI	rempl. tit.	poste vacant		forfait.	BDS	CDI	rempl. tit.	poste vacant	
			cat A selon les fonct° ou pour BDS			rempl. tit.	poste vacant	Total	cat A selon les fonct° ou pour BDS			rempl. tit.	poste vacant	Total
A+	19	8	autres		1	2		3		1				1
A	58	65		7	9		2	18		10	6			16
B	118	34	1		3	2	9	15			2	2	5	9
C	163	78			1	5	2	8				1		1
Total	358	185	1	8	15	7	13	44	1	10	8	3	5	27



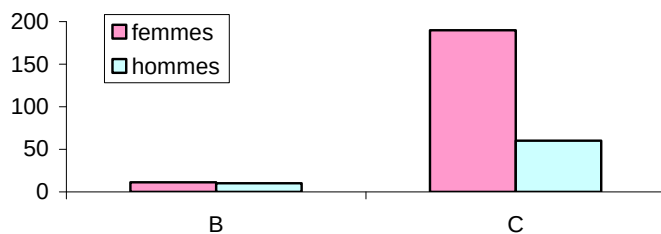
1.1.1.4 Filière sportive - en nombre d'agents

	Titulaire		Non Titulaire par type de contrat					
	femmes	hommes	femmes			hommes		
			poste vacant	rempl. tit.		poste vacant	rempl. tit.	
			poste vacant	rempl. tit.	Total	poste vacant	rempl. tit.	Total
A+					0			0
A	3	7		1	1			0
B	27	70	1	1	2	4	2	6
C	2	6			0			0
Total	32	83	1	2	3	4	2	6



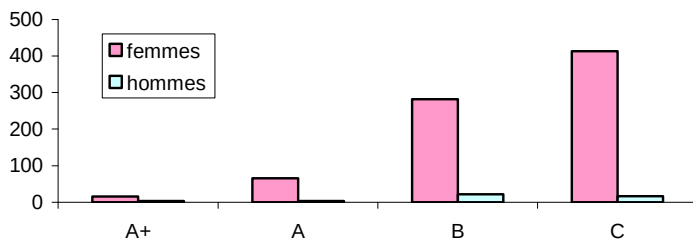
1.1.1.5 Filière animation - en nombre d'agents

	Titulaire		Non Titulaire par type de contrat					
	femmes	hommes	femmes			hommes		
			rempl. tit.	poste vacant		rempl. tit.	poste vacant	
			rempl. tit.	poste vacant	Total	rempl. tit.	poste vacant	Total
B	11	10			0			0
C	185	55	1	4	5	1	4	5
Total	196	65	1	4	5	1	4	5



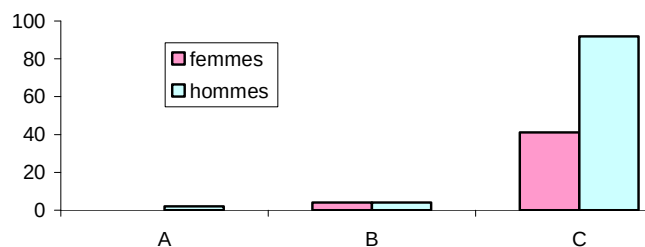
1.1.1.6 Filière sanitaire et sociale - en nombre d'agents

	Titulaire		Non Titulaire par type de contrat									
	femmes	hommes	femmes					hommes				
			Abs. Cadre emploi CDI	BDS	CDI	rempl. tit.	poste vacant		Art 38	rempl. tit.	poste vacant	
			pas de cadre d'emploi existant	cat A selon les fonct° ou pour BDS		rempl. tit.	poste vacant	Total	autres	rempl. tit.	poste vacant	Total
A+	11	2		3	2			5	1			1
A	61	3		2		3		5				0
B	258	20	1			20	3	24		1	1	2
C	362	17			2	33	16	51				0
Total	692	42	1	5	4	56	19	85	1	1	1	3



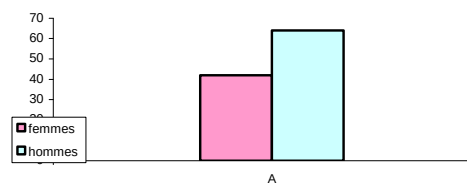
1.1.1.7 Filière sécurité - en nombre d'agents

	Titulaire	
	femmes	hommes
A		2
B	4	4
C	41	92
Total	45	98



1.1.1.8 Hors filière - en nombre d'agents

	non titulaire par type de contrat					
	femmes			hommes		
	Orchestre CDD	Orchestre CDI	Orchestre TR	Orchestre CDD	Orchestre CDI	
A	7	34	1	11	53	64
Total	7	34	1	11	53	64



1.1.2 Âge moyen et médian par statut, par filière et par catégorie hiérarchique

1.1.2.1 Filière administrative

	titulaires		non titulaire	
	femmes	hommes	femmes	hommes
A+	38	58	55	56
A	46	48	40	42
B	49	49	36	38
C	44	45	32	24
	46	48	38	43

1.1.2.2 Filière technique

	titulaires		non titulaire	
	femmes	hommes	femmes	hommes
A+	48	55	56	57
A	42	48	43	45
B	41	47	31	39
C	47	46	43	38
Total	46	46	41	42

1.1.2.3 Filière culturelle

	âge moyen			
	titulaires		non titulaire	
	femmes	hommes	femmes	hommes
A+	55	51	47	54
A	49	53	44	49
B	44	47	39	42
C	48	47	38	35
Total	47	49	41	46

1.1.2.4 Filière sportive

	âge moyen			
	titulaires		non titulaire	
	femmes	hommes	femmes	hommes
A	50	42	39	
B	42	45	25	34
C	39	42		
Total	42	45	29	34

1.1.2.5 Filière animation

	âge moyen			
	titulaires		non titulaire	
	femmes	hommes	femmes	hommes
B	40	43		
C	39	36	34	42
Total	39	37	34	42

1.1.2.6 Filière sanitaire et sociale

	âge moyen			
	titulaires		non titulaire	
	femmes	hommes	femmes	hommes
A+	52	43	52	43
A	48	47	36	
B	44	48	30	34
C	43	44	31	
Total	44	46	32	37

1.1.2.7 Filière sécurité

	âge moyen		âge médian	
	titulaires		titulaires	
	femmes	hommes	femmes	hommes
A		58		58
B	45	57	45	57
C	39	47	38	47
Total	39	47	40	50

1.1.2.8 Hors filière

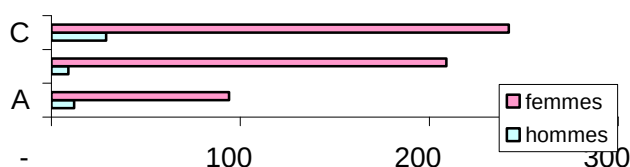
	âge moyen		âge médian	
	non titulaire		non titulaire	
	femmes	hommes	femmes	hommes
A	43	46	45	45
Total	43	46	43	46

1.2 Durée et organisation du travail

1.2.1 Répartition des effectifs selon la durée du travail : temps complet, temps partiel, temps non complet

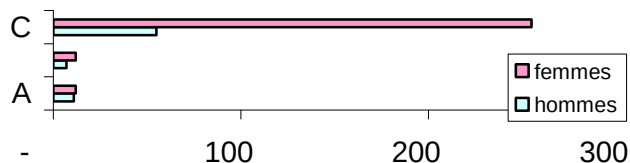
Temps partiel

	femmes	hommes	Total
A	94	12	106
B	209	9	218
C	242	29	271
Total	545	50	595



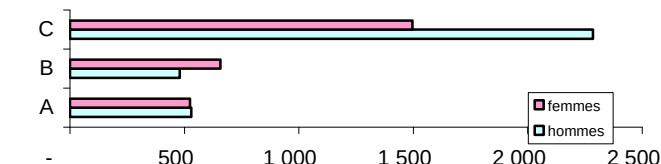
Temps non complet

	femmes	hommes	Total
A	12	11	23
B	12	7	19
C	255	55	310
Total	279	73	352



Temps complet

	femmes	hommes	Total
A	524	530	1 054
B	657	479	1 136
C	1 496	2 285	3 781
Total	2 677	3 294	5 971



1.2.2 Répartition des effectifs selon l'organisation du travail : travail de nuit, horaires variables, travail atypique dont travail le dimanche

Situation des agents au 31/12/15

⇒ Synthèse :

Ce tableau synthétise, sans double compte, l'ensemble des données qui suivent

Les données affichées ne sont pas exhaustives car tous les services ne sont pas intégrés dans le logiciel de temps de travail.

Types d'horaires "atypiques" pris en compte :

- o agents travaillant de nuit (après 21 h, avant 6 h du matin),
- o agents dont le profil horaire intègre un programme journalier sur le dimanche,
- o agents cumulant plus de 10 h d'activité sur une journée (amplitude horaire maximale),
- o agents cumulant plus de 8 h d'activité sur une journée (définition horaire atypique de l'INRS),
- o agents cumulant plus de 35 h d'activité sur une semaine (à nuancer - certains agents travaillent selon des cycles horaires de 2 semaines, alternant une semaine "lourde" et une semaine intégrant leur RTT),

o agents travaillant selon un cycle horaire (à nuancer - cycles sur 15 jours, aménagement horaire pour les agents en temps partiel, ...)

Point à intégrer pour les données détaillées ci dessous : si l'agent a changé d'affectation service, et a intégré un service non géré dans l'OGST, l'horaire indiqué ne correspond pas à la réalité du terrain (la mutation d'un agent n'induit pas la modification du programme horaire pour la mise en place d'une valeur par défaut)

		femmes			Total	hommes			Total	Total
		A	B	C		A	B	C		
Fonctionnaires (titulaire ou stagiaire)	sportive	2	18	3	23	2	49	4	55	78
	administrative	6	17	95	118	7	7	32	46	164
	animation		1	13	14		1	6	7	21
	culturelle	6	36	92	134	2	5	43	50	184
	police municipale		2	36	38	2	3	92	97	135
	sanitaire et sociale	9	48	86	143	1	6	18	25	168
	technique	4	3	158	165	8	36	1345	1389	1554
Total Fonctionnaires		27	125	483	635	22	107	1540	1669	2304
Non titulaire sur emploi permanent	sportive		1		1		4		4	5
	administrative				0	1			1	1
	culturelle	2	2	1	5				0	5
	sanitaire et sociale		8	10	18				0	18
Total Non titulaire	technique	1	1	3	5			4	4	9
		3	12	14	29	1	4	4	9	38
Total		30	137	497	664	23	111	1544	1678	2342

⇒ Travail de nuit :

Sont comptabilisés comme agents travaillant de nuit, tout agent dont le programme horaire (programme hebdomadaire ou rotation) comporte au moins une journée débutant soit avant 6 h, soit après 21 h ; ou dont l'heure de départ est inférieur à l'heure d'arrivée (ex : début de la journée à 9 h, fin de la journée à 8 h 30) – définition typique d'un horaire de nuit dans l'OGST.

Point à intégrer : si l'agent a changé d'affectation service, et a intégré un service non géré dans l'OGST, l'horaire indiqué ne correspond pas à la réalité du terrain (la mutation d'un agent n'induit pas la modification du programme horaire pour la mise en place d'une valeur par défaut)

		femmes			Total	hommes			Total	Total
		A	B	C		A	B	C		
Fonctionnaires (titulaire ou stagiaire)	sportive		7	2	9	2	26	1	29	38
	administrative	1	3	12	16	2	3	9	14	30
	animation			3	3				0	3
	culturelle		1	18	19	1	1	12	14	33
	police municipale		2	34	36	2	3	88	93	129
	sanitaire et sociale	1	4	6	11	1	4	17	22	33
	technique	1		48	49	2	4	666	672	721
Total Fonctionnaires		3	17	123	143	10	41	793	844	987
Non titulaire sur emploi permanent	administrative				0	1			1	1
	sanitaire et sociale		1		1				0	1
	technique	1			1			1	1	2
Total Non titulaire		1	1	0	2	1	0	1	2	4
Total		4	18	123	145	11	41	794	846	991

⇒ Travail du dimanche

Agent dont le programme horaire (programme hebdomadaire ou rotation) comporte un code horaire pour la journée du dimanche.

		femmes			Total	hommes			Total	Total
		A	B	C		A	B	C		
Fonctionnaires (titulaire ou stagiaire)	Sportive	1	15	2	18	2	45	4	51	69
	Administrative			8	8		4	3	7	15
	Animation			1	1				0	1
	Culturelle			61	61			31	31	92
	Police Municipale			34	34	1		87	88	122
	Sanitaire et Sociale		4	4	8		4	16	20	28
	Technique			64	64			52	52	116
Total Fonctionnaires (titulaire ou stagiaire)		1	19	174	194	3	53	193	249	443
Non titulaire sur emploi permanent	Administrative				0				0	0
	Sanitaire et Sociale		1		1				0	1
Total Non titulaire sur emploi permanent		0	1	0	1	0	0	0	0	1
Total		1	20	174	195	3	53	193	249	444

⇒ Travail de plus de 10h

Agent dont le programme horaire comporte au moins une journée dont le temps dû est supérieur à 10 h.

		femmes	Total	hommes			Total	Total
		C		A	B	C		
Fonctionnaires (titulaire ou stagiaire)	Sportive		0	1	5		6	6
	Administrative		0			2	2	2
	Animation		0			1	1	1
	Technique	1	1			104	104	105
Total Fonctionnaires (titulaire ou stagiaire)		1	1	1	5	107	113	114
Total		1	1	1	5	107	113	114

⇒ Travail de plus de 8h

Agent dont le programme horaire comporte au moins une journée dont le temps dû est supérieur à 8 h.

		femmes			Total	hommes			Total	Total
		A	B	C		A	B	C		
Fonctionnaires (titulaire ou stagiaire)	Sportive	2	13	3	18	2	42	4	48	66
	Administrative	1	3	17	21	4	2	17	23	44
	Animation		1	7	8		1	1	2	10
	Culturelle			57	57			29	29	86
	Police Municipale			35	35			89	89	124
	Sanitaire et Sociale	2	3	29	34			1	1	35
	Technique			74	74	2	4	194	200	274
Total Fonctionnaires (titulaire ou stagiaire)		5	20	222	247	8	49	335	392	639
Non titulaire sur emploi permanent	Technique				0			1	1	1
Total Non titulaire sur emploi permanent		0	0	0	0	0	0	1	1	1
Total		5	20	222	247	8	49	336	393	640

⇒ Travail de plus de 35h

Agent dont au moins une semaine comporte plus de 35 h de temps dû. Ces agents peuvent toutefois travailler une moyenne hebdomadaire de 35 h par cycle. Entrent également dans cette catégorie les agents dont la lettre de cadrage, lors du passage aux 35 h, prévoyait de travailler au delà de cette durée, en contrepartie de jours d'RTT supplémentaires (ex : les agents des médiathèques du réseau Ville).

		femmes			Total	Masculin			Total	Total
		A	B	C		A	B	C		
Fonctionnaires (titulaire ou stagiaire)	Sportive			2	2			3	3	5
	Administrative			10	48	1	2	7	10	68
	Animation				4			4	4	8
	Culturelle	4	33	28	65	1	4	11	16	81
	Police Municipale			1	1			1	1	2
	Sanitaire et Sociale	5	29	48	82		2		2	84
	Technique		1	31	32		22	498	520	552
Total Fonctionnaires (titulaire ou stagiaire)		9	75	160	244	2	33	521	556	800
Non titulaire sur emploi permanent	Sportive			1	1			4	4	5
	Administrative				0				0	0
	Culturelle	2	2	1	5				0	5
	Sanitaire et Sociale		7	10	17				0	17
	Technique		1	3	4			2	2	6
Total Non titulaire sur emploi permanent		2	11	14	27	0	4	2	6	33
Total		11	86	174	271	2	37	523	562	833

⇒ Cycle horaire

Agent travaillant selon un cycle horaire, sur deux ou plusieurs semaines.

Ces chiffres recouvrent plusieurs réalités :

- les agents travaillant en horaire fixe, avec une alternance semaine de plus de 35 heures - semaine intégrant l'ARTT,
- les agents travaillant à temps partiel, dont le jour de temps partiel n'est pas fixe,
- les agents travaillant selon des horaires "postés" (ex : policiers municipaux, gardiens de musées, surveillants de baignade, ...).

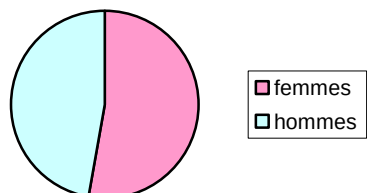
		femmes			Total	hommes			Total	Total
		A	B	C		A	B	C		
Fonctionnaires (titulaire ou stagiaire)	Sportive	1	16	2	19	2	44	4	50	69
	Administrative	5	3	41	49	3	3	17	23	72
	Animation			1	3			2	2	6
	Culturelle	2	2	65	69			31	31	100
	Police Municipale				34			87	87	121
	Sanitaire et Sociale	2	12	12	26			2	2	28
	Technique	3	2	96	101	6	9	393	408	509
Total Fonctionnaires (titulaire ou stagiaire)		13	36	253	302	11	56	536	603	905
Non titulaire sur emploi permanent	Administrative				0				0	0
	Technique				0			1	1	1
Total Non titulaire sur emploi permanent		0	0	0	0	0	0	1	1	1
Total		13	36	253	302	11	56	537	604	906

1.3 Comptes épargne-temps

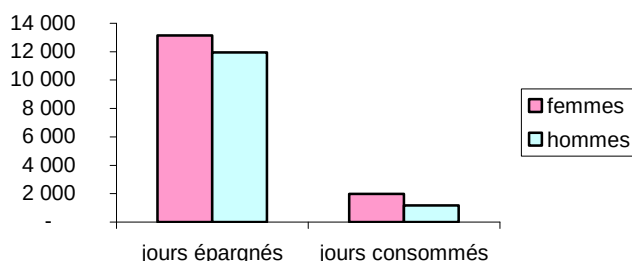
1.3.1 Nombre d'agents ayant ouvert un CET en 2015 ; nombre de jours épargnés ; nombre de jours utilisés

en nombre	femmes	hommes	total
CET ouverts	544	487	1 031
jours épargnés	13 134	11 940	25 074
jours consommés	1 981	1 175	3 156

Nombre de CET ouverts :



Evolution des jours épargnés et consommés, en nbre



1.4 Embauches et départs (agents permanents)

1.4.1 Répartition des agents recrutés selon le statut par motif de recrutement et par catégorie hiérarchique

Motifs	A+		A		B		C		Total
	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	
Mutation	3		4	4	10	7	8	2	38
Réintégration			3	3	15	1	36	24	82
Détachement			3	1	3		5	3	15
Recrutement sans concours	3	1	24	19	59	21	94	38	259
Concours			2	1	10	4	28	8	53
Total	6	1	36	28	97	33	171	75	447

1.4.2 Part d'embauche de travailleurs handicapés

La part de recrutement des travailleurs handicapé en 2015 s'élève à : 0,44%, et correspond à deux recrutements directs (article 38 de la loi du 26/01/1984) : une femme en catégorie A, un homme en catégorie A, une femme en catégorie B.

En recrutement direct sur grade d'entrée sans concours : une femme en catégorie C

1.4.3 Répartition des départs par catégorie hiérarchique et selon le statut par motif : retraite, démission, fin de contrat de travail à durée déterminée, inaptitude définitive, décès

Motifs	A+		A		B		C		Total
	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	
Sorties définitives	4	6	39	46	61	40	125	87	408
Retraite	3	3	9	15	9	10	41	58	148
Décès							2	6	8
Démission		1	4	4	5	5	8	3	30
Radiation							3	2	5
Mutation			3	2	6	5	4	4	24
Fin de contrat	1	1	23	24	41	20	66	12	188
Licenciement				1			1	2	4
Fin de détachement		1							1
Sorties provisoires	0	0	11	1	20	3	55	35	125
Disponibilité			6	1	9	3	26	26	71
Congé parental			1		10		24	2	37
Congé sans solde									0
Suspension								7	7
Détachement			4		1		5		10
Total	4	6	50	47	81	43	180	122	533

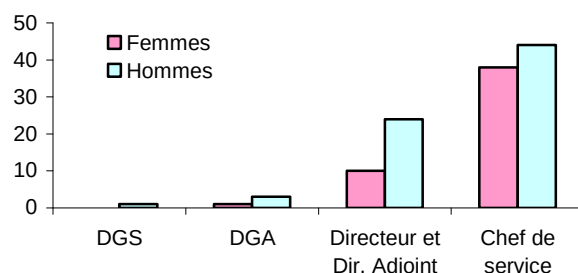
1.4.4 Effectif d'agents titulaires dont la pension est entrée en paiement au cours de l'année 2015 ; âge moyen d'entrée en paiement de la pension (catégories sédentaires et actives)

Catégories	femmes		hommes	
	sédentaires	actives	sédentaires	actives
nbre d'agents dont la pension est entrée en paiement en 2015	68	1	89	4
sous-total	69		93	
total	162			
âge moyen	61	57	61	60
total	59,03		60,46	

1.5 Positionnement

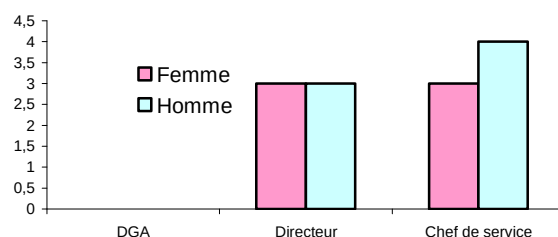
1.5.1 Répartition des effectifs des emplois supérieurs et dirigeants

	Femmes	Hommes	Total
DGS		1	1
DGA	1	3	4
Directeur et Dir. Adjoint	10	24	34
Chef de service	38	44	82
Total	49	72	121



1.5.2 Flux annuels de nominations aux emplois supérieurs et dirigeants (loi du 12 mars 2012)

	Femme	Homme	Total
DGA			0
Directeur	3	3	6
Chef de service	3	4	7
Total	6	7	13

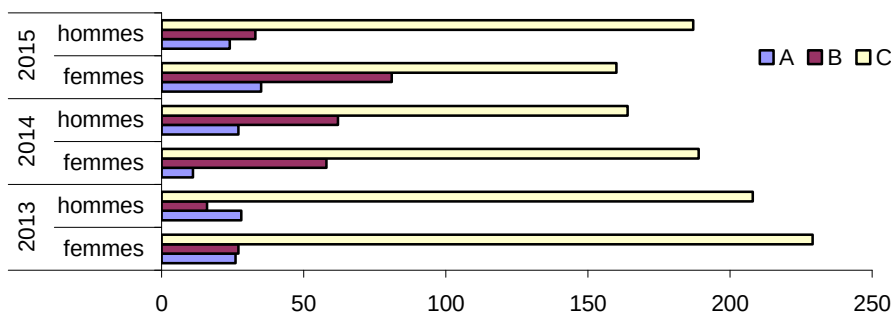


1.6 Promotions

1.6.1 Nbre d'agents ayant bénéficié d'un avancement de grade par catégorie

	2012			2013			2014			2015		
	femmes	hommes	total	femmes	hommes	total	femmes	hommes	total	femmes	hommes	total
A	19	21	40	26	28	54	11	27	38	35	24	59
B	48	23	71	27	16	43	58	62	120	81	33	114
C	195	276	471	229	208	437	189	164	353	160	187	347
Total	262	320	582	282	252	534	258	253	511	276	244	520

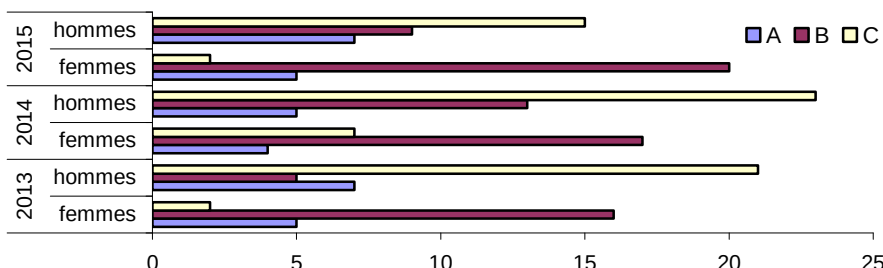
Le nombre d'agents ayant bénéficié d'un avancement de grade en 2015 est de 520 / 1188 promouvables (soit 43,77 % de promus)



1.6.2 Répartition des agents ayant bénéficié d'une promotion interne par catégorie

	2012			2013			2014			2015		
	femmes	hommes	total	femmes	hommes	total	femmes	hommes	total	femmes	hommes	total
A	5	10	15	5	7	12	4	5	9	5	7	12
B	11	9	20	16	5	21	17	13	30	20	9	29
C	4	40	44	2	21	23	7	23	30	2	15	17
Total	20	59	79	23	33	56	28	41	69	27	31	58

Le total des agents promus en 2015 est de 58 / 3883 promouvables (soit 1,49 % de promus)



2. Rémunérations

2.1. Rémunérations nettes mensuelles moyennes par statut, par catégorie hiérarchique ; rémunérations par décile

filères	non titulaires								titulaires							
	A+		A		B		C		A+		A		B		C	
	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes
administrative	3 905	5 604	2 487	2 794	1 566	1 552	1 306	1 297	5 130	6 157	2 872	3 038	2 043	2 045	1 609	1 706
technique	5 497	5 448	2 837	3 086	1 705	2 136	1 316	1 489	4 683	5 388	3 056	3 212	2 118	2 290	1 642	1 949
culturelle	2 432	17 789	2 307	2 545	1 684	1 735	1 369	1 923	3 754	3 759	2 493	2 733	1 938	1 989	1 694	1 664
sportive			2 017		1 461	1 464					2 684	2 575	2 034	2 146	1 773	1 900
animation							1 574	1 402					1 794	1 989	1 447	1 495
sanitaire et sociale	4 172	3 593	2 127		1 454	1 417	1 316		4 321	3 826	2 651	2 779	2 179	2 341	1 626	2 333
ploice municipale											3 615	2 701	3 045	2 472	2 472	2 770
membre de l'orchestre			3 397	3 909												

Définition des déciles par l'INSEE :

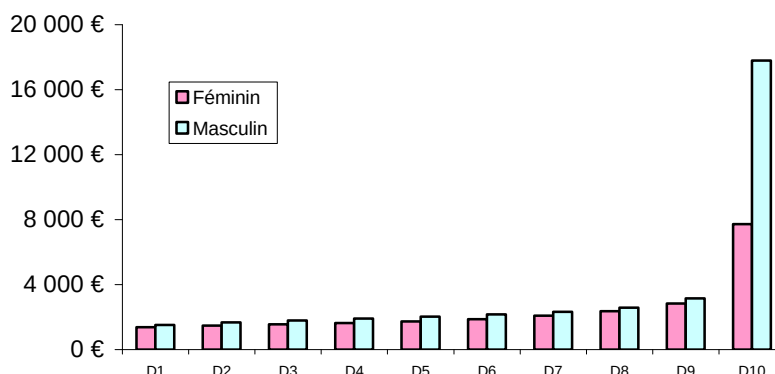
Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires..., les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales.

Ainsi, pour une distribution de salaires :

- le premier décile (noté généralement D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires ;
- le neuvième décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires.

Le premier décile est, de manière équivalente, le salaire au-dessus duquel se situent 90 % des salaires ; le neuvième décile est le salaire au-dessus duquel se situent 10 % des salaires.

	Féminin	Masculin
D1	1 383 €	1 519 €
D2	1 476 €	1 678 €
D3	1 554 €	1 797 €
D4	1 642 €	1 920 €
D5	1 743 €	2 030 €
D6	1 863 €	2 162 €
D7	2 094 €	2 320 €
D8	2 365 €	2 574 €
D9	2 836 €	3 143 €
D10	7 716 €	17 789 €



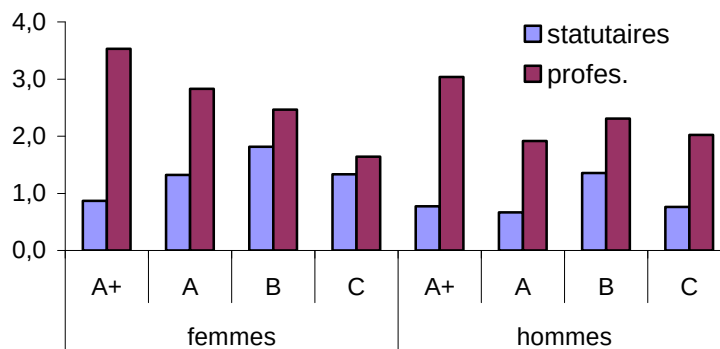
2.2. Part du régime indemnitaire dans la rémunération globale par catégorie hiérarchique

	part des primes	
	femmes	hommes
A+	19%	26%
A	16%	16%
B	12%	14%
C	11%	11%
Total	13%	13%
Total	13%	

3. Formation

3.1 Nombre de jours de formations statutaires (suite à concours ou changement de cadre d'emploi), formations professionnelles par catégorie hiérarchique

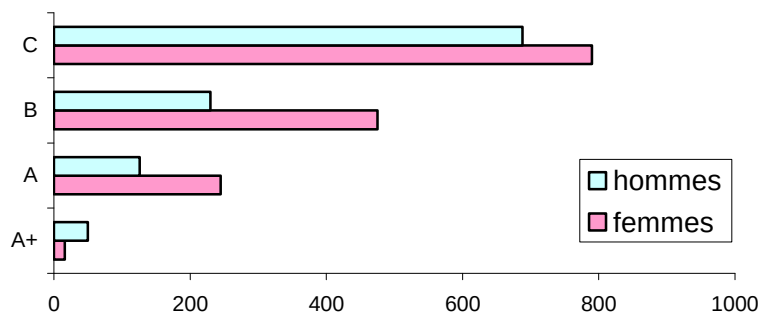
	en nombre d'agents							
	femmes				hommes			
	A+	A	B	C	A+	A	B	C
formations statutaires	0,9	1,3	1,8	1,3	0,8	0,7	1,4	0,8
formations professionnelles	3,5	2,8	2,5	1,6	3,0	1,9	2,3	2,0



3.2 Nombre d'agents bénéficiant de congés de formations professionnelles et formations suite à concours interne ou changement de cadre d'emploi

	femmes				hommes			
	A+	A	B	C	A+	A	B	C
formations statutaires	13	194	400	664	16	123	190	608
formations professionnelles	3	51	75	126	34	3	40	80

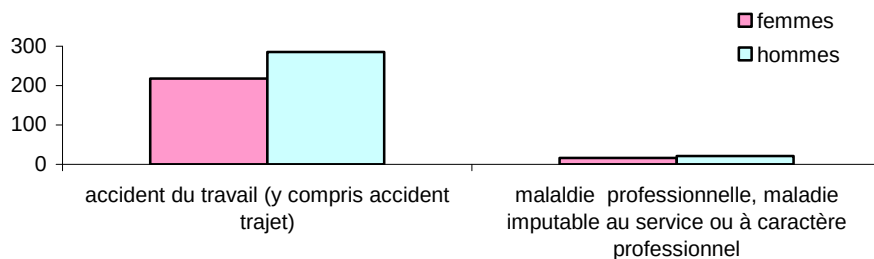
Nombre d'agents bénéficiant de formation suite à concours interne ou changement de cadre d'emploi.



4. Conditions de travail

4.1 Nombre d'accidents de travail au cours de l'année 2015 ; nombre de maladies professionnelles ; nombre d'allocations temporaires pour invalidité (ATI)

	titulaires et stagiaires		non-titulaires sur emploi permanent		total par genre		total
	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	
accident du travail (y compris accident de trajet)	184	262	34	23	218	285	503
mal. Profes., mal imputable au serv. Ou à caractère profes.	15	21	1		16	21	37
nombre d'allocations temporaires pour invalidité (ATI)	15	9			15	9	24

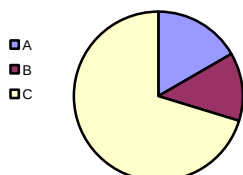


5. Congés

5.1 Congé de paternité et d'accueil de l'enfant par catégorie hiérarchique : nombre d'agents ayant pris 11 jours de congés

	A	B	C	Total
nbre d'agents	14	11	59	84
nbre de jours d'absences	151	120	657	928

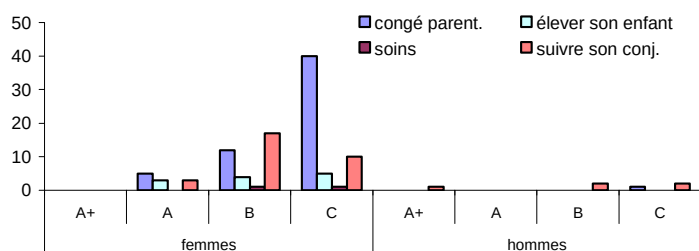
Nombre d'agents ayant pris un congé de paternité et d'accueil de l'enfant :



5.2 Nombre d'agents ayant des congés d'une durée égale ou supérieure à six mois : congé parental, adoption et autres congés liés à la famille, mise en disponibilité par motif (accompagnement personnes en fin de vie ou en situation de dépendance, convenance personnelle).

5.2.1 Nombre d'agents ayant des congés d'une durée égale ou supérieure à six mois : pour congé parental et autres congés liés à la famille (art 24)

	femmes					hommes				
	A+	A	B	C	total	A+	A	B	C	total
congé parental		5	12	40	57				1	1
dispo. pour élever son enfant de moins de 18 ans		3	4	5	12					0
dispo. pour soins (conjoint, enfant, ascendant)			1	1	2					0
dispo. pour suivre son conjoint		3	17	10	30	1		2	2	5
total	0	11	34	56	101	1	0	2	3	6



5.2.2 Nombre d'agents comptant au moins une absence pour motif familial sur l'année 2015

	femmes					hommes				
	A+	A	B	C	total	A+	A	B	C	total
congé parental		4	13	44	61				3	3
dispo. pour élever son enfant de moins de 18 ans		6	3	13	22					0
dispo. pour soins (conjoint, enfant, ascendant)			1	2	3					0
dispo. pour suivre son conjoint		5	14	14	33	1	1	2	6	10
total	0	15	31	73	119	1	1	2	9	13

6. Organisation du temps de travail

6.1 Organisation

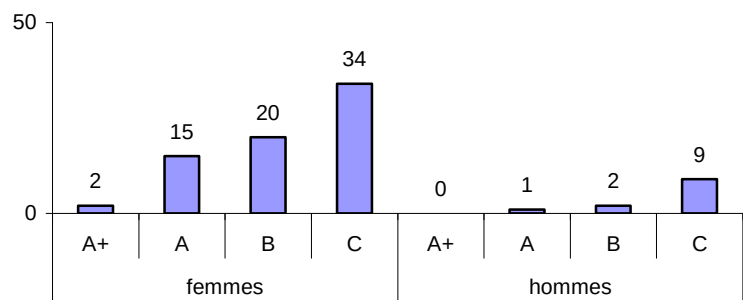
6.1.1 Nombre de chartes du temps

Une charte de la réunion a été diffusée en note interne le 19/12/2013

6.2 Temps partiel

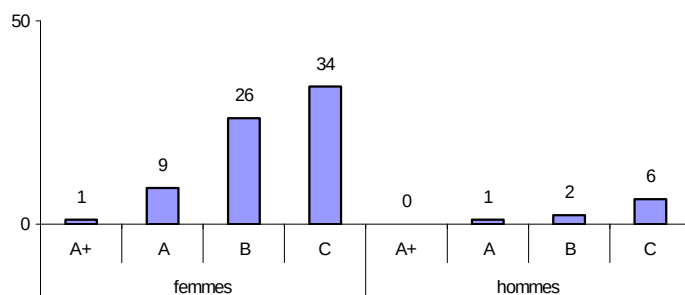
6.2.1 Nombre d'agents à temps plein bénéficiant d'un travail à temps partiel à leur demande par catégorie hiérarchique

en nombre d'agents								
femmes				hommes				
A+	A	B	C	A+	A	B	C	
2	15	20	34	0	1	2	9	



6.2.2 Nombre d'agents à temps partiel bénéficiant d'un travail à temps plein à leur demande par catégorie hiérarchique

en nombre d'agents								
femmes				hommes				
A+	A	B	C	A+	A	B	C	
1	9	26	34	0	1	2	6	



DUT/GCT/Benjamin Soulet

1° Des femmes plus nombreuses, surtout aux âgés avancés

En 2013, la ville de Strasbourg compte 275 718 habitants. La part des femmes est supérieure à celle des hommes (52,6% contre 47,4%), et cette différence croît avec l'âge : les femmes représentent en effet 60,6% des habitants-es de 65 ans et plus, et jusqu'à 69% des 80 ans et plus.

L'isolement des personnes âgées touche alors davantage les femmes : parmi les 8 279 personnes de 80 ans et plus vivant seules, 82,6% sont des femmes (6 839 personnes).

Population par sexe et âge en 2013

	Femmes		Hommes	
	effectif	%	effectif	%
Moins de 3 ans	5 105	49,1%	5 297	50,9%
3 à 5 ans	5 020	49,9%	5 033	50,1%
6 à 10 ans	7 578	48,7%	7 998	51,3%
11 à 17 ans	10 194	48,8%	10 684	51,2%
18 à 24 ans	24 270	54,3%	20 418	45,7%
25 à 39 ans	31 632	50,7%	30 803	49,3%
40 à 54 ans	24 335	51,4%	23 030	48,6%
55 à 64 ans	14 312	52,4%	12 987	47,6%
65 à 79 ans	13 907	56,4%	10 729	43,6%
80 ans ou plus	8 545	69,0%	3 841	31,0%
Ensemble	144 898	52,6%	130 820	47,4%

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

Les hommes âgés vivent davantage en couple : 62,5% des hommes de 80 ans et plus vivent en couple, contre seulement 19,9% des femmes de cette même tranche d'âge.

2° Des femmes davantage scolarisées avant 24 ans mais légèrement moins diplômées du supérieur

Le taux de scolarisation des femmes est plus élevé que celui des hommes entre 18 et 24 ans (74,4% contre 68,9%). Le rapport s'équilibre entre 25 et 29 ans, et devient légèrement inférieur pour les femmes passés 30 ans (2,4% contre 2,7%).

Taux de scolarisation par sexe et âge en 2013

	Femmes	Hommes
18-24 ans	74,4%	68,9%
25-29 ans	21,3%	21,2%
30 ans et plus	2,4%	2,7%

Source : Insee, RP 2013

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2013

	Femmes	Hommes
Aucun diplôme ou au plus un brevet des collèges	31,4%	26,7%
CAP ou d'un BEP	16,6%	20,6%
Baccalauréat (général, techno. ou prof.)	14,6%	14,2%
Diplôme de l'enseignement supérieur	37,4%	38,5%

Source : Insee, RP2013

Sur le plan des niveaux de formation, la proportion des sans diplôme (ou au plus brevet des collèges) est plus élevée chez les femmes (31,4% contre 26,7%).

Les diplômes de type BEP-CAP sont davantage associés aux hommes (20,6% contre 16,6% pour les femmes). Le niveau bac est quant à lui représenté à parts égales chez les deux sexes. Enfin, on constate une proportion légèrement plus faible de femmes diplômées du supérieur (37,4% contre 38,5%).

3° Un taux d'activité plus faible et des conditions d'emplois plus précaires chez les femmes

Le taux d'activité des 15-64 ans est fortement inférieur chez les femmes (63,9% contre 71,5%), la très grande partie des « hommes ou femmes au foyer » étant encore des femmes.

Taux d'activité, taux de chômage et condition d'emploi par sexe en 2013

	Femmes	Hommes
Taux d'activité 15-64 ans	63,9%	71,5%
Taux de chômage 15-64 ans	18,2%	18,9%
Emplois en CDD (15 ans et +)	14,6%	11,0%
Emplois salariés à temps partiel (15 ans et +)	28,3%	11,9%

Source : Insee, RP 2013

Pour les personnes actives de 15 à 64 ans, le taux de chômage varie peu selon les sexes (18,2% pour les femmes, 18,9% pour les hommes). Les principales différences de genre s'expriment dans les conditions

d'emploi, bien plus précaire chez les femmes : 14,6% d'emplois à durée limitée (contre 11% chez les hommes), et 28,3% d'emplois à temps partiel (contre 11,9% chez les hommes).

4° Catégories socio-professionnelles des femmes : moins de cadres, plus d'employées

La part des différentes catégories socio-professionnelles varie fortement selon le genre. La catégorie des employés est fortement sur-représentée chez les femmes : 36,8% contre seulement 14,8% chez les hommes. A l'inverse, la catégorie des ouvriers est très sous-représentée : 7,6% contre 26,4%.

Enfin, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est moins élevée chez les femmes : 23,2% contre 29,2% chez les hommes.

Catégories socio-professionnelles des 15 ans et plus en 2013

	Femmes	Hommes
Agriculteurs	0,0%	0,1%
Artisans-commerçants	2,3%	6,3%
Cadres et prof. intel sup.	23,2%	29,2%
Professions intermédiaires	30,0%	23,2%
Employés	36,8%	14,8%
Ouvriers	7,6%	26,4%
Total	100,0%	100,0%

Source : Insee, RP 2013

5° Emplois des femmes : une forte sur-représentation du secteur d'activités « Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale »

Fortement sous-représentées dans les secteurs de l'industrie ou de la construction, les femmes sont à l'inverse très sur-représentées dans les secteurs de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale (47,% des emplois contre 28,3% pour les hommes).

Emploi à Strasbourg en 2012, selon le sexe et le domaine d'activité

	Femmes	Hommes
Industrie	4,2%	9,5%
Construction	0,8%	6,3%
Commerce, transport et services divers	47,3%	56,0%
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	47,7%	28,3%
Total	100,0%	100,0%

Source : Insee, RP 2012

6° Des salaires plus faibles chez les femmes

Le salaire net horaire moyen des femmes est inférieur à celui des hommes, quelle que soit la catégorie socio-professionnelle.

L'écart le plus important concerne la catégorie des cadres supérieurs : quand le salaire moyen des hommes cadre sup. est de 24,8 €, celui des femmes s'élève à 20 €.

Salaire net horaire moyen, par sexe et catégorie socio-professionnelle en 2013

	Femmes	Hommes
Salaire net horaire moyen	12,0 €	14,1 €
Salaire net hor. moy. cadres sup.	20,0 €	24,8 €
Salaire net hor. moy. prof inter.	12,9 €	14,0 €
Salaire net hor. moy. employés	9,8 €	10,3 €
Salaire net hor. moy. Ouvriers	9,2 €	10,6 €

Source : Insee, Dads, 2013

7° La monoparentalité : avant tout les femmes

Sur l'ensemble des 12 579 familles monoparentales comptabilisées à Strasbourg en 2013, 85,1% sont constituées d'une femme avec enfant(s). Les hommes représentent seulement 14,9% des situations de monoparentalité.

Monoparentalité selon le sexe en 2013

Familles monoparentales Femmes avec enfant(s)	10700	85,1%
Familles monoparentales Hommes avec enfant(s)	1879	14,9%
Total familles monoparentales	12579	100,0%

Source : Insee. RP 2013

Point n° 16 Présentation des actions de la ville pour les droits des femmes et l'égalité de genre



ABRAHAM-Julia, AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, LOOS-François, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROOS-Thierry, SCHÄTZEL-Françoise, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

Délibération au Conseil Municipal du lundi 23 janvier 2017

SCI Chanoine Spitz - Garantie d'emprunt pour des travaux d'extension du Centre lourd de dialyse à la clinique Sainte Anne géré par la Fondation Vincent de Paul.

La Fondation Vincent de Paul reconnue d'utilité publique exerce ses missions :

- au service des malades : le Groupe hospitalier Saint Vincent est le premier groupe privé hospitalier d'Alsace, participant au service public hospitalier. Il assure la gestion de l'institut de formation en soins infirmier et de quatre cliniques : Sainte Anne, Sainte Barbe et la Toussaint à Strasbourg, Saint Luc à Schirmeck ;
- au service des personnes en grande précarité : la Fondation propose des actions d'intégration par le logement, d'hébergement et de soutien des demandeurs d'asile malades, d'accueil et de soins pour les plus déshérités qui n'ont ni domicile, ni couverture sociale ;
- au service des personnes âgées : la Fondation gère 665 lits et 24 places d'accueil de jour dans sept établissements (maisons de retraite et établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes),
- au service des enfants : grâce à une prise en charge interdisciplinaire, la Fondation aide les jeunes fragilisés à grandir dans un environnement structurant.

La Fondation Vincent de Paul gère un centre lourd de dialyse à la clinique Sainte Anne. Ce centre est arrivé à saturation dans son fonctionnement actuel.

Le 30 septembre 2011, l'ARS (Agence régionale de santé) a émis un avis favorable pour le développement du centre lourd de dialyse. Le projet a été validé par le Bureau du Conseil d'administration de la Fondation le 11 juin 2012.

Le projet a pour objectifs :

- d'améliorer et d'humaniser la prise en charge des patients-es,
- d'adapter l'offre sur les plans quantitatifs et qualitatifs,
- de conforter la place du Groupe hospitalier Saint Vincent dans l'offre de soins.

Pour ce faire, la capacité d'accueil sera augmentée de 24 à 36 postes permettant d'accueillir de 30 à 45 % de patients-es supplémentaires. Cette évolution profitera

également au partenaire du Groupe hospitalier Saint Vincent, l'Aural, qui intervient au sein des locaux de la clinique Sainte Anne pour l'hémodialyse.

Il est prévu la création d'un centre de « mieux être ». Les patients-es pris-es en charge pourront bénéficier d'un accompagnement spécifique (prise en compte de la douleur, bienfaits nutritionnels, exercices physiques...).

Le projet architectural vise à la réhabilitation de 860 m² et à la construction sur 2 niveaux de 1 340 m². Il se déroule sur 45 mois en 3 phases dont 28 mois de travaux en site occupé. Le chantier a débuté en mai 2016 et la première pierre a été posée le 15 septembre 2016.

Le projet est porté par la Sci Chanoine Spitz. La Fondation Vincent de Paul, via le Groupe hospitalier Saint Vincent, en est locataire. Les loyers couvrent le remboursement des annuités et des frais.

Le coût prévisionnel de l'investissement est de 6 490 037 €. Pour financer cette opération, la Sci Chanoine Spitz compte contracter un emprunt de 6 500 000 € pour une durée de 264 mois dont 24 mois de franchise de capital auprès de la Banque populaire Alsace Lorraine Champagne, au taux d'intérêt de 1,10%. A titre de contre-garantie, la Sci Chanoine Spitz s'est engagée à signer une pré notation hypothécaire au profit de la Ville.

Il est proposé de répondre favorablement à la demande de la Sci Chanoine Spitz.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
décide*

- *d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % à la Sci Chanoine Spitz pour un emprunt d'un montant total de 6 500 000 € contracté auprès de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, au taux fixe de 1,10 %, d'une durée de 264 mois, dont 24 mois de franchise de capital. Ce prêt est destiné à financer l'extension du Centre lourd de dialyse à la clinique Sainte Anne,*
- *au cas où la Sci Chanoine Spitz, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Strasbourg s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple notification de l'organisme prêteur adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements. Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts,*

- à titre de contre-garantie, la Sci Chanoine Spitz s'est engagée à signer une pré notation hypothécaire au profit de la Ville.

autorise

le Maire ou son-a représentant-e à intervenir au nom de la Ville au contrat de prêt souscrit entre la Sci Chanoine Spitz et la Banque populaire Alsace Lorraine Champagne et à signer la convention de garantie.

**Adopté le 23 janvier 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 26 janvier 2017**

Délibération au Conseil Municipal du lundi 23 janvier 2017

Attribution de subventions au titre de la prévention.

La présente délibération porte sur des propositions de subventions pour des actions relevant du dispositif **Ville Vie Vacances** (VVV), instruit dans le cadre de la procédure Contrat de Ville 2017.

Le dispositif VVV soutient des projets s'adressant aux jeunes de 11 à 18 ans, issus de quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, éloignés de l'offre de loisirs et ne partant pas en vacances.

Les actions proposées doivent répondre aux orientations suivantes :

- renforcer la mixité des activités proposées en visant l'objectif de 50 % de bénéficiaires féminins ; cet objectif sera un critère de sélection des projets,
- favoriser les projets ciblés sur les jeunes les plus en difficulté orientés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), la prévention spécialisée, l'aide sociale à l'enfance, l'administration pénitentiaire et au titre du programme de réussite éducative,
- poursuivre le développement des activités organisées en dehors des quartiers qui permettent une plus grande ouverture des jeunes au monde extérieur,
- proposer une réflexion autour des valeurs de la République.

Les actions ne doivent pas s'inscrire dans une logique de consommation de loisirs. Une forte implication des jeunes est recherchée, de la phase d'élaboration du projet à sa réalisation.

Comme chaque année, le dispositif concernera les vacances de février, printemps, été, Toussaint et Noël. Deux premiers projets, portés par de petites structures, sont proposés pour les vacances prévues du 12 au 26 février 2017, projets présentés ci-dessous pour lesquels un soutien d'un montant total de **4 180 €** est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Association Mistral-Est

1 680 €

« Robertsau Connection »

Durant les vacances de février, fédérer les jeunes de la Cité de l'III et de la Robertsau, autour des cultures urbaines et, en partenariat avec le CSC l'Escale, encadrés par des professionnels de la danse, leur permettre de découvrir les danses urbaines.

Association L'Eveil Meinau

2 500 €

« Séjour neige et montagne »

Séjour sportif à la découverte du milieu naturel vosgien, pour un groupe mixte de 40 jeunes de la Meinau.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
décide*

l'attribution de subventions, au titre du dispositif Ville Vie Vacances – vacances de Février 2017, aux associations suivantes :

<i>Association Mistral-Est</i>	<i>1 680 €</i>
<i>Association l'Eveil Meinau</i>	<i>2 500 €</i>

La dépense correspondante, soit 4 180 €, est à imputer sur l'activité AT02A – nature 6574 – fonction 110 – programme 8064 du BP 2017, dont le montant disponible est de 551 000 € ;

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés relatifs à ces subventions.

**Adopté le 23 janvier 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 26 janvier 2017**

Attribution de subventions au titre de la prévention

Dénomination de l'association	Nature de la sollicitation	Total sollicité (V+Etat+CD)	Montant total N-1 (global Ville annuel)	Montant octroyé (Ville uniquement)
Association Mistral-Est	VVV Février 2017	4 000 €	5 080 €	1 680 €
Association L'Eveil Meinau	VVV Février 2017	6 750 €	5 200 €	2 500 €

Délibération au Conseil Municipal du lundi 23 janvier 2017

Attribution de subventions au titre des solidarités.

Dans le cadre du soutien aux associations, il est proposé d'allouer les subventions suivantes dont le montant total s'élève à 2 192 380 €.

1. Actions caritatives / Accueil de jour

Cimade service œcuménique d'entraide	15 000 €
---	-----------------

Le fonctionnement général

L'association poursuit et développe ses actions d'accueil et d'accompagnement pour les étrangers-ères en difficulté. Elle assure aussi la domiciliation postale pour 126 personnes. Son expertise juridique est reconnue par l'ensemble des partenaires qui la sollicitent très régulièrement, compte tenu des évolutions législatives et réglementaires actuelles. A Strasbourg, plus de 1 000 personnes différentes étaient accueillies en 2015, et plus de 9 000 sollicitations traitées par téléphone ou en pré-accueil. La CIMADE développe par ailleurs, une action collective en direction des femmes étrangères victimes de violence conjugale. Depuis le 1^{er} septembre 2015, l'association a intégré ses nouveaux locaux au sein de la Maison protestante de la solidarité sise 2 rue Brûlée à Strasbourg.

Collectif pour l'accueil des solliciteurs d'asile à Strasbourg - CASAS	39 000 €
---	-----------------

Le fonctionnement général

CASAS a pour objectifs d'accueillir les demandeurs d'asile, leur permettre d'appréhender et de connaître le nouveau contexte culturel, social et linguistique. L'association informe, oriente et accompagne les demandeurs d'asile dans leurs démarches (dossiers OFPRA - Office français de protection des réfugiés et apatrides) et dans leur recherche d'hébergement. L'accompagnement administratif et juridique proposé est porté par une équipe pluridisciplinaire (accueillants-es, accompagnateurs-rices et interprètes bénévoles) dont les interventions sont complétées par le travail d'une équipe médico-sociale. Cette action se développe à partir du dispositif d'accueil mis en place : permanences d'accueil hebdomadaires, domiciliation postale de plus de 600 personnes, gestion en continu des situations d'urgence, organisation de rencontres d'introduction à la vie en France (apprentissage du français) et moments conviviaux.

Entraide le relais	86 000 €
---------------------------	-----------------

Le fonctionnement de l'accueil de jour

Créée en 1977, l'association Entraide le relais développe plusieurs secteurs d'activités en faveur de publics fortement marginalisés, jeunes et adultes : un centre d'hébergement et de réadaptation sociale (C.H.R.S.), une équipe de prévention spécialisée, des ateliers de redynamisation ainsi qu'un dispositif de prévention et d'action sociale comprenant un accueil collectif informel (accueil de jour) et un suivi social individualisé. Elle expérimente également un service spécifique d'accès aux droits du numérique, permettant aux personnes accompagnées d'une part, d'être formées pour la gestion numérique et la sauvegarde de leurs documents personnels et d'autre part, d'être informées et formées sur l'utilisation des portails numériques des administrations publiques. La subvention de fonctionnement sollicitée auprès de la Ville concerne plus particulièrement l'accueil de jour, ouvert en matinée et en soirée au local du 24 rue Saint-Louis. Il est proposé d'allouer un acompte de 86 000 €, correspondant à 80 % du montant sollicité.

Centre communal d'action sociale de Strasbourg - CCAS	1 615 000 €
--	--------------------

Le fonctionnement général

Le CCAS de Strasbourg, outre ses missions règlementaires (gestion des aides légales, domiciliation, analyse des besoins sociaux), développe des actions visant à la prévention des exclusions et à la mise en œuvre d'analyses partagées et d'actions de coordination avec les partenaires institutionnels-les et associatifs. Il recherche des solutions adaptées aux personnes en errance et sans domicile stable. Ce travail s'inscrit en complémentarité des compétences exercées par la Ville dans le domaine social. Pour mener à bien les missions confiées par la Ville, le CCAS s'appuie sur une équipe médico-sociale pluridisciplinaire d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement social. Il gère également un accueil de jour.

Par ailleurs, depuis 2007, le CCAS s'est également vu confier par l'Eurométropole de Strasbourg, la gestion de structures d'hébergement d'urgence, de logements d'insertion et de la veille sociale, la participation au suivi du dispositif départemental d'hébergement d'urgence et temporaire.

Dans le cadre de ces missions, le CCAS est également fortement mobilisé pour la mise en œuvre d'actions humanitaires et de mise à l'abri de nombreuses familles en attente de droit et sans réponse d'hébergement.

2. Espace temporaire d'insertion et d'hébergement de familles sans abri et mal logées

Croix rouge française - HUDA	122 000 €
-------------------------------------	------------------

La mission d'accompagnement des familles hébergées à l'Espace Hoche

La Croix rouge assure l'accompagnement d'une centaine de personnes accueillies à l'Espace Hoche. Une équipe éducative assure le quotidien de la vie du site. Elle a développé un projet d'insertion visant à l'apprentissage du français pour les parents, l'assiduité de la scolarisation pour les enfants. Elle met en place une épicerie sociale et solidaire et des activités socioéducatives avec plusieurs partenaires qui interviennent bénévolement sur le site (Médecins du monde, Changer d'r, université..).

Le montant proposé constitue un acompte pour 2017 de la participation de la Ville.

Horizon amitié	122 000 €
-----------------------	------------------

La mission d'accompagnement des familles hébergées à l'Espace 16

Horizon amitié assure la gestion de l'espace temporaire d'insertion « Espace 16 » qui accueille environs 120 personnes dans des caravanes. Elle assure notamment :

- l'accueil et l'hébergement des familles dans des conditions décentes,
- la mise en œuvre de démarches d'insertion et d'intégration,
- l'intégration des enfants via la scolarisation,
- l'accès à un habitat durable.

Le montant proposé constitue un acompte pour 2017 de la participation de la Ville.

3. Protection des mineurs

Association la grande écluse centre de ressources et de consultation familiale	22 850 €
---	-----------------

Le fonctionnement général

L'association a pour mission de renforcer par l'accompagnement thérapeutique des familles, la cohérence de toutes les prestations en direction des enfants et adolescents en désinsertion scolaire ou sociale. Au sein de la famille, l'association aide les parents à se réapproprier leur compétence auprès de leurs enfants et adolescents.

4. Soutien à l'autonomie

Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis de Strasbourg et environs - AAPEI	49 800 €
---	-----------------

- | | |
|---|----------|
| - Soutien au fonctionnement global du | 16 000 € |
| - Service d'insertion scolaire et sociale | |

Dans le cadre de ses activités, l'AAPEI gère une classe d'intégration scolaire à l'école du Neufeld à Strasbourg. La Ville apporte son concours financier au fonctionnement de cette classe accueillant des enfants déficients intellectuels âgés de 6 à 8 ans et des actions de l'éducatrice de jeunes enfants qui intervient en complément de l'enseignant-e auprès de ces enfants. Le développement de cette classe d'intégration a abouti à la structuration du Service d'insertion scolaire et sociale de l'AAPEI et à l'obtention d'un agrément de l'Etat délivré en 1994.

- | | |
|---|----------|
| - Le fonctionnement du Service d'accueil et | 33 800 € |
| - de logistique | |

Le service d'accueil et de logistique assure la coordination logistique et informatique des établissements et services ; participe aux études de besoins, à l'élaboration des projets, à la coordination du lancement de nouveaux projets ; à la mise en œuvre et à la coordination d'actions diverses de la vie associative (coordination des campagnes de vente de miel et de cartes postales, gestion bibliothèque/médiathèque, établissement et suivi de banques de données, accueil des familles, animation de groupes de paroles, suivi du site Internet, organisation des séminaires et des formations des cadres. Il est proposé d'allouer à l'AAPEI, un acompte correspondant à 80 % du montant alloué en 2016.

Centre socio culturel de la Robertsau - l'Escale	2 900 €
---	----------------

La galette des rois des aînés

Le centre socio culture l'Escale, a organisé le 12 janvier 2017, un moment festif et convivial à destination des séniors et personnes hébergées dans différentes structures dont la Maison d'accueil spécialisé Oberkirch.

Communauté clair de terre	14 400 €
----------------------------------	-----------------

Le fonctionnement du "Relais culture et loisirs"

L'association permet aux personnes adultes handicapées mentales de vivre en commun et de partager avec d'autres personnes dans le cadre des activités proposées par le Relais de la Culture et des Loisirs, un accueil, des échanges, des événements, des loisirs, des activités culturelles, sportives, des rencontres conviviales et festives pour favoriser leur insertion sociale.

Fédération des malades et handicapés union départementale du Bas-Rhin - FMH	8 500 €
--	----------------

Le fonctionnement général

L'association assure une action de lien social importante dans plusieurs quartiers de Strasbourg, permettant, par les diverses activités qu'elle propose, de rompre l'isolement et de favoriser les rencontres de personnes isolées par la maladie, le handicap, la vieillesse.

Financement des clubs séniors :

Centre ville

Centre communautaire israélite	950 €
Association du centre socio culturel du fossé des treize	2 000 €

Cronenbourg Hautepierre

Association du centre social et culturel Victor Schoelcher	16 920 €
Association du centre social et culturel de Hautepierre le galet	3 100 €
Les clarisses	2 400 €

Bourse/Esplanade/Krutenau

Association des résidents de l'esplanade de Strasbourg	2 630 €
--	---------

Elsau

Association du centre socio culturel de l'Elsau	3 960 €
---	---------

Koenigshoffen/Montagne Verte

Club des seniors de Koenigshoffen	8 690 €
Association populaire joie et sante Koenigshoffen	1 750 €
Skat à Koenigshoffen	1 690 €

Association du foyer protestant Saint-Paul de Strasbourg Koenigshoffen Hohberg	380 €
Rencontres troisième âge	12 000 €
Club de bridge Strasbourg ouest	1 200 €
Initiatives de la montagne verte	2 000 €
Neudorf/Port du Rhin/Musau	
Association sportive et culturelle Strasbourg sud handball - la famille	2 400 €
Joie de vivre	2 300 €
Centre socio culturel de Neudorf	1 090 €
Association union nationale des invalides et accidentés du travail	1 890 €
Neuhof	
Association familiale sociale et culturelle rencontre 3 ^{ème} âge Neuhof Stockfeld	6 650 €
Meinau	
Association du centre socioculturel de la Meinau	2 500 €
Association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins	900 €
Orangerie/Conseil des XV	
Club du 3 ^{ème} âge de l'orangerie	6 630 €
Robertsau/Wacken	
Les amis des services des personnes âgées des hôpitaux universitaires de Strasbourg	2 600 €
Association pour le soutien des personnes âgées de la cité de l'III	5 000 €
Association union nationale des invalides et accidentés du travail - alsace - section Robertsau	1 300€
Centre socio culturel de la Robertsau l'escalier	2 000€

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil

*sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
décide*

d'allouer sur les crédits disponibles au budget primitif pour 2017, les subventions suivantes

1.	<i>Cimade service œcuménique d'entraide fonctionnement général</i>	<i>15 000 €</i>
2.	<i>Collectif pour l'accueil des solliciteurs d'asile à Strasbourg – CASAS fonctionnement général</i>	<i>39 000 €</i>
3.	<i>Entraide le relais fonctionnement de l'accueil de jour</i>	<i>86 000 €</i>
4.	<i>Centre communal d'action sociale de Strasbourg – CCAS fonctionnement général</i>	<i>1 615 000 €</i>
5.	<i>Croix rouge française – HUDA mission d'accompagnement des familles hébergées à l'espace Hoche</i>	<i>122 000 €</i>
6.	<i>Horizon amitié mission d'accompagnement des familles hébergées à l'Espace 16</i>	<i>122 000 €</i>
7.	<i>Association la grande écluse centre de ressources et de consultation familiale fonctionnement général</i>	<i>22 850 €</i>
8.	<i>Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis de Strasbourg et environs – AAPEI soutien au fonctionnement du Service d'insertion scolaire et sociale</i>	<i>16 000 €</i>
9.	<i>Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis de Strasbourg et environs – AAPEI fonctionnement du Service d'accueil et de logistique</i>	<i>33 800 €</i>
10.	<i>Centre socio culturel de la Robertsau - l'Escale galette des rois des aînés</i>	<i>2 900 €</i>
11.	<i>Communauté clair de terre fonctionnement du "Relais culture et loisirs"</i>	<i>14 400 €</i>
12.	<i>Fédération des malades et handicapés union départementale du Bas- Rhin – FMH fonctionnement général</i>	<i>8 500 €</i>
13.	<i>Centre communautaire israélite club séniors</i>	<i>950 €</i>
14.	<i>Association du centre socio culturel du fossé des treize club séniors</i>	<i>2 000 €</i>
15.	<i>Association du centre social et culturel Victor Schoelcher club séniors</i>	<i>16 920 €</i>
16.	<i>Association du centre social et culturel de HautePierre le galet club séniors</i>	<i>3 100 €</i>
17.	<i>Les clarisses club séniors</i>	<i>2 400 €</i>
18.	<i>Association des résidents de l'esplanade de Strasbourg club séniors</i>	<i>2 630 €</i>

19.	<i>Association du centre socio culturel de l'Elsau club séniors</i>	3 960 €
20.	<i>Club des seniors de Koenigshoffen club séniors</i>	8 690 €
21.	<i>Association populaire joie et sante Koenigshoffen club séniors</i>	1 750 €
22.	<i>Skat à Koenigshoffen club séniors</i>	1 690 €
23.	<i>Association du foyer protestant Saint-Paul de Strasbourg Koenigshoffen Hohberg club séniors</i>	380 €
24.	<i>Rencontres troisième âge club séniors</i>	12 000 €
25.	<i>Club de bridge Strasbourg ouest club séniors</i>	1 200 €
26.	<i>Initiatives de la montagne verte club séniors</i>	2 000 €
27.	<i>Association sportive et culturelle Strasbourg sud handball - la famille club séniors</i>	2 400 €
28.	<i>Joie de vivre club séniors</i>	2 300 €
29.	<i>Centre socio culturel de Neudorf club séniors</i>	1 090 €
30.	<i>Association union nationale des invalides et accidentés du travail club séniors</i>	1 890 €
31.	<i>Association familiale sociale et culturelle rencontre 3^{ème} âge Neuhoef Stockfeld club séniors</i>	6 650 €
32.	<i>Association du centre socioculturel de la Meinau Club séniors</i>	2 500 €
33.	<i>Association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins club séniors</i>	900 €
34.	<i>Club du 3^{ème} âge de l'orangerie club séniors</i>	6 630 €
35.	<i>Les amis des services des personnes âgées des hôpitaux universitaires de Strasbourg club séniors</i>	2 600 €
36.	<i>Association pour le soutien des personnes âgées de la cite de l'Ill Club séniors</i>	5 000 €
37.	<i>Association union nationale des invalides et accidentés du travail - alsace - section Robertsau club séniors</i>	1 300 €
38.	<i>Centre socio culturel de la Robertsau l'escalé club séniors</i>	2 000 €
	<i>Total</i>	2 192 380 €

- *d'imputer les subventions 1 à 3 d'un montant de 140 000 € sur la ligne AS03C – 6574 – 523 – prog. 8078 dont le disponible avant le présent Conseil est de 401 550 €,*
- *d'imputer la subvention 4 d'un montant de 1 615 000 € sur la ligne AS00B – 657362 – 520 – prog. 8000 dont le disponible avant le présent Conseil est de 1 615 000 €,*
- *d'imputer les subventions 5 et 6 d'un montant de 244 000 € sur la ligne AS00B – 6574 – 520 – prog. 8001 dont le disponible avant le présent Conseil est de 575 939 €,*
- *d'imputer la subvention 7 d'un montant de 22 850 € sur la ligne AS07B – 6574 – 522 – prog. 8079 dont le disponible avant le présent Conseil est de 89 400 €,*
- *d'imputer les subventions 8 à 38 d'un montant de 170 530 € sur la ligne AS08B – 6574 – 61 – prog. 8010 dont le disponible avant le présent Conseil est de 781 320 €,*

autorise

le Maire ou son-a représentant-e à signer les conventions y afférentes.

**Adopté le 23 janvier 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 26 janvier 2017**

Attribution de subventions au titre des solidarités

Dénomination de l'association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant octroyé	Montant alloué pour l'année n-1
CIMADE SERVICE OECUMENIQUE D'ENTRAIDE	le fonctionnement général.	16 000 €	15 000 €	15 000 €
COLLECTIF POUR L'ACCUEIL DES SOLICITEURS D'ASILE A STRASBOURG	le fonctionnement général - acompte	64 000 €	39 000 €	68 000 €
ENTRAIDE LE RELAIS	le soutien aux activités d'accueil de jour au coffee bar en faveur des jeunes les plus démunis ainsi que la mise en place d'un service nouveau et innovant pour l'accès aux droits du numérique - acompte	107 500 €	86 000 €	94 000 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE STRASBOURG	le fonctionnement général du CCAS. Les versements interviendront au fur et à mesure, en fonction des demandes du CCAS	1 615 000 €	1 615 000 €	1 602 000 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	l'accompagnement social des familles Roms déplacées du bidonville du pré Saint-Gall à l'espace Hoche - acompte	208 139 €	122 000 €	190 000 €
HORIZON AMITIE	la mission d'accompagnement des familles Roms sur le site de la rue du Rempart - acompte	240 448 €	122 000 €	190 000 €
ASSOCIATION LA GRANDE ECLUSE CENTRE DE RESSOURCES ET DE CONSULTATION FAMILIALE	le fonctionnement général	49 000 €	22 850 €	45 700 €
ASSOCIATION DE PARENTS, DE PERSONNES HANDICAPEES MENTALES ET DE LEURS AMIS DE STRASBOURG ET ENVIRONS	le fonctionnement de l'IME "Le tremplin" - SISES et plus particulièrement le poste d'éducatrice de jeunes enfants de la classe intégrée à l'école du Neufeld à Strasbourg Neudorf	16 000 €	16 000 €	16 000 €
	le fonctionnement du Service d'accueil et de logistique - acompte	42 280 €	33 800 €	42 280 €
CENTRE SOCIO CULTUREL DE LA ROBERTSAU L'ESCALE	galettes des rois des aînés	2 914 €	2 900 €	- €
COMMUNAUTE CLAIR DE TERRE	le fonctionnement du "Relais culture et loisirs"	14 900 €	14 400 €	14 400 €
FEDERATION DES MALADES ET HANDICAPES UNION DEPARTEMENTALE DU BAS-RHIN	le fonctionnement général	8 500 €	8 500 €	8 500 €
CENTRE COMMUNAUTAIRE ISRAELITE	le fonctionnement du club séniors	1 000 €	950 €	950 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIO CULTUREL DU FOSSE DES TREIZE	le fonctionnement du club séniors	3 000 €	2 000 €	2 000 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL VICTOR SCHOELCHER	le fonctionnement du club séniors	16 920 €	16 920 €	16 920 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE HAUTEPIERRE LE GALET	le fonctionnement du club séniors	3 500 €	3 100 €	3 100 €
LES CLARISSES	le fonctionnement du club séniors	2 400 €	2 400 €	2 400 €
ASSOCIATION DES RESIDENTS DE L'ESPLANADE DE STRASBOURG	le fonctionnement du club séniors	4 675 €	2 630 €	2 630 €

Dénomination de l'association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant octroyé	Montant alloué pour l'année n-1
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIO CULTUREL DE L'ELSAU	le fonctionnement du club séniors	5 000 €	3 960 €	3 960 €
CLUB DES SENIORS DE KOENIGSHOFFEN	le fonctionnement du club séniors	8 690 €	8 690 €	8 690 €
ASSOCIATION POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN	le fonctionnement du club séniors	1 900 €	1 750 €	1 750 €
SKAT A KOENIGSHOFFEN	le fonctionnement du club séniors	1 690 €	1 690 €	1 690 €
ASSOCIATION DU FOYER PROTESTANT SAINT-PAUL DE STRASBOURG KOENIGSHOFFEN HOHBERG	le fonctionnement du club séniors	380 €	380 €	380 €
RENCONTRES TROISIEME AGE	le fonctionnement du club séniors	13 000 €	12 000 €	12 000 €
CLUB DE BRIDGE STRASBOURG OUEST	le fonctionnement du club séniors	1 200 €	1 200 €	1 200 €
INITIATIVES DE LA MONTAGNE VERTE	le fonctionnement du club séniors	2 000 €	2 000 €	2 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE STRASBOURG SUD HANDBALL - LA FAMILLE	le fonctionnement du club séniors	2 400 €	2 400 €	2 400 €
JOIE DE VIVRE	le fonctionnement du club séniors	2 300 €	2 300 €	2 300 €
CENTRE SOCIO CULTUREL DE NEUDORF	le fonctionnement du club séniors	1 090 €	1 090 €	1 090 €
ASSOCIATION UNION NATIONALE DES INVALIDES ET ACCIDENTES DU TRAVAIL	le fonctionnement du club séniors	1 890 €	1 890 €	610 €
ASSOCIATION FAMILIALE SOCIALE ET CULTURELLE RENCONTRE 3EME AGE NEUHOF STOCKFELD	le fonctionnement du club séniors	6 650 €	6 650 €	6 550 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA MEINAU	le fonctionnement du club séniors	2 500 €	2 500 €	2 500 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS	le fonctionnement du club séniors	1 500 €	900 €	900 €
CLUB DU 3EME AGE DE L'ORANGERIE	le fonctionnement du club séniors	7 000 €	6 630 €	6 630 €
LES AMIS DES SERVICES DES PERSONNES AGEES DES HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG	le fonctionnement du club séniors	2 600 €	2 600 €	2 600 €
ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN DES PERSONNES AGEES DE LA CITE DE L'ILL	le fonctionnement du club séniors	5 000 €	5 000 €	5 000 €
ASSOCIATION UNION NATIONALE DES INVALIDES ET ACCIDENTES DU TRAVAIL - ALSACE - SECTION ROBERTSAU	le fonctionnement du club séniors	1 300 €	1 300 €	1 300 €
CENTRE SOCIO CULTUREL DE LA ROBERTSAU L'ESCALE	le fonctionnement du club séniors	2 550 €	2 000 €	2 000 €

Point n° 19 Attribution de subventions au titre des solidarités

Pour 54	ABRAHAM-Julia, AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEZZARI-Mina, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, LOOS-François, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, PEIROT-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROOS-Thierry, SCHAEZEL-Françoise, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VETTER-Jean-Philippe, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine
Contre 0	
Abstention 0	

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2016

**Point n° 19 Attribution de subventions au titre des solidarités
(Complément)**

CIMADE Service Œcuménique d'entraide :

Adopté

Avec : Contre : 2 voix (Mme Abraham ; M. Schaffhauser)

Collectif pour l'accueil des solliciteurs d'asile à Strasbourg (Casas)

Adopté

Avec : Contre : 2 voix (Mme Abraham ; M. Schaffhauser)

Horizon Amitié

Adopté

Avec : Contre : 2 voix (Mme Abraham ; M. Schaffhauser)

Délibération au Conseil Municipal du lundi 23 janvier 2017

Renouvellement de la convention triennale entre le Conseil départemental du Bas-Rhin et l'Orchestre Philharmonique de la ville de Strasbourg.

La présente délibération soumet à l'approbation du Conseil la signature d'une convention triennale de partenariat entre le Conseil Départemental du Bas-Rhin et la ville de Strasbourg en sa qualité de collectivité de tutelle de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg (OPS) pour les années 2017, 2018 et 2019.

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin et l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg entretiennent déjà depuis de nombreuses années un partenariat défini par une convention triennale dans le cadre des nouvelles orientations du Conseil Départemental et de sa « charte de développement culturel ».

Cette convention réaffirme ce partenariat pour une nouvelle période de trois ans. Elle définit les modalités du soutien financier et matériel du Conseil Départemental en faveur de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg et les engagements de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg pour promouvoir, sur le territoire du Conseil Départemental, la culture musicale et créer des actions conjointes.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

La convention triennale établie entre la ville de Strasbourg en tant que collectivité de tutelle de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg et le Conseil Départemental du Bas-Rhin,

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention triennale établie entre la ville de Strasbourg, le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

**Adopté le 23 janvier 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 26 janvier 2017**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL du BAS-RHIN
VILLE de STRASBOURG /
ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE STRASBOURG – OPS**

Convention de partenariat 2017-2019

Service gestionnaire du dossier au Conseil Départemental du Bas-Rhin :
Service du Développement Artistique

Sommaire :

Contractants :	2
Préambule :	2 à 4
1. Objet du contrat	4
2. Engagements	4
2.1. La Ville s'engage :	4
2.2. Le Département du Bas-Rhin s'engage :	4
3. Indicateurs d'évaluation	4
4. Suivi annuel d'exécution	4
5. Montant de la subvention	5
6. Versement des subventions	5
7. Communication	5
8. Durée de la convention	5
9. Avenants	5
10. Résiliation	5
11. Exécution	6
12. Election de domicile	6

CONVENTION DE PARTENARIAT

Pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019

ENTRE

Le Département du Bas-Rhin, dont le siège est place du Quartier Blanc à Strasbourg, représenté par Frédéric BIERRY, son Président, ci-après désigné par les termes «le Département»,

d'une part

et

La Ville de Strasbourg collectivité de tutelle de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg, dont le siège est 1, Parc de l'Etoile à Strasbourg représentée par son Maire, Roland RIES, ci-après désignée sous les termes «la Ville/OPS».

d'autre part,

VU

- 1 La délibération du Conseil Général du 12 décembre 2011 relative au Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques
- 2 La délibération de la Commission Plénière du Conseil Départemental du 8 décembre 2016 relative au vote du budget primitif 2017.
- 3 La délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 9 janvier 2017 relative à l'adoption de la présente convention.

PRÉAMBULE

Créé en 1855, l'OPS occupe une place centrale dans la vie musicale et culturelle du Bas-Rhin, et bien au-delà, puisque son rayonnement est international. Défenseur et promoteur du répertoire classique, l'OPS investit également la création contemporaine. Il donne une trentaine de concerts par an à Strasbourg, et collabore avec de nombreuses structures locales, notamment l'Opéra national du Rhin pour la moitié de ses productions et le festival MUSICA.

Le Département et l'OPS entretiennent des liens depuis de nombreuses années, par l'organisation d'une offre de concerts décentralisés. Dans le cadre de ce partenariat, entre quatre et neuf concerts sont donnés annuellement dans des communes situées sur l'ensemble du territoire du Bas-Rhin. Le public assiste gratuitement à ces concerts. Cette proximité a donné lieu à une première convention pour la période 2013-2015. Le bilan de cette dernière était nettement positif mais avant d'envisager une reconduction de la convention, certains aspects se devaient d'être renégociés au vu des évolutions politiques, financières et, organisationnelles de la municipalité de Strasbourg, de l'OPS et du Conseil Général qui est devenu, durant cette période, Conseil Départemental.

La politique culturelle départementale est une politique partagée entre les acteurs institutionnels. Conscient de la force de ses effets leviers dans le développement sociétal, l'attractivité des territoires et la préservation du lien social, le Département

souhaite poursuivre son engagement aux côtés de la société civile et des collectivités locales, pour l'accès de tous les Bas-Rhinois à la culture.

Le partenariat avec l'OPS constitue un élément essentiel dans la mise en œuvre de la politique culturelle départementale qui s'appuie sur 5 axes.

« Faire société » aujourd'hui par la culture : le Département souhaite s'appuyer sur des structures tel que l'OPS, qui favorisent par leur travail de médiation le développement du lien social entre les générations et les publics d'origine sociale ou de condition de santé différentes.

De l'éducation à la citoyenneté : la culture participe au développement de soi à tous les âges et constitue un vecteur essentiel d'éducation, de développement culturel et de socialisation. La coordination des enseignements artistiques est une mission confiée aux Départements dans le cadre de la loi de décentralisation. Le Conseil Départemental réaffirme son double objectif d'amélioration de la qualité de l'enseignement et d'accessibilité au plus grand nombre à travers trois niveaux d'intervention :

- L'enseignement spécialisé ;
- Les pratiques amateurs ;
- Les actions de sensibilisation et de médiation dans lesquelles le partenariat avec l'OPS s'inscrit.

Un maillage territorial qui favorise l'accès des Bas-Rhinois à la culture : en raison de leur répartition sur le territoire, les concerts de l'OPS représentent un maillon essentiel du développement culturel des petites et moyennes communes. Dans certains cas les actions pédagogiques qui accompagnent les concerts renforcent localement cet impact.

Le soutien à la vie associative culturelle : le Département souhaite favoriser l'engagement des bénévoles sur l'ensemble du territoire et créer avec les associations de nouveaux modes d'accompagnement. La présence de l'OPS pour un concert permet d'impliquer localement différentes associations, école de musique, conseil de fabrique, comité des fêtes,...

L'enjeu de l'attractivité : chaque commune cherche à satisfaire ses concitoyens et à se démarquer des autres communes. Un concert de l'OPS peut, au niveau local cristalliser les énergies, celles de la municipalité, celles des citoyens.

Ainsi la présente convention de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et la Ville de Strasbourg a pour ambition de partager les objectifs :

- du Département qui œuvre pour l'attractivité culturelle du territoire, en permettant aux habitants éloignés de la Ville centre et notamment les publics relevant plus particulièrement des missions du conseil départemental (collèges, publics relevant du domaine social) de bénéficier de concerts décentralisés gratuits de l'orchestre philharmonique de Strasbourg
- et de la Ville de Strasbourg qui œuvre en faveur du rayonnement de l'Orchestre sur l'ensemble du territoire du Bas-Rhin et rejoint les préoccupations du Département pour favoriser l'élargissement et la diversification des publics.

Article 1. Objet du contrat

Le présent contrat définit les modalités d'un partenariat entre le Département du Bas-Rhin et la Ville de Strasbourg. Il concerne l'Orchestre philharmonique de Strasbourg, établissement municipal, pour la période 2017-2019.

Article 2. Engagements

2.1. La Ville à travers l'Orchestre philharmonique de Strasbourg, s'engage à

- mettre à disposition l'OPS pour un minimum de quatre concerts par année calendaire dans des lieux proposés par le Département et sous réserve de la faisabilité technique vérifiée par la régie de l'orchestre. Les prestations de l'orchestre ne donneront pas lieu au versement de cachets et ou d'indemnités. Le public assiste gratuitement aux concerts.
- organiser dans la mesure du possible une réunion d'information pour les directeurs des établissements d'enseignement artistique et à proposer des interventions de musiciens dans les établissements d'enseignement artistique. L'ADIAM 67 sera associée à cette action.
- mettre en place des actions de sensibilisation et de médiation, notamment en direction des collégiens : rencontrer les musiciens, visiter les locaux, assister à une répétition, assister à un concert au tarif préférentiel de 6 € pour tous les concerts de la saison.
- contacter les organisateurs locaux des concerts programmés afin d'optimiser des actions de médiation et de promotion des concerts.
- informer le Département préalablement à la tenue de toute action relevant de la présente convention

2.2 Le Département du Bas-Rhin s'engage à

- contacter les communes susceptibles de recevoir l'OPS, à soumettre une liste de lieux de concerts à l'OPS, à mettre en relation les organisateurs locaux avec l'OPS.
- verser une participation financière à la Ville de Strasbourg de 600 000€ (six cent mille euros) sur 3 (trois) ans soit 200 000€ annuellement pour les années 2017, 2018 et 2019, sous réserve de l'article 5.
- participer matériellement à des opérations de communication visant à promouvoir l'OPS et son partenariat avec le Département. Les concerts feront notamment l'objet d'une présentation dans la revue départementale *Tout le Bas-Rhin*.

Article 3. Indicateurs d'évaluation

Afin d'assurer le suivi de la réalisation de la présente convention, des indicateurs d'évaluation seront discutés lors d'un comité de pilotage qui se tiendra au minimum deux fois par an. Son organisation sera confiée alternativement à l'un des deux signataires de cette convention. Ce comité de pilotage sera composé de représentants des signataires auxquels pourront être associés d'autres organismes, ADIAM 67, Agence Culturelle d'Alsace, DRAC... si les signataires en sont conjointement d'accord.

Article 4. Suivi annuel d'exécution

Afin d'assurer le suivi de l'exécution de son budget, l'OPS s'engage à transmettre au Département, à la fin du 1^{er} semestre de chaque année, un rapport d'activités de l'année n-1.

Article 5. Montant et détermination de la participation financière

Au titre de sa participation à la présente convention de l'OPS, le montant de la subvention du Département est fixé à 200 000€ (deux cent mille euros) pour l'année 2017.

Le Département renouvellera son concours financier pour les années 2018 et 2019, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants à son budget. Le montant de la subvention départementale sera fixé annuellement. Si ce montant venait à être modifié, l'article 2.1 qui précise notamment le nombre de concerts annuels, serait renégocié dans le cadre d'un avenant. L'article 2.2 serait également modifié par le même avenant.

Article 6. Versement des subventions

Pour l'exercice 2017, la subvention sera versée dans son intégralité à la signature de la présente convention.

Pour les exercices 2018 à 2019, la subvention sera versée dans son intégralité au 1^{er} trimestre sur présentation d'un bilan intermédiaire arrêté au 1^{er} janvier de l'année en cours et sous réserve du plein respect par l'OPS des termes de la convention.

Article 7. Communication

L'OPS s'engage à intégrer, sur tous ses supports de communication liés à la convention, le bloc logo du Conseil Départemental du Bas-Rhin et l'adresse de son site internet précédés de la mention - « avec le soutien de » + logo ». Chaque année, l'OPS fournira au Département, cinquante places de concerts pour des actions promotionnelles (à l'exception du concert du 31 décembre, et des concerts éducatifs et familles). Elles seront réparties sur plusieurs concerts de la saison et l'OPS recevra deux semaines à l'avance la liste des invités.

Article 8. Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Elle pourra faire l'objet d'un renouvellement mais, préalablement, l'OPS remettra avant la fin du premier semestre 2019, un bilan détaillé de son activité dans le cadre de la présente convention. L'OPS sera à l'initiative d'une réunion où sera présenté ce document bilan et où seront conviés les représentants de la Ville et du Département et éventuellement des partenaires associés.

Article 9. Avenants

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

Article 10. Résiliation

La présente convention sera résiliée de plein droit, avec un préavis d'un mois mais sans indemnité en cas de disparition d'un des signataires et le versement de la subvention sera alors interrompu.

Après un préavis d'un mois, chacune des parties peut mettre fin unilatéralement à la convention en cas de non-respect des obligations de l'autre signataire. Cette fin de convention ne donne pas droit à indemnisation.

Le non-respect total ou partiel par l'OPS de l'un des engagements prévus dans la présente convention est susceptible d'entraîner, outre l'interruption de l'aide financière par le Département décrite ci-dessus, la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués.

En cas de survenance d'évènements mettant en péril la pérennité de l'OPS et la poursuite de ses activités, ou en cas de non-réalisation ou de report du projet subventionné, le Département se réserve le droit de ne pas verser le solde prévu de la subvention allouée.

Article 11. Exécution

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Départemental du Bas-Rhin, Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc, 67964, Strasbourg Cedex 9

Article 12. Election de domicile

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties élisent domicile au siège du Département.

Article 13.

La présente convention est établie en trois exemplaires originaux qui seront remis à chaque partie signataire.

Le

Pour la Ville de Strasbourg,
Le Maire,

Pour le Département,
Le Président du Conseil
Départemental du Bas-
Rhin,

Roland RIES

Frédéric BIERRY

Délibération au Conseil Municipal du lundi 23 janvier 2017

Evolution des dispositifs de soutien au spectacle vivant.

Depuis de nombreuses années, la ville de Strasbourg place le soutien à la création artistique au cœur de sa politique culturelle municipale, en articulation avec celles des autres collectivités territoriales et du Ministère de la Culture.

Le créateur ou l'artiste contribue activement à la construction de la ville contemporaine et du vivre-ensemble, sur scène, au sein d'un théâtre ou dans l'espace public. En lien avec les autres acteurs des domaines économique, social, universitaire, scientifique, ils animent la vie quotidienne des habitants et permettent de « faire société », de « faire vivre la diversité culturelle », dans un croisement permanent et « fertilisant ».

Ainsi, le soutien au spectacle vivant qui, dans sa définition historique englobe le théâtre, les musiques dans toutes leurs expressions, la danse contemporaine, les arts du cirque et de la rue, la marionnette et le théâtre d'objet, inclut aujourd'hui également des projets et propositions trans et pluridisciplinaires qui peuvent amener ces disciplines à se rencontrer, à se croiser, voire même à mettre en scène d'autres champs des arts visuels tels que la peinture, la sculpture, la photographie, le design, le multimédia, les arts graphiques et urbains, etc...

Dans un contexte de profonde mutation des conditions de production artistique, qui influent de façon forte sur le travail des compagnies professionnelles et de budgets contraints, il est nécessaire pour les collectivités de redéfinir leurs orientations en matière de promotion de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant, afin de dégager des axes qui correspondent réellement à l'attente des professionnels et des citoyens, et ainsi mettre en place une politique plus ambitieuse, plus efficace et mieux adaptée, qui permettra de consolider la création artistique et de veiller à son renouvellement.

Il s'agit de créer une dynamique en faveur de la production artistique, d'accompagner les équipes professionnelles dans les évolutions de leur parcours, de favoriser l'émergence de nouveaux talents, de permettre la réalisation de projets ambitieux et de toucher un public plus nombreux et/ou varié. Cet engagement de la Ville doit permettre, avec l'ensemble des partenaires publics et professionnels, de soutenir la structuration des filières, de favoriser la mise en œuvre de processus de création exigeants, mais également de nouer des liens

privilegiés avec les lieux d'accueil et leurs publics (les publics déjà fidélisés, autant que les publics futurs).

Dans ce cadre, il est proposé de faire évoluer les dispositifs de soutien au spectacle vivant en adoptant une politique globale qui aille au-delà du soutien à la création.

Ces nouveaux dispositifs complémentaires, soumis au vote, sont les suivants :

- **Les aides à la création**

Elles sont destinées aux opérateurs culturels du spectacle vivant.

Leurs critères d'éligibilité sont les suivants :

- Une implantation sur le territoire de l'aire urbaine strasbourgeoise en y exerçant une réelle activité ;
- Une ancienneté d'au minima 2 ans pour la compagnie, ou une activité avérée sur la même période ;
- Des équipes professionnelles, titulaires d'une licence d'entrepreneur du spectacle et constituées juridiquement en personnes morales de droit privé ;
- Des projets qui attestent :
 - o d'une exigence artistique (mise en scène, chorégraphie, direction musicale, distribution, conditions techniques),
 - o d'une dynamique de diffusion de l'équipe sur les dernières années et de l'élaboration d'un plan de diffusion en région et au niveau national (sous forme d'achats ou de préachats, contrat de cession et contrat de coproduction),
 - o d'un budget prévisionnel
 - o d'un calendrier de création cohérent et sincère
- La création devra avoir lieu dans l'année
- Les projets en autodiffusion et autoproduction sont exclus du dispositif

Chaque dossier fera l'objet d'une instruction par les services de la Ville et sera présenté à une commission consultative composée de 6 membres (Ville, DRAC, Région, personnalités qualifiées).

Calendrier :

- La demande de soutien sera à adresser au 30 septembre de l'année précédant la création, accompagnée du dossier dûment complété ;
- La commission se réunira en novembre ;
- Une information sera faite aux porteurs de projet en décembre sur les suites données ;
- Le vote de la subvention se fera au plus tard en février de l'année suivante.

Les conditions de soutien :

- L'aide est plafonnée à 12 000 € maximum par an et par compagnie (ou par ensemble) et sera limitée à 15% maximum du budget total de création ;
- Les aides à la création ne pourront bénéficier aux mêmes équipes artistiques deux années consécutives ;
- Les reprises ne sont pas éligibles à ce dispositif ;
- L'enveloppe financière consacrée au soutien à la création du spectacle vivant est plafonnée à 240 000 € par an, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de la Ville.

• **Les aides à la structuration / conventions pluriannuelles d'accompagnement**

Il s'agit de conventions pluriannuelles, conclues majoritairement sur 3 ans.

Elles constituent un véritable outil au service des projets culturels et/ou des équipes artistiques qui, dans leur développement, ont besoin d'accompagnement pour passer une étape.

Ces conventions s'adressent :

- à des compagnies professionnelles ou des projets qui nécessitent une aide pour renforcer leur structuration ;
- à des compagnies ou des projets professionnels qui ont atteint un stade de développement et une reconnaissance professionnelle qui est à consolider par un accompagnement pluriannuel.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Une implantation sur le territoire de l'aire urbaine strasbourgeoise en y exerçant une réelle activité ;
- Des équipes professionnelles, titulaires d'une licence d'entrepreneur du spectacle et constituées juridiquement en personnes morales de droit privé ;
- Des projets qui attestent :
 - o d'une exigence artistique,
 - o d'une capacité à s'inscrire dans une dynamique territoriale,
 - o d'une dynamique et d'un projet de développement sur la durée du conventionnement,
 - o d'un rayonnement à l'échelle locale, régionale voire nationale,
 - o d'au moins une création sur les trois ans,
 - o d'un projet territorial en lien avec le développement des publics
 - o d'un budget prévisionnel cohérent et sincère sur les 3 ans.

Chaque dossier fera l'objet d'une instruction par les services de la Ville et sera présenté à une commission consultative composée de 6 membres (Ville, DRAC, Région, personnalités qualifiées).

Calendrier :

- La demande de soutien sera à adresser au 30 septembre précédant l'année de démarrage de la convention, accompagnée du dossier dûment complété ;
- La commission se réunira en novembre ;
- Une information sera faite aux porteurs de projet en décembre ;
- Le vote de la subvention pourra se faire, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de la Ville, au premier trimestre de l'année suivante.

Les conditions de soutien :

- L'aide est plafonnée à 15 000 € par an ;
- Les compagnies conventionnées ne pourront pas bénéficier durant toute la période de conventionnement d'une aide à la création, celle-ci étant intégrée à part entière au soutien ;
- En revanche, les compagnies pourront déposer une demande dans le cadre du dispositif de soutien au déplacement en Avignon et/ou du soutien à la mobilité internationale. ;

- À l'issue du terme des conventions, les soutiens feront l'objet d'une évaluation. Les conventions seront renouvelables une seule fois par compagnie/ensemble avec une aide dégressive ;
- L'enveloppe consacrée au dispositif de conventionnement est plafonnée à 135 000 € par an sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de la Ville. Ce dernier chiffre de l'enveloppe globale est à valider.

Pour rappel, les dispositifs transversaux préexistaient déjà aux dispositifs susmentionnés et seront maintenus et renforcés :

- **Les aides aux projets fédérateurs** : elles consistent à apporter un soutien à des structures ressources qui mettent à disposition leurs compétences, ainsi que des moyens à tout un secteur culturel ou à une filière et qui permettent de les mutualiser via l'accompagnement d'équipes artistiques ;
- **Le soutien à l'émergence** : la Ville a souhaité au cours des toutes dernières années l'inscrire dans l'ensemble des conventions d'objectifs et de moyens des équipements culturels qu'elle soutient, comme un chapitre d'engagements à part entière ;
- **Le soutien au déplacement en Avignon** : la Ville de Strasbourg et la Région Alsace ont mis en place en 2009 un dispositif de soutien concerté pour le déplacement d'équipes artistiques en Avignon ; ce dispositif est en cours d'actualisation suite à l'élargissement du périmètre de la Région ;
- **Le soutien à la mobilité internationale** : Il s'agit d'une convention signée entre la Ville de Strasbourg, l'Institut Français et la Région Grand Est, prévoyant un co-financement des projets par ces 3 partenaires. La période couverte par la Convention concerne l'année 2017 et un renouvellement est en cours pour 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission Plénière
après en avoir délibéré
approuve*

l'adoption de ces dispositifs de soutien au spectacle vivant,

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer les divers documents pour leur mise en œuvre.

Adopté le 23 janvier 2017 par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 26 janvier 2017**

Délibération au Conseil Municipal du lundi 23 janvier 2017

Attribution de subventions à des associations culturelles.

Dans le cadre des crédits inscrits au budget 2017, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes pour la mise en œuvre de projets culturels.

ARTS VISUELS ET NUMERIQUES

Association Accélérateur de Particules	14 000 €
---	-----------------

Cette association organise plusieurs temps de rencontre entre le public et l'art contemporain à Strasbourg, en Région et sur un territoire transfrontalier : les Ateliers ouverts, qui présenteront durant deux weekend en mai 2017 les nombreux artistes actifs du territoire ; Regionale 18, manifestation suisse et allemande accueillant divers artistes et curateurs alsaciens et permettant à Strasbourg d'entrer dans un cercle fermé d'acteurs et lieux principalement bâlois ; Grenzgänger, projet faisant circuler curateurs et artistes entre Strasbourg et Bâle, et enfin La Dînée, action de micro financement au profit de jeunes artistes.

Association AV Lab	30 000 €
---------------------------	-----------------

L'association AV.LAB est en charge, en partenariat avec le Shadok, de l'organisation à Strasbourg du premier Mini Maker Faire dans le Grand Est, rassemblement familial de l'invention et du Do It Yourself. Cet événement visant à la diffusion des pratiques liées au numérique, se tiendra en 2017. Il proposera, au Shadok et sur son parvis, des ateliers ludiques, expositions de projets, conférences, créations visuelles, et permettra des échanges avec les acteurs économiques.

Association du Corbeau	1 500 €
-------------------------------	----------------

L'association du Corbeau a ouvert une galerie consacrée à l'art contemporain et réserve chaque année une place aux jeunes artistes. Ouverte à des esthétiques variées, elle propose à travers un programme d'expositions au cours de l'année une véritable offre culturelle et met à disposition un lieu de monstration professionnel dont une part réservée aux artistes émergents. De plus, par sa présence dans le quartier de la gare, elle contribue à un équilibre de la répartition des acteurs culturels sur le territoire strasbourgeois.

Collectif Envie de Quartier	3 000 €
------------------------------------	----------------

L'ancienne vespasienne du quai Finkmatt est devenue le "Petit cabinet d'art" où sont invités régulièrement au cours de l'année des artistes professionnels régionaux amenés à rencontrer un public composé de riverains et de passants. Ainsi, y seront notamment accueillis en 2017 Laure André, Léopoldine Hugo et Makis Yalenios.

Le Faubourg – Syndicat potentiel	15 000 €
---	-----------------

Le Faubourg-Syndicat potentiel, présent à Strasbourg depuis 25 ans, est un lieu bien identifié pour la création contemporaine, qui fait partie au plan national des lieux inventoriés dans l'enquête sur les friches "De Visu". A travers de nombreuses expositions, il présente des artistes, collectifs et projets d'associations actives à Strasbourg et ailleurs en France. Il accorde une place importante aux questions sociales, économiques et politiques dans les démarches artistiques. Ces manifestations, en lien avec la Haute Ecole des Arts du Rhin, font l'objet de nombreuses co-productions.

Association In Extremis	1 000 €
--------------------------------	----------------

L'association In extremis œuvre pour la promotion des artistes photographes contemporains par des expositions et un travail d'édition de la photographie contemporaine. Elle s'attache à présenter des artistes majeurs peu ou pas vus à Strasbourg et à soutenir de jeunes artistes actifs. Elle organisera en 2017 l'exposition « Prototypes » consacrée à des œuvres originales jamais exposées du photographe Patrick Bailly Maître Grand. Cet artiste basé sur le territoire strasbourgeois est exposé dans des galeries de premier plan comme Baudoin Lebon à Paris ou Lucien Schweitzer à Luxembourg.

Association Stimultania	20 000 €
--------------------------------	-----------------

Simultania est un des principaux protagonistes strasbourgeois de la photographie contemporaine. Ses expositions bénéficient d'une scénographie soignée et sont accompagnées d'une démarche de médiation exigeante. Elle propose aussi une programmation de musique qui permet le croisement de publics. Active dans le réseau national des structures de la photo « Diagonal », elle est également dans le réseau régional « Versant Est ». En 2017, elle organisera plusieurs expositions et éditera le numéro 2 du Magazine Expérimentations splendides, dédié notamment à la médiation. L'association fera l'objet, dès 2016, d'une convention d'objectifs et de moyens qui est en travail actuellement.

Association Versant Est	7 500 €
--------------------------------	----------------

Versant Est est le réseau des professionnels de l'art contemporain en Alsace avec une forte participation des acteurs strasbourgeois. Il réalise à ce titre "le Calendrier d'art contemporain Strasbourg et Alsace », en version papier et numérique. L'association organise durant la saison 2016- 2017 plusieurs événements : le week-end de l'art contemporain, avec une table-ronde sur la mobilité artistique, et deux Opening Nights dont une dans le cadre de St'Art. Elle participe par ailleurs à la structuration du secteur par des actions de formation et une plate-forme Versemploi visant à mutualiser les informations concernant les emplois en régie et en médiation.

LIVRE

Bibliothèque sonore	3 500 €
----------------------------	----------------

Depuis sa création à Strasbourg en 1979, cette association qui réunit les "donneurs de voix" enregistre des ouvrages, livres et revues, qu'elle propose aux personnes empêchées de lire. Ainsi en 2016, 2 505 titres d'ouvrages au format MP3 étaient disponibles. L'association fonctionne grâce à l'investissement bénévole de plusieurs dizaines de donneurs de voix.

AUDIOVISUEL

Collectif Judéo-Arabe et citoyen pour la Palestine	1 500 €
---	----------------

L'association Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine organisera la 2^{ème} édition du festival du film palestinien du 3 au 9 avril 2017. Organisée en biennale, la première édition a eu lieu en 2015, et a réuni 700 spectateurs pour les 7 séances à Strasbourg. Les séances de 20h, en présence du réalisateur ou du producteur, ont fait salle comble. Pour l'édition 2017, le partenariat avec les cinémas Star est reconduit et de nouveaux partenaires (Union Juive Française pour la Paix, ligue des droits de l'homme du Haut-Rhin) ont rejoint le projet. Une table ronde et des projections scolaires sont envisagées en complément cette année.

Consistoire Israélite du Bas-Rhin	1 500 €
--	----------------

La demande porte sur l'organisation du 10^{ème} festival "Shalom Europa", qui aura lieu du 14 au 21 juin 2017 au cinéma Star St Exupéry. La programmation, faite en concertation avec le gérant du cinéma, est composée de reprises et d'avant premières de films inédits, israéliens ou en lien avec Israël. Les séances du soir sont souvent présentées et suivies de débats sur le film. Un vote du public désignera le meilleur film qui sera rediffusé en dernière séance.

Association CEMEA Alsace	1 000 €
---------------------------------	----------------

Dans la continuité d'un travail mené depuis 7 ans, la coordination locale de CEMEA programmera en avril 2017, à l'Odyssée et dans d'autres lieux à Strasbourg, un écho au Festival du film d'éducation, manifestation nationale annuelle se déroulant à Evreux. L'Odyssée accueillera une programmation de 6 à 8 séances spéciales (projections, débats, ateliers pratiques), organisées autour de grands thèmes de société, en lien avec des centres de formation au métier d'éducateur, des établissements scolaires et des réseaux associatifs.

DANSE

CIRA	17 000 €
-------------	-----------------

Le Centre International de Rencontres Artistiques propose à Strasbourg à un public amateur et professionnel de nombreux stages et ateliers de danse explorant les divers courants et modes d'expression : danse classique, danse contemporaine, jazz, flamenco.... Il fait appel pour cela à des danseurs, chorégraphes et compagnies reconnus tels que la Compagnie Maguy Marin, Bruce Taylor Caterina Sagna.

Association Carré d'Art	3 000 €
--------------------------------	----------------

Le Carré d'art est une association d'enseignement de la danse qui mène un travail singulier et de grande qualité depuis près de 20 ans et développe des outils d'accompagnement pédagogiques. Lieu d'ouverture de la danse vers d'autres arts, il produit chaque année un spectacle, qui portera en 2017 sur la thématique de la photographie.

MUSIQUES ACTUELLES

Association Pelpass	18 000 €
----------------------------	-----------------

L'association Pelpass & Cie organise depuis 10 ans des événements pluridisciplinaires et festifs comme « Fanfarodoï » ou « Paye ton Noël ». Elle programme par ailleurs en saison une série de concerts de musiques actuelles à la salle Molodoï et en divers endroits du centre-ville (Gare-Laiterie-Krutenau-Esplanade), ainsi qu'un festival de trois jours au Jardin des Deux Rives au mois de mai. Ces événements sont des temps de visibilité pour la scène artistique locale qui y est largement représentée aux côtés d'artistes confirmés.

Association Dirty 8	10 000 €
----------------------------	-----------------

Dirty 8 est un label de musique actuelle qui gère par ailleurs la Maison Bleue, équipement-ressource pour les musiques actuelles à Strasbourg mettant à disposition des groupes des locaux de répétition et du matériel scénique. Dirty 8 propose dans ce cadre aux groupes de musiques actuelles régionaux des temps de formation centrés sur les techniques de la scène ainsi qu'un accompagnement artistique et administratif. Cette action contribue à la professionnalisation des groupes.

Association Nouvelle Ligne	4 000 €
-----------------------------------	----------------

Nouvelle Ligne est l'association qui organise depuis 2011 le NL Contest, festival de cultures urbaines qui a lieu au skate-park de la Rotonde. Cette compétition nationale autour des sports de glisse (skate, bmx, ...) est accompagnée par des performances musicales de DJ et des concerts. Cet événement attire durant un week-end un public de près de 30 000 personnes majoritairement âgées de 12 à 25 ans.

Troisième Jour	2 000 €
-----------------------	----------------

L'association Troisième Jour porte le festival de musiques actuelles « Heaven's Door » depuis sa création en 2009. Un soutien est demandé au titre de la programmation de la 8^{ème} édition de cette manifestation qui aura lieu les 29 et 30 octobre 2017 dans la salle du Lazaret à Strasbourg-Neudorf. « Heaven's Door » contribue à promouvoir de jeunes artistes de la scène locale aux côtés de groupes confirmés de la scène internationale.

MUSIQUE CLASSIQUE ET CONTEMPORAINE

Le Parlement de Musique	40 000 €
--------------------------------	-----------------

Créé en 1990, le Parlement de Musique est un ensemble professionnel de chanteurs et instrumentistes centré sur le répertoire sacré et instrumental des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, qui se produit en France, dont Strasbourg, et à l'étranger. Il met en œuvre par ailleurs une activité de formation et d'insertion professionnelles, « Génération Baroque », qui propose à des musiciens français et étrangers en début de parcours de réaliser un concert dans des conditions de production professionnelles. Enfin, l'ensemble propose des actions de sensibilisation à la musique baroque en milieu scolaire en lien avec les projets de « Génération Baroque ».

APMC-Accent 4	5 000 €
----------------------	----------------

Cette association, créée en 1985, gère « Accent 4 », radio classique strasbourgeoise et seule radio classique associative de France. Elle propose à ses auditeurs une programmation classique diversifiée 24h sur 24 et participe activement à la promotion de l'actualité

régionale dans ce domaine. Elle diffuse des concerts d'ensembles de la région, invite chaque semaine des acteurs de la vie musicale locale et des artistes de passage et annonce la plupart des concerts de musique classique et contemporaine en Alsace.

THEATRE

Association Les Zygomaniacs	22 000 €
L'association organise depuis 2003 le festival d'humour « Drôles de zèbres » qui invite des humoristes professionnels de langue française d'horizons divers et proposant des formes variées d'humour. Ce festival cherche à faire découvrir des artistes confirmés mais peu connus dans la région ainsi que des artistes en début de carrière, leur servant de tremplin. Suite aux travaux, le festival a quitté en 2014 le Palais des Fêtes pour l'auditorium de la Cité de la Musique et de la Danse, où se tiendra la prochaine édition. En 2017, l'association programmera également quatre spectacles d'humour au Camionneur au cours de l'année.	

PATRIMOINE - SCIENCES

Association Les Amis du Vieux Strasbourg	11 000 €
« Les Amis du vieux Strasbourg » est une association reconnue pour son travail de promotion du patrimoine strasbourgeois. Elle organise des conférences et visites à destination du grand public, publie un annuaire et accompagne les projets urbains, architecturaux et culturels en lien avec les questions de patrimoine.	

INTERCULTURALITE ET VALORISATION CULTURELLE

Institut Français	20 000 €
L'Institut Français, la Région Grand Est et la ville de Strasbourg ont signé une convention triennale sur la période 2015-2017 pour un soutien à des projets d'échanges artistiques européens et internationaux. Elle prévoit que chaque partenaire apporte 20 000 € par an pendant trois ans. La présente subvention porte sur l'année 2017. Le fonds de 60 000 € est géré par l'Institut Français, la Région et la ville de Strasbourg versant leur quote-part à ce dernier. Les demandes de subvention formulées par des associations locales sont examinées conjointement par les trois financeurs, puis l'aide décidée est versée par l'Institut Français.	
OLCA	15 000 €
L'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace œuvre pour une présence de l'alsacien dans tous les domaines et soutient les initiatives des associations, collectivités, administrations et entreprises allant dans ce sens. Il est également pôle d'information et de documentation dans les domaines de la langue et de la culture régionale. La présente subvention porte sur un projet d'actions culturelles et éducatives valorisant la langue et la culture alsacienne à Strasbourg. L'objectif est de reconnecter l'histoire linguistique de la Ville et de donner accès à la langue régionale à tous les publics, d'ici et d'ailleurs.	
Association Becoze	8 000 €
L'association Becoze et le magazine Coze organisent les « Hopl'Awards », cérémonie qui récompense les meilleurs artistes et programmations culturelles en Alsace. Quinze « Hopl'Awards » sont décernés parmi lesquels "le meilleur groupe de l'année", "le meilleur	

spectacle vivant alsacien de l'année" ou, au titre du "Coup de pouce du jury", le projet ou l'artiste le plus prometteur de l'année. Cette cérémonie aura lieu en octobre 2017 à l'auditorium de la Cité de la Musique et de la Danse.

Stras'Iran	20 000 €
-------------------	-----------------

Créée en 2004, Strass'Iran est une association culturelle franco-iranienne qui se fixe pour objectifs de faire connaître la culture iranienne aux habitants de l'Eurométropole et au-delà et d'agir pour favoriser le dialogue interculturel. Elle propose pour cela différentes manifestations destinées à promouvoir la culture iranienne dans toute sa diversité, en particulier artistique. Elle organise en particulier tous les deux ans un festival, dont la prochaine édition se tiendra en 2017.

Harmonie Argentoratum	2 000 €
------------------------------	----------------

Soutien exceptionnel pour les activités de l'Harmonie Argentoratum pour son action d'animation folklorique, musique et danse.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

l'attribution des subventions ci-après :

<i>Association Accélérateur de Particules</i>	<i>14 000 €</i>
<i>Association AV Lab</i>	<i>30 000 €</i>
<i>Association du Corbeau</i>	<i>1 500 €</i>
<i>Collectif Envie de Quartier</i>	<i>3 000 €</i>
<i>Le Faubourg – Syndicat Potentiel</i>	<i>15 000 €</i>
<i>Association In Extremis</i>	<i>1 000 €</i>
<i>Association Stimultania</i>	<i>20 000 €</i>
<i>Association Versant Est</i>	<i>7 500 €</i>
<i>Bibliothèque sonore</i>	<i>3 500 €</i>
<i>Collectif Judéo-Arabe et Citoyen pour la Palestine</i>	<i>1 500 €</i>
<i>Consistoire Israélite du Bas-Rhin</i>	<i>1 500 €</i>
<i>Association CEMEA Alsace</i>	<i>1 000 €</i>
<i>CIRA</i>	<i>17 000 €</i>
<i>Association Carré d'Art</i>	<i>3 000 €</i>
<i>Association Pelpass et Cie</i>	<i>18 000 €</i>

<i>Association Dirty 8</i>	<i>10 000 €</i>
<i>Association Nouvelle Ligne</i>	<i>4 000 €</i>
<i>Troisième Jour</i>	<i>2 000 €</i>
<i>Le Parlement de Musique</i>	<i>40 000 €</i>
<i>APMC Accent 4</i>	<i>5 000 €</i>
<i>Association Les Zygomaniacs</i>	<i>22 000 €</i>
<i>Association Les Amis du Vieux Strasbourg</i>	<i>11 000 €</i>
<i>OLCA</i>	<i>15 000 €</i>
<i>Association Becoze</i>	<i>8 000 €</i>
<i>Stras'Iran</i>	<i>20 000 €</i>
<i>Harmonie Argentoratum</i>	<i>2 000 €</i>

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 276 500 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10C – fonction 33 – nature 6574 du budget 2016 dont le disponible avant le présent Conseil est de 1 883 187 €.

<i>Institut Français</i>	<i>20 000 €</i>
--------------------------	-----------------

La proposition ci-dessus représente une somme de 20 000 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10 C – programme 8015 – fonction 33 – nature 65738 du budget 2017.

**Adopté le 23 janvier 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 26 janvier 2017**

Conseil Municipal du 23 janvier 2017

Dénomination de l'association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant octroyé	Montant alloué pour l'année n-1
Accélérateur de Particules	Projet culturel	20 000	14 000	14 000
AV Lab	Projet culturel	40 000	30 000	20 000
Corbeau	Projet culturel	2 500	1 500	1 500
Envie de Quartier	Projet culturel	3 800	3 000	3 000
Le Faubourg- Syndicat Potentiel	Projet culturel	25 000	15 000	15 000
In Extremis	Projet culturel	1 000	1 000	2 000
Stimultania	Projet culturel	23 000	20 000	14 000
Versant Est	Projet culturel	7 500	7 500	7 500
Bibliothèque Sonore	Projet culturel	3 500	3 500	3 500
Collectif Judéo-arabe et citoyen pour la Palestine	Projet culturel	2 500	1 500	1 500
Consistoire israélite du Bas-Rhin	Projet culturel	5 000	1 500	1 500
CEMEA Alsace	Projet culturel	2 000	1 000	1 000
CIRA	Projet culturel	19 000	17 000	19 000
Carré d'Art	Projet culturel	5 000	3 000	3 000
Pelpass et Cie	Projet culturel	50 000	18 000	38 000
Dirty 8	Projet culturel	18 000	10 000	10 000
Nouvelle Ligne	Projet culturel	12 000	4 000	4 000
Troisième Jour	Projet culturel	2 000	2 000	2 000
Le Parlement de Musique	Projet culturel	60 000	40 000	47 500
APMC Accent 4	Projet culturel	7 000	5000	5 000
Les Zygomaniacs	Projet culturel	22 000	22 000	22 000
Les Amis du Vieux Strasbourg	Projet culturel	12 000	11 000	11 000
OLCA	Projet culturel	15 000	15 000	15 000
Becoze	Projet culturel	10 000	8 000	8 000
Stras'Iran	Projet culturel	20 000	20 000	5 000
Harmonie Argentoratum	Projet culturel	2 000	2 000	0

Délibération au Conseil Municipal du lundi 23 janvier 2017

Versement de la subvention générale de fonctionnement 2017 aux associations sportives strasbourgeoises.

Les subventions générales de fonctionnement sont attribuées par la collectivité, dans le cadre de sa politique d'aide volontariste en faveur des acteurs du monde sportif, avec le souci de la transparence des choix retenus.

La subvention générale de fonctionnement, attribuée à chaque club, est déterminée annuellement après un travail de concertation avec l'Office des sports. Cette subvention doit permettre aux clubs d'exercer leurs activités, d'organiser des manifestations, des déplacements, des formations... Le calcul de la subvention s'appuie sur les données des clubs relatives à la saison sportive précédente.

Conformément à la délibération du 21 mars 2016, chaque subvention est calculée en fonction de quatre critères :

- Les effectifs : 5 catégories (moins de 12 ans, 12 à 18 ans, 18 à 60 ans, plus de 60 ans, dirigeants)
- Le niveau de compétition : 5 niveaux (départemental, interrégional, national, international en club, international en équipe de France)
- L'encadrement sportif : 4 niveaux (Brevet professionnel, Certificat de Qualification Professionnel, Brevet Fédéral, autres encadrants sportifs).
- Les créneaux réservés : le volume horaire d'occupation des stades et gymnases municipaux réservés sur la saison sportive vient en déduction des 3 critères précédents, à raison de 1 €/heure réservée.

Afin de permettre aux associations de s'adapter à l'évolution du dispositif, la valorisation des créneaux réservés en 2016/2017 sera, pour cette première saison transitoire, limitée à 0,50 €/heure.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

le versement de la subvention pour chacune des associations sportives référencée ci-dessous pour un montant total de 699 632 € :

<i>1^{ère} Compagnie d'Arc Strasbourg</i>	<i>2 248 €</i>
<i>Académie Sportive EVAE</i>	<i>3 355 €</i>
<i>Activités Sportives Culturelles et de Plein Air</i>	<i>10 170 €</i>
<i>Aéro Club d'Alsace</i>	<i>1 651 €</i>
<i>Aigle Hapkido</i>	<i>1 246 €</i>
<i>Aïkistras</i>	<i>98 €</i>
<i>Air Aile Sports Aériens</i>	<i>1 179 €</i>
<i>Allez les Filles</i>	<i>240 €</i>
<i>Alsatia Neuhof Stockfeld</i>	<i>2 187 €</i>
<i>Amicale des Egoutiers de Strasbourg</i>	<i>754 €</i>
<i>Amicale Française des Coureurs de Fond d'Alsace</i>	<i>494 €</i>
<i>Amicale Sportive Elsau Tennis</i>	<i>1 916 €</i>
<i>Aqua Passion</i>	<i>455 €</i>
<i>Aquatic Club d'Alsace et de Lorraine</i>	<i>7 965 €</i>
<i>Arc Club Strasbourg</i>	<i>1 065 €</i>
<i>AS 2000</i>	<i>863 €</i>
<i>AS Aveugles et Amblyopes</i>	<i>263 €</i>
<i>AS Canne et Baton</i>	<i>184 €</i>
<i>AS Cheminots de Strasbourg</i>	<i>19 946 €</i>
<i>AS Corona</i>	<i>967 €</i>
<i>AS Electricité de Strasbourg</i>	<i>17 169 €</i>
<i>AS Football Australien</i>	<i>510 €</i>
<i>AS Ménora</i>	<i>8 454 €</i>
<i>AS Musau</i>	<i>7 383 €</i>
<i>AS Neudorf</i>	<i>7 331 €</i>
<i>AS Pierrots Vauban</i>	<i>6 813 €</i>
<i>AS Sourds de Strasbourg</i>	<i>1 214 €</i>
<i>AS Strasbourg Elsau Portugais</i>	<i>7 058 €</i>
<i>ASL Gendarmerie d'Alsace</i>	<i>2 804 €</i>
<i>ASL Robertsau</i>	<i>27 770 €</i>
<i>ASPTT Strasbourg</i>	<i>69 567 €</i>
<i>Association des Courses de Strasbourg Europe</i>	<i>518 €</i>
<i>Association Omnisports Gazelec</i>	<i>5 060 €</i>
<i>Association Omnisports La Populaire</i>	<i>1 133 €</i>
<i>Association Sportive et Educative de la Cité de l'Ill</i>	<i>3 249 €</i>
<i>Association Sportive Strasbourg</i>	<i>20 076 €</i>
<i>Association Sportive Tours de Roues Energie Strasbourg</i>	<i>321 €</i>
<i>Association Strasbourg Handisport Passion Aventure</i>	<i>1 211 €</i>
<i>Athlé Santé Nature 67</i>	<i>2 000 €</i>
<i>Aviron Strasbourg 1881</i>	<i>2 989 €</i>
<i>Badminton Club Musau</i>	<i>1 926 €</i>
<i>Badminton Club Neuhof</i>	<i>463 €</i>

<i>Ballet Nautique de Strasbourg</i>	7 422 €
<i>Boule Cassée</i>	1 234 €
<i>Boule Strasbourgeoise du Rhin</i>	649 €
<i>Bowling Club les Canonniers 67</i>	1 171 €
<i>Budo Kai</i>	489 €
<i>Bujinkan Niten Dojo</i>	363 €
<i>Butokukan</i>	366 €
<i>Centre d'Instruction et de Pratique du Vol à Voile de Strasbourg</i>	464 €
<i>Centre Ecole de Parachutisme d'Alsace</i>	4 349 €
<i>Cercle d'Echecs de Strasbourg</i>	10 978 €
<i>Cercle d'Escrime de Strasbourg</i>	4 868 €
<i>Cercle de Badminton de Strasbourg</i>	2 878 €
<i>Cercle de l'Aviron de Strasbourg</i>	1 585 €
<i>Cercle Nautique Ill Club</i>	299 €
<i>Cercle Sportif Meinau</i>	1 754 €
<i>Cercle Sportif Neuhoof</i>	4 522 €
<i>Cercle Sportif Saint Jean Strasbourg</i>	1 204 €
<i>Cercle Sportif Saint Michel Koenigshoffen</i>	3 667 €
<i>Cheminots Roller d'Alsace</i>	1 287 €
<i>Chowadojo</i>	143 €
<i>Club Alpin Français de Strasbourg</i>	1 094 €
<i>Club Bouliste Strasbourgeois</i>	981 €
<i>Club d'Activités Corporelles Educatives de Loisirs</i>	295 €
<i>Club d'Activités Physiques Meinau Canardière</i>	1 150 €
<i>Club d'Orientation Strasbourg</i>	771 €
<i>Club de Quilles la Normandie</i>	577 €
<i>Club de Quilles la Perle</i>	320 €
<i>Club de Quilles la République 1925</i>	287 €
<i>Club des Sports de Glace</i>	12 767 €
<i>Club Sportif de Hautespierre</i>	5 124 €
<i>Club Sportif et Artistique de la Garnison de Strasbourg</i>	7 800 €
<i>Curling Club Strasbourg Kléber</i>	392 €
<i>Ecole d'Equitation du Waldhof-Académie Equestre</i>	9 396 €
<i>Ecole de Karaté de Strasbourg</i>	4 018 €
<i>Ecole de Voile de Strasbourg</i>	1 987 €
<i>Eurométropole Strasbourg Schiltigheim Alsace Handball</i>	11 220 €
<i>Eurométropole Strasbourg Taekwondo</i>	14 336 €
<i>Européenne Pétanque Esplanade</i>	203 €
<i>FC Deportivo</i>	733 €
<i>FC Egalité</i>	1 936 €
<i>FC Kronenbourg Football</i>	5 956 €
<i>FC Kronenbourg Tennis</i>	7 649 €
<i>FC Montagne Verte</i>	2 607 €
<i>FC Olympique Strasbourg</i>	1 920 €
<i>FC Stockfeld Colombes</i>	2 801 €
<i>FC Strasbourg Koenigshoffen 06</i>	7 547 €

<i>FC Strasbourg Loisirs</i>	796 €
<i>FCO Port du Rhin</i>	666 €
<i>Gym Club Neudorf</i>	2 401 €
<i>Gymnastique Volontaire Kléber</i>	255 €
<i>Gymnastique Volontaire Sainte Aurélie</i>	540 €
<i>HautePierre Badminton Club</i>	544 €
<i>Ill Tennis Club</i>	13 512 €
<i>JEHM le Sport</i>	2 341 €
<i>Joie et Santé Koenigshoffen</i>	16 340 €
<i>Judo Club de Strasbourg</i>	4 816 €
<i>Judo Club du Rhin</i>	1 663 €
<i>Judo Club Saint Etienne</i>	4 925 €
<i>Judo Netsujo Strasbourg Neudorf</i>	5 090 €
<i>Karaté Club Cronenbourg</i>	3 064 €
<i>Karaté Club de la Robertsau</i>	2 918 €
<i>Kung Fu Shaolin Vu Ba</i>	1 960 €
<i>Kyoshinkai</i>	358 €
<i>La Sportive Neuhoef</i>	3 023 €
<i>Le Minotaure</i>	3 552 €
<i>Libellules Basket Club de Strasbourg</i>	6 610 €
<i>MCM Orangerie</i>	827 €
<i>Mille et Une Roues</i>	548 €
<i>Mixsage</i>	2 265 €
<i>New Boxing Strasbourg</i>	119 €
<i>Panza Gymnothèque</i>	4 896 €
<i>Pédale d'Alsace</i>	998 €
<i>Pétanque Club du Polygone</i>	506 €
<i>Pétanque Club Kronenbourg</i>	687 €
<i>PK Stras</i>	849 €
<i>Plongée Aquatique Club</i>	754 €
<i>Plongeon Club de Strasbourg</i>	1 044 €
<i>Racing Club de Strasbourg Omnisport</i>	8 744 €
<i>Randonneurs de Strasbourg</i>	1 310 €
<i>Robertsau Contades Pétanque Club</i>	922 €
<i>Rowing Club de Strasbourg</i>	5 136 €
<i>Rugby Club de Strasbourg</i>	7 732 €
<i>Saint Joseph Strasbourg</i>	9 382 €
<i>Section de Gymnastique Volontaire GV 56</i>	188 €
<i>Ski Montagne AGR</i>	598 €
<i>Skieurs de Strasbourg</i>	2 068 €
<i>Société Athlétique Koenigshoffen</i>	4 560 €
<i>Société de Gymnastique Cronenbourg</i>	515 €
<i>Société de Gymnastique Espérance</i>	136 €
<i>Société de Gymnastique et de Sports La Fraternelle</i>	3 747 €
<i>Société de Gymnastique et de Sports la Strasbourgeoise</i>	15 741 €
<i>Société de Gymnastique la Concorde Robertsau</i>	5 121 €

<i>Société de Gymnastique Union Koenigshoffen</i>	2 247 €
<i>Société de Natation Strasbourg</i>	5 742 €
<i>Société de Tir de Strasbourg</i>	5 729 €
<i>Société Ouvrière de Gymnastique et de Sports l'Avenir Strasbourg</i>	2 321 €
<i>Société Ouvrière des Arts et Sports Robertsau</i>	1 387 €
<i>Sport Nautique de l'Ill</i>	249 €
<i>Sport Union XV</i>	5 192 €
<i>Sporting Club Red Star</i>	4 476 €
<i>Sporting GDS</i>	1 320 €
<i>Sporting Strasbourg Futsal</i>	569 €
<i>Sports et Loisirs Constantia</i>	6 221 €
<i>Strasbourg Agglomération Athlétisme</i>	666 €
<i>Strasbourg Eaux Vives</i>	7 560 €
<i>Strasbourg GRS</i>	4 140 €
<i>Strasbourg Handball Elsau</i>	99 €
<i>Strasbourg Roller Vitesse</i>	480 €
<i>Strasbourg Sud Handball – la Famille</i>	4 308 €
<i>Strasbourg Thaï Boxing</i>	1 186 €
<i>Strasbourg Université Club</i>	33 329 €
<i>Strasbourg Volley-Ball</i>	1 881 €
<i>Strascross</i>	3 404 €
<i>Taekwondo Strasbourg</i>	685 €
<i>Team Strasbourg SNS – ASPTT</i>	6 937 €
<i>Tennis Club de Strasbourg</i>	18 387 €
<i>Tennis Club Europe</i>	2 295 €
<i>Tennis Club Meinau</i>	5 106 €
<i>Touring Plongée Strasbourg</i>	1 074 €
<i>Union Sportive Egalitaire Strasbourg</i>	4 613 €
<i>Union Sportive Ouvrière Liberté Strasbourg 1907</i>	602 €
<i>Union Sportive Police Urbaine</i>	935 €
<i>Union Touristique Aurora Robertsau</i>	459 €
<i>Union Touristique Aurora Strasbourg</i>	249 €
<i>Union Touristique Cronenbourg</i>	1 488 €
<i>Union Touristique Montagne Verte</i>	565 €
<i>Union Touristique Ouvrière de Strasbourg</i>	350 €
<i>Vélo Touring Club Robertsau</i>	97 €
<i>Vosges Trotters Strasbourg</i>	245 €
<i>W-Fight</i>	506 €
<i>X-Strikes</i>	1 314 €
<i>Yacht Club de Strasbourg</i>	628 €

décide

l'imputation des dépenses sur la ligne budgétaire SJ03B 6574/415/8058 du budget primitif 2017 dont le montant disponible avant le présent conseil s'élève à 700 000 €.

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

**Adopté le 23 janvier 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 26 janvier 2017**

**Versement des subventions de fonctionnement pour 2017
aux associations sportives strasbourgeoises –**

Conseil municipal du 23 janvier 2017

Dispositif délibéré

Association Sportive	Montant proposé subvention 2017	Montant n-1
1ère Compagnie d'Arc Strasbourg	2 248 €	1 450 €
Académie Sportive Evae	3 355 €	3 565 €
Activités Sportives Culturelles et de Plein Air	10 170 €	11 660 €
Aéro Club d'Alsace	1 651 €	1 641 €
Aigle Hapkido	1 246 €	1 611 €
Aikistras	98 €	127 €
Air Aile Sports Aériens	1 179 €	1 167 €
Allez les Filles	240 €	523 €
Alsatia Neuhoof Stockfeld	2 187 €	1 972 €
Amicale des Egoutiers de Strasbourg	754 €	1 006 €
Amicale Française des Coureurs de Fond d'Alsace	494 €	679 €
Amicale Sportive Elsau Tennis	1 916 €	2 107 €
Aqua Passion	455 €	379 €
Aquatic Club d'Alsace et de Lorraine	7 965 €	7 808 €
Arc Club Strasbourg	1 065 €	1 393 €
AS 2000	863 €	980 €
AS Aveugles et Amblyopes	263 €	240 €
AS Canne et Bâton Strasbourg	184 €	214 €
AS Cheminots de Strasbourg	19 946 €	15 511 €
AS Corona	967 €	-
AS Electricité de Strasbourg	17 169 €	15 964 €
AS Football Australien	510 €	558 €
AS Ménora	8 454 €	8 509 €
AS Musau	7 383 €	8 739 €
AS Neudorf	7 331 €	8 187 €
AS Pierrots Vauban	6 813 €	10 071 €
AS Sourds Strasbourg	1 214 €	1 245 €
AS Strasbourg Elsau Portugais	7 058 €	7 168 €
ASL Gendarmerie d'Alsace	2 804 €	2 111 €
ASL Robertsau	27 770 €	30 922 €
ASPTT Strasbourg	69 567 €	74 996 €
Association des Courses de Strasbourg Europe	518 €	910 €
Association Omnisports Gazelec	5 060 €	4 252 €
Association Omnisports la Populaire	1 133 €	1 015 €
Association Sportive et Educative de la Cité de l'III	3 249 €	3 765 €

Association Sportive Strasbourg	20 076 €	21 104 €
Association Sportive Tour de Roues Energie Strasbourg	321 €	871 €
Association Strasbourg Handisport Passion Aventure	1 211 €	1 271 €
Athlé Santé Nature 67	2 000 €	2 000 €
Aviron Strasbourg 1881	2 989 €	2 842 €
Badminton Club Musau	1 926 €	2 272 €
Badminton Club Neuhof	463 €	1 080 €
Ballet Nautique de Strasbourg	7 422 €	6 642 €
Boule Cassée	1 234 €	-
Boule Strasbourgeoise du Rhin	649 €	671 €
Bowling Club les Canonniers 67	1 171 €	945 €
Budo Kai	489 €	466 €
Bujinkan Niten Dojo	363 €	457 €
Butokukan	366 €	440 €
Centre d'Instruction et de Pratique du Vol à Voile de Strasbourg	464 €	975 €
Centre Ecole de Parachutisme d'Alsace	4 349 €	4 692 €
Cercle d'Echecs de Strasbourg	10 978 €	11 220 €
Cercle d'Escrime de Strasbourg	4 868 €	5 876 €
Cercle de Badminton de Strasbourg	2 878 €	4 196 €
Cercle de l'Aviron de Strasbourg	1 585 €	901 €
Cercle Nautique Ill Club	299 €	327 €
Cercle Sportif Meinau	1 754 €	1 841 €
Cercle Sportif Neuhof	4 522 €	4 814 €
Cercle Sportif Saint Jean Strasbourg	1 204 €	1 480 €
Cercle Sportif Saint Michel Koenigshoffen	3 667 €	4 944 €
Cheminots Roller d'Alsace	1 287 €	1 619 €
Chowadojo	143 €	222 €
Club Alpin Français de Strasbourg	1 094 €	2 000 €
Club Bouliste Strasbourgeois	981 €	954 €
Club d'Activités Corporelles Educatives et de Loisirs	295 €	279 €
Club d'Activités Physiques Meinau Canardière	1 150 €	1 093 €
Club d'Orientation de Strasbourg	771 €	584 €
Club de Quilles La Normandie	577 €	553 €
Club de Quilles La Perle	320 €	336 €
Club de Quilles la République 1925	287 €	357 €
Club des Sports de Glace	12 767 €	14 240 €
Club Sportif de HautePierre	5 124 €	6 407 €
Club Sportif et Artistique de la Garnison de Strasbourg	7 800 €	7 839 €
Curling Club Strasbourg Kléber	392 €	436 €
Ecole d'Equitation du Waldhof – Académie Equestre	9 396 €	9 279 €
Ecole de Karaté de Strasbourg	4 018 €	5 754 €
Ecole de Voile de Strasbourg	1 987 €	910 €
Eurométropole Strasbourg Schiltigheim Alsace Handball	11 220 €	6 751 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	14 336 €	6 355 €

Européenne Pétanque Esplanade	203 €	179 €
FC Deportivo	733 €	636 €
FC Egalité	1 936 €	1 589 €
FC Kronenbourg Football	5 956 €	6 655 €
FC Kronenbourg Tennis	7 649 €	6 433 €
FC Montagne Verte	2 607 €	3 878 €
FC Olympique Strasbourg	1 920 €	5 053 €
FC Stockfeld Colombes	2 801 €	3 565 €
FC Strasbourg Koenigshoffen 06	7 547 €	8 927 €
FC Strasbourg Loisirs	796 €	1 001 €
FCO Port du Rhin	666 €	640 €
Gym Club Neudorf	2 401 €	3 861 €
Gymnastique Volontaire Kléber	255 €	266 €
Gymnastique Volontaire Sainte Aurélie	540 €	327 €
Haute pierre Badminton Club	544 €	901 €
Ill Tennis Club	13 512 €	13 958 €
JEHM le Sport	2 341 €	-
Joie et Santé Koenigshoffen	16 340 €	15 577 €
Judo Club de Strasbourg	4 816 €	4 805 €
Judo Club du Rhin	1 663 €	1 611 €
Judo Club Saint Etienne	4 925 €	6 276 €
Judo Netsujo Strasbourg Neudorf	5 090 €	5 815 €
Karaté Club Cronenbourg	3 064 €	3 574 €
Karaté Club Robertsau	2 918 €	3 082 €
Kung Fu Shaolin Vu Ba	1 960 €	1 846 €
Kyoshinkai	358 €	-
La Sportive Neuhoef	3 023 €	5 985 €
Le Minotaure	3 552 €	4 039 €
Libellules Basket Club de Strasbourg	6 610 €	6 376 €
MCM Orangerie	827 €	919 €
Mille et Une Roues	548 €	349 €
Mixsage	2 265 €	2 050 €
New Boxing Strasbourg	119 €	-
Panza Gymnothèque	4 896 €	5 288 €
Pédale d'Alsace	998 €	949 €
Pétanque Club du Polygone	506 €	518 €
Pétanque Club Kronenbourg	687 €	1 049 €
PK Stras	849 €	675 €
Plongée Aquatique Club	754 €	671 €
Plongeon Club de Strasbourg	1 044 €	3 130 €
Racing Club de Strasbourg Omnisport	8 744 €	9 993 €
Randonneurs de Strasbourg	1 310 €	1 519 €
Robertsau Contades Pétanque Club	922 €	1 223 €
Rowing Club de Strasbourg	5 136 €	6 185 €
Rugby Club de Strasbourg	7 732 €	7 878 €
Saint Joseph Strasbourg	9 382 €	9 967 €
Section de Gymnastique Volontaire GV 56	188 €	253 €
Ski Montagne AGR	598 €	514 €
Skieurs de Strasbourg	2 068 €	2 634 €
Société Athlétique Koenigshoffen	4 560 €	6 511 €

Société de Gymnastique Cronembourg	515 €	1 841 €
Société de Gymnastique Espérance	136 €	244 €
Société de Gymnastique et de Sports La Fraternelle	3 747 €	4 239 €
Société de Gymnastique et de Sports la Strasbourgeoise	15 741 €	16 251 €
Société de Gymnastique la Concorde Robertsau	5 121 €	5 323 €
Société de Gymnastique Union Koenigshoffen	2 247 €	2 237 €
Société de Natation Strasbourg	5 742 €	-
Société de Tir de Strasbourg	5 729 €	4 714 €
Société Ouvrière de Gymnastique et de Sports l'Avenir Strasbourg	2 321 €	3 234 €
Société Ouvrière des Arts et Sports Robertsau	1 387 €	1 371 €
Sport Nautique de l'Ill	249 €	218 €
Sport Union XV	5 192 €	4 892 €
Sporting Club Red Star	4 476 €	5 945 €
Sporting GDS	1 320 €	3 182 €
Sporting Strasbourg Futsal	569 €	941 €
Sports et Loisirs Constantia	6 221 €	7 434 €
Strasbourg Agglomération Athlétisme	666 €	688 €
Strasbourg Eaux Vives	7 560 €	7 852 €
Strasbourg GRS	4 140 €	5 275 €
Strasbourg Handball Elsau	99 €	175 €
Strasbourg Roller Vitesse	480 €	723 €
Strasbourg Sud Handball- La Famille	4 308 €	4 897 €
Strasbourg Thaï Boxing	1 186 €	1 628 €
Strasbourg Université Club	33 329 €	43 939 €
Strasbourg Volley-Ball	1 881 €	2 660 €
Strascross	3 404 €	3 756 €
Taekwondo Strasbourg	685 €	405 €
Team Strasbourg SNS – ASPTT	6 937 €	7 878 €
Tennis Club de Strasbourg	18 387 €	17 352 €
Tennis Club Europe	2 295 €	3 243 €
Tennis Club Meinau	5 106 €	5 332 €
Touring Plongée Strasbourg	1 074 €	1 006 €
Union Sportive Egalitaire Strasbourg	4 613 €	5 636 €
Union Sportive Ouvrière Liberté Strasbourg 1907	602 €	605 €
Union Sportive Police Urbaine	935 €	1 402 €
Union Touristique Aurora Robertsau	459 €	-
Union Touristique Aurora Strasbourg	249 €	336 €
Union Touristique Cronembourg	1 488 €	2 107 €
Union Touristique Montagne Verte	565 €	488 €
Union Touristique Ouvrière de Strasbourg	350 €	196 €
Vélo Touring Club Robertsau	97 €	131 €
Vosges Trotters Strasbourg	245 €	253 €
W Fight	506 €	1 058 €
X-Strikes	1 314 €	958 €
Yacht Club Strasbourg	628 €	788 €

Délibération au Conseil Municipal du lundi 23 janvier 2017

Bourses d'aide à la pratique sportive.

Le sport est indispensable dans la vie d'une ville comme Strasbourg. Grâce à une offre diversifiée et de qualité, il apporte une contribution fondamentale au lien social et à l'animation des quartiers, concourt au bien-être des habitants, à leur épanouissement personnel et à leur santé. C'est aussi un moyen d'assurer une activité éducative, constructive et alternative auprès des jeunes tentés par la facilité, la sédentarité, voire la délinquance. L'activité sportive en club favorise l'égalité entre citoyens, entre hommes et femmes, proposant un cadre en dehors des clivages sociétaux. Dans les associations sportives il est permis de vibrer, de partager des émotions uniques, de fédérer les énergies derrière des projets forts.

La délibération du 21 mars 2016 portant évolution de la politique sportive par un partenariat renouvelé avec les associations a, dans cette perspective, initié des nouvelles modalités de l'action municipale parmi lesquelles la création d'une bourse d'aide à la pratique sportive. Ce dispositif a pour objectif de rendre de lever l'obstacle économique pour les habitants en QPV afin de rendre le sport accessible à une majorité de jeunes Strasbourgeois-es de moins de 21 ans. Attribuée en fonction des revenus familiaux et du lieu de résidence, cette aide permettra à son/sa bénéficiaire d'obtenir un allègement des frais d'adhésion à une association sportive strasbourgeoise. Ce dispositif vise dans le même temps à soutenir l'activité et le développement des associations sportives, notamment de proximité.

Le projet a été mis en place, pour une période d'expérimentation d'un an au 1^{er} septembre 2016, dans le quartier prioritaire Politique de la ville Neuhof-Meinau, avec en fonction de l'évaluation qui en sera faite, la perspective de l'étendre sur l'ensemble des quartiers de la politique de la ville de Strasbourg les années suivantes.

Cette bourse repose sur un partenariat volontaire avec les clubs sportifs de Strasbourg, et à ce jour 27 associations sportives, soit 47 sections représentant 28 disciplines différentes sont partenaires du dispositif.

Le projet a fait l'objet d'une demande de soutien financier de 6 000 € de l'Etat au titre des Contrats de Ville.

Les critères d'éligibilité des bénéficiaires pour la saison 2016/2017 :

- habiter le quartier prioritaire Politique de la ville Neuhof-Meinau, et être âgé-e de moins de 21 ans (au 1^{er} janvier de l'année en cours) ;
- être (ou les parents) non imposable, avec un quotient familial inférieur ou égal à 720 € ;
- s'inscrire dans un club sportif strasbourgeois partenaire.

La mécanique du dispositif :

1. le service Vie sportive a mis en place un accueil individualisé pour analyser la situation familiale, informer et orienter sur l'offre sportive des associations partenaires, et délivrer une attestation si les conditions sont remplies. Le bénéficiaire doit signer une charte d'engagement à participer aux activités du club sur toute la saison sportive.
2. sur présentation de l'attestation, les bénéficiaires du dispositif obtiennent une remise de 80 € immédiate sur le montant de la cotisation et de la licence, lors de son inscription dans un club sportif partenaire.
3. les associations « accueillantes » reçoivent une subvention de 100 € par jeune bénéficiaire accueilli.

La présente délibération vise ainsi à financer une seconde partie des bénéficiaires du dispositif, soit 74 inscrits. Il est dès lors proposé d'allouer une aide financière **d'un montant total de 7 400 €** aux associations sportives ci-dessous :

Associations	Disciplines	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
AS Musau	Football	1	100 €
Cercle Sportif Meinau	Gymnastique	4	400 €
Cercle Sportif Neuhof	Football	8	800 €
Club Alpin Français	Escalade	3	300 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	Taekwondo	38	3 800 €
FC Egalité	Football	7	700 €
Racing Club de Strasbourg Omnisport	Judo, Athlétisme	4	400 €
Sporting Club Red Star	Football	7	700 €
Tennis Club Meinau	Tennis	2	200 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

le versement, au titre du dispositif d'aide à la pratique sportive, d'une subvention pour chacune des associations sportives référencée ci- dessous pour un montant total de 7 400 €.

<i>Associations</i>	<i>Disciplines</i>	<i>Nombre de bénéficiaires</i>	<i>Subvention proposée</i>
<i>AS Musau</i>	<i>Football</i>	<i>1</i>	<i>100 €</i>
<i>Cercle Sportif Meinau</i>	<i>Gymnastique</i>	<i>4</i>	<i>400 €</i>
<i>Cercle Sportif Neuhof</i>	<i>Football</i>	<i>8</i>	<i>800 €</i>
<i>Club Alpin Français</i>	<i>Escalade</i>	<i>3</i>	<i>300 €</i>
<i>Eurométropole Strasbourg Taekwondo</i>	<i>Taekwondo</i>	<i>38</i>	<i>3 800 €</i>
<i>FC Egalité</i>	<i>Football</i>	<i>7</i>	<i>700 €</i>
<i>Racing Club de Strasbourg Omnisport</i>	<i>Judo, Athlétisme</i>	<i>4</i>	<i>400 €</i>
<i>Sporting Club Red Star</i>	<i>Football</i>	<i>7</i>	<i>700 €</i>
<i>Tennis Club Meinau</i>	<i>Tennis</i>	<i>2</i>	<i>200 €</i>

décide

l'imputation des dépenses sur le compte 415 / 6574 / 8092 / SJ03 B du Budget Primitif 2017 dont le montant disponible avant le présent conseil s'élève à 30 000 €,

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

**Adopté le 23 janvier 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 26 janvier 2017**

Conseil municipal du 23 janvier 2017

Subventions Bourses d'aide à la pratique sportive

Dénomination de l'Association	Montant sollicité	Montant proposé	Montant octroyé N-1
AS Musau	100 €	100 €	-
Cercle Sportif Meinau	400 €	400 €	-
Cercle Sportif Neuhof	800 €	800 €	-
Club Alpin Français	300 €	300 €	-
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	3 800 €	3 800 €	
FC Egalité	700 €	700 €	-
Racing Club de Strasbourg Omnisport	400 €	400 €	-
Sporting Club Red Star	700 €	700 €	-
Tennis Club Meinau	200 €	200 €	-

Délibération au Conseil Municipal du lundi 23 janvier 2017

Versement de subventions à diverses associations et manifestations sportives strasbourgeoises.

Dans le cadre de la politique sportive de la Ville, des subventions pour les manifestations sportives présentant un intérêt local ainsi que des subventions exceptionnelles peuvent être attribuées en cours d'exercice aux associations sportives strasbourgeoises.

Au vu des dossiers réceptionnés par la Ville, il est proposé d'allouer une aide financière d'un montant total de **142 500 €** aux associations sportives ci-dessous :

ASL Robertsau Soutien à la gestion du centre sportif de la Robertsau	15 000 €
Office des Sports de Strasbourg Versement de la subvention de fonctionnement 2017.	125 000 €
Strasbourg Université Club Soutien à l'organisation de la 18 ^e édition d'une épreuve du Circuit national de sabre hommes organisée à Strasbourg le 14 janvier 2017.	2 500 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

l'allocation de subventions pour un montant total de 142 500 € réparti comme suit :

- 15 000 € sur le compte 415 / 6574 / 8055 / SJ03 B

A l'association sportive suivante :

ASL Robertsau Soutien à la gestion du centre sportif de la Robertsau	15 000 €
--	-----------------

- 125 000 € sur le compte 415 / 6574 / 8068 / SJ03 B

A l'association sportive suivante :

Office des Sports de Strasbourg <i>Versement de la subvention de fonctionnement 2017.</i>	125 000 €
---	------------------

- 2 500 € sur le compte 415 / 6574 / 8057 / SJ03 B

A l'association sportive suivante :

Strasbourg Université Club <i>Soutien à l'organisation de la 18^e édition d'une épreuve du Circuit national de sabre hommes organisée à Strasbourg le 14 janvier 2017.</i>	2 500 €
--	----------------

décide

l'imputation des dépenses sur les lignes budgétaires :

- 415 / 6574 / 8055 / SJ03 B du BP 2017 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 148 000 € ;
- 415 / 6574 / 8068 / SJ03 B du BP 2017 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 125 000 € ;
- 415 / 6574 / 8057 / SJ03 B du BP 2017 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 90 000 € ;

autorise

le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

**Adopté le 23 janvier 2017
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 26 janvier 2017**

**Versement de subventions à diverses associations et manifestations sportives
strasbourgeoises
Conseil municipal du 23 janvier 2017**

Dénomination de l'Association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant proposé	Montant octroyé N-1
ASL Robertsau	Soutien à la gestion du centre sportif de la Robertsau	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Office des Sports de Strasbourg	Versement de la subvention de fonctionnement 2017	125 000 €	125 000 €	125 000 €
Strasbourg Université Club	Soutien à l'organisation de la 18 ^e édition d'une épreuve du Circuit national de sabre hommes organisée à Strasbourg le 14 janvier 2016	5 000 €	2 500 €	2 500 €